

Le référendum sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe

Patrick Dumont, Fernand Fehlen, Raphaël Kies et Philippe Poirier

Le référendum sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe

Rapport élaboré pour la Chambre des Députés

STADE - Études sociologiques et politiques sur le Luxembourg
Université du Luxembourg
Luxembourg, février 2007

Ce rapport a été réalisé pour la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg. Il ne reflète pas les points de vue de la Chambre des Députés et de ses membres. Toutes interprétations ou opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs.

STADE - Études sociologiques et politiques sur le Luxembourg
Université du Luxembourg

Campus Limpertsberg
162a, avenue de la Faïencerie
L-1511 Luxembourg

Luxembourg, février 2007
Photo de la couverture : Fernand Fehlen
Impression : Service Central des Imprimés de l'État

L'étude est disponible sur le site de la Chambre des Députés www.chd.lu (rubrique : portail documentaire -> documentation)
et le site de l'université : <http://www.uni.lu/recherche/flshase/stade> .

Introduction	5
0.1 Les objectifs de l'étude	7
0.2 Les auteurs de l'étude	9
0.3 Le Luxembourg et l'Europe.....	9
0.4 Le plan de l'étude.....	19
1 La campagne électorale référendaire	19
1 Processus de ratification et campagne référendaire	21
2 Analyse du référendum d'après les résultats	79
2.1 Résultats du référendum du 10 juillet 2005	81
2.2 Résultats du référendum et structure socio-démographique des communes.....	94
3 Analyse d'après les sondages pré- et post- référendum	102
3.1 Intégration européenne et clivage gauche-droite	104
3.2 Expliquer le soutien à l'intégration européenne	109
3.3 Expliquer les résultats du référendum.....	122
4 La politique européenne à travers les focus groups	145
4.1 Un cadre d'analyse alternatif	147
4.2 Un référendum synonyme d'un vertige social et identitaire	160
5 Conclusion	183
5.1 Le référendum comme révélateur	185
5.2 Comparaison avec les autres pays référendaires.....	189
6 Bibliographie	199

Une table des matières détaillée
se trouve au début de chaque chapitre

Introduction

5

Introduction

0.1	Les objectifs de l'étude.....	7
0.2	Les auteurs de l'étude.....	9
0.3	Le Luxembourg et l'Europe	9
0.3.1	Un européenisme sociétal de bon aloi	11
0.3.2	Un souverainisme latent.....	12

0.1 Les objectifs de l'étude

La campagne référendaire sur le Traité constitutionnel européen et surtout le résultat du référendum au Luxembourg ont été révélateurs d'un profond clivage entre une large partie de l'électorat et le monde politique. A l'image de la France et des Pays-Bas, le Grand-duché lui non plus, ne semble pas exempt d'un phénomène d'éloignement entre la classe politique et les citoyens, et de son corollaire, l'expression de contestations et de crispations sociales et identitaires. Les résultats ont aussi montré de grands écarts au niveau régional et des phénomènes de dissidences partisans qui demandent à être expliqués.

Le projet de recherche Référendum 2005 – commandité par la Chambre des Députés du Grand-duché de Luxembourg – vise, d'une part, à identifier ces nouvelles transformations et à les situer dans les dynamiques économiques et sociales que le Luxembourg connaît depuis une vingtaine d'années et, d'autre part, à souligner les particularités du vote luxembourgeois par rapport aux autres processus référendaires (Espagne, France et Pays-Bas).

Ce rapport fait suite à celui qui avait été réalisé en 2005 sur les élections législatives et européennes de 2004 par les mêmes auteurs¹. Plusieurs publications et conférences internationales ont déjà été effectuées à son sujet². Plus particulièrement, l'étude met en œuvre cinq approches complémentaires :

1) La parole aux électeurs :

Quatre *focus groups* ont été mis en place en collaboration avec TNS-ILRES ; un *focus group* d'électeurs ayant un niveau d'instruction inférieur au baccalauréat, un *focus group* d'électeurs ayant au minimum le baccalauréat et deux *focus groups* de ressortissants communautaires construits par rapport à leurs secteurs d'activité. Les *focus groups* ont pour objet de connaître l'opinion des citoyens sur le Traité constitutionnel européen à travers l'analyse de leurs opinions ou attitudes sur différents sujets ou objets politiques qui sont directement ou indirectement liés au Traité constitutionnel.

¹ Dumont, P., Fehlen, F., Kies, R. & Poirier, Ph, *Les Elections Législatives et Européennes de 2004 au Grand-duché de Luxembourg*. Luxembourg : Service Central des Imprimés de l'Etat, 2006.

² Dumont, P. & Poirier, Ph., "The Parliamentary and European Elections in Luxembourg of June 13th 2004". In, J.M. Talero Garcia, *European Yearbook of Political Campaigns 2004*. Vienna: European Association of Political Consultants , p170-190, June 2005. Poirier, Ph., "Analysis on the Referendum in Luxembourg". In, D.Donnely, *EU Constitution Special Issue*. London: The Federal Trust for Education and Research Newsletter, July 2005. Dumont, P. & Poirier, Ph., « Les Etats du Benelux ». In, S.Cordelier, *Etat du Monde 2006*. Paris : Editions la Découverte, p616-620, octobre 2005. Dumont, P. & Poirier, Ph., "Luxembourg 2005". In *Political Data Yearbook* edited by Richard S. Katz and Ingrid van Biezen. In, *European Journal of Political Research*, n°45, p1182-1197, October 2006. Dumont P. & Poirier, Ph., « Le référendum luxembourgeois sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe ». In, *Annales d'Études Européennes*, p213-244, Volume 8, 2005-2006. De plus, Philippe Poirier (et Patrick Dumont) avec Lukas Sosoe & Christian Franck, préparent actuellement deux ouvrages sur le Traité constitutionnel européen (*Constitution européenne, problèmes et perspectives d'avenir* et *Processus de ratification et acteurs de l'espace public européen* qui seront publiés au début de l'année 2007 aux éditions Bruylant, tirés de deux conférences internationales organisées par l'Université du Luxembourg en février 2005 et mai 2006.

2) Stratégies et discours des acteurs politiques et économiques :

L'étude qualitative des stratégies et des discours de tous les acteurs du système politique et économique luxembourgeois depuis l'organisation du *hearing public* organisé à la Chambre des Députés en juillet 2003 jusqu'à la fin de la campagne référendaire en juillet 2005 se fera d'après leurs documentations, une revue de presse et des entretiens menés par l'équipe de recherche. Cette analyse est complétée par un questionnaire qui a été envoyé à l'ensemble des acteurs politiques³. L'objectif est d'identifier l'évolution des positions des différents groupes d'intérêts, des associations et des partis politiques tant vis-à-vis du texte constitutionnel en lui-même que par rapport aux questions qu'il soulève (méthode communautaire, directives européennes en matière économique fiscale et sociale, élargissement, etc.).

3) Analyse de géographie électorale :

Sur base des résultats officiels, des résultats des élections législatives et européennes de 2004 et de la composition socio-démographique des communes, la physionomie du « oui » et du « non » pourra être approchée d'une première manière à l'aide de données agrégées.

4) Motivations des électeurs et dynamiques de la campagne :

L'exploitation statistique du sondage Eurobaromètre Flash réalisé par TNS-ILRES pour le compte de la Commission européenne à l'issue du référendum du 10 juillet 2005. Exploitation statistique qui sera mise en relation avec le sondage post-électoral administré à l'occasion des élections législatives et européennes du 13 juin 2004 et les sondages effectués au cours de la campagne par TNS-ILRES. Ceci pour analyser le soutien à l'intégration européenne et comprendre le comportement électoral des Luxembourgeois sur enjeux européens.

5) Une comparaison avec les autres pays ayant connu un référendum :

L'étude comparative des motivations des électeurs dans les quatre Etats qui ont procédé à des consultations populaires en recourant aux autres études Eurobaromètre Flash de la Commission européenne. Ceci dans la perspective de savoir si l'on peut dégager des constantes dans le comportement des électeurs des quatre Etats référendaires et en quoi le vote des Luxembourgeois sur le Traité constitutionnel européen peut être, sous certains aspects, compris comme distinct.

³ Le questionnaire a été envoyé à 70 acteurs représentatifs de la société politique du pays (partis politiques, associations politiques, associations patronales, syndicats, médias) que nous jugeons susceptibles d'avoir été plus ou moins actifs lors de la campagne référendaire. Parmi ceux-ci nous avons reçu 27 réponses de retour. Les réponses à ce questionnaire se sont révélées particulièrement utiles dans notre recherche pour connaître ou approfondir l'opinion d'acteurs politiques qui n'ont été que peu présents lors de la campagne politique. Une copie du questionnaire se trouve dans l'annexe de cette étude.

0.2 Les auteurs de l'étude

L'étude a été rédigée par les politologues et sociologues suivants :

Fernand Fehlen, enseignant-chercheur en sociologie à l'Université du Luxembourg

Philippe Poirier (1971), docteur en sciences politiques, qualifié aux fonctions de maître de conférences en sciences politiques par le Conseil National des Universités françaises, membre associé au Centre d'Etudes de Recherches Autour de la Démocratie de l'Université de Rennes I, au Standing Group on Extremism and Democracy de l'European Consortium Political Research, administrateur de la Fondation Européenne des Sciences Politiques, membre du Conseil scientifique de la Fondation Europe Métropoles. Co-coordonateur de la recherche prioritaire de l'Université du Luxembourg « Gouvernance européenne ». Enseignant-chercheur invité à l'Université Sorbonne Paris IV.

Patrick Dumont (1971), doctorant en sciences politiques à l'Université Catholique de Louvain⁴, membre du Centre de Politique Comparée de l'Université Catholique de Louvain, administrateur de l'Association Belge de Science Politique - Communauté française, membre associé à la Qualitative Methods section de l'American Political Science Association. Enseignant aux Facultés Saint-Louis de Bruxelles.

Raphael Kies (1973), doctorant en sciences politiques à l'Institut Universitaire Européen de Florence,⁵ vice-directeur du E-Democracy Center de l'Université de Genève, associé au Centre d'Etude et de Documentation sur la Démocratie Directe de cette même université, membre du ASEAN-EU Network Programme. Il a bénéficié pour une partie de sa contribution d'une bourse d'étude du Fonds National de la Recherche luxembourgeois.

Les sondages ainsi que, la constitution des *focus groups* ont été réalisés par TNS-ILRES sous la responsabilité de Charles Margue, directeur d'études, par Antonella Di Pasquale et Wiebke Guembel, statisticiennes analystes. Ces derniers ont non seulement assuré le bon déroulement des différents sondages et leur exploitation, mais aussi animé les *focus groups* avec les politologues de l'Université du Luxembourg.

Les auteurs remercient Isabelle Piroth-Pigeron, chercheur à l'Université du Luxembourg, pour la disponibilité, la relecture et les commentaires judicieux.

0.3 Le Luxembourg et l'Europe

Avec la présidence du Conseil de l'Union européenne au premier semestre et un référendum sur le *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*, le Luxembourg a sans doute vécu en 2005 l'une des années les plus

⁴ Le sujet de la thèse : "Coalition government formation in western Europe : A combination of quantitative and qualitative analyses of formal models".

⁵ Le sujet de la thèse : "Participative and deliberative potentialities of online public debates".

« européennes » de son histoire politique.

Depuis 1979, les élections directes du Parlement européen n'ont en effet jamais provoqué de réel débat sur l'Europe et ses politiques, car elles étaient à chaque fois couplées aux élections législatives. Ces « élections de second ordre »⁶ permettaient tout au plus de vérifier la popularité de certaines personnalités politiques ou le rayonnement national d'un parti puisque c'est le seul scrutin faisant fi des divisions régionales du Grand-duché. De plus, les présidences tournantes du Conseil ne généraient pas beaucoup d'intérêt auprès de ses habitants, au-delà d'une certaine fierté de voir un Etat ne comptant que 220 000 électeurs (en 2004) tenir temporairement les rênes de l'Union.

La Présidence luxembourgeoise du premier semestre de 2005 a bien été à cet égard une exception. Ces six mois furent en effet cruciaux pour le processus de ratification du Traité constitutionnel dans l'Union et la poursuite de l'intégration européenne. Après la signature du texte par les représentants des 25 Etats membres à Rome en octobre 2004 et les premières ratifications parlementaires (Lituanie et Hongrie, respectivement en novembre et décembre 2004), c'est en effet au début de l'année 2005, (avec les débats et l'adoption du Traité par le Parlement européen en janvier, puis le référendum espagnol en février et les campagnes nationales d'information), que les médias et les opinions publiques commencèrent à s'intéresser à la question. Au Grand-duché, les « non » référendaires en France et aux Pays-Bas, les avancées de la Présidence luxembourgeoise et son échec final sur les perspectives financières de l'Union, ainsi que l'organisation du premier référendum grand-ducal depuis 68 ans, eurent pour effet de mettre la politique européenne à la « une » des médias. L'agenda de tout le personnel politique et des groupes d'intérêts ont ainsi rendu inévitables les discussions entre collègues, amis et en famille.

L'eupéanisation du débat public lors du référendum⁷ a objectivé non seulement des questions sur le devenir institutionnel de l'Union et de l'un de ses membres fondateurs, le Luxembourg, mais aussi révélé d'autres interrogations :

- D'ordre proprement économique, par exemple le devenir de l'avantage comparatif des économies de petite dimension dans une Europe élargie ;
- D'ordre social, par exemple l'adéquation du système de formation professionnelle et la compétitivité des Luxembourgeois sur le marché de l'emploi national et/ou européen ;
- D'ordre identitaire, par exemple l'incommensurabilité des cultures nationales est-elle ou non garantie par le Traité constitutionnel ?

Le rapport historique du Luxembourg et des Luxembourgeois à l'Europe a sans aucun doute pesé tant dans l'articulation de la campagne que dans son résultat final. On ne saurait le considérer toutefois comme un blanc seing signé à l'approfondissement politique de l'Union dans un sens plus fédéral comme le

⁶ Reif, K., & Schmitt, H., "Nine Second-order National Elections: a Conceptual Framework for the Analysis of European Election Results". In, *European Journal of Political Research*, Volume 8, n°1, p3-44, 1980.

⁷ L'émergence d'un véritable débat public européen est d'autant plus remarquable qu'il est au Luxembourg généralement hypertrophié dans la mesure où il est monopolisé par des structures partisans elles-mêmes dominées par un nombre restreint de personnalités, véritables entrepreneurs en politique.

laissait supposer à tort ou à raison le Traité constitutionnel européen.

0.3.1 Un européanisme sociétal de bon aloi

Le Luxembourg, membre fondateur de l'Union, se révèle traditionnellement dans les enquêtes Eurobaromètres comme l'un des Etats-membres de l'Union les plus « europhiles ». C'est-à-dire comme celui qui soutient le plus la méthode communautaire de Construction européenne⁸. La taille du pays (et donc sa faiblesse militaire et la dépendance de son économie vis-à-vis de marchés extérieurs) explique en large partie la propension de ses élites politiques à contribuer à la création d'ensembles politiques et économiques plus vastes que les Etats nations⁹.

Au titre de membre fondateur, par sa situation géographique au cœur de l'Europe et en raison de cette petite taille (le Grand-duché n'est pas perçu comme un concurrent par les grands pays), il est devenu le siège d'une série d'institutions européennes, comme la Cour de Justice, la Cour des Comptes, la Banque Européenne d'Investissement, ainsi que de plusieurs services de la Commission et du Parlement¹⁰. La présence de ces institutions, synonyme d'arrivée massive de fonctionnaires internationaux, couplée au développement de la place financière, a radicalement transformé la société et a contribué à l'essor de l'économie luxembourgeoise dans les cinquante dernières années. Dans le même temps, cette européanisation institutionnelle a trouvé ses limites dans l'ensemble du corps social. Plusieurs communautés cohabitent pour ainsi dire de fait au Grand-duché et sont à la fois source de construction d'une culture civique commune et de repli identitaire, dont les Luxembourgeois, la seule Communauté de citoyens, en sont les acteurs parmi d'autres.

Au sein de l'Union européenne le Luxembourg bénéficie indéniablement de la méthode communautaire et de l'égalité de traitement entre Etats membres (il dispose au même titre que les autres Etats d'un membre de la Commission, reçoit la présidence tournante du Conseil, etc.) qui lui donnent un poids disproportionné par rapport à sa taille sur la scène internationale. Mais il tire également profit de mécanismes inter-gouvernementaux comme le droit de veto reconnu à tous les représentants au Conseil des ministres en matière de politique fiscale. L'harmonisation des législations nationales se heurte en effet à la règle de l'unanimité dans ce domaine, ce qui permet aux gouvernants

⁸ La méthode communautaire désigne le mode de fonctionnement institutionnel du 1^{er} pilier de l'Union européenne. Dans le respect du principe de subsidiarité, elle repose sur une logique d'intégration et se caractérise notamment par les éléments principaux suivants : - Le monopole du droit d'initiative de la Commission ; - Le recours général au vote à la majorité qualifiée au Conseil ; - Le rôle actif du Parlement européen (avis, propositions d'amendements, etc.) ; - L'uniformité d'interprétation du droit communautaire assurée par la Cour de Justice. Elle s'oppose au mode de fonctionnement institutionnel des 2^e et 3^e piliers qui repose sur une logique de coopération intergouvernementale (méthode intergouvernementale) se caractérisant par les éléments principaux suivants : - Le droit d'initiative de la Commission, soit partagé avec les Etats membres, soit limité à certains domaines spécifiques ; - Le recours général à l'unanimité au Conseil ; - Le rôle consultatif du Parlement européen ; - Le rôle limité de la Cour de Justice. Cf. Rossi Serana, L., *Méthode Communautaire, Méthode Inter-gouvernementale. Réformer sans Déformer*, Documents de la Convention européenne, Bruxelles, 2003.

⁹ En 1921 l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (UEBL), en 1944 le Traité d'union douanière Benelux, puis comme membre fondateur des Communautés européennes.

¹⁰ Il fut aussi dès l'origine le siège de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA).

luxembourgeois de sauvegarder les avantages comparatifs de la place financière, un enjeu d'intérêt national vu la part que représente le secteur bancaire dans les recettes de l'Etat (environ un quart).

Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant de trouver le Luxembourg en tête des 25 Etats membres au printemps 2005 en termes d'opinions favorables de la population envers l'appartenance du pays à l'Union européenne (80% pour une moyenne européenne de 54%), une évaluation positive qui se nourrit de la reconnaissance des bénéfices retirés de cette appartenance par le Grand-duché (72% pour une moyenne européenne de 55%)¹¹.

Pour autant, les sondages Eurobaromètre indiquent en 2004 une inquiétude grandissante dans la population sur la façon dont l'Union évolue, dans un contexte économique national perçu depuis peu comme difficile. Ces sondages montrent qu'une partie de la population attribue la mauvaise conjoncture économique et surtout de l'évolution du marché de l'emploi aux décisions prises au niveau européen (23% considèrent que l'Union européenne est pour eux synonyme de chômage, la moyenne européenne étant de 19%), et les élargissements récents et attendus de l'Union sont rejetés par une majorité des habitants du Luxembourg pour des raisons principalement économiques (six répondants sur dix, pour une moyenne européenne de quatre sur dix).

Malgré les appréhensions grandissantes dans le chef de la population luxembourgeoise, celle-ci se prononçait largement en faveur du projet de Constitution européenne dans les sondages Eurobaromètre de 2004 : En juillet 88% déclaraient que l'Union devait se doter d'une Constitution et en automne ils étaient 77% (pour une moyenne européenne de 68%) à soutenir personnellement le projet constitutionnel.

0.3.2 Un souverainisme latent

En ce qui concerne la compétition politique au Luxembourg, le paradoxe est qu'il n'existe pas de véritable clivage sur la Construction européenne entre les partis représentés à la Chambre des Députés. Bien que l'ADR (Action pour la Démocratie et la Justice Sociale) s'en soit réclamée à plusieurs reprises, il n'est qu'un parti souverainiste imparfait. C'est-à-dire, il n'est pas un parti qui conçoit totalement l'Union comme une association libre de nations souveraines :

- Où les États membres ne délèguent aux institutions européennes que des compétences révocables, subsidiaires et subordonnées ;
- Où seuls les États-membres peuvent contrôler l'exercice de ces compétences déléguées ;
- Où la Commission comme le Parlement européen seraient par essence subordonnés aux Etats membres ;

¹¹ Commission européenne, *Eurobaromètre 63.4, L'opinion publique dans l'Union européenne, Luxembourg, rapport national*. Luxembourg : Eurostat, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb63/eb63_nat_lu.pdf, printemps 2005. Au Luxembourg, le taux de résidents étrangers est de près de 40%, dont 85% sont des ressortissants européens. Les échantillons utilisés pour les sondages « Eurobaromètre standard » sont composés à trois quarts de personnes de nationalité luxembourgeoise et pour un quart de ressortissants d'autres Etats-membres.

- Où les Constitutions nationales l'emporteraient sur le droit communautaire en cas de conflit entre eux;
- Où les États-membres détiendraient également une souveraineté imprescriptible en matière linguistique et culturelle, en particulier le droit à l'usage de leur langue nationale sur leur propre sol, sans qu'aucune considération budgétaire ou argument tiré de l'application du principe de libre concurrence puisse y faire obstacle ;
- Où chaque État membre disposerait du droit de suspendre une règle en vigueur au sein de l'Union européenne, s'il le juge nécessaire à la défense de ses intérêts essentiels, et ceci en l'absence même de clause de sauvegarde expressément inscrite dans les Traités ;
- Où chaque État-membre aurait également le droit de refuser de s'associer à une décision qu'il estimerait contraire à ses intérêts essentiels ;
- Où le « compromis de Luxembourg »¹² devrait être solennellement réaffirmé ;
- Où les votes à la majorité, même qualifiée, resteraient l'exception au sein du Conseil des Ministres.

Les différents traités qui ont accéléré le processus d'intégration européenne (Traité de Maastricht en 1993, Traité d'Amsterdam en 1997 et de Nice en 2001) ont été largement soutenus par les partis parlementaires luxembourgeois. Pendant la campagne pour les élections européennes de 2004 seule La Gauche n'appelait pas à voter « oui » au Traité constitutionnel. Alors qu'il avait critiqué le projet de Traité pendant toute la durée des travaux de la Convention à laquelle il appartenait, Gast Gibéryen, président du groupe parlementaire de l'ADR à la Chambre, recommandait même son adoption. Son accord était conditionné à ce que celui-ci soit un « Traité constitutionnel » et non une « Constitution »¹³, c'est-à-dire un Traité entre des Etats et non une Charte fondatrice d'un nouvel ordre constitutionnel.

Cette position a été toutefois renversée lors du congrès du parti en avril 2005, où la majorité des adhérents se prononcèrent en faveur d'une motion engageant le parti à mener campagne pour le « non ». La présidence du parti, désavouée, respecta le vote interne et rejoignit donc les partis de gauche radicale (La Gauche et le Parti Communiste Luxembourgeois), qui n'ont plus de représentation parlementaire depuis 2004, parmi les opposants à l'adoption du Traité. Ces formations à la « gauche de la gauche », qui s'étaient déjà opposées aux Traités de Maastricht et d'Amsterdam, refusent le Traité constitutionnel européen pour des raisons nettement distinctes de celles de l'ADR: héritiers de la tradition marxiste européenne qui s'est toujours opposée à la Communauté

¹² Le Compromis de Luxembourg (janvier 1966) mit fin à la crise dite « de la chaise vide » durant laquelle la France ne siégeait plus au Conseil depuis juillet 1965. Ce compromis fut un constat de désaccord entre, d'une part, ceux qui lorsqu'un intérêt national très important était en cause, souhaitaient que les membres du Conseil s'efforcent dans un délai raisonnable, d'arriver à des solutions pouvant être adoptées par tous dans le respect de leurs intérêts mutuels et, d'autre part, la France qui était favorable à la poursuite des discussions jusqu'à ce qu'on parvienne à un accord unanime. Ultérieurement, d'autres Etats membres devaient rejoindre le point de vue français.

¹³ Voir Gibéryen, G., « Remarques, Amendements et Propositions du parti luxembourgeois ADR quant au projet d'articles 1 à 16 du traité constitutionnel », <http://www.avenir-europe.lu/FR/PDF/Giberyen17022003.pdf>, 7 février 2003.

européenne, ils rejettent principalement l'aspect libéral, marchand et anti-démocratique supposé de la Construction européenne, mais aussi ses liens avec l'OTAN et plaident pour le respect de la diversité culturelle intra-sociétale européenne (les minorités religieuses, sexuelles, etc.).

Les formations politiques faisant campagne contre le Traité ne pesaient donc qu'environ 12% du corps électoral en 2004 (13% aux législatives et 11% aux européennes) et leur représentation parlementaire était limitée au groupe de l'ADR, soit 5 députés sur 60. Une situation nullement comparable avec les forces politiques en France et aux Pays-Bas qui s'opposent depuis une vingtaine d'années à la méthode communautaire de Construction européenne.

La contestation du projet européen type méthode communautaire en France est en effet portée par des partis très structurés – le Parti Communiste Français, le Front National par exemple – dont la sophistication du discours (notamment grâce à l'apport passé et actuel d'une kyrielle d'associations et de clubs de réflexion type Fondation Copernic ou Club de l'Horloge) permet d'élargir leurs aires d'influence traditionnelles. A cela, il faut ajouter des mouvements néo-conservateurs (le Mouvement pour la France de Philippe de Villiers, Debout la République de Nicolas Dupont-Aignan, le Forum des Républicains Sociaux de Christine Boutin) – certes minorés dans l'architecture organisationnelle des droites, mais très actifs dans les classes moyennes supérieures – ont trouvé dans la dénonciation de la méthode communautaire – supportée quant à elle par les autres formations de centre droit – le moyen d'exister, de s'émanciper et de promouvoir leur propre agenda politique.

La légitimité de ce type de mouvement est moins élevée aux Pays Bas surtout en termes d'articulation du discours. Néanmoins les formations politiques, comme le Christen Unie, qui rassemble les protestants conservateurs et le Socialistische Partij, originellement issu du trotskisme et de l'anarchisme, disposent comme leurs alter-ego français de fortes implantations électorales régionales ou urbaines.

Surtout le discours du souverainisme libéral¹⁴ a été quant à lui particulièrement développé par l'un des acteurs majeurs du système politique néerlandais, le Volkspartij voor Vrijheid en Democratie, notamment lorsque Frederic Bolkenstein en a assumé la présidence du groupe parlementaire de 1990 à 1999, avant qu'il ne devienne paradoxalement commissaire européen. Et lors des élections européennes de juin 2004, l'ancien haut fonctionnaire européen Paul Van Buitenen avait réussi à réunir 7,3% des suffrages sur le seul discours

¹⁴ C'est à dire l'attachement conjugué à la souveraineté de l'Etat, au libéralisme économique et à la constitution d'un marché libre européen. La définition du souverainisme libéral a posteriori peut être attribué à Lady Thatcher au moment de son discours à Bruges en 1988 : *Willing and active co-operation between independent sovereign states is the best way to build a successful European Community. To try to suppress nationhood and concentrate power at the centre of a European conglomerate would be highly damaging and would jeopardise the objectives we seek to achieve [...] We have not successfully rolled back the frontiers of the state in Britain, only to see them reimposed at a European level, with a European super-state exercising a new dominance from Brussels. Certainly we want to see Europe more united and with a greater sense of common purpose. But it must be in a way which preserves the different traditions, Parliamentary powers and sense of national pride in one's own country; for these have been the source of Europe's vitality through the centuries* ". In Bruges Group, Britain & Europe The text of the speech delivered in Bruges by The Rt. Hon. Mrs Margaret Thatcher, FRS, on 20th September 1988, <http://www.brugesgroup.com/mediacentre/index.live?article=92#britain>.

de la transparence du processus décisionnel européen réitérant ainsi l'un des fondements de la culture démocratique néerlandaise.

Autrement dit, quand bien même la campagne des forces politiques soutenant le « non » au Luxembourg avait été des plus performantes – ce qui est aussi peu vraisemblable en raison de la disproportion des moyens financiers mis à disposition des partis promouvant le « non » et ceux qui sont les hérauts du « oui » – avec un socle électoral de départ si faible, ces forces ne pouvaient raisonnablement espérer mobiliser une majorité d'électeurs. Leurs dirigeants n'ont également pas une forte assise nationale à l'inverse de leurs confrères français et européens ce qui est pourtant un élément important dans la détermination du vote lors d'un référendum. Lors de la campagne des élections législatives et européennes de juin 2004, parmi les vingt premières personnalités qui avaient la plus grande popularité, aucun des leaders de la Gauche, de l'Action pour la Démocratie et la Justice Sociale ou du Parti Communiste Luxembourgeois, n'apparaissaient alors qu'en France 6 leaders sur 20 étaient parmi les plus populaires et 2 sur 20 aux Pays-Bas.

L'absence de forces eurosceptiques ou souverainistes structurées n'empêchent pas toutefois que le souverainisme libéral, le protectionnisme social ou bien encore le stato-nationalisme soient bel et bien latents dans la société luxembourgeoise¹⁵. La différence avec ce qui s'est passé en France et aux Pays-Bas, c'est qu'ils n'ont pas trouvé de canaux électoraux qui auraient pu les amalgamer et leur donner une nouvelle dynamique. Le référendum constitutionnel a pu opérer momentanément cette fusion.

La publicisation de ce souverainisme libéral et du protectionnisme social s'est déroulée pour la première fois en juillet 2003, date à laquelle la Chambre des Députés avait organisé une première conférence sur les travaux de la Convention européenne. A cette occasion, indépendamment de l'attachement des Luxembourgeois à la méthode communautaire, de nombreuses organisations professionnelles et syndicales, insistèrent sur l'obligation de préserver un certain contrôle politique national afin de garantir les niches économiques et le modèle social national¹⁶. Par ailleurs des critiques ont été soulevées quant à la méthode conventionnelle ainsi que certaines propositions qui y ont été discutées qui pour certains allaient à l'encontre de leurs conceptions de ce que doivent être la politique et le processus d'intégration européenne.

Par exemple, les représentants de la Confédération du Commerce (CLC), de la Fédération des Industriels Luxembourgeois (FEDIL), de l'Association des Banques et des Banquiers du Luxembourg (ABBL) ou bien encore du *Fräie Lëtzebuurger Bauereverband* (FLB) soutenaient le projet constitutionnel à la condition que celui-ci ne prépare nullement l'harmonisation des politiques

¹⁵ Poirier Ph. & Fayot, B. « Les Etats et les représentants du Benelux au sein de la Convention: Analyse d'un discours et d'une stratégie ». In, *L'Année Sociale 2003*. Bruxelles : Editions De Boeck-Université, 2004.

¹⁶ Le Luxembourg fut le seul État membre du Benelux à organiser un *hearing public* réunissant les représentants de la « société civile » et les membres de la Convention. Luxembourg : Chambre des Députés, Session ordinaire 2001-2002. Convention sur l'avenir de l'Europe Procès-verbal du Hearing du 9 juillet 2002.

sociales et fiscales dans l'Union¹⁷. Si tel était le cas, l'économie grand-ducale, caractérisée parmi d'autres choses comme un territoire ayant monnayé sa souveraineté (notamment dans la domiciliation des sociétés, une fiscalité et des charges patronales en moyenne en dessous de celles des Etats de l'Europe des 15, ainsi qu'un commerce transfrontalier lucratif sur certains produits notamment pétroliers, etc.) risquait d'être « brutalement » désarticulée. Par conséquent, le Luxembourg dans l'Union devait continuer à défendre ses intérêts essentiels à travers le Conseil des ministres et le principe de l'unanimité devait de nouveau s'appliquer à chaque fois que sont abordés une politique ou un sujet économique vital pour l'un des Etats de l'Union, possibilité « évacuée » par le Traité. En bref, les interventions témoignaient nettement d'une préférence pour l'inter-gouvernementalité alors que les dirigeants politiques luxembourgeois depuis l'entrée en vigueur du Traité de Rome en 1957 s'étaient toujours montrés au contraire comme les ardents partisans de la méthode communautaire.

Le souverainisme libéral développé lors du forum parlementaire luxembourgeois en juillet 2003 signifie que l'Union européenne est légitime, non en raison de son aspect de nécessité mais uniquement, de façon intrinsèque, si la nouvelle entité détient l'élément susceptible d'actualiser et de confirmer à nouveau les espaces politiques et économiques nationaux déjà existants. La Construction européenne ne serait effective qu'à partir du moment où les politiques qu'elle initie se réfèrent aux compétences déjà assumées par les gouvernements des Etats-membres. De plus, compte tenu de ce que serait devenu l'Etat en Europe, il serait nécessaire d'instaurer un « Etat subsidiaire »¹⁸ de préférence au niveau national¹⁹.

La promotion implicite d'un Etat subsidiaire et du souverainisme libéral par des responsables économiques grand-ducaux lors du débat à la Chambre des Députés de juillet 2003 était contrebalancée par l'affirmation de l'attachement à un modèle européen de cohésion sociale, par ailleurs construit en négatif du

¹⁷ Les autres syndicats agricoles comme Bauerenallianz (BA) et la Centrale Paysanne (CE) étant plus prudents dans leur discours sur la défense des intérêts nationaux du Luxembourg.

¹⁸ L'Etat subsidiaire repose sur le principe du partage de la souveraineté et des compétences mais ce n'est pas l'Etat minimal dont rêvent les libéraux (ce n'est pas non plus bien évidemment l'Etat-providence « omniprésent » et « omnipotent ») ; l'Etat subsidiaire européen pourra et devra : - Assumer pleinement les tâches qui lui seront déléguées (et seulement elles) ; - Assurer la sécurité extérieure, l'harmonie intérieure, la gestion de la monnaie et des tarifs douaniers, l'indépendance et la puissance de la fédération. Dans cette théorie, le principe de subsidiarité repose sur l'idée que les décisions concernant l'organisation et la vie des communautés doivent être prises en leur sein tant que ces communautés ont la capacité interne de les assumer ; ce n'est que lorsqu'une décision ne peut pas être assumée par la communauté considérée que cette dernière s'en remet à la communauté de rang supérieur (principe d'insuffisance). Voir à ce sujet, Millon-Delsol, Ch., *L'Etat subsidiaire. Ingérence et non-ingérence de l'Etat. Le principe de subsidiarité aux fondements de l'histoire européenne*. Paris : Presses Universitaires de France, 1992.

¹⁹ Autrement dit, il faut mettre fin à la prééminence et au monopole de la contrainte exercée par l'Etat à travers l'existence d'une Constitution et de politiques publiques à caractère « interventionniste », à prétention « universaliste » et supposées « niveleuses » des diversités économiques et sociales, a fortiori au niveau de l'Union. Il est nécessaire au contraire de remplacer l'établissement d'une légitimité absolue que représente une Constitution par une autre forme qui soit en fait la traduction stable et consensuelle de ce qui existerait « naturellement » au sein de la société, les communautés. Ces dernières ne recèleraient aucun contenu normatif, contrairement à la méthode communautaire et au Traité constitutionnel européen.

modèle de développement anglo-américain (sans qu'aucun des deux ne soit réellement évalué et défini). Le nouveau président de l'OGBL, Jean-Claude Reding, assurant cette année là le Secrétariat européen commun de toutes les organisations ouvrières (de tradition socialiste, OGBL et FNCTTFEL ou de tradition catholique sociale, LCGB et FCTP²⁰), apporta explicitement son soutien au Traité constitutionnel européen du fait que la Charte des droits fondamentaux en constituait sa seconde partie et qu'elle était l'un des soubassements essentiels à l'Europe sociale.

Pour autant, Jean-Claude Reding s'est dit favorable à l'élaboration d'un protocole garantissant la pérennité des modes de régulation sociale tels qu'existaient dans les États-membres de l'Union. Ce dernier devait être ajouté au Traité constitutionnel lui-même. Ainsi, le représentant syndical reconnaissait implicitement sa préférence pour le modèle social national (du moins celle de ses militants et sympathisants) et la nécessité d'empêcher dans l'Union la mise en compétition des travailleurs, notamment par rapport aux différentes législations sociales en vigueur.

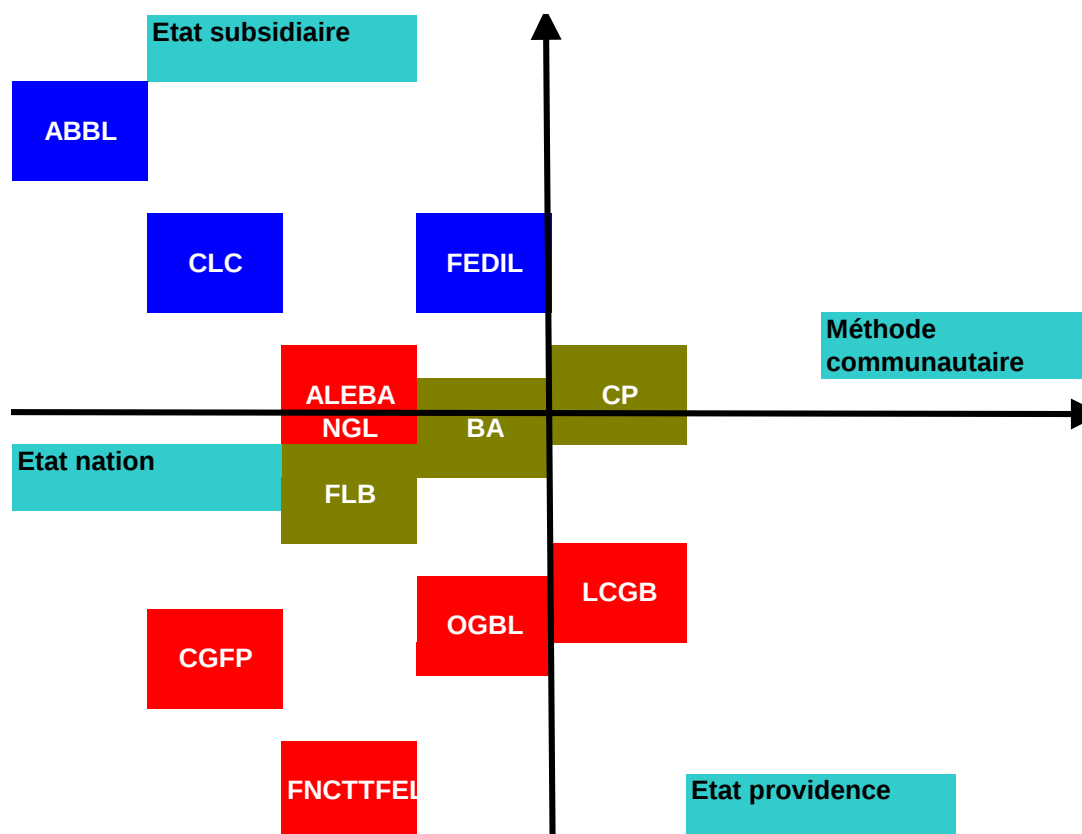


Figure 0.1 : Le positionnement des acteurs socio-économiques et l'Union en juillet 2003

D'une autre manière, le Traité, résultat d'un compromis, portait en germe le risque d'un démantèlement du protectionnisme social au Luxembourg. L'appui au Traité était donc lui aussi conditionné, comme pour les responsables de

²⁰ OGBL (Confédération syndicale indépendante), FNCTTFEL (Fédération Nationale des Cheminots, Travailleurs du Transport, Fonctionnaires et Employés Luxembourgeois) ; LCGB (Confédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens), FCPT (Fédération Chrétienne du Personnel du Transport).

nombreuses associations patronales et professionnelles acquises au souverainisme libéral. Les espoirs pour les deux groupes d'intérêts économiques et syndicaux reposaient donc sur la Conférence intergouvernementale qui devait succéder à la Convention européenne et finaliser le Traité constitutionnel européen.

Après la publication du projet constitutionnel en juillet 2003, la FNCTTFEL jugea qu'il était préférable de ne plus approfondir pour le moment l'Union politique et décida (du moins ses dirigeants Nico Wennmacher et Justin Turpel) de militer pour le « non ». Leur campagne visait dès lors à attirer l'attention sur le fait que l'Union économique et monétaire [avec le Traité de Maastricht (1993), le Traité d'Amsterdam (1997) et la Charte des droits fondamentaux (1999)] demeurerait insuffisante pour réaliser l'Union sociale des Européens. La confédération syndicale OGBL, pourtant liée au POSL, sous la pression de ses adhérents et de certains de ses responsables intermédiaires finit par renoncer à une campagne publique en faveur de la Constitution bien qu'elle apportât toujours à celle-ci officiellement son soutien.

Si le potentiel électoral du « non » reposant sur les forces politiques eurosceptiques était donc particulièrement faible, le camp des opposants pouvait capitaliser sur une conjoncture économique morose ainsi que sur la déception d'europhiles qui considéraient que le projet constitutionnel n'était pas assez ambitieux et devait être renégocié. En tout état de cause, en 2005 la population luxembourgeoise allait enfin pouvoir s'exprimer sur des enjeux européens à la faveur d'un scrutin séparé, ce qu'elle n'avait jamais pu faire auparavant car depuis 1979, les élections pour le Parlement européen se déroulent le même jour que les élections législatives²¹.

0.4 Le plan de l'étude

L'étude référendaire est organisée en quatre chapitres :

- Le premier porte sur la campagne électorale de manière chronologique, limitée à la presse écrite et aux documentations produites par les acteurs de celle-ci.
- Le second se focalise sur les résultats proprement dits confrontés aux différentes données sociodémographiques (IGSS, STATEC, etc.) et aux résultats des élections de 2004.
- Le troisième chapitre veille à approfondir les enseignements des sondages pré et post-référendaires.
- Le quatrième à travers les *focus groups* analyse les attitudes des Luxembourgeois et des ressortissants communautaires vis-à-vis de la politique européenne.
- La conclusion met en perspective les éventuelles spécificités luxembourgeoises avec les autres référendums sur le Traité constitutionnel européen.

²¹ L'ADR avait demandé un référendum sur le Traité de Maastricht. La ratification parlementaire de celui-ci – qui passait outre la révision de certains articles de la Constitution en ouvrant des droits aux non-nationaux – avait été à l'époque à l'origine d'une certaine polémique. Notamment sur la menace éventuelle que représentait l'Union européenne pour la souveraineté nationale du Grand-duché.

1 La campagne électorale référendaire

1.1	Le processus de ratification et la campagne référendaire	21
1.1.1	Les partisans du « non » imposent leurs thématiques avant même le début de la campagne	22
1.1.2	Les modalités d'organisation du référendum : qui sont les citoyens ?.....	32
1.1.3	Les partis politiques se réapproprient la campagne électorale : dissidences et critiques se multiplient	37
1.1.4	L'Europe sociale redevient le thème dominant de la campagne	43
1.1.5	Le temps de la campagne « officielle ».....	48
1.1.6	Le PCS monopolise les thèmes de campagne dans les deux dernières semaines.....	68

1.1 Le processus de ratification et la campagne référendaire

En juin 2003, le Gouvernement chrétien-social/libéral (PCS-PD) présidé par Jean-Claude Juncker décide de soumettre la future Constitution à ratification par voie référendaire : « ... *Le Luxembourg attache une telle importance à la future Constitution européenne que son Gouvernement a décidé de soumettre sa ratification à un référendum national [...]. Le référendum n'est pas un jouet pour les démagogues et les populistes. C'est un instrument qui, dans des moments importants, donne une dimension souveraine aux rendez-vous avec le peuple ...* »¹.

La décision du Premier ministre et de son Gouvernement ne fait pas l'unanimité au sein de sa propre formation politique. D'aucuns, parmi lesquels l'ancien président de la Commission européenne et ancien Premier ministre Jacques Santer, l'actuel questeur du Parlement européen Astrid Lulling et le président du Parti Chrétien Social (PCS) François Biltgen, estiment, d'une part, que la complexité du Traité constitutionnel risque de dérouter les électeurs et d'autre part qu'en dépit de la large victoire du parti aux dernières élections législatives et européennes de juin 2004, le PCS peut en sortir affaibli. Référence est aussi faite au référendum de 1937, un précédent historique malheureux pour le centre droit luxembourgeois². En dépit de ces mises en garde, l'intention du Premier ministre d'organiser un référendum dans le cadre de la procédure d'approbation du Traité constitutionnel est réaffirmée à nouveau dans l'Accord de coalition gouvernementale issu des élections du 13 juin 2004, composé du PCS et du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois (POSL). Cet accord prévoit que la Chambre des Députés votera une première fois sur la Constitution européenne avant les électeurs. Il stipule que le résultat du référendum engagera le Parlement et le Gouvernement. La Chambre devra soit confirmer soit désavouer son premier vote lors du second vote

¹ Service, Information et Presse, Gouvernement du Grand-duché de Luxembourg, « Le Gouvernement luxembourgeois décide de soumettre la future Constitution européenne à la ratification par référendum national », http://www.Gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2003/06/27referendum/index.html, 27 juin 2003.

² Deux référendums avaient été déjà organisés en septembre 1919. Les Luxembourgeois durent se prononcer d'abord sur le maintien de la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde, sur l'opportunité d'une dynastie nouvelle ou encore l'établissement d'une République. Le second référendum portait quant à lui sur une union économique soit avec la Belgique soit avec la France afin de la substituer au Zollverein défunt suite à l'effondrement du Reich allemand. Les Luxembourgeois choisirent le maintien de la dynastie sous une autre Grande-Duchesse (Charlotte) et l'Union économique avec la France. Après le refus de la France, une Union Economique Belgo-Luxembourgeoise vit finalement le jour en 1921. En 1937, le référendum avait eu pour objet la dissolution des organisations menaçant l'ordre public dont le Parti Communiste Luxembourgeois et les mouvements nazifiants. Ses détracteurs, plutôt situés à gauche (avec aussi l'appui des syndicats chrétiens ouvriers et de l'aile gauche de la mouvance libérale), usèrent alors du terme de « loi muselière » pour qualifier l'initiative du Gouvernement. Le Gouvernement présidé par Joseph Bech le perdit, ce qui entraîna la formation d'un nouvel exécutif, sous la direction d'un autre Premier ministre, Pierre Dupong, issu lui aussi du parti précurseur du PCS, le parti de la Droite, qui s'ouvrit pour la première fois aux Socialistes au détriment de l'aile droite des Libéraux.

constitutionnel, qui selon la procédure législative doit se tenir au moins trois mois après le premier vote³.

1.1.1 Les partisans du « non » imposent leurs thématiques avant même le début de la campagne

Dès le mois de juin 2004, un Comité pour le NON à la Constitution européenne à l'initiative d'une partie des organisations du Forum Social Luxembourgeois⁴ s'est formé [avec pour membres fondateurs au départ, les associations Life (une fédération d'organisations écologistes), Infoladen (une organisation visant à développer des forums pour la jeunesse avec pour sujet l'environnement et le social à travers les nouvelles technologies de l'information), Action contre le Chômage, les Amis du Monde Diplomatique, Initiative de Citoyens concernés et Solidaires contre la Pauvreté et pour l'Inclusion, ATTAC, Friddensinitiativ, Jugend fir Fridden a Gerechtegkeet (ces deux dernières étant des associations pacifistes qui sont nées au moment du déclenchement de la seconde guerre du Golfe en février 2003 et qui ont été à l'origine de l'une des plus grandes manifestations du Grand-duché avec plus de 40 000 participants)]. D'autres associations, également situées à gauche, comme l'Union Nationale des Etudiants Luxembourgeois (UNEL) ou Liberté de Conscience rejoindront par la suite ce collectif pour le « non ». Le mode d'action retenu, les types de mouvement se coalisant et les thématiques développées s'apparentent grandement à ce qui a été déjà institué en France par ceux qui désormais s'autoproclament « l'autre gauche ». Le nouveau Comité, par ses affiliés et ses premières prises de position, se place également de lui-même à la « gauche de la gauche » sur l'échiquier politique luxembourgeois⁵. Sa démarche est construite dès le départ comme un « mouvement social », émanation directe de

³ Service Information et Presse, Ministère d'Etat, *Programme Gouvernemental*, Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration : « Le Gouvernement entend soumettre la Constitution européenne à un référendum après que la Chambre des Députés se soit prononcée par un premier vote. Le résultat du référendum sera obligatoire. Sa date sera déterminée en coordination avec les autres États membres de l'Union. Une campagne d'information nationale sera organisée avec l'implication de tous les acteurs en vue d'un débat objectif sur les enjeux du nouveau Traité européen ».

<http://www.Gouvernement.lu/Gouvernement/programme/programme2004/mae/index.html>, 4 août 2004.

⁴ Le Forum Social Luxembourgeois a été fondé en 2003, il est le correspondant grand-ducal du Forum Social Mondial comme l'indique sa charte, « 1) Le Forum Social Luxembourgeois (FSL-LSF) fonctionne sur la base de la charte des principes du Forum Social Mondial (FSM-WSF) et de l'appel du FSL pour Florence ». In Forum Social Luxembourgeois, *Charte du Forum Social Luxembourgeois*, <http://homepage.internet.lu/forumsociallux/charte.htm>, 4 mars 2003.

⁵ Le 27 mai 2004, le Forum Social Luxembourgeois avait invité Michel Husson à dresser le portrait d'une « Autre Europe » qui deviendra par la suite l'un des slogans du Comité pour le NON à la Constitution européenne. Ce dernier est membre du conseil scientifique d'ATTAC France et auteur notamment des *Casseurs de l'état social : Des retraites à la Sécu : la grande démolition*. Paris : Editions La Découverte, collection « Sur le vif », 2003. Michel Husson juge que « La remise en cause de l'Etat social est souvent justifiée par la mondialisation, qui impliquerait un déplacement de la « gouvernance » à un niveau supranational, voire mondial, et conduirait à une perte de substance des Etats-nations, à commencer par leur volet social. Cette présentation est incomplète : le tournant néo-libéral n'est pas venu d'ailleurs ; il est le fruit de politiques néo-libérales menées dans chaque pays par les Gouvernements qui fabriquent les contraintes de la mondialisation autant qu'elles s'y soumettent. L'Etat social n'est pas détruit par les coups de boutoir de la mondialisation. Sous l'influence du dogme néo-libéral, il se transforme lui-même, en se dessaisissant de certaines de ses fonctions, pour mieux se recentrer sur les autres. Plutôt que d'un Etat cédant aux pressions antisociales de la mondialisation, nous avons affaire à la transformation de l'Etat social en Etat anti-social ».

citoyens luxembourgeois et européens désireux de court-circuiter les dépositaires de la démocratie représentative. L'exercice référendaire se prête à merveille à cette stratégie d'autant plus dans un régime politique consociatif.

Tout d'abord, la fondation même d'un Comité impose à tous les acteurs du système politique une démarcation binaire qui place à égalité, du moins dans l'ordre symbolique, d'une part les partis politiques qui traditionnellement monopolisent l'activité politique et d'autre part des associations qui habituellement ne sont que des groupes de pression passagers et/ou construits sur une seule revendication politique et, qui la plupart du temps, sont les « obligés » des formations politiques représentées au Parlement et/ou de l'appareil politico-administratif national ou local, pourvoyeurs de subventions.

Ensuite, la création d'un Comité, avant même que les usuels protagonistes du système politique n'interviennent réellement, permet de mettre sur l'agenda politique, des thèmes qui n'ont pas été repris lors des derniers scrutins législatifs étant donné que les partis politiques ont avant tout recherché à mobiliser leurs clientèles électorales respectives. Cette mise sur agenda ne s'adresse pas autrement dit à des groupes sociaux ou d'intérêts mais aux individus. Une telle détermination précoce de l'agenda politique est d'autant plus stratégique que les individus dans une campagne référendaire ont tendance à s'affranchir de leurs affiliations partisans et de construire leur réponse à partir de leur positionnement social personnel et de leur projection dans l'avenir.

Enfin, l'instauration d'un Comité, vise à canaliser toutes les initiatives dans la dénonciation du Traité. Il s'agit là d'une stratégie indispensable car l'efficacité de la campagne pour des acteurs, souvent néophytes en la matière et/ou disposant de faibles moyens matériels ou de relais sociaux d'autorité explicites (le contrôle d'une grande organisation professionnelle ou syndicale) ou implicites (les médias), ne repose que sur la monopolisation du contre-discours. Il ne faut pas se tromper sur les intentions de ses fondateurs qui ne se limitent pas à la remise en cause pure et simple du Traité, mais qui visent également à sensibiliser un électorat inquiet à des thématiques qui sont traditionnellement minorées dans le système politique luxembourgeois.

La prédominance indéniable de la gauche radicale dans le camp du « non » au Luxembourg et l'influence d'organisations pan-européennes anti-globalisation comme ATTAC se sont traduits par trois thématiques de campagne lancinantes :

- Le caractère supposé ultra-libéral du Traité, qui n'aurait assuré aucunement le futur d'un Etat social européen ;
- Le caractère anti-démocratique de son énonciation et du fonctionnement futur de l'Union ;
- La dénonciation classique de l'atlantisme de la Construction européenne exprimée depuis la fondation des Communautés économiques européennes par l'ensemble des partis communistes.

Plus précisément, dès le mois de juin 2004, il est reproché au Traité la « constitutionnalisation » du néo-libéralisme comme doctrine officielle de

l'Union européenne, le soutien implicite au dumping social, fiscal, et environnemental, le fait qu'il conduit au démantèlement et à la privatisation des services publics, qu'il « institutionnalise » les rapports avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et pousse à la militarisation de l'Europe⁶. En outre, le Traité accorderait des privilèges aux Cultes reconnus au détriment des associations représentatives de la société civile. Le Comité du NON contestant par ailleurs le processus qui a conduit au texte du Traité (Convention et Conférence intergouvernementale), préconise le recours à une Assemblée constituante des peuples d'Europe pour l'élaboration d'un nouveau texte.

La critique du Traité constitutionnel se transforme dès lors en une remise en cause fondamentale du fonctionnement du régime politique de l'Union européenne et particulièrement de ses trois piliers, la méthode communautaire la comitologie, le rôle joué par la Cour de Justice des Communautés européennes dans l'énonciation d'un ordre juridique commun et supérieur aux ordres légaux nationaux.

L'apparition précoce d'un Comité pour le NON à la Constitution européenne au Grand-duché s'insère aussi dans une stratégie européenne visant à disputer aux partis socialistes, travaillistes et sociaux démocrates membres du Parti Socialiste Européen (PSE) le monopole de représentation et de médiation des cultures politiques de gauche après la fondation au printemps 2004 d'un Parti de la Gauche européenne à Rome⁷.

Dans cet ordre d'idées, bien que l'histoire, la structuration et l'identité politique distinguent le POSL très fortement du Parti Socialiste français, ce n'est pas sans un certain émoi que la direction luxembourgeoise suit la campagne référendaire interne à son alter ego français. Les dirigeants socialistes français se sont en effet engagés à adopter la position officielle du parti après consultation des adhérents. François Hollande, le premier secrétaire du Parti, Dominique Strauss-Kahn, ancien ministre de l'Economie et des Finances, Pierre Mauroy, ancien Premier ministre, Jacques Delors ancien président de la Commission européenne, mènent campagne pour le « oui ». Laurent Fabius, ancien Premier ministre et Henri Emmanuelli, ancien président de l'Assemblée nationale sont en revanche en faveur du « non ».

Le 7 juillet 2004, par l'entremise de Ben Fayot, le POSL adresse ainsi une lettre aux Socialistes français les enjoignant à voter en faveur du Traité constitutionnel européen et dont le contenu a été publié dans la presse grand-ducale.

Dans cette missive, l'ancien conventionnel s'en prend indirectement aussi à la « gauche de la gauche » en Europe et au Luxembourg. Cette dernière risque par son action contre le Traité et son intransigeance de ruiner les chances de construire une Europe sociale au regard de l'état actuel des forces politiques : « ...*La polémique engagée contre la Constitution en France par l'extrême*

⁶ Comité pour le NON à la Constitution européenne, *Déclaration du Comité pour le NON à la Constitution européenne*, <http://www.constitution.lu/News/article/sid=259.html>, juillet 2004.

⁷ O combien difficile en raison de la rivalité historique des différents mouvements communiste et communiste et de l'apparition de nouvelles organisations radicales de gauche, les « alter-mondialistes » dont les modes d'action concurrencent celles des partis déjà structurés.

gauche, certains milieux du PS et la nébuleuse du Forum social, pose une question fondamentale pour l'existence même de la construction européenne. En refusant la Constitution, on engage une stratégie de rupture par rapport à ce qui a été construit en Europe depuis cinquante ans. On retrouve là l'éternel débat entre la volonté de réforme et la volonté de rupture. Personne, certes, ne refuse l'Europe en bloc, tout le monde se veut européen, mais on refuse « cette Europe-là », impossible à réformer puisque néo-libérale. Mais chacun doit savoir que le refus du compromis européen actuel vaut refus de la construction européenne tout court. De la sorte, cette gauche qui refuse le compromis européen au nom du social rejoint les souverainistes de droite qui refusent l'Europe au nom de la nation... »⁸.

La campagne référendaire au Luxembourg naît donc à gauche et la polémique initiale sur le Traité est avant tout un débat interne aux gauches luxembourgeoises qui se font l'écho, du moins pour le Comité du NON des thématiques développées en France. Implicitement les électeurs de gauche au Luxembourg disposent pour la première fois depuis 1968 (scrutin législatif où le PCL enregistra sa plus grande performance électorale), d'une plus grande latitude. Ils peuvent exprimer à moindres frais leur attachement à certaines valeurs héritées de la culture ouvriériste par ailleurs en déliquescence dans le cadre référendaire. Ils sont en mesure d'envoyer un avertissement au POSL partenaire junior de la coalition, dont le score aux élections législatives de 2004, presque stagnant par rapport à celles de 1999, témoignait déjà de la difficulté très récente pour ce parti à monopoliser de façon structurelle la gauche au Luxembourg. Sans pour autant accorder un crédit trop important à des organisations plus à gauche dont le caractère tribunitien, à tort ou à raison, l'emporte sur le caractère de réel participant au processus décisionnel. Le vote d'avertissement vaut aussi pour les centrales syndicales de gauche (comme l'OGBL) qui sont comptables de fait de la situation sociale et économique du Grand-duché par leur engagement au sein de la Tripartite.

Cette structuration de la « proto-campagne » référendaire, que l'on peut borner dans le temps de mai à novembre 2004, est indéniablement une réussite pour le Comité du NON. Elle permet notamment de mettre en réseau des associations traditionnellement jalouses de leurs prérogatives et/ou concentrées sur leurs questionnements spécifiques. C'est aussi le moyen de mobiliser de nouveaux venus dans l'activité politique militante, d'objectiver des problèmes économiques et sociaux réellement ou faussement laissés en jachère par les partis politiques représentés au Parlement. Finalement il s'agit d'accréditer l'idée qu'il existe un « mouvement social » ancré à gauche alors même que le POSL est « condamné » à en être le spectateur par sa participation au Gouvernement.

Le 29 octobre 2004 à Rome, les chefs d'Etat et de Gouvernement paraphent le Traité constitutionnel européen tandis que la nouvelle Commission européenne présidée par l'ancien Premier ministre José Manuel Barroso (Parti Populaire Européen- PPE) est dans la tourmente. Le Parlement européen a menacé ne pas voter sa confiance si le ministre italien des Affaires européennes, Rocco Buttiglione (PPE), pressenti comme Commissaire européen à la Justice et aux Affaires intérieures, est finalement désigné. Lors de son audition par la

⁸ Fayot, B., *Lettre aux socialistes français sur la Constitution dite de Giscard*. Luxembourg : Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, 6 juillet 2004.

Commission européenne éponyme, ce dernier avait déclaré, notamment par conviction religieuse, qu'il était opposé à l'idée d'accorder aux homosexuels des droits équivalents à ceux réservés aux hétérosexuels, notamment en ce qui concerne l'adoption et que les politiques non-discriminatoires prises au niveau de l'Union, comme celle de l'égalité des chances entre les Hommes et les Femmes, devaient être revues.

La luxembourgeoise Viviane Reding (PPE), proposée pour le Commissariat européen aux médias et à la société, dont les propos sont relayés dans la presse nationale, se déclare satisfaite que Rocco Buttiglione est renoncé finalement de lui-même à briguer le mandat de Commissaire. L'ancienne élue du PCS estime que c'est la preuve même qu'il existe une démocratie européenne⁹. Le Comité pour le NON à la Constitution européenne profite de l'occasion pour attirer l'attention non seulement sur le fait que le Traité constitutionnel européen porte atteinte indirectement aux principes de laïcité qui caractériseraient les régimes politiques des Etats membres de l'Union européenne mais aussi que les nominations d'autres commissaires européens ont été moins douloureuses dans la mesure où ils sont directement partie prenantes de l'orientation néo-libérale de l'Union et soutenus par de puissants intérêts économiques.

Le 17 novembre 2004, au Centre culturel de Bonnevoie, le Comité pour le NON à la Constitution européenne organise un premier événement avec Yves Salesse, président de la Fondation Copernic, cercle de réflexion hexagonal à la « gauche de la gauche ». Les thèmes de son intervention affinent l'armature de la campagne du Comité luxembourgeois opposé au Traité au risque d'ailleurs de ne pas correspondre à certaines spécificités grand-ducales.

Celui-ci conteste en premier lieu la légitimité du processus puisqu'un tel Traité devrait émaner d'une Assemblée constituante et s'appuyer sur la souveraineté populaire, c'est à dire émanant directement des peuples européens. Les partisans du « non » considèrent que la démocratie ne peut s'exercer que sous sa forme impérative. La Convention européenne relève pour eux de la démocratie représentative ou de la délégation. Or une telle démocratie est à rejeter aujourd'hui en raison même de la transformation de l'exercice du pouvoir en Europe. Dans la Convention, les élus sont, de façon supposée non pas les dépositaires de la volonté populaire mais ont été mis en situation de le devenir par des organisations, jugées plus puissantes, comme les multinationales ou les fonds de pension. Les élus seraient donc beaucoup plus redevables auprès de tels intérêts financiers que de leurs électeurs au cours de leurs mandats. Décortiquer le Traité, article par article, vise donc à retrouver tous les éventuels liens qui puissent exister entre les intérêts des « gros » et la nouvelle architecture institutionnelle de l'Union. Il s'agit par là de démontrer que l'Europe risque de s'éloigner des « gens ordinaires » bien qu'il soit soumis à leur approbation le Traité.

En second lieu, le Traité aurait fixé dans le détail toute sorte de choix politiques, sociaux, économiques. Choix qui deviendraient irréversibles puisqu'ils ne pourraient être modifiés par tout nouveau Gouvernement en raison même de son principe de révision, l'unanimité. L'irrévocabilité du

⁹ Reding, V., « La Démocratie est vivante ». In, *Le Quotidien*. Propos recueillis par Berche, D., p2, 30 octobre 2004.

Traité devient par conséquent une autre constante de la campagne du Comité pour le NON à la Constitution européenne.

Le citoyen européen est dépeint comme dépossédé de son droit d'initiative, de participation, d'influence. La démocratie, et en particulier celle de proximité, n'aurait absolument pas été effective au niveau européen. Or ce discours a pu avoir une réelle portée car, à tort ou raison, la démocratie de proximité est une donnée fondamentale du rapport à la politique pour de nombreux Luxembourgeois. Le régime politique de l'Union européenne ainsi expliqué contrevient à l'univers cognitif de Luxembourgeois. Ce texte aurait été aussi anti-démocratique, dans la continuité des Traités existants, car il définirait le régime politique de l'Union européenne par le libéralisme : «...*Dans la continuité des traités actuels le projet de « constitution » est l'ensemble juridique libéral le plus complet et contraignant de la planète. Le marché n'est pas seulement promu au rang de valeur suprême de l'Union, il en est l'objectif central l'Union encourage l'intégration de tous les pays dans l'économie mondiale, y compris par la suppression progressive des obstacles au commerce international ...*»¹⁰. Le libéralisme est amputé ici de son caractère politique et de l'universalité des droits politiques et d'égalité qu'il a consacré.

Dans cette logique, l'Union serait la dernière entité politique où règnerait le monétarisme ; ce dernier interdisant de ce fait que la monnaie soit utilisée comme instrument d'aide à la croissance et contre le chômage. Qui plus est, la lutte contre l'inflation s'effectuerait non pas au niveau des produits basiques, ceux des « gens ordinaires » (le Comité surfe ainsi sur le phénomène « Teuro »), mais pour ceux des grandes entreprises afin d'accroître leurs profits. Par ailleurs, la Constitution prévoirait la soumission des « services d'intérêt économique général » aux règles de la concurrence, si bien que toutes politiques alternatives aux libéralisations des services publics seraient donc dès lors impossibles. « ...*Le respect du principe de l'économie de marché ouverte où la concurrence est libre et non faussée...* » s'opposerait aux mesures contre les délocalisations d'entreprises. L'interdiction des restrictions à la libre circulation des capitaux (pour la délocalisation), des marchandises et des services (pour la réexportation de la production vers le pays où l'entreprise était auparavant implantée) serait définitivement prohibée. S'ajouterait encore l'impossibilité pratique de faire avancer l'harmonisation fiscale en raison de l'unanimité des Gouvernements requise pour la décider et l'harmonisation sociale soumise aussi, partiellement, à l'unanimité.

En dernier lieu, le Traité devrait être rejeté pour trois raisons :

- L'encadrement minutieux des politiques européennes par les traités ;
- Le rôle central de la négociation des Gouvernements (entre eux et avec la Commission) très largement affranchis de tout contrôle ;
- La montée des structures technocratiques devant la difficulté croissante de l'exercice intergouvernemental.

¹⁰ Le discours d'Y.Sallesse est repris quelques jours plus tard dans le document de la Fondation Copernic *Dire non à la « constitution » pour construire l'Europe Point de vue*, par Yves Sallesse <http://www.dossiersdunet.com/article335.html>, 24 novembre 2004.

Plus particulièrement :

- Son fonctionnement (la négociation diplomatique), serait totalement opaque et amplifierait l'autonomisation des exécutifs déjà forte pour le Comité au niveau des Etats. C'est aussi une critique implicite de la Tripartite et de tous ceux qui y participent ;
- Son inadaptation croissante, qui friserait la paralysie avec l'élargissement à 25, favoriserait le pouvoir technocratique (administrations nationales et bruxelloise, banques centrales, juges). Le « peuple » serait dépouillé une nouvelle fois de son droit à la participation au processus décisionnel. L'argument est d'autant plus porteur dans un cadre référendaire car l'électeur estime que son vote n'est pas « perdu » contrairement aux législatives.
- Le Traité masquerait, derrière l'apparence d'intérêts nationaux, les oppositions d'orientations politiques européennes (quelle politique économique, sociale, démantèlement ou renforcement des services publics, etc.). Or, faire apparaître ces oppositions serait indispensable pour l'émergence d'une vie politique au niveau de l'Europe. Cela suppose que les instances dirigeantes portent explicitement de telles orientations. Contrairement aux insinuations des partisans du « oui », l'européanisation n'est pas ici rejetée. C'est bien au contraire constater que les Européens décident de s'investir dans leur régime politique commun et que le Traité est en dessous de ces objectifs car le maintien de la souveraineté des Gouvernements permet toujours l'écart entre les intérêts du « peuple » et les intérêts des « gros » qui, par « nature », préfèrent la multiplication des organes de délégation et ce à de multiples niveaux, ce que consacrerait par ailleurs le Traité ;
- L'intégration des droits sociaux dans le Traité est proclamée comme une première et constituerait ainsi une avancée sociale importante. Or pour les « nonistes », ce ne serait nullement une première. Depuis longtemps, les Traités auraient reconnu les « ... *droits sociaux fondamentaux tels qu'ils sont définis dans la Charte sociale européenne d'octobre 1961, et dans la Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs de 1989* ... ». Par ailleurs, ils considéraient que la Charte des droits fondamentaux n'aurait aucune réelle portée juridique en dépit de son enchâssement constitutionnel dans la mesure où leurs appréciations seraient arbitrées par la Cour de Justice des Communautés européennes, qui dans la vision démocratie plébéienne et impérative du Comité du NON, ne peut être qu'éloignée des soucis des « gens ordinaires ». Enfin, relever l'inefficience de la Charte des droits fondamentaux permet de reposer la question du meilleur niveau d'intervention sociale. La réponse est claire : l'Etat-providence ne peut fonctionner qu'au niveau de l'Etat nation. Le Traité met en cause le modèle social luxembourgeois (sans qu'il soit rappelé que la Tripartite est l'un, sinon, l'élément clé de celui-ci).



Figure 1.1 : La construction du « non » de gauche

A la différence des partisans du « non », pour les tenants du « oui », la pré-campagne électorale sur le Traité Constitutionnel européen n'a pas eu pour enjeu le texte lui-même, mais la date de la convocation du référendum. Jean-Claude Juncker estimait qu'il était impossible de le tenir au premier semestre 2005, toutes les énergies politiques et administratives devant alors se concentrer sur la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. Il jugeait également qu'il était impraticable de l'organiser entre la signature du Traité à Rome par les Chefs d'Etat et de Gouvernement prévue

pour le 29 octobre 2004 et le début de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne¹¹.

Dès lors, certains dirigeants du PCS estimèrent qu'il était peut-être souhaitable de le coupler aux élections communales prévues en octobre 2005. Cette perspective « cabra » les Libéraux et *Les Verts*¹². Ces formations politiques dénoncèrent le risque de créer la confusion dans le chef de l'électeur et de permettre à la formation chrétienne-sociale, intimement liée à la politique européenne du Grand-duché (le Premier ministre Juncker est d'ailleurs le chef de Gouvernement le plus expérimenté des Etats membres et siège depuis plus longtemps encore parmi les ministres des finances européens) d'en tirer des avantages électoraux aux communales¹³.

En septembre 2004, le président du groupe parlementaire PCS, Michel Wolter, ancien Ministre de l'Intérieur (1999-2004) et Ben Fayot, l'ancien conventionnel socialiste et président du groupe parlementaire du parti considérèrent qu'il serait plus judicieux de convoquer les électeurs pendant le « semestre européen ». Ils espéraient ainsi contrecarrer une éventuelle influence des résultats français et néerlandais sur l'électeur luxembourgeois au cas où ces référendums auraient été disjoints ; et profiter de l'intérêt des citoyens pour les enjeux européens que ne manquerait de susciter la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.

Fin octobre 2004, le Premier ministre admit à l'issue d'un Conseil de Gouvernement que les ministres réfléchissaient à l'opportunité d'organiser le référendum pendant la présidence du Conseil de l'Union européenne. Son vice-Premier ministre et Ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et le ministre délégué aux Affaires européennes, Nicolas Schmit, envisagent de proposer aux Français et aux Néerlandais de tenir les trois référendums simultanément, aux alentours du 8 mai 2005. Après avoir été écartée par les autorités françaises et néerlandaises, cette solution fit rapidement place à une autre puisque Jean Asselborn propose de convoquer les électeurs début juillet 2005, immédiatement après la fin de la Présidence du Conseil de l'Union européenne. Le Premier ministre, agacé par les critiques venant de son propre parti et des rangs de l'opposition signifie début novembre 2004 à tous que ceux qui voulaient un vote pendant la présidence « *qu'ils pourraient l'organiser tout seul* ». C'est dans ce contexte de confusion et de nervosité que fut finalement prise la décision, entre le Ministre des Affaires étrangères et les présidents de groupes de la Chambre, de convier les Luxembourgeois à se prononcer le 10 juillet 2005.

Le 19 novembre 2004 le Conseil national du PCS est le premier parti luxembourgeois à soutenir officiellement le projet constitutionnel en insistant particulièrement sur le fait que c'est un Traité logique dans l'histoire de la

¹¹ Voir à ce sujet la série d'articles de Siweck, Jean-Lou, « Référendum à la recherche d'une date ». In, *d'Lëtzebuerger Land*, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_convention/referendum_date_09_1004.html, novembre 2004.

¹² Les Verts, *Résolution prise lors du Congrès à Hesperange*, 16 octobre 2004.

¹³ C'était en particulier le cas du bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le libéral Paul Helming, ancien membre de la Convention sur l'avenir de l'Europe, qui craignait de perdre le contrôle de la capitale en cas de simultanéité des scrutins communal et référendaire (le Parti Démocratique détient le poste de bourgmestre depuis plus de quarante ans).

Construction européenne, qui par ailleurs a garanti la Paix entre les Européens. La participation des ressortissants communautaires est par ailleurs envisagée.

Le 25 novembre, le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen jure que dire « non » à la Constitution c'est rejeter l'Europe sociale. La cohésion sociale, le futur de l'Etat providence, l'écart des législations sur le Travail entre les différents Etats membres de l'Union remplacent, avant même que la campagne référendaire ne débute réellement, l'objet même de celle-ci, le Traité. Le président du PCS s'en prend également aux défenseurs de l'Etat nation et aux tenants de la libéralisation à tout crin, car elle rendrait ainsi difficile l'accouchement d'une Europe sociale.

La Voix du Luxembourg consacre dans ses éditions du mois de novembre toute une série d'articles sur le contenu du Traité (particulièrement les parties I & II) dont le contenu révèle un soutien implicite. C'est le premier organe de presse à le faire.

Le 1^{er} décembre, le président de l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques (ALUC), André Grosbusch constate que l'absence de mention d'une Transcendance dans la Constitution « *n'est pas un hasard, ni un détail anodin* ». D'une part, les auteurs auraient, ainsi soigneusement prévenu toute possibilité de recours dans certaines questions morales. D'autre part, ils auraient facilité la démarche qui relègue définitivement la foi ou l'engagement religieux dans la sphère privée¹⁴. L'auteur ne conclut nullement par un soutien ou un rejet. Cet article est surtout significatif qu'au sein même des milieux soutenant traditionnellement le projet européen, avec l'évocation permanente des Pères fondateurs (Robert Schuman, Jean Monnet, Konrad Adenauer, etc.), demeurent des interrogations quant aux finalités de celui-ci et quant à l'identité culturelle et politique de la future Union.

Ce même mois, l'ancien conventionnel socialiste, Ben Fayot, l'un des rares acteurs du « oui » dans la « proto-campagne » commence ses chroniques en faveur du Traité constitutionnel européen dans les différents journaux du groupe Editpress (*Tageblatt*, *Le Quotidien*). Par son intermédiaire, le POSL se déclare « rassuré » que les Socialistes français, après l'organisation d'un référendum interne, aient choisi finalement de soutenir officiellement la ratification du Traité : « *...détrouant toutes les démagogies, toutes les grosses ficelles populistes contre la Constitution européenne [...] Elle n'est ni libérale ni socialiste [...] Elle fournit le cadre à des politiques à définir en fonction du rapport de force politique qui existe en Europe. Cela vaut autant pour les délocalisations que pour les services publics. Elle permet de défendre et de développer le modèle social européen...* »¹⁵.

Le 21 décembre, l'ADR souhaite qu'un référendum sur l'adhésion de la Turquie à l'Union soit organisé. Le mouvement souverainiste se prononce pour un partenariat privilégié avec l'Etat anatolien au nom de son poids économique, et contre une intégration de celui-ci dans l'Union en raison de différences politiques et culturelles insurmontables et des conséquences sur la

¹⁴ Grosbusch, A., « Valeurs : L'Europe à la croisée des chemins..., ou déjà plus loin ? ». In, *Luxemburger Wort*, p27, 1^{er} décembre 2004.

¹⁵ Fayot, B., « Le « oui » des socialistes français : Mode d'emploi du référendum ». In, *Tageblatt*, p3, 3 décembre 2004.

capacité de l'Union à agir politiquement¹⁶. L'ADR soutient l'idée plus générale que l'approfondissement politique ne peut être que suspendu à l'avenir si l'Union ne se dote pas réellement de frontières et d'une identité culturelle forte et originale. Le parti ne s'est pas encore prononcé, mais ce type de discours complète, sans en être de même nature, celui du Comité pour le NON à la Constitution européenne.

L'extension géographique de l'Union à tout crin risque selon ce parti de conduire tant à l'abaissement des normes sociales, à l'exacerbation des compétitivités avec des partenaires dont la taille annihilera celle du « petit » Luxembourg qu'à l'effacement de l'incommensurabilité des identités nationales et de la Civilisation occidentale basée par le double héritage de l'humanisme chrétien et de l'humanisme des Lumières. Dans ce type de discours, la question sociale est désormais liée à la question identitaire.

Ce même jour, la Commission européenne décide de traduire le Luxembourg devant la Cour de Justice des Communautés européennes en raison du contrôle linguistique qui a été introduit en juillet 2002 pour l'établissement des avocats (qui doivent pouvoir parler la langue nationale luxembourgeoise et les deux langues officielles). Le bâtonnier du barreau de Luxembourg, Jean Minden affirme qu'ainsi la Commission semble ignorer la spécificité luxembourgeoise en matière de régime linguistique¹⁷.

1.1.2 Les modalités d'organisation du référendum : qui sont les citoyens ?

Le 11 novembre, le Vice-Premier ministre Jean Asselborn déclare « *qu'il n'y aura pas d'autres inscriptions possibles pour les ressortissants européens relatives à ce référendum* » confirmant ainsi indirectement que les Européens résidant au Grand-duché, inscrits sur les listes électorales au moment des européennes de 2004 seraient appelés eux aussi à participer au référendum¹⁸. En d'autres termes, le Traité est construit par l'un des leaders présumés du camp du « oui » comme un objet ne relevant plus strictement de la souveraineté nationale, mais de l'intérêt de tous les Européens. Ce sera d'ailleurs une thématique forte du « oui » en début de campagne.

L'ancien président du POSL, consciemment ou inconsciemment, propose ainsi aux Luxembourgeois et aux ressortissants communautaires du Grand-duché un nouveau cadre d'identification et de participation à la prise de décision. Brusquement, la campagne référendaire s'enrichit d'une problématique proprement nationale : une culture civique commune est-elle possible entre les différentes communautés constitutives désormais de la société grand-ducale à travers l'adoption du Traité constitutionnel européen ? Le pari est audacieux car dans les dernières enquêtes Eurobaromètres susmentionnées précédant le référendum, si de tous les Européens, les Luxembourgeois étaient les plus nombreux à se déclarer « aussi fiers d'être luxembourgeois qu'européens », on

¹⁶ Action pour la Démocratie et la Justice Sociale, *Türkei / EU-Beschluss zur Aufnahme von Beitrittsverhandlungen*, [http://www.adr.lu/index.php?id=113&tx_mininews_pi1\[showUid\]=96&cHash=e8b06d665a](http://www.adr.lu/index.php?id=113&tx_mininews_pi1[showUid]=96&cHash=e8b06d665a), 20 décembre 2004.

¹⁷ Di Marco, R., « L'UE ignore la spécificité luxembourgeoise ». In, *La Voix du Luxembourg*, p8, 22 décembre 2004.

¹⁸ Imo, « Referendum am 10. Juli ». In, *Tageblatt*, p20, 11 novembre 2004.

constatait également le développement d'un rôle irrédentiste certes toujours minoritaire avec la préoccupation majeure du futur de la langue nationale et de la survie des identités nationales des Etats de petite dimension dans une Europe élargie.

Le 23 novembre, l'Association de Soutien aux Travailleurs Etrangers (ASTI) demande que le dernier délai du 31 mars 2003 soit étendu rétroactivement, pour permettre à d'autres électeurs européens de s'inscrire sur les listes. Ce même jour, le Parti Communiste Luxembourgeois (PCL) justifie, à son tour, son opposition au caractère supposé néo-libéral, antisocial et militariste de la Constitution européenne et dénonce la création d'instruments pour l'alignement des Etats de l'Union sur la politique belliciste des Etats-Unis présente et à venir.

Grande première, lors de la cérémonie des vœux de Noël, le 24 décembre, le Grand-Duc Henri annonce sa décision de participer au référendum alors qu'à son accession, il avait renoncé explicitement – comme il est de tradition – à son droit de vote au nom de la neutralité supposée du Chef de l'Etat. Le Prince régnant implicitement fait savoir qu'il votera pour la ratification de celui-ci : « ... *Je considère le référendum du 10 juillet comme une opportunité unique en son genre pour exprimer notre confiance dans cette nouvelle Europe [...] Je vais participer au référendum. Par ce geste, je désire exprimer ma foi en un Luxembourg dynamique et respecté dans la nouvelle Europe...* ». Le Souverain luxembourgeois ne pourra pas finalement participer au vote à la différence du Roi Juan Carlos d'Espagne, qui bien qu'il ne vote jamais aux élections législatives, a pris l'habitude de voter aux référendums.

Le *Luxemburger Wort*, dans son édition du 31 décembre 2004, publie un dossier spécial sur le Traité constitutionnel européen, la veille du début de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. Parmi la vingtaine de contributions, à l'exception de Robert Mehlen, président de l'ADR, tous les signataires (les principaux dirigeants politiques, syndicaux et économiques) se prononcent clairement pour la ratification du Traité.

Jos Daleiden, secrétaire de la Confédération Générale de la Fonction Publique (CGPF) le fait à la condition du respect de l'égalité des Etats et de la pérennisation des services publics et de la souveraineté des Etats sur leurs fonctions publiques. François Moes, président de l'Association des Banques et des Banquiers du Luxembourg (ABBL) critique fortement Jean-Claude Juncker pour avoir lié son destin personnel au résultat du référendum¹⁹. Pour ce dernier, le Traité ne résorbe que partiellement le déficit démocratique de la construction européenne. Il s'inquiète aussi que l'absence de référence aux racines chrétiennes de l'Europe dans le préambule n'effarouche finalement les milieux chrétiens qui jusqu'ici avaient été les piliers de l'Union. Marco Gaasch, président de la Chambre d'Agriculture insiste sur la chance qu'a représenté l'Union européenne pour l'Agriculture luxembourgeoise, et Jean-Claude Reding réaffirme que l'insertion de la Charte des droits fondamentaux est la meilleure solution pour contenir l'éventuelle dérive néo-libérale de l'Union européenne. Paul Reckinger, président de la Chambre des Métiers et président de l'Union Européenne de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises,

¹⁹ Dès le mois de novembre 2004, le Premier ministre avait fait savoir qu'il démissionnerait de son poste dans le cas où le « non » l'emporterait.

partisan du « oui », se déclare néanmoins déçu que l'harmonisation économique, la défense et la politique européenne reste du domaine intergouvernemental dans le Traité constitutionnel.

Le thème de l'imperfection du Traité s'impose dans les discours de ses propres promoteurs, tel un aveu forcé et contraint. Le vote en faveur du Traité tend dès lors à être justifié, non plus tant sur sa valeur intrinsèque, que sur sa nécessité et sa logique par rapport aux Traités antérieurs. L'effet est dévastateur auprès d'une partie de l'électorat (confère l'analyse des groupes de discussion) pour qui la présentation des arguments en faveur du « oui » devient de plus en plus floue. Alors que le référendum est un scrutin à option binaire, des partisans du « oui » dès la « proto-campagne » soustraient pour ainsi dire l'option positive du choix de l'électeur par une autre qui paraît confuse et purement réactive au camp du « non ». Qui plus est, des acteurs du « oui » traitent de la Constitution comme s'il s'agissait d'une politique parmi d'autres. Dans sa forme et dans son contenu, la campagne référendaire ne se distingue quasiment pas des campagnes législatives et européennes.

C'est sans doute là une des faiblesses fondamentales de la campagne en faveur du « oui » qui trouve son origine dans la structure et le fonctionnement même de la Gouvernance démocratique tentant de s'adapter à des sociétés complexes, plurielles et mass-médiatisées. Dans de tels contextes, les discours tenus par les politiques sont de plus en plus éloignés des préoccupations quotidiennes des citoyens. Ces derniers ne conçoivent la politique qu'à travers les principes de délégation et d'objectivation par les élus. Qui plus est, ils considèrent désormais que l'expertise par les professionnels de la politique que sont devenus les représentants des citoyens et les fonctionnaires est suffisante et remplace les systèmes idéologiques ou de valeurs défunts. Or les individus dans une campagne référendaire redeviennent momentanément les acteurs de la décision. Le système et la logique d'interprétation du Traité par les supporters du « oui » s'opposent de fait au nouveau pouvoir que détient l'individu dans un tel contexte, d'où la tentation pour ce dernier sur la question même qui est posée de se défier de ses promoteurs.

Le Gouvernement choisit finalement d'organiser le référendum dans le cadre de l'article 51, paragraphe 7 de la Constitution (qui date de 1919) aux termes duquel « ... *Les électeurs pourront être appelés à se prononcer par voie de référendum dans les cas et sous les conditions à déterminer par la loi...* ». Un nouvel enjeu de nature institutionnelle non lié au Traité apparaît donc : les citoyens Luxembourgeois et les ressortissants communautaires (près de 35% de la population adulte en âge de voter) sont-ils aptes à se prononcer ?

Le Conseil d'Etat, après avoir été saisi par le Gouvernement en décembre 2004, rejette l'idée que les ressortissants communautaires inscrits sur les listes électorales puissent participer au vote. Plus précisément, la Haute corporation reconnaît que si le contexte dans lequel est exercée la démocratie représentative a subi des évolutions significatives au cours des dernières décennies, la Constitution – qui place le référendum national dans le cadre du chapitre traitant de la Chambre des Députés – ne permet pas dans son état actuel de faire participer des électeurs non-Luxembourgeois à un scrutin touchant au pouvoir législatif national.

Il invoque en cela l'article 52 de la Constitution qui stipule que « ... pour être électeur, il faut : 1° être Luxembourgeois ou Luxembourgeoise; 2° jouir des droits civils et politiques; 3° être âgé de dix-huit ans accomplis. Il faut en outre réunir à ces trois qualités celles déterminées par la loi. Aucune condition de cens ne pourra être exigée... ».²⁰

A l'exception de l'ADR, tous les partis luxembourgeois ont soutenu officiellement l'idée que les ressortissants communautaires puissent voter. En réalité, l'aile droite du Parti Chrétien Social, celle du Parti Démocratique et des cadres socialistes étaient plus réservés. Au sein des deux premières formations, certains élus rappelèrent que le Premier ministre s'était déjà engagé en 2003 à légaliser la double nationalité au Luxembourg au cours de la législature 2004-2009, ce qui constituait déjà une atteinte à la théorie sur la nationalité luxembourgeoise – qui relève en fait de la conception allemande de la nation – difficilement acceptable pour une partie des électeurs. Qui plus est, la participation des ressortissants communautaires au référendum sur la Constitution européenne aurait affirmé un nouveau principe : la souveraineté de l'Etat luxembourgeois aurait été partagée aussi bien par les nationaux que par les citoyens européens qui y résident depuis une période déterminée. Avec un tel nouveau principe, il eut été bien difficile à tout Gouvernement luxembourgeois – indépendamment de sa composition – de s'opposer à l'avenir à ce que les ressortissants communautaires puissent voter un jour aussi aux élections législatives, une perspective peu désirable pour une partie de la société et du monde politique luxembourgeois.

Pour le Gouvernement, le Ministre chrétien social de la Justice, Luc Frieden, rappela que c'était courir un risque d'inconstitutionnalité de la loi si d'aventure les ressortissants communautaires étaient invités à voter lors du référendum. Le président chrétien social de la Commission parlementaire des Institutions et de la Révision constitutionnelle, Paul Henri Meyers, rappela que c'était aussi impossible de modifier la Constitution avant le 10 juillet 2005 puisque d'une part il faut normalement respecter un délai de trois mois suivant le premier vote de la Chambre des Députés, délai au bout duquel le parlement peut procéder au second vote, et, d'autre part qu'endéans les deux premiers mois, selon l'article 114 de la Constitution, 25 000 électeurs peuvent aussi demander l'organisation d'un référendum sur ladite révision constitutionnelle.

Le 26 janvier 2005, l'ASTI demanda que le référendum constitutionnel soit repoussé au printemps 2006 afin de modifier à temps la Constitution nationale. Le député écologiste Félix Braz, d'origine portugaise, dépose le 27 janvier 2005, une proposition de révision de la Constitution. Celle-ci aurait permis à l'avenir au législateur de définir le corps électoral appelé à participer aux différents scrutins électoraux et référendaires de deux façons : - Soit dans une loi ordinaire ; - Soit dans une loi spéciale conformément à sa volonté et aux intentions du Gouvernement²¹.

²⁰ Chambres des Députés, *Rapport de la Commission des Institutions et de la Révision Constitutionnelle, Projet de Loi portant organisation d'un référendum national sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, signé à Rome, le 29 octobre 2004*. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2004-2005, n°5443, p2, 24 mars 2005.

²¹ Les Verts, *wéi schued - dommage - what a pity - que pena - schade: Pour une révision de la Constitution. Chambre des Députés. Proposition de Révision des articles 9, 51 (7), 52 et 53 de la Constitution*. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2004-2005, 26 janvier 2005.

Le 8 mars est rendu public par le ministère de la Famille, l'avis du Conseil national pour étrangers²² adopté le 25 janvier. Lui aussi demandait le report du référendum afin justement de modifier la Constitution grand-ducale. Les partis politiques luxembourgeois adressent une fin de non recevoir définitive à cette proposition bien qu'ils se déclarent en faveur d'une telle révision mais après les élections communales. Le risque d'interférence entre la campagne référendaire, les élections communales et la modification de la Constitution luxembourgeoise aurait été trop important.

Sur le caractère impératif du référendum, le Conseil d'Etat²³, dans une perspective juridique, rappelle au mois de mars que le présent projet constitutionnel est un traité international et non une Constitution. Il s'agit donc d'un instrument de droit international public, dont l'adoption doit suivre les procédures constitutionnelles de ratification habituelles.

Or au Luxembourg, l'approbation doit, aux termes de l'article 37 de la Constitution, se faire par et dans les formes d'une loi réunissant les deux tiers des suffrages des membres de la seule Chambre des Députés. Ceci d'autant plus que l'on se trouve aussi dans le cas d'une dévolution d'attributions à des institutions de droit international, envisagée à l'article 49bis de la Constitution.

Pour le Conseil d'Etat, la procédure référendaire envisagée par le Gouvernement se place donc en parallèle de la procédure parlementaire de l'adoption de la loi d'approbation d'un Traité²⁴. Le référendum n'a donc, du point de vue juridique, qu'un caractère consultatif contrairement à la volonté affichée du Gouvernement. En juin 2005, cependant, la Chambre des Députés s'engage dans une résolution adoptée à l'unanimité de ses 60 membres à respecter le verdict populaire lors du second vote constitutionnel qui suivra le référendum.

En ce qui concerne les modalités pratiques de la consultation, elles relevaient du dispositif de la loi du 4 février 2005 relative au référendum au niveau national (adoptée à l'unanimité à la Chambre le 20 janvier). Elles ne prévoient pas de financement public des formations politiques ou des groupes constitués qui soutiendraient l'une ou l'autre option. Le Comité pour le NON à la Constitution européenne soulève la question de l'équilibre des moyens et du

²² Le Conseil National pour les Etrangers est un organe consultatif officiel. Il est chargé d'étudier, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Gouvernement, toutes les questions concernant les étrangers et leur intégration. Dans son avis sur la nouvelle loi électorale, il soutint l'idée d'une inscription automatique pour les Etrangers. Voir l'article de Bovy, L., « Non, malheureusement ce n'est pas possible ». In, *La Voix du Luxembourg*, p5, 8 mars 2005.

²³ Le Conseil d'Etat a le pouvoir d'émettre un avis sur tous les projets et propositions de loi, sur les amendements y afférents et à ce titre est considéré par certains comme une seconde chambre législative. Etant donné que ses avis ne sont pas contraignants (ils doivent seulement être demandés et reçus avant tout vote) mais que le Conseil d'Etat peut refuser d'accorder une dispense de second vote (tout texte législatif doit être voté à deux reprises par la Chambre, avec un délai « de réflexion » de trois mois au moins entre ces deux votes), son droit de veto est en réalité seulement suspensif. Il comprend vingt et un conseillers, nommés par le Grand-Duc et leur remplacement se fait alternativement par nomination directe du Grand-Duc (son Gouvernement); Sur proposition de trois candidats présentés par la Chambre des Députés ; Sur proposition de trois candidats présentés par le Conseil d'Etat.

²⁴ Conseil d'Etat, *Projet de loi portant organisation d'un référendum national sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, signé à Rome, le 29 octobre 2004*, Luxembourg, n°46892, Doc. 5443, 22 mars 2005.

bon déroulement du scrutin. C'est aussi un argument utilisé contre le Traité lui-même. La pratique ici dénoncée permet de fustiger ce qu'il adviendra à l'avenir du processus décisionnel et de sa « légitimation démocratique ».

1.1.3 Les partis politiques se réapproprient la campagne électorale : dissidences et critiques se multiplient

Le 1^{er} janvier 2005, le Grand-duché du Luxembourg préside le Conseil de l'Union européenne pour les six mois à venir avec pour priorités :

- Réévaluer et relancer le processus de Lisbonne afin de mieux équilibrer ses trois piliers (économique, social et environnemental) ;
- Renforcer la Gouvernance économique de l'Union économique et monétaire et clarifier la mise en œuvre du Pacte de stabilité et de croissance ;
- Parvenir à un accord sur les perspectives financières 2007-2013 de l'Union ;
- Boucler et signer le Traité d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie et parachever le dossier de candidature de la Croatie et de la Turquie ;
- Initier le programme de La Haye qui vise à consolider un espace de liberté, de sécurité et de justice²⁵.

Les thèmes de la Présidence correspondent partiellement aux problématiques imposées par le Comité du NON à la Constitution européenne. Mais cette fois-ci, la maîtrise de l'agenda politique change de mains, elle passe de la société civile contestataire aux institutions traditionnelles (partis politiques et gouvernement). C'est pour ainsi dire le troisième acte de la campagne électorale (après la victoire symbolique du Comité du NON sur l'agenda politique et la question des conditions de participation au référendum et de la réelle portée du Traité). D'abord, l'effet escompté par les partisans du « oui » joue à plein jusqu'à la mi-mai : la politique européenne et son traitement médiatique replacent automatiquement et de manière primordiale ses traditionnels acteurs dans le chef de l'électeur.

Ensuite, les thèmes de la Présidence luxembourgeoise ont été aussi l'occasion d'une double pédagogie sur le fonctionnement de l'Union et sur les améliorations susceptibles que le Traité peut apporter ; Tout en reliant, pour la première et la dernière fois au cours de la campagne aux expériences quotidiennes de vie de nombreux électeurs. L'argument de l'écart supposé entre le « peuple » et ses élites devient moins percutant puisque les discussions sur la stratégie de Lisbonne notamment, replacent une thématique chère à l'électorat qu'est l'emploi. En réalité, il est tendanciellement plus fort puisque la politique nationale est mise de côté : la preuve en est que le discours sur l'Etat de la Nation du Premier ministre habituellement tenu en mai a été reporté au mois d'octobre, en raison même du rythme effréné de la Présidence.

²⁵ Pour des études exhaustives à ce sujet se reporter à Hirsch, M., *Luxembourg at the helm: experience, determination and self-denial*, Paris: Notre Europe, Studies & Research n°37, p 5, 2005. Dumont, P. & Poirier, Ph., *The 2005 Luxembourg Presidency: A Presidency Devoted to the Stability and Growth Pact and to the Lisbon Process*. Stockholm: Swedish Institute for European Policy Studies, <http://www.sieps.se>- EO-print AB, 65p, April 2005.

Tout un chacun peut croire en effet qu'il devient un agent et un médiateur de la politique européenne et qu'elle correspond à certaines de ses attentes ou à son schéma interprétatif de la chose politique. La stratégie de Lisbonne et son amélioration au centre de la Présidence permettent de nouveau de se projeter dans l'avenir, pour soi, pour ses enfants ou pour ses petits-enfants au niveau professionnel. Les négociations sur les perspectives financières, si elles restent en réalité absconses, révèlent les tensions habituellement cachées, du moins non explicitées, entre Etats membres et par conséquent renforcent l'impression de la si grande difficulté d'obtenir un compromis comme peut le représenter le Traité constitutionnel européen et de la nécessité absolue de le ratifier. En revanche, la signature du Traité d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie en avril 2004 peut inquiéter de nouveau une partie du corps électoral (c'est d'ailleurs au cours de cette période que l'ADR choisit finalement d'appeler à voter contre le Traité).

Un effet plus prononcé de la Présidence du Conseil de l'Union européenne est qu'il divulgue la capacité, réelle ou supposée, du PCS et de son chef à être le promoteur des intérêts nationaux luxembourgeois tout en étant un acteur influent dans le processus décisionnel européen. Ce *janus* politique et sa « performativité » se révèle d'autant plus au grand jour que les « mastodontes » des médias luxembourgeois (Editpress, Groupe Saint-Paul et RTL), présentent la réussite de la Présidence luxembourgeoise comme un objet d'orgueil national. L'intérêt national l'emporte sur l'intérêt européen (phénomène réitéré dans les deux dernières semaines avant le référendum.), du moins il n'est pas mis en danger dans le court terme. Cette revalorisation des intérêts nationaux, conditionnée à la réussite de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, permet, on peut le supposer, de retenir des électeurs dans le camp du « oui » puisque leur processus d'identification sociale à la Nation luxembourgeoise apparaît comme non-contradictoire avec l'approbation du Traité.

Enfin, le temps de la Présidence est rythmé par une succession de congrès, de réunions politiques et d'organisations syndicales dont la plupart se positionnent clairement en faveur du Traité (à l'exception de l'ADR et de la Gauche). Le « nous » partisan des scrutins législatifs est pour un temps reproduit en partie. L'isolement des tenants connus du « non » dans les structures partisans influe certainement aussi une partie du corps électoral, craignant d'être exclus une nouvelle fois du champ politique. Ce rétablissement du « nous » partisan lève aussi le voile sur l'identité politique du Comité du NON. Il n'est qu'une émanation de forces politiques isolées dans le système politique luxembourgeois qui tentent de l'investir ou le réinvestir – comme c'est le cas pour La Gauche – sous couvert de dénonciation du Traité. Bref, à ce moment précis de la campagne, la politisation différenciée des scrutins référendaire et législatif n'opère plus avec autant d'acuité et de pertinence pendant la Présidence du Conseil de l'Union européenne.

Au cours du mois de janvier, le quotidien communiste *Zeitung vum Lëtzebuurger Vollek* débute néanmoins une série d'articles expliquant article par article la portée du Traité constitutionnel européen. Il sera le seul organe de presse à le faire pendant toute la campagne²⁶, ce qui ne fait que confirmer

²⁶ Pisani, G.E., « Oui à une Constitution Européenne, Non à la Constitution néo-libérale ». In, *Zeitung vum Lëtzebuurger Vollek*, janvier -février 2005.

l'importance que les forces politiques isolées et minoritaires donnent au référendum pour gagner une visibilité qu'elles n'ont pas ou plus.

Le 12 janvier 2005, le Parlement européen soutient à une forte majorité le projet constitutionnel européen dans une résolution (500 voix pour, 137 voix contre et 40 abstentions). Tous les députés luxembourgeois ont voté en sa faveur²⁷.

Le 18 janvier 2005, le président du groupe parlementaire ADR, Gast Gibéryen, déclare que bien que son parti ait pris position en faveur du « oui » lors des élections législatives et européennes de juin 2004, c'est au congrès du parti d'arrêter définitivement la position du mouvement. Le 21 janvier, les premières inquiétudes concernant le processus commencent à poindre, Jean Asselborn reconnaît que si l'un des grands Etats de l'Union ne ratifie pas le Traité, « ... *il y aura un sérieux problème [ce qui ne serait pas le cas si d'aventures] un petit pays ne l'approuvait pas...* ».

Le 28 janvier, le ténor du barreau, Gaston Vogel, signe un article dans le *Land*, appelant à voter contre le Traité. En premier lieu, le juriste souligne qu'aucun des Traités européens n'a été soumis jusqu'ici à l'approbation des citoyens luxembourgeois. En second lieu, il dénonce l'opacité du Traité et le fait que les citoyens n'aient été nullement préparés pour se prononcer sur la politique européenne et risquent d'être soumis à une propagande contraire à l'équilibre démocratique. Comme on le verra dans l'analyse des *focus groups* le fait que le Traité ait été largement considéré comme illisible et indigeste est une des raisons pour lesquelles une partie de l'électorat à voter contre.

En troisième lieu, le référendum du 10 juillet serait « *un piège à cons* » d'autant plus que ses modalités de révision (l'unanimité des Etats membres) handicape tout nouveau Gouvernement de mener à bien des politiques économiques et sociales alternatives à ce qu'il nomme le libéralisme ou « *l'orientation chérie des décideurs de l'Europe* ». En quatrième lieu, il constate que le Traité place les Etats-Unis au cœur de l'Union européenne où les « *taupes américaines* » pourront agir à leur guise (Royaume Uni et nouveaux Etats membres). Le refus de l'adhésion de la Turquie est aussi justifié de cette manière : « ... *La Turquie est un Etat qui n'a rien d'euro-péen, alors qu'il fait incontestablement partie de l'Asie, mais qui par contre est un inconditionnel de l'atlantisme et un pilier majeur de l'Union européenne...* »²⁸.

Le 30 janvier 2005, les Verts, lors de leur congrès statutaire à Mamer, sont la seconde formation politique à se prononcer officiellement pour le Traité²⁹. En s'inspirant largement des arguments avancés par le groupe parlementaire européen³⁰, ils reconnaissent au passage qu'ils sont un parti en faveur de l'Europe fédérale et considèrent que le Traité est un acte de « *refondation* ».

²⁷ Parlement européen, *Résolution du Parlement européen sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe*, <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2005-0004+0+DOC+XML+V0//FR>, 12 janvier 2005.

²⁸ Vogel, G., « Pourquoi je voterai non le 10 juillet 2005 ». In, *d'Lëtzeburger Land*, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_referendum/vogel_280105.html, 28 janvier 2005.

²⁹ Les Verts, *Résolution sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe*. Mamer : Congrès statutaire de Déi Gréng, 30 janvier 2005.

³⁰ Les Verts au Parlement européen, *Oui à la constitution européenne*, motion Johannes Voggenhuber adoptée par le groupe Vert/ALE. Strasbourg, 15 janvier 2005.

politique » et non une simple révision des traités existants. Il n'empêche, si leur « oui » se veut « *combatif* », ils constatent encore de nombreux « ...manquements et failles du projet constitutionnel au niveau démocratique et social... ». Les améliorations politiques et institutionnelles du Traité sont jugées insuffisantes, en dépit du renforcement considérable du rôle des parlements nationaux dans le processus décisionnel européen qu'ils jugent nécessaires. Par ailleurs, il déplore l'absence d'un grand référendum européen qui aurait favorisé un débat transnational entre les 25 pays de l'Union. Il déplore également que la troisième partie du Traité « ... n'a pas été discutée en profondeur ni dans la Convention ni dans la Conférence Inter-Gouvernementale et reprend en grande partie les défauts des Traités précédents... ». A ce propos, il constate des contradictions entre les deux premières parties du Traité et la troisième partie, ce qui rend le texte « illisible ». Enfin il exprime des réticences par rapport à la règle de l'unanimité pour réviser le Traité constitutionnel.

Ils se félicitent néanmoins d'une part que le projet constitutionnel ne comprend pas de référence explicite au Christianisme et laisse aux Etats-membres le soin de régler seuls leurs relations avec les Eglises et d'autre part, que le Traité Euratom n'ait pas été inclus, par conséquent il peut être révisé dans le cadre d'une simple Conférence Inter-Gouvernementale convoquée sur simple décision majoritaire du Conseil. Enfin, le parti de la gauche libertaire et écologique souligne que les choix politiques à venir dépendront toujours des majorités politiques issues des élections nationales et européennes dans les différents Etats membres. Afin de rendre son oui concrètement « *combatif* », le parti prévoit dans cette même résolution « la mise en œuvre anticipée du droit d'initiative citoyenne en vue d'une première révision de la Constitution européenne ». De cette manière, *Les Verts* soulignent que l'idée européenne ne va pas être figée par le Traité. Une solution politiquement désirable pour « vendre » le Traité mais juridiquement illusoire. Notons cependant, qu'au fur et à mesure que la campagne est avancée et que le « non » a pris de l'ampleur, le oui « *combatif* » et « *critique* » des *Verts* s'est transformé en un « oui » dans lequel l'esprit critique s'est fortement estompé.

Le congrès adopte la résolution sur le Traité constitutionnel européen avec 54 « pour », 10 « contre » et huit abstentions. Jean Huss est le seul député écologiste à se prononcer contre celui-ci. Le motif est que sa révision ne peut se faire qu'à l'unanimité et donc fixerait dans le marbre le libéralisme économique au niveau et dans l'Union européenne.

Le 2 février, le Parti Démocratique prononce un oui de « conviction » à la ratification de la Constitution, mais en critiquant fortement l'attitude du Gouvernement à ce sujet. D'une part, le mouvement libéral juge que la victoire du « oui » ne peut être acquise que si l'Etat luxembourgeois envoie dans tous les foyers un document synthétisant les points fondamentaux du Traité. Le débat mené à l'interne au niveau des assemblées générales des sections locales montrerait l'état de confusion et de perplexité de citoyens luxembourgeois vis-à-vis de la Constitution européenne. D'autre part, les Libéraux dénoncent la posture du Premier ministre, qui par son chantage – sa volonté de démissionner du Gouvernement si le « non » l'emporte – ne contribue aucunement à une prise de conscience des enjeux européens. Son retrait éventuel de la politique risque d'être pris au sérieux par des citoyens désireux par ailleurs de manifester

leur mécontentement de la politique menée par le Gouvernement chrétien social/socialiste³¹.

Le 9 février, le Premier ministre luxembourgeois déclare à Paris lors d'une réunion à Matignon avec des associations représentatives de la société civile (la Croix-Rouge, Le Fonds Mondial pour la Nature, le Centre des Jeunes dirigeants d'entreprise, etc.) que la « ... *Constitution n'a pas réponse à tout mais aucun des problèmes de l'Europe ne pourra être réglé si cette Constitution n'est pas adoptée...* »³². Alors que les partisans du « non » depuis le mois d'octobre tentent d'établir un lien entre les problèmes quotidiens des Luxembourgeois avec des parties du Traité, le chef du camp du « oui » se pose essentiellement sur le terrain de l'efficacité institutionnelle de l'Europe avec le Traité constitutionnel européen.

En d'autres termes, les tenants du « oui », habitués des arcanes de la politique européenne et instruits des étapes successives qui ont conduit à l'Union, s'attachent à une stricte vision institutionnelle du Traité. La Constitution n'est pas un objet de participation des citoyens européens au processus décisionnel ou de résolution des problèmes économiques et sociaux. Pour les « ouistes », le Traité est tout au plus le moyen de résoudre les blocages pouvant exister entre d'une part les institutions européennes elles-mêmes et d'autre part l'Union et les Etats membres. Auquel il faut ajouter la répartition des compétences et la définition des normes qui s'imposent à toutes les institutions européennes et nationales. Cette priorité relative au fonctionnement et à l'efficacité des institutions européennes se retrouve clairement dans les réponses obtenues à travers notre questionnaire. L'ensemble des partis qui ont participé au questionnaire³³ déclare que « l'architecture institutionnelle » a été déterminante dans la définition de leur position. En deuxième position « les conséquences de l'élargissement aux 10 Etats membres » ont été considérées comme essentielles. Seul l'ADR n'a pas jugé cet aspect comme une priorité.

En ce qui concerne les associations politiques de la « société civile » qui ont participé à ce questionnaire³⁴, il est intéressant de constater que les principaux items qui ont déterminé leur position par rapport au Traité ne sont pas les mêmes que ceux qui ont défini la position des partis. Ainsi, la « paix en Europe » et la « Stratégie de Lisbonne » sont les questions qui ont le plus influencé leurs positionnements. En ce qui concerne la « paix en Europe », cette question n'était pas prioritaire pour les deux associations en faveur du « non » (« les amis du Monde diplomatique » et le « Forum social ») et, en ce qui concerne la « Stratégie de Lisbonne », cette question n'était pas déterminante pour « Pax Christi » et le « Forum social ». En deuxième position, pour 5 des neuf associations ayant répondu, viennent la « Charte des

³¹ Denninger, J.M., « Le DP votera « oui », mais veut un vrai débat public ». In, *La Voix du Luxembourg*, p5, 11 février 2005.

³² Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-duché du Luxembourg, *Stratégie de Lisbonne: Jean-Claude Juncker rencontre des représentants d'organisations industrielles, sociales et environnementales*, http://www.Gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2005/02/10/juncker_lissabon/index.html, 9 février 2005.

³³ Les partis qui ont répondu sont l'ADR, le PCS, le PD, le POSL, La Gauche, les Jeunes Verts,

³⁴ Les associations qui ont participé sont les suivantes : ATTAC, la Chambre de Commerce, La Fédération des Industriels, la Fédération des Artisans, Greenpeace, Les amis du Monde Diplomatique ; le Forum Social Luxembourgeois, Pax Christi.

droits fondamentaux » et la « politique européenne de sécurité et de défense ». Enfin en troisième position, pour 4 associations, nous trouvons les « intérêts économiques nationaux » et la « libre circulation des personnes et des marchandises et capitaux ».

Un certain nombre de commentaires s'imposent face à ces résultats. En premier lieu, cela démontre une nouvelle fois que les partis se sont focalisés pour motiver leurs choix sur les questions de fonctionnement de l'Europe élargie et ont délaissé les questions qui préoccupaient plus fondamentalement les citoyens. Ainsi des questions telles que « les conséquences de l'élargissement de l'Union vers la Turquie », l'« euro », l'« immigration » ou la « politique environnementale » n'ont que peu déterminé la position des partis alors que l'on sait qu'ils ont fortement influencé les débats lors de la campagne et le vote des citoyens. Bien que ces thématiques ainsi que la question de l'Europe sociale seront reprises durant la seconde phase de la campagne par les partis politiques, cela prouve l'existence d'un fossé initial entre la population et les institutions sensées les représenter qui ne sera jamais véritablement comblé (encore aujourd'hui). Les associations, quant à elles, se sont montrées globalement plus proches des préoccupations des citoyens : dès le départ celles-ci se sont déterminées par rapport aux conséquences réelles ou présumées d'une entrée en vigueur du Traité constitutionnel (stratégie de Lisbonne, politique de sécurité, intérêts économiques nationaux, etc.).

En somme, l'analyse du questionnaire suggère que les partis politiques et la population ont suivi deux processus de (re)construction de l'enjeu du référendum totalement divergents : alors que les partis ont eu tendance à s'en tenir avant tout au contenu du Traité pour déterminer leur position officielle, les citoyens et une partie de la société civile ont eu tendance à tenir également en considération dans la détermination de leurs choix des conséquences passées et présentes de la Construction européenne (élargissement, euro, libre circulation des travailleurs) ainsi que celles supposées – et souvent non vérifiées – de l'entrée en vigueur du Traité. Comme c'est le cas, par exemple, de la directive Bolkenstein, la possible entrée de la Turquie dans l'Union ou encore le renforcement d'une politique néo-libérale et anti-sociale.

Cette logique institutionnelle prévaut également dans la présentation des processus de ratification du Traité. Les voies référendaires et parlementaires sont construites comme identiques par les partisans du « oui » puisqu'elles n'auraient pour finalité que d'améliorer le fonctionnement de l'Union. Dès lors, aucun parlement dans l'Union et aucun citoyen ne peut décemment s'opposer à la ratification, du fait de la nécessité de la réforme par ailleurs purement technique. Qui prendrait donc la responsabilité du statu quo ? Pour autant, la ratification par voie référendaire et par voie parlementaire relève de deux logiques bien différentes : - Dans la première les citoyens se saisissent du pouvoir qui leur est conféré ; - Dans la seconde la recherche du compromis propre à un Parlement de régime consociatif et la discipline partisane l'emportent.

Toujours le 9 février, sous la plume de Giulio-Enrico Pisani, dans le *Zeitung vom Lëtzeburger Vollek*, les « nonistes » prennent justement le contre-pied de la lecture institutionnelle privilégiant l'efficacité technique du Traité. Ils affirment ainsi que la Charte des droits fondamentaux « ...pratiquement

l'unique partie tant soit peu citoyenne et humaine du Traité constitutionnel... » n'aurait aucune valeur puisque la déclaration n°12 placée après les protocoles et annexes du Traité établissant une constitution européenne, laisserait son application aux Etats membres. Or loin de voir un mouvement généralisé en vue de son application, les Etats membres soucieux de soutenir leur croissance économique et de façon isolée, auraient tout intérêt à ne pas l'appliquer : « ...Au sein de la lutte sauvage qu'impose l'économie de marché pour la domination, justement, des marchés aucune société, aucun patron n'a intérêt à progresser dans ce sens... »³⁵.

Le 10 février, alors que le député écologiste Jean Huss s'était engagé à ne pas gêner la position officielle de son parti au bénéfice du « oui », ce dernier stipule dans un entretien que le Traité dicte une politique néo-libérale pour les six ans à venir (2011 étant la prochaine date pour une éventuelle révision à la constitution) et que les adaptations constitutionnelles ne concerneront normalement que la forme et pas le contenu. Il demande aussi que la Chambre des Députés et les partis politiques organisent des tables-rondes et des réunions contradictoires³⁶.

1.1.4 L'Europe sociale redevient le thème dominant de la campagne

Le 11 février, Ben Fayot, président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration du Parlement luxembourgeois, répond à la diatribe de Me Gaston Vogel, devenu entre-temps l'un des porte-parole du Comité du NON, dans le *Land*³⁷. En dépit des débuts de la Présidence du Conseil de l'Union européenne, les partisans du « non » ont ainsi dès le mois de février réussi de nouveau à imposer les thèmes de la campagne puisque l'argumentaire développé par l'ancien conventionnel ne vise qu'à contester l'analyse faite point par point par ses opposants notamment et essentiellement sur le devenir de l'Europe sociale.

Tout d'abord, le dirigeant socialiste conteste l'idée que le projet constitutionnel soit « ... *obscur, ésotérique, incompréhensible pour le commun des mortels* ? ». Pour lui, la première partie du Traité stipule clairement quels en sont les valeurs et les objectifs, de quelles compétences disposent l'Union et les Etats-membres, comment elle fonctionne. C'est un texte constitutionnel classique ni plus ni moins que la constitution nationale (autre argument qui sera désormais l'un des *leitmotivs* des partisans du « oui »). Par la suite, il s'emploie également à distinguer le Traité de son libéralisme supposé. La seconde partie incluant la Charte des droits fondamentaux est un gage pour jeter les bases d'une Europe sociale. Les tenants du « oui » reconnaissent ainsi implicitement que la Constitution est incomplète sur ce point, mais ils soulignent que le Traité contient les instruments pour la réaliser. Il insiste aussi sur le fait que les entreprises luxembourgeoises ont besoin d'un marché ouvert et d'une concurrence non faussée : « ... *Car la concurrence faussée [...], ce sont les discriminations administratives des Etats, les cartels et les monopoles,*

³⁵ Pisani, G.E., « Oui à une Constitution européenne, Non à la Constitution néolibérale (12). Déclaration n°12 : mais où reste l'Europe ? ». In, *Zeitung vum Lëtzebuurger Vollek*, p2, 9 février 2005.

³⁶ Hoffmann, R., « Trois questions à Jean Huss ». In, *Le Jeudi*, p8, 10 février 2005.

³⁷ Fayot, B., « Pourquoi je ne voterai pas non le 10 juillet 2005 ». In, *d'Lëtzebuurger Land*, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_referendum/fayot_110205.html, 11 février 2005.

étatiques ou privés, les ententes sur les prix, c'est le protectionnisme des Etats que l'Union combat systématiquement. Les adversaires du « non » veulent-ils revenir à ces dérives de l'Europe des nations ? ». La dénonciation du libéralisme dans la bouche des opposants au Traité serait donc pour lui un subterfuge pour restaurer le stato-nationalisme contraire au projet des « Pères fondateurs » de l'Union européenne. S'il reconnaît finalement que l'Union n'a pas de politique étrangère cohérente et efficace et si « ...elle n'a eu ni la force ni les moyens de s'opposer aux dérives meurtrières à ses frontières... » il souligne que la Constitution représente une avancée de premier ordre pour renforcer l'efficacité mais également l'autonomie de la politique internationale. Le Traité permettrait d'échapper à « ... ce « diktat » des Etats-Unis... » que les « nonistes » à la « gauche de la gauche » mettent toujours en avant. Le Traité ne doit pas être considéré sur ce point comme la simple réitération des Traités existants mais une avancée, certes relative, de l'idée que les Européens peuvent à l'avenir élaborer une politique de sécurité et de défense commune distincte de celle des Etats-Unis tout en tenant compte de l'appartenance des Etats membres, à des degrés divers, à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

L'imposition de l'agenda politique, notamment de la question du futur de l'Europe sociale, par le Comité du NON, l'absence d'une réelle campagne par les partisans du « oui », commence à inquiéter dans les rangs de la gauche socialiste luxembourgeoise. Le 12 février, l'éditorialiste du *Tageblatt*, Danièle Fonck, constate ainsi que le Gouvernement néglige la campagne référendaire et s'interroge même de la nécessité éventuelle de reporter le scrutin à une date ultérieure : « ... La réalité est que pour l'instant, aucun effort n'est consenti par les autorités publiques pour informer les citoyens sur la raison d'être et la finalité d'un texte qui modifiera de fond en comble la donne européenne... »³⁸.

Le 20 février, les Espagnols par voie référendaire adoptent le Traité, 76,7% pour le « oui ». Le taux de participation atteint 42,3% (il était de 45,9% aux européennes de juin 2004). C'était la première fois que les Espagnols étaient appelés à se prononcer sur la Construction européenne et la quatrième fois depuis la fin du régime franquiste (1976 ratification de la loi sur la réforme politique, 1978 ratification de la Constitution espagnole, 1986 maintien de l'Espagne dans l'OTAN). Un sondage Eurobaromètre réalisé à l'issue du référendum a tenté de déterminer les facteurs d'abstention et les motivations du vote. 73% des 18 à 24 ans n'ont pas participé au référendum. A l'inverse, chez les électeurs de plus de 55 ans, le taux de participation s'est élevé à 59%. 40% des abstentionnistes ont invoqué le manque d'informations sur l'Europe et la Constitution. Une personne sur deux déclare ne pas avoir eu toute l'information nécessaire pour prendre une décision (52% des personnes interrogées sont « plutôt pas d'accord » ou « pas d'accord du tout » avec l'affirmation selon laquelle ils disposaient de toute l'information nécessaire). 33% des électeurs ont voté en fonction de leur opinion générale à l'égard de l'Union, alors que 26% des votants ont basé leur décision sur la Constitution elle-même. Une très grande majorité des personnes interrogées (89%) est d'avis que la Constitution consoliderait la position de l'Espagne au sein de l'UE. Un pourcentage analogue (88%) pense qu'elle renforcerait la démocratie dans l'Union³⁹.

³⁸ Fonck, D., « Un oubli fâcheux ». In *Tageblatt*, p1, 12 février 2005.

³⁹ Commission européenne, *La Constitution européenne: sondage post référendum en Espagne*. Luxembourg : Eurostat, http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl_168_fr.pdf, p7-9 & p21, mars 2005.

Le comité pour le NON à la Constitution européenne remarque que l'issue du référendum espagnol n'est pas le résultat d'une campagne démocratique et le fort taux d'abstention témoigne de la non-information sur le Traité⁴⁰. La présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne ne réagissent pas officiellement à la victoire du « oui » en Espagne.

Le 1^{er} mars, Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, publie une tribune où il réfute, à son tour, point par point les arguments qui voudraient que la Constitution européenne soit contre l'Europe sociale. Le Traité consacrerait à la fois le principe de l'économie sociale de marché et le développement durable. C'est d'ailleurs pourquoi il attire l'attention sur le fait que les syndicats espagnols se sont prononcés en sa faveur sans aucune ambiguïté. Pour autant, il rappelle « ... *qu'une économie sociale de marché a besoin d'une politique de la concurrence active afin d'éviter tout abus que permettent les positions dominantes...* »⁴¹.

Sur la notion des services d'intérêt économique général, il est nécessaire de la comprendre comme la fin des situations de monopoles et non la disparition du service public. La coexistence sera de mise comme elle existe déjà au Grand-duché dans le domaine par exemple de la téléphonie. S'il reconnaît que la responsabilité sociale des entreprises est « ... *sûrement insuffisamment ancrée...* », une loi fondamentale ne peut pas se substituer à des politiques économiques et de l'emploi. La construction de l'Europe sociale passe avant tout par l'action conjuguée des partis politiques et des syndicats dans des structures européennes intégrées. La conceptualisation de la Charte des droits fondamentaux et son enchâssement constitutionnel, même si la portée juridique en est encore limitée, en sont la preuve selon lui.

Ce même jour, le groupe parlementaire Gauche Unitaire Européenne /Gauche Vert Nordique s'est réuni à Luxembourg. Francis Wurtz, son président, eurodéputé communiste français déclare : « ... *Nous avons besoin de l'Europe. Mais nous avons l'ambition qu'elle porte un modèle social et environnemental avancé. Or les lignes directrices et la structure de la Constitution ne vont pas dans cette voie, ils sont le symbole du modèle libéral...* »⁴².

Le 2 mars, à l'initiative du secrétariat européen commun de la Confédération Générale du Travail Luxembourgeois (GGT-L comprenant l'OGBL) et du LCGB, se tient une réunion sur l'Europe sociale à la salle du Forum Geesseknäppchen, sans présence de représentant du « non ». Le président de l'OGBL, Jean-Claude Reding refuse de donner la position officielle de son organisation sur le Traité. Il juge néanmoins que si la Constitution offre une chance pour l'Europe sociale, il est toutefois nécessaire de modifier les politiques économiques (y compris certaines incluses dans le Traité) qui n'ont pas prouvé leur efficacité dans le domaine de l'emploi. François Biltgen, ministre de l'Emploi et du Travail, établit un parallèle entre les modèles anglo-

⁴⁰ Le Comité pour le NON à la Constitution européenne, « *Un « Oui » sans enthousiasme malgré une orchestration sans précédent* ». Luxembourg, 25 février 2005.

⁴¹ Schmit, N., « La Constitution européenne est-elle contre l'Europe sociale ». In, *Tageblatt*, p1, 1^{er} mars 2005.

⁴² Pairoux, K., « Des Voix pour dire « non » à la Constitution ». In, *Le Quotidien*, p3, 1^{er} mars 2005.

saxon et européen de cohésion sociale. Ce dernier ne serait pas destructeur au contraire du premier. Voter « non » à la Constitution, ce serait abandonner la cause au profit d'initiatives relevant du modèle anglo-saxon comme par exemple la directive Bolkestein. Ce même jour, une cinquantaine de députés européens et nationaux membres du Parti des Verts Européens se rassemblent à Luxembourg pour que la stratégie de Lisbonne intègre comme pilier à part entière le développement durable et d'autre part que la directive Bolkestein sur les services soit retirée une bonne fois pour toutes.

Le 10 mars, la Commission européenne accepte devant le Parlement européen de revoir la directive européenne par crainte que les débats qu'elle suscite dans de nombreux Etats européens finissent par influencer les processus de ratification par voie référendaire⁴³.

Le comité pour le NON à la Constitution européenne élargit son argumentaire aux droits de la Femme et à l'organisation de la Famille. Le Traité constitutionnel ne garantirait en rien le divorce, les unions civiles. Qui plus est, il aurait été le témoignage de l'emprise en Europe centrale et orientale du néolibéralisme et de l'Eglise. Le Traité constitutionnel ne consacre pas la laïcité comme faisant partie des valeurs et des objectifs de l'Union européenne⁴⁴. L'association Liberté de Conscience se prononce contre la Constitution pour des motifs similaires. Ce même jour, le LCGB lance officiellement sa campagne en faveur de la ratification du Traité comme cadre institutionnel garantissant la Paix et l'émergence d'une Europe sociale.

Le 13 mars, le POSL réuni en congrès soutient officiellement le Traité constitutionnel européen, (295 « pour » 5 contre)⁴⁵. Le Traité constitutionnel est un compromis entre l'inter-gouvernementalité et la méthode communautaire acceptable pour un Etat de petite dimension comme le Luxembourg. La Charte des droits fondamentaux acquiert une portée juridique par son enchâssement constitutionnel. Elle crée des garde-fous contre une mainmise d'une politique néo-libérale actuellement absents. Son refus signifierait aussi une perte d'influence dramatique pour le Grand-duché⁴⁶. La jeunesse socialiste s'est également déclarée clairement en faveur du « oui »⁴⁷. Dans sa campagne politique, elle a mis en avant douze arguments du Traité et, à l'image de la direction nationale du POSL, n'a fait aucune mention d'arguments qui iraient contre le Traité. Ce comportement « suiviste » de la jeunesse socialiste qui s'est poursuivi jusqu'à la fin de la campagne et qui s'est vérifié également pour les autres sections de jeunesse des partis représentés à la Chambre, est révélateur du fait que ceux-ci n'ont pas été capables de

⁴³ European Commission, *Charlie McCreevy European Commissioner for Internal Market and Services Verbatim of discussion in the European Parliament Plenary – Commissioner McCreevy on the Services Directive European Parliament Plenary Session Strasbourg, Speech/05/148*, 9 March 2005.

⁴⁴ « Le projet de constitution européenne : un piège pour les femmes ». In, *Zeitung vum Lëtzeburger Vollek*, p2, 5 mars 2005.

⁴⁵ Parmi ceux-ci, Nico Wennmacher, le président de la FNCTTFEL.

⁴⁶ Denninger, J.M., « Jean Asselborn : Cinq raisons d'adopter le texte ». In, *La Voix du Luxembourg*, p5, 14 mars 2005.

⁴⁷ Parmi ceux-ci on relève: La paix, L'Europe sociale, la double majorité au Conseil, l'initiative populaire, l'Europe solidaire, une Ministre des Affaires étrangères unique, la claire délimitation des compétences, le rôle accru de la Chambre des Députés.

comprendre et de relayer les fortes revendications exprimées par les jeunes, qui étaient tentés de façon majoritaire à voter « non ».

Le même jour, alors que l'ADR, lors de son congrès à Wiltz, ne voulait finalement pas donner de consigne de vote à ses électeurs, le député Aly Jaerling réussit à changer l'orientation du parti. Une motion dans laquelle le parti votera officiellement contre le Traité est adoptée de justesse (36 pour la résolution, 33 contre)⁴⁸. Cette nouvelle position est justifiée de trois manières :

- Le Traité constitutionnel n'inclurait pas de références et valeurs sociales fortes et contraignantes ;
- La Commission européenne ne respecterait pas le droit des travailleurs européens par l'introduction de la directive Bolkstein ;
- Le Traité accélérerait aussi la candidature de la Turquie à l'Union, bien qu'elle ne soit pas un Etat européen.

Le 21 mars, la Confédération Européenne des Syndicats (CSE) et le Forum social européen défilent séparément à Bruxelles pour dénoncer l'« Europe Bolkestein » symbolisée par la directive du même nom. La première organisation dont fait partie l'OGBL et le LCGB appelle néanmoins à la ratification du Traité constitutionnel européen au contraire de la seconde, dont sont membres plusieurs organisations luxembourgeoises constituant le comité pour le NON à la Constitution.

⁴⁸ JMO., « Parteibasis meutert gegeg EU-Verfassungsvertrag ». In, *Luxemburger Wort*, p3, 14 mars 2005.

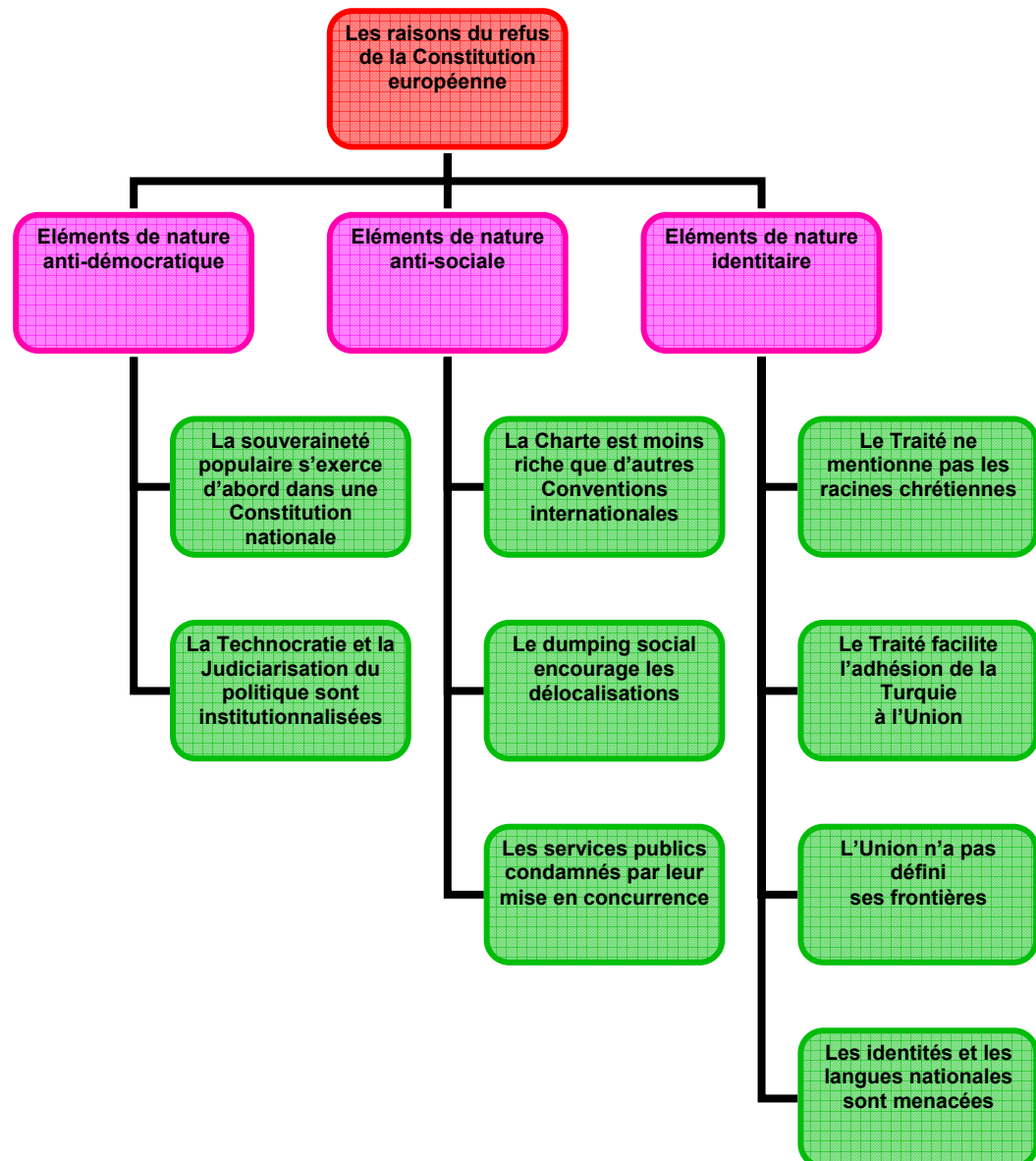


Figure 1.2 : La construction du « non » de droite

1.1.5 Le temps de la campagne « officielle »

Le 22 mars, la Chambre des Députés annonce l'organisation d'audiences publiques et de débats contradictoires dans tout le Luxembourg. Cette campagne doit pour Ben Fayot mettre à plat « ... *un ensemble de peurs diffuses dont le « super Etat » bruxellois qui nous rayera de la carte du globe. C'est un réflexe nationaliste qui fait désirer à d'aucuns un Luxembourg à la Suisse. Même parmi l'élite du pays on en voit qui donnent dans le populisme et la démagogie anti-européenne ...* »⁴⁹

En conséquence, surgit un enjeu (après la date et la composition de l'électorat) dans la campagne, précisément sur comment établir l'équilibre médiatique

⁴⁹ Fayot, B., « On est tous priés de ne pas se taire ». In, *d'Lëtzeburger Land*, p3, 25 mars 2003.

entre les partisans du « oui » et les tenants du « non », puisque tous les partis représentés à la Chambre des Députés (sauf l'ADR) appelaient à voter pour le « oui » et que le Gouvernement entendait dans le cadre de la campagne officielle s'appuyer aussi sur les campagnes de sensibilisation menées par la Commission européenne, le Parlement européen et l'Office des Publications des Communautés européennes, qui ne pouvaient que par définition assurer l'apologie du Traité constitutionnel européen.

La première étape de cette campagne consiste par la distribution à tous les foyers, fin mars 2005, d'un dépliant sur le référendum (de moins de dix pages en allemand, en français et en luxembourgeois). Celui-ci insiste sur les modalités du processus ayant conduit au texte du Traité. Un second dépliant, plus fourni, (uniquement en allemand et en français) est envoyé à tous les foyers après la journée de l'Europe (le 9 mai). Il présente la Constitution comme une nouvelle étape de la Construction européenne, en soulignant son caractère démocratique, les modifications institutionnelles et la pérennité de l'Europe sociale. Il est également décidé d'intensifier la campagne officielle par des annonces dans la presse écrite, la diffusion de spots radio, TV et au cinéma et l'organisation de « chat » sur Internet avec les membres du Gouvernement durant la première semaine de juillet. Lors de la présentation de la campagne officielle, le ministre délégué aux Affaires étrangères, Nicolas Schmit, affirme que « ...*l'objet du référendum est la Constitution européenne et qu'il faudrait dès lors se concentrer sur la substance du Traité, ne pas avoir peur du débat ni des critiques relatives au Traité...* ». Il souligne par ailleurs que « ... *ce qui est essentiel, c'est de savoir que la Constitution européenne ne remplacera pas la Constitution nationale...* »⁵⁰.

La campagne médiatique (affiches, spots) a pour autant des thèmes proprement nationaux comme : la sauvegarde de l'identité du Luxembourg avec la Constitution pour l'Europe, l'immutabilité d'un modèle social qui s'inspire du modèle luxembourgeois de concertation (avec notamment le mécanisme de tripartite entre Gouvernement, patronat et syndicats), le contrôle migratoire, la garantie de la représentation des intérêts luxembourgeois dans les institutions européennes, et l'éducation (l'un des thèmes majeurs de la campagne des législatives de juin 2004). En avril, le Conseil de Gouvernement décide que les ministres durant la dernière semaine répondront directement aux questions des internautes.

Le 13 avril, la Chambre des Députés vote à l'unanimité le projet de loi organisant le référendum sur la Constitution européenne dont les modalités d'organisation se conforment à la loi du 4 février 2005 relative au référendum national⁵¹. Le 14 avril, le Vice-Premier Ministre Jean Asselborn affirme que le Traité ne pourra pas être renégocié.

⁵⁰ Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-duché du Luxembourg, *Présentation des préparatifs en cours en vue du référendum sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe*, http://www.Gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2005/03/03referendum/index.html, 3 mars 2005.

⁵¹ Chambre des Députés, *Loi du 14 avril 2005 portant organisation d'un référendum national sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, signé à Rome, le 29 octobre 2004*. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2005-2006, <http://www.chd.lu/servlet/ShowAttachment?mime=application%2fpdf&id=815598&fn=815598.pdf>, p780, 14 avril 2005.

René Kollwelter, ancien député du POSL et ancien rapporteur du Traité d'Amsterdam à la Chambre des Députés considère que l'avenir des services publics peut être garanti si les citoyens européens se saisissent de l'article II/196 du Traité qui donne un droit d'accès aux Européens aux services d'intérêt économique général. Il en irait de même pour les services d'éducation, de santé et sociaux. Il conclut néanmoins, sans se prononcer toutefois pour le « non », « ... *que le régime futur des services publics européens reste à être défini par les politiques futures de l'Europe.* »⁵².

Si les débats contradictoires organisés par les médias privés sont équilibrés, les partisans du « non » ont dénoncé au cours et a posteriori l'arbitraire de la campagne officielle (un référendum « muselier ») et l'engagement partisan de la presse écrite quotidienne – par ailleurs rattachée à des formations politiques ou dans l'orbite de celles-ci sans exception –.⁵³ A titre d'exemple, le 16 avril 2005, soir de la prestation de Jacques Chirac, auprès d'un panel de jeunes à la Télévision française sur la Constitution européenne, le Lycée technique-Ecole de Gestion et de Commerce à Luxembourg organise un débat sur le Traité qu'en présence de ses supporters (les eurodéputés Jean Spautz, Claude Turmes, Lydie Polfer et la représentante du Parlement européen Monique Schumacher). Le syndicat LCGB invite ses membres à des réunions régionales. Le Parti Démocratique concentre ses efforts sur l'internet et le Mouvement écologique provoque des débats contradictoires bien qu'il soutienne le Traité constitutionnel européen.

En revanche, la Chambre des Députés a organisé des auditions publiques portant sur la démocratie et l'Union européenne, le développement durable et le modèle social, la sécurité et la paix en Europe (ce dernier étant l'occasion pour les partisans du « oui » d'affirmer à nouveau l'idéal et la réalité pacifistes de l'Union passés et futurs)⁵⁴. Ce cadre délibératif (auquel s'ajoutait un forum internet) était ouvert à tous les citoyens (ressortissants communautaires compris) et aux associations du Grand-duché. Les débats ont été retransmis en direct sur la chaîne parlementaire. Des débats contradictoires sous son égide ont eu lieu également dans une quinzaine de communes.

Ce sont surtout les organisations non gouvernementales ou syndicales qui ont contribué à ces audiences du Parlement. Avec, contrairement à celle qui s'est déroulée en juillet 2003 à la fin des travaux de la Convention européenne, une sous-représentation des associations d'intérêts professionnels. La « parole citoyenne » a été donc « accaparée » par d'autres professionnels de l'activité politique et sociale, se présentant comme la « société civile », dont les modes d'action ne relèvent en rien du principe de délégation ou de médiation comme le sont ceux normalement d'un parti politique, mais des principes de pression, de segmentation et de mise sur agenda. Qui plus est, ces associations ou syndicats se sont souvent présentés, à tort ou à raison, comme écartés du processus décisionnel européen. Leurs propos à l'endroit du Traité ont été par conséquent le plus souvent en sa défaveur bien que certaines d'entre elles le

⁵² Kollwelter, S., « L'apport du Traité constitutionnel ». In, *Le Jeudi*, p23, 14 avril 2005.

⁵³ L'avocat Roy Reding, l'une des figures proéminentes du camp du « non » a depuis lancé une procédure en annulation du référendum du 10 juillet. La campagne officielle aurait violé plusieurs principes constitutionnels, notamment une absence de financement public des partisans du « non » et un accès inégal aux médias, etc.

⁵⁴ Chambre des Députés, *Compte rendu des séances publiques*. Luxembourg : Chambre des Députés, n°8, session ordinaire 2004-2005.

soutenaient. Le Traité est devenu d'une certaine manière le prétexte pour dénoncer leur bannissement réel ou virtuel (et par extension celui des citoyens) du système politique européen. L'idée d'une « autre Europe » devenait en quelque sorte une réalité à la stupéfaction des parlementaires présents.

Lors du premier débat, portant sur la démocratie et l'Union européenne, il fut souligné justement l'importance de l'organisation de ce type de forums et de leurs répétitions à l'avenir sur la politique européenne ; Dans la mesure où ils font œuvre de pédagogie sur les processus d'eupéanisation et relayent des préoccupations sociales qui auraient été sous-estimées par les acteurs de l'Union notamment en raison du « jeu » des interrelations entre les groupes d'intérêts économiques et les institutions européennes d'une part et d'autre part ces dernières et les administrations nationales. En revanche, les mécanismes de participation citoyenne prévus dans le Traité, à l'exception des syndicats OGBL et LCGB, sont jugés insuffisants y compris le droit de pétition.

Lors du second débat, portant sur le développement durable et le modèle social en Europe, le Traité a été pour ainsi dire évacué, à l'exception de l'importance ou non de la Charte des droits fondamentaux⁵⁵, au profit d'une analyse d'une part de la situation économique et sociale du Grand-duché, avec la question désormais obsessionnelle de l'avenir de l'emploi, et d'autre part sur les conditions même de la structuration de l'économie européenne et de sa place dans la globalisation économique, et les risques éventuels de délocalisation d'entreprises ou de dumping social. Quelles que soient les organisations présentes et leurs positionnements par rapport au Traité, l'idée d'un modèle de cohésion sociale propre à l'Europe s'est imposée sans pour autant qu'aucun des participants ne le définisse précisément⁵⁶.

Lors du troisième débat sur la « Constitution et la Paix », les partisans du « oui » s'imposent pour la première fois face aux organisations soutenant le « non » et qui se sont concentrées quant à elles sur la mise en relief des liens de sujétion existants de façon supposée entre l'OTAN et l'Union européenne par le Traité.

La thématique de la paix a été d'ailleurs jusqu'à la fin du mois de mai un des arguments primordiaux, avec celui de la simple réactualisation des Traités déjà existants, mis en avant lors de la campagne par toutes les forces du « oui ». Ces dernières, en faisant abstraction de l'équilibre de la terreur induite par la guerre froide, ont construit systématiquement l'idée de paix en Europe avec la création des Communautés économiques européennes. L'absence d'instruments efficaces de politique étrangère et de sécurité commune ayant participé selon eux à divers degrés au non-évitement des guerres yougoslaves successives. Cette thématique permet également aux promoteurs du « oui » d'insister sur le fait que les Européens de l'Ouest ne pouvaient qu'accueillir les Etats anciennement sous le joug soviétique par devoir de mémoire. L'approfondissement politique que le Traité consacre ne vient selon eux que confirmer et restaurer la paix et l'unité de l'Europe. La symbolique pacifiste de

⁵⁵ La majorité des participants soulignèrent certes l'importance de l'enchâssement de la Charte des droits fondamentaux dans le Traité mais aussi les incohérences et les interprétations divergentes de ses articles par la Cour de Justice des Communautés européennes notamment s'ils étaient éventuellement confrontés à ceux la troisième partie du Traité.

⁵⁶ JMO., « Aufklärung tut Not ». In, *Luxemburger Wort*, pka, 30 avril 2005.

la Construction européenne reprise continuellement par les leaders du « oui » ne semble plus vraiment toucher la sensibilité des Luxembourgeois. La presse grand-ducale souligne d'ailleurs que de tous les forums tenus au Parlement luxembourgeois, il fut le moins fréquenté⁵⁷.

Le 6 avril, les responsables de l'Union Nationale des Etudiants Luxembourgeois (UNEL), appellent officiellement à voter « non » en raison du caractère néo-libéral du Traité constitutionnel, par la suite ils accuseront les autres organisations estudiantines, notamment l'Association des Cercles d'Etudiants Luxembourgeois (ACEL) en dépit de leur neutralité affichée dans leurs statuts de « rouler » pour le « oui ». En premier lieu, les leaders estudiantins distinguent les milieux décisionnels européens de la « société civile » ; Les dirigeants sociaux-démocrates étant placés dans le premier groupe. Les objectifs politiques des premiers sont disjoints par nature du monde associatif et syndical supposé mieux incarner le « peuple » et la « société civile ». Cette distorsion a été dissimulée selon eux par la création même d'une Convention européenne qui bien qu'elle soit composée en partie de parlementaires n'est en rien représentative de la volonté des Européens. Il eût été préférable d'établir une Assemblée constituante élue par tous les citoyens européens. L'a-démocratie du processus ayant conduit au Traité constitutionnel européen a trouvé une nouvelle résonance selon eux dans les modalités même de l'organisation de la campagne, où le « oui » est systématiquement promu et préféré dans les médias.

Pour les leaders étudiants, les tenants du libéralisme économique sont en faveur du Traité dans la mesure où il constitutionnalise sa pratique, notamment dans la confirmation de l'indépendance de la Banque Centrale Européenne, qui plus est acquise aux théories monétaristes (la lutte de l'inflation par le contrôle de la monnaie) ce qui ne permet plus aux Etats membres de mener des politiques de relance et de l'emploi alternatives au néo-libéralisme.

Les partisans du « oui » de gauche sont particulièrement vilipendés dans la mesure où la compétitivité de l'économie dans l'Union avancée systématiquement rendrait caduque le discours social-démocrate sur la cohésion sociale. La Charte des droits fondamentaux ne viendrait nullement rééquilibrer cette dérive dans la mesure où son statut juridique est ambigu en raison même de l'article II 51 et qu'elle « ... ne crée aucune compétence ni aucune tâche nouvelles pour l'Union et s'adresse aux Etats membres uniquement lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union. »⁵⁸. Les dirigeants étudiants persévèrent en soulignant que la Charte d'une part ne consacre que des « droits libertés » au détriment des « droits créances » qui constituent les bases de l'Etat providence et de sa modernisation comme le droit à un revenu minimum ou une allocation universelle d'entretien.

Ils concluent en affirmant que le rejet du Traité serait l'engagement du processus de démocratisation de l'Union à laquelle prétendument ses concepteurs ont voulu initier avec celui-ci et qui ne consacre finalement qu'un système économique injuste : « ... La vraie catastrophe serait en réalité que

⁵⁷ Montaigu, G., « Illustre belge en visite ». In, *Le Quotidien*, p2, 7 mai 2005.

⁵⁸ Erpelding, M. & Thomas, A., « L'Europe à la sauce néo-libérale Radiographie du projet de Constitution européenne : un projet qui enferme la construction européenne dans la cage de fer du néolibéralisme. ». In, *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, n°245, p15, avril 2005.

tout continue comme aujourd'hui. Rejeter le projet de Constitution est l'occasion de donner une traduction politique à la crise sociale et économique qui ravage des régions entières de l'Europe, exposant les citoyens à la peur du chômage, à des relations du travail précaires et au risque de l'exclusion sociale. Le projet européen actuel est structurellement enfermé dans une logique de dérégulation et de prééminence des intérêts économiques. Une rupture démocratique est nécessaire pour repartir sur de nouvelles bases. Si nous approuvons le projet de Constitution européenne, nous érigerons la concurrence et la brutalité économique en principes organisateurs de la vie en société. Nous mériterons alors de vivre à genoux... »⁵⁹.

Le 8 avril, l'ancienne Vice Premier ministre libérale, Lydie Polfer, est la première dirigeante politique nationale à mesurer l'ampleur des ravages de la campagne du « non » auprès des électeurs luxembourgeois. Dans une tribune particulièrement « virulente », elle vitupère le comité pour le NON à la Constitution européenne à la fois pour sa campagne d'affichage qu'elle juge « sauvage » et son argumentaire « ... « pour une autre Europe » qui s'il réussissait à convaincre l'opinion publique immobiliserait l'Union au stade du Traité de Nice : Rejeter le Traité [...] équivaudrait à dire non notamment à une clarification des compétences de l'Union européenne, à une modernisation de son système législatif, à une rationalisation des procédures de décision, au renforcement de la démocratie parlementaire ou encore à une visibilité accrue de l'Union sur la scène mondiale... »⁶⁰.

Le 18 avril, lors d'une réunion informelle du Conseil de l'Union européenne, le Vice Premier ministre, Jean Asselborn, au nom de ses collègues, se déclare « préoccupé » pour la première fois des sondages donnant le « non » vainqueur en France. Dans un sondage publié le même jour, 56% des Français se déclarent contre le Traité. La première intervention du Chef de l'Etat français avec des jeunes à la télévision française aggrave la situation du « oui »⁶¹.

Le mouvement de La Gauche tient son congrès à Cents le même jour. Il affirme que le parti n'est pas contre l'Europe, mais pour une Europe qui soit plus proche des citoyens et qui construirait véritablement un Etat social européen. Lors du congrès des Femmes socialistes à Bettembourg, le président du POSL Alex Bodry affirme que même si certains pays, comme la France, devaient dire « non » à la Constitution, le processus de ratification du Traité se poursuivra dans les autres pays européens : « ... Le refus de la Constitution ne tuera pas l'Europe, mais seulement une certaine conception, une certaine forme d'Europe. Ce qui en revanche est certain, c'est que l'Europe, ou ce qu'il en reste, en sortira affaiblie, sans que pour autant les problèmes qui ne se posent ne soient résolus d'une quelconque manière... »⁶².

Le 22 avril, le principal mensuel sur la vie financière et économique, *Paper Jam*, publie un dossier spécial sur la Constitution européenne avec 57 contributions des principaux acteurs économiques, culturels et politiques du

⁵⁹ Erpelding, M. & Thomas, A., op.cit, *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, p17, avril 2005.

⁶⁰ Polfer, L., « La chimère du « Non » au nom d'une autre Europe ! ». In, *d'Lëtzebuurger Land*, p4, 8 avril 2004.

⁶¹ Van Grasdorff, G., « La France empêtrée dans le Référendum ». In, *Luxemburger Wort*, pk8, 18 avril 2005.

⁶² Entringer, F., « L'Europe, un pari ». In, *La Voix du Luxembourg*, 22 avril 2004.

Grand-duché du Luxembourg (52 sont en faveur du Traité, 4 contre et 1 neutre)⁶³. C'est un dossier intéressant dans la mesure où s'expriment à côté des responsables politiques et syndicaux, des personnalités économiques qui n'ont pas pu ou voulu participer aux auditions publiques organisées à la Chambre des Députés, où les partisans du « non » avaient été, comme abordé, ci-dessus en surnombre.

Pour certains le Traité est vu avant tout comme une étape logique de la Construction européenne à travers laquelle se renforcera l'existence d'une citoyenneté européenne qui n'annulera cependant pas l'identité nationale à laquelle les Luxembourgeois sont attachés (Marc Hoffmann, président du comité de direction Dexia-BIL) : «... *Je suis en faveur du Traité constitutionnel pour l'Europe. Je perçois la mise en place d'une Constitution européenne plutôt comme une évolution naturelle d'un processus entamé désormais depuis plus d'un demi-siècle. Doter l'Union européenne d'une Constitution unique avec l'inclusion de la Charte des droits fondamentaux met un signal fort pour ses citoyens, c'est vouloir les faire adhérer à des valeurs communes et contribuera certainement à intensifier leur sens d'appartenance à la citoyenneté européenne sans qu'il soit question de rejeter leur identité nationale ...*».

De nombreuses contributions regrettent le choix de ratification par voie référendaire (par exemple Serge Allegrezza, directeur du Statec, considère que ce serait une pratique idoine d'autant plus qu'il n'implique « ... *aucun changement de paradigme. J'aurai préféré une ratification parlementaire, précédée d'un large débat avec les forces vives de la nation, impliquant tous les citoyens...* »).

De nombreuses contributions pointent l'état d'impréparation de la campagne d'information et des citoyens pour qu'ils puissent se forger réellement une opinion. Ainsi Etienne Verwilghen (président du comité de direction, KBL) écrit : «... *Je suis avant tout étonné que l'effort pour informer le citoyen ne soit pas plus important. On est loin du battage médiatique qui a précédé l'introduction de la monnaie unique. Une bonne information est pourtant nécessaire à la démocratie...* ». Enrico Lunghi (Directeur artistique du Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain) constate avec amertume l'impossibilité pour le citoyen de se représenter socialement la politique européenne source de son éventuel rejet : «... *J'estime être un Européen convaincu. Mais j'ai commencé à lire le texte soumis au référendum et je dois dire qu'il est particulièrement indigeste. Je ne comprends pas pourquoi les responsables politiques, qui n'hésitent pas à prendre des décisions - allant généralement dans le sens des intérêts des grands lobbies financiers et industriels - sans vraiment se soucier de l'avis des citoyens, s'obstinent à vouloir l'approbation du peuple pour ce traité. L'ont-il fait pour celui de Nice, qu'ils dénigrent aujourd'hui, alors que ce sont les mêmes qui l'ont fait adopter? On dirait qu'ils craignent de porter seuls, cette fois-ci, la responsabilité du vote...* ».

En outre, l'approbation à celui-ci témoigne, dans de nombreuses interventions de l'attachement au souverainisme libéral que le Traité inclurait finalement.

⁶³ Gaudron, J.M. & Reinson, F., « Oui ou non ». In *Paper Jam*, <http://www.paperjam.lu/c/articles/11633.html>, 22 avril 2004.

David Arendt (executive vice-president & CFO, Cargolux) note avec satisfaction que « ... *le Luxembourg garde un droit de veto en matière fiscale...* ». Norbert Geisen (président de la Fédération des Artisans) stipule que sur le plan économique le Traité constitutionnel introduit une coopération renforcée des membres de la zone euro et la concurrence pourra jouer plus librement qu'à présent. Charles Krombach (président de la Fédération des Industriels luxembourgeois) salue quant à lui l'extension du principe de la majorité qualifiée, mais se réjouit que le Traité conserve aux Etats « ...*la souveraineté nationale dans certains domaines sensibles...* ». Enfin John Li (Chairman KPMG Luxembourg) déclare qu'« ... *en tant que luxembourgeois, nous devons veiller à ce que la Constitution protège nos intérêts vitaux et c'est pourquoi nous devons être très attentifs, et réactifs si besoin était...* ».

Marc Glesener (président de l'Association Luxembourgeoise des Employés de Banque et d'Assurances) est le seul dirigeant syndical à se démarquer très nettement. S'il est évidemment pour l'instauration d'une Constitution européenne, « ...*les objectifs de ce traité ciblent démesurément la réussite économique de l'Europe pour valoriser les considérations sociales plutôt accessoirement...* ». Surtout, il conditionne son vote et celui de son organisation avant de connaître (sans préciser lesquelles) le contenu de certaines directives. Il s'interroge de savoir si le différentiel du niveau des prestations sociales et celui des salaires entre les Etats membres, notamment par rapport à ceux des dix nouveaux venus de 2004, « ...*est de nature à permettre actuellement l'union constitutionnelle sans dériver irrésistiblement vers le dumping social. Par conséquent, je suis d'avis que la mise en place d'un tel projet d'envergure mériterait des débats nationaux profonds et exhaustifs notamment sur la question de l'emploi et de son environnement avant de pouvoir en tirer les conclusions définitives...* ».

A mesure que les sondages confirment la possible victoire du « non » au référendum français, l'ensemble de la presse luxembourgeoise multiplie les articles et les reportages en construisant deux idéaux types (à l'exception du quotidien communiste et des hebdomadaires *Land & Woxx*) :

- Les Français voteront « non » à la Constitution européenne à la fois pour des raisons de politique intérieure, la sanction du Gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, dans la logique des régionales de 2003 et des européennes de 2004 ;
- Les Français s'inquiètent à la fois du devenir de leur modèle social et de la place de la France dans la globalisation économique :
- « ...*s'ils habillent leur grogne politique et sociale d'arguments européens dont la plupart ne résistent guère à l'examen, et qui tiennent plus de la fausse rumeur que du débat de fond. Si ahurissant que cela puisse sembler chez les partenaires européens de la France, on entend couramment dire dans l'Hexagone que la Constitution européenne imposera le retour de la peine de mort, la suppression des services publics, l'interdiction de l'avortement, la délocalisation des entreprises privées et, bien sûr, l'entrée de la Turquie dans l'Union...* »⁶⁴.

⁶⁴ Brigouleix, B., « Le « non » bénéficie dans les sondages d'une large et persistante avance ». In, *Tageblatt*, p3, 25 avril 2005.

Le 25 avril 2004, devant le Conseil diocésain des Catholiques, Jacques Santer, ancien président de la Commission européenne, affirme que deux erreurs stratégiques ont été commises quant au Traité lui-même et à son contexte. D'abord, l'insertion de plusieurs articles, notamment dans la partie III, décrivant le fonctionnement des politiques publiques de l'Union, ne pourrait que troubler les électeurs qui estiment toujours que leur participation au processus décisionnel doit demeurer importante. Ensuite, l'annonce du début des négociations d'ouverture avec la Turquie au moment même de la ratification par les Chefs d'Etat et de Gouvernement du Traité au mois d'octobre 2004 alors même qu'une partie du corps électoral était déçu que ne soit pas inséré dans le texte une référence aux racines chrétiennes de l'Europe (ce qu'il ne faut pas trop regretter pour Jacques Santer puisqu'il est reconnu officiellement le dialogue entre l'Union et les Eglises).

Finalement, l'ancien Premier ministre considère que la Charte des droits fondamentaux aura une plus grande portée que la Convention européenne des droits de l'Homme et des libertés fondamentales du fait que c'est la Cour de Justice des Communautés européennes qui veillera seule à son application comme elle le fait déjà pour le droit communautaire⁶⁵. Ce même jour à Luxembourg est signé le Traité d'adhésion à l'Union européenne pour la Bulgarie et la Roumanie effectif pour le 1^{er} janvier 2007 aux conditions qui avaient été posées à Copenhague en 2002 et qui ne sont pas encore toutes remplies⁶⁶.

Le 26 avril, les Jeunesses Socialistes du Luxembourg organisent une table ronde paneuropéenne avec des représentants des mouvements de jeunesse des différents partis socialistes et sociaux démocrates membres du Parti Socialiste Européen.

Le 28 avril, Jean-Claude Juncker devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à Strasbourg déclare : « ...*Bien que certains arguments avancés par les tenants du non au Traité constitutionnel puissent paraître alléchants, il s'agit aujourd'hui, puisque le Traité ne pourra pas être renégocié de dire oui, de le dire d'une façon franche et massive...* »⁶⁷.

Le 30 avril, une table-ronde réunissant les responsables des organisations de jeunesse des partis à Esch-sur-Alzette avec Chris Wohl (Jeunesse Démocrate Libérale), Claude Clemes (les Jeunes Chrétiens Sociaux), Nuria Garcia (Les Jeunes Verts), David Wagner (La Gauche), Christian Ginter (les Jeunes

⁶⁵ Yegles, R., « Une Constitution pour l'Europe. Jacques Santer s'explique sur l'état de l'Union européenne ». In, *Luxemburger Wort*, pk4, 25 avril 2005.

⁶⁶ Lors du Conseil européen de Luxembourg en décembre 1997 fut lancé le processus d'élargissement de l'Union selon un déroulement « *par étapes, selon des rythmes propres à chaque État candidat en fonction de son degré de préparation* ». Lors du Conseil européen de Copenhague en 2002, il fut décidé d'établir une feuille de route spécifique pour la Roumanie et la Bulgarie afin que ces Etats puissent adhérer à l'Union après le « grand élargissement » prévu quant à lui en mai 2004. La Roumanie avait particulièrement des efforts à faire par rapport aux critères politiques (respecter les droits de l'homme, la règle de droit et la protection des minorités) et procéder à une restructuration complète de son système judiciaire et de son système administratif.

⁶⁷ Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, *Discours de Jean-Claude Juncker devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*, <http://www.eu2005.lu/fr/actualites/discours/2005/04/27conseurop/index.html>, 27 avril 2005.

Socialistes) et Timon Oesch (ADR) est organisée. Les défenseurs du « oui » insistent sur la non nouveauté du Traité qui reprendrait 90% de l'existant.

A l'occasion du 1^{er} mai, les organisations syndicales affichent clairement leurs divisions sur la portée réelle du Traité. Le LCGB à Préizerdall confirme distinctement son appui au Traité constitutionnel en déclarant qu'il n'est nullement antisocial. L'OGBL à Wiltz apporte officiellement son soutien au Traité constitutionnel mais considère que ce n'est qu'un pas timide vers une Europe sociale, « ... *Les électeurs sauront-ils être convaincus de la chose ?* ». La Fédération syndicale, réunie à Ehlingen-sur-Mess, ne donnera cependant pas de consignes de vote considérant que les droits des travailleurs sont moins bien garantis dans le texte proposé que dans l'ensemble de la législation sociale luxembourgeoise⁶⁸.

Le 3 mai le premier article dans la presse luxembourgeoise envisageant définitivement la victoire du « non » en France paraît et évoque également la possibilité d'un plan B si ce résultat était confirmé bien qu'elle ne lui porte aucun crédit⁶⁹. Le même jour, Jean-Claude Juncker déclare qu'il n'y pas de plan B et que si le « non » l'emportait «... *l'Europe aurait un problème, et la France un problème plus grand encore...* »⁷⁰. Dans un entretien accordé au *Woxx*, le président d'ATTAC-France s'en prend à la Cour de Justice des Communautés Européennes et à son conservatisme quant à l'interprétation des directives à caractère social, il en sera de même avec la Charte des droits fondamentaux⁷¹. La 6^{ème} édition de la Fête de la résistance à la Kulturfabrik à Esch dont le thème était le Traité constitutionnel, conclut que le référendum doit revenir à dire « *oui ou non au libéralisme à l'européenne* »⁷². Parution ce même jour d'un manifeste pour une « Europe démocratique et solidaire », qui outre des organisations membres du Comité du NON à la Constitution comme ATTAC, apparaît également une organisation catholique, le Centre de Pastorale en Monde du Travail⁷³. Ce texte n'est en fin de compte que la reproduction d'un manifeste déjà publié en France par les associations à la « gauche de la gauche » opposées au Traité.

La légitimité des audiences publiques à la Chambre des Députés et de la représentativité de la « société civile » à celles-ci d'une part et d'autre part de l'opportunité de l'organisation d'un référendum sur une telle question commencent à être fortement contestés par des partisans du « oui » dont Robert Goebbels, eurodéputé POSL⁷⁴. Les partisans du « non » orientent quant à eux leurs critiques sur la sincérité et l'équilibre des informations de la campagne officielle d'information sur le Traité⁷⁵.

⁶⁸ DS., « Ja zur EU-Verfassung, Nein zum Sozialabbau ». In, *Luxemburger Wort*, pk1, 2 mai 2005.

⁶⁹ « Et si le « non » l'emportait... ». In, *Le Quotidien*, p15, 3 mai 2005.

⁷⁰ Rimbaut, P., « Référendum : le « oui » reprend le dessus. La campagne des partisans de l'Europe commence à porter ses fruits ». In, *Luxemburger Wort*, pk5, 4 mai 2005.

⁷¹ Klein, R., « Repartir sur de nouvelles bases ». In, *Woxx*, p2, 6 mai 2005.

⁷² Tissier, J-Ph, « Les résistants à la Constitution ». In, *Le Quotidien*, p7, 9 mai 2005.

⁷³ « Pour une Europe démocratique et solidaire ». In, *Tageblatt*, p14, 7 mai 2005.

⁷⁴ Hoffmann, N., « Entre démocratie représentative et démocratie directe... et à quoi bon ? ». In, *Tageblatt*, p1, 4 mai 2005. Goebbels, R., « Referendum : Überstrapaziert man die Bürger? ». In, *Tageblatt*, p2, 14 mai 2005.

⁷⁵ Mertzig, R., « Propagande éhontée pour un Traité qui devrait faire honte ». In, *Tageblatt*, p12, 17 mai 2005.

Le 10 mai, la Chambre des Employés Privés (CEP-L) soutient le Traité constitutionnel mais reconnaît que celui-ci porte la marque du néo-libéralisme. Elle affirme d'abord s'être concentrée sur les seules nouveautés importantes introduites par le Traité constitutionnel. Puis s'est refusée de se prononcer sur la partie III étant donné qu'elle n'était qu'une nouvelle mouture des traités actuels. En revanche « ... *Si plusieurs dispositions du Traité constitutionnel laissent à penser qu'il renforce l'Europe « libérale », ce dernier n'est pas plus libéral que les actuels traités en vigueur...* ». Cependant, selon la CEP-L, le nouveau Traité n'en est pas moins critiquable du fait de son orientation néo-libérale⁷⁶.

Le 11 mai, l'avis de la Commission consultative des droits de l'Homme du Grand-duché de Luxembourg très favorable sur le Traité constitutionnel est rendu public⁷⁷. Elle juge que l'avancée majeure du texte constitutionnel réside dans le fait que la Charte des droits fondamentaux, qui jusqu'à présent, ne faisait pas partie des traités communautaires, est désormais pleinement intégrée. L'une des grandes vertus de la «... « *constitutionnalisation* » de la Charte résiderait « dans l'émancipation des droits fondamentaux de leur base jusqu'à présent quasi-exclusive en droit communautaire, des principes généraux du droit, qui étaient surtout voués à une simple découverte ou préservation par la jurisprudence des acquis européens en matière de droits fondamentaux... »⁷⁸.

Le 13 mai, dans une déclaration au journal français *Le Monde*, l'ancien président de la Commission européenne, le socialiste Jacques Delors, affirme qu'il existe un « plan B » en cas de non ratification du Traité par la France : « ... *Je refuse, sur cette question, comme sur d'autres, le blanc et le noir. Le devoir de vérité impose de dire qu'il peut y en avoir un, mais il faut expliquer l'extrême difficulté du problème. La conséquence immédiate serait sans aucun doute un affaiblissement de la France et une stupeur confirmée des autres États-membres. Chaque fois qu'un pays, même petit, a dit non, il a proposé des aménagements. Quelles seront, sur ce point, les positions de la France ? L'embarras serait grand. S'il s'agit d'un changement substantiel, il faudra tout recommencer, convoquer une nouvelle Convention, puis organiser une nouvelle conférence intergouvernementale. Une solution rapide est impossible...* »⁷⁹.

Le 14 mai, alors que la Chambre des Députés organise sa dernière audience publique avec les représentants de la Jeunesse, la presse luxembourgeoise se

⁷⁶ La Chambre des Employés Privés, *Traité constitutionnel : La CEP•L émet un avis positif*, <http://www.cepl.lu/ceplweb/F300.htm>, 10 mai 2005.

⁷⁷ Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-duché du Luxembourg, *Avis de la Commission Consultative des Droits de l'Homme du Luxembourg sur le « Traité établissant une Constitution pour l'Europe »*, <http://www.gouvernement.lu/dossiers/justice/droitshom/index.html>, avril 2006.

⁷⁸ Lebaut-Ferrarese B. & Karpenschif, M., « La constitutionnalisation » de la Charte : Un acte fondamental pour l'Union européenne ». In, C. Philip & P. Soldatos, *La Convention sur l'avenir de l'Europe – Essai d'évaluation du projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe*. Bruxelles : Bruylant, p124-153, 2004. Voir aussi Moyse, F., « Une avancée modérée pour les Droits de l'Homme ». In, *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, n°244, p35 et suivantes, mars 2005.

⁷⁹ « Jacques Delors, président du Comité de soutien au « oui » du Parti socialiste. Le devoir de vérité impose de dire qu'il peut y avoir un plan B. Mais une solution rapide est impossible ». In, *Le Monde*. Propos recueillis par Mandraud, I. & Zappi, S., 13 mai 2005.

fait pour la première fois l'écho de la campagne néerlandaise et de l'effondrement des intentions de vote en faveur du « oui ». Le 18 mai, reprenant les dernières enquêtes d'opinion publiées en France, l'ensemble des journaux quotidiens grands-ducaux constatent d'une part l'instabilité des intentions de vote et d'autre part la reprise de la dynamique pour le « non » en raison de l'essoufflement et du « désinvestissement » des leaders du camp du « oui », contrairement à ce qui s'était passé en avril 2005. Les dirigeants luxembourgeois devraient en tirer leurs propres conclusions.

Dans son édition du 19 mai, le quotidien communiste luxembourgeois, *Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek*, évoque trois hypothèses en cas de non ratification par la France et les Pays-Bas : - La France revoterait sur le même texte dans deux ou trois ans ; - Les six Etats fondateurs de l'Union forment une Union plus étroite et élaborent un pacte social ; - La partie III du Traité serait retirée à l'occasion d'une conférence inter-gouvernementale⁸⁰.

Le 18 mai, le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, affirme pourtant qu'il n'existait pas de « plan B » : « ...*Nous sommes 25, nous avons négocié cela à 25, il y a ceux qui ont déjà ratifié, ceux qui vont probablement le faire. Ce ne serait pas réaliste d'ouvrir maintenant une renégociation...* ». Le même jour, le Premier ministre luxembourgeois laisse entendre que les Français pourraient être invités à voter de nouveau sur la Constitution en cas de victoire du « non » : « ...*Il faudra attendre la fin du processus de ratification dans l'Union européenne. Si à la fin de ce processus, on n'arrive pas à résoudre les problèmes, les pays qui auront dit « non » devront se reposer la question...* »⁸¹.

Le 29 mai, la France rejette le Traité par 54, 6 % pour le « non » contre 45, 3% pour le « oui » (abstention 30,63%). Selon le sociologue Alain Wergier, la victoire du « non » en France doit être comprise selon trois niveaux⁸² :

- D'abord le caractère paradoxal de la relation à l'Europe qu'entretiennent la France et les Français. Nulle part en Europe, l'Etat a une si forte fonction anthropologique caractérisée par le centralisme et l'homogénéité. Qui plus est, tout ordre constitutionnel constitue par nature un sujet politique. Le Traité constitutionnel remettait en cause cette fonction sans être un sujet politique notamment sa partie III ;
- Ensuite, le référendum a été l'expression d'un malaise social et d'un sentiment de vulnérabilité. A l'Europe est associée le sentiment d'une expérience quotidienne de dépossession de son sujet. L'Europe apparaît alors comme ce qui fragilise les individus, les expose, les met en péril.
- Enfin, la perception de l'hégémonie de « l'ultralibéralisme » que le Traité accélérerait alors que nombre de Français, au regard de leur tradition interventionniste, construisent une Europe utopique et protectrice au moment de la Mondialisation finale des sociétés.

⁸⁰ « Le Traité peut être renégocié ! ». In, *Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek*, p2, 19 mai 2005.

⁸¹ « Existe-t-il un plan B pour sauver la Constitution ? ». In, Euractiv, <http://www.euractiv.com/fr/avenir-europe/existe-plan-b-sauver-constitution/article-140027>, 27 mai 2005.

⁸² Wergier, A., « Pourquoi le « non » était possible ». In, *Le Jour où la France a dit « non »*. Paris : Fondation Jean Jaurès-Editions Plon, p14-25, 2005.

Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, Jean-Claude Juncker, alors président du Conseil de l'Union européenne et Josep Fontelles, le président du Parlement européen, déclarent ensemble : « ...*Nous respectons entièrement l'expression du suffrage démocratique qui s'est manifesté à l'issue d'un débat intense. Le résultat du référendum français mérite une analyse approfondie, en premier lieu de la part des autorités françaises. Il faudra leur en donner le temps nécessaire. Les institutions européennes devront également, pour leur part, réfléchir, le moment venu, sur les résultats de l'ensemble des processus de ratification...* »⁸³.

Jean-Claude Juncker visiblement « sonné » par l'ampleur du « non » affirme dans un entretien à une radio française le lendemain que c'est toute une vision de l'Europe, celle des pères fondateurs, qui a été démonétisée : « ...*Je vais vous dire, la position de la France ne sort pas renforcée du verdict d'hier et la position de ceux qui, par tradition, par affinité, par sentiments pro-français, depuis toujours essaient de convaincre ceux qui ne partageaient pas la vision française des choses et la justesse du point de vue français, la position de ceux-là, c'est la nôtre, elle aussi est affaiblie. L'Europe, après ce verdict, sera tout, sauf plus sociale...* »⁸⁴.

Le 1^{er} juin, Gaston Vogel, l'un des porte-paroles du « non », interprète la victoire du « non » en France comme la révolte du « ... *petit homme qui a été systématiquement tenu à l'écart de tout ce processus d'unification et surtout d'élargissement...* ». Il s'en prend également aux nouveaux Etats membres qui sont une « ... *dizaine de sous-marins sournoisement assistés dans leur travail de sape par les Anglo-saxons qui portent l'Europe au colon...* »⁸⁵.

Le 1^{er} juin, les Néerlandais, à leur tour, se prononcent massivement contre le Traité : 61,6% pour le « non » et 38,4% pour le « oui ». La participation a été très élevée : 63,4%, alors qu'elle n'était que de 39,3% lors des dernières élections européennes de juin 2004 qui avaient été marquées par une progression des formations eurosceptiques (l'ancien haut fonctionnaire européen Paul Van Buitenen avait réussi par exemple à réunir 7,3% des suffrages sur le seul discours de la transparence du processus décisionnel européen réitérant ainsi l'un des fondements de la culture démocratique néerlandaise)⁸⁶.

Aux Pays-Bas, le référendum était consultatif, mais le Gouvernement avait annoncé qu'il se rallierait à son résultat sous deux conditions : que la participation atteigne au minimum 30% et que le « oui » ou le « non » réunisse

⁸³ Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-duché du Luxembourg, *Déclaration de Jean-Claude Juncker, Josep Borrell Fontelles et José Manuel Barroso à l'occasion des résultats du référendum en France sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe*, http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2005/05/29declconjointereferendum/index.html 29 mai 2005.

⁸⁴ Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-duché du Luxembourg, *Jean-Claude Juncker au sujet du résultat du référendum français sur le traité constitutionnel* « RTL France, Le matin », http://www.gouvernement.lu/salle_presse/Interviews/2005/05mai/20050530juncker_rtlfrance/index.html, 30 mai 2005.

⁸⁵ Vogel, G., « Analyse du scrutin français ». In, *Tageblatt*, p2, 1^{er} juin 2005.

⁸⁶ Deloy, C., *Les Néerlandais rejettent massivement la Constitution européenne*. Paris : Fondation Robert Schuman, http://constitution-europeenne.info/special/pays-bas_ref.pdf, juin 2005.

au moins 60% des votes. Le Gouvernement démocrate-chrétien-libéral, qui avait présidé le Conseil de l'Union européenne juste avant le Luxembourg, était opposé à l'origine à ce référendum, le premier depuis 1797⁸⁷.

José Manuel Barroso, Jean-Claude Juncker et Josep Fontelles, dans une nouvelle intervention commune, demeurent néanmoins « ... convaincus que la Constitution rend l'Union européenne plus démocratique, plus efficace et plus forte et que l'ensemble des Etats-membres doit pouvoir s'exprimer sur le projet de Traité constitutionnel... »⁸⁸. Le futur du processus de ratification sera discuté lors du Conseil européen des 16 et 17 juin prochains. Le Premier ministre luxembourgeois ajoute lors de la conférence de presse portant sur le référendum néerlandais : « ... *Les Néerlandais ont rejeté la Constitution européenne sur la base de considérations différentes de celles ayant prévalu lors du débat français. La somme des raisons contradictoires est devenue impressionnante [...] L'Europe ne fait plus rêver...* »⁸⁹.

Luc Frieden, ministre chrétien social de la Justice déclare au sujet du référendum néerlandais, après avoir évoqué les questions de perte souveraineté et d'immigration motivant le « non » néerlandais « ... *qu'il faut respecter ce qu'ils disent et nous ne pouvons plus continuer à construire l'Europe sans les comprendre.* »⁹⁰.

Le 3 juin, l'éditorialiste du *Wort*, ancien secrétaire parlementaire du PCS, Marc Glesener souligne que les votes négatifs en France et aux Pays-Bas ont été portés par des formations extrémistes et populistes comme il l'est au Luxembourg notamment à travers l'ADR dont le président du groupe parlementaire n'est pas à une contradiction près puisque celui-ci avait participé

⁸⁷ De juillet à décembre 2004, les Pays-Bas ont assumé la présidence du Conseil de l'Union européenne. Les priorités étaient la poursuite de l'élargissement de l'Union européenne. C'est-à-dire la finalisation des conditions d'entrée pour la Bulgarie et la Roumanie d'une part et d'autre part pour la Croatie à supposer que le pays coopère pleinement avec le Tribunal international pénal pour l'ex-Yougoslavie. C'était aussi la prise de décision pour une date d'ouverture des négociations avec la Turquie après la publication du rapport de la Commission européenne sur le respect des critères de Copenhague fixés en 2002 (respect de toutes les convictions culturelles, politiques et religieuses, etc.). En décembre 2004, la décision fut effective. Un accord est aussi intervenu sur le programme de La Haye. Il trace les grandes lignes de la politique à suivre dans les cinq années à venir pour renforcer la sécurité au sein de l'Union. Si la lutte contre le terrorisme est la préoccupation prioritaire, d'autres grands thèmes ne sont pas négligés ; tels que l'échange de données, le renforcement de la coopération judiciaire et la coopération dans le domaine du droit civil. Sont également inscrits :

L'instauration à l'horizon 2010 d'un système européen commun d'asile, la lutte contre l'immigration clandestine et la mise en place d'une Agence européenne pour améliorer la sécurité des frontières extérieures de l'Union. Les Pays-Bas entendaient également engager le débat avec les citoyens et les pouvoirs publics au sein de l'Union sur la question de savoir comment la poursuite de l'intégration et de la coopération européennes devait se concrétiser et quelles étaient les valeurs communes qui sous-tendent l'action de l'Europe.

⁸⁸ Commission européenne, *Déclaration du Président du Parlement européen Josep Borrell Fontelles, du Président du Conseil Européen Jean-Claude Juncker et du Président de la Commission européenne José Manuel Barroso à l'occasion des résultats du référendum aux Pays-Bas sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe*. Bruxelles : Référence IP/05/653, 1^{er} juin 2005.

⁸⁹ Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, *Déclaration du Premier ministre et président en exercice du Conseil européen, Jean-Claude Juncker, à l'occasion des résultats du référendum aux Pays-Bas*, <http://www.eu2005.lu/fr/actualites/communiqués/2005/06/01refnl-jclj/index.html>, 1^{er} juin 2005.

⁹⁰ « Deuxième chaos pour l'Europe », rubrique réactions. In, *Le Quotidien*, p2, 2 juin 2006.

et accepté les résultats des travaux de la Convention ayant rédigé en grande partie le Traité constitutionnel européen⁹¹.

Pour sa part l'éditorialiste du *Tageblatt*, proche du POSL, Danièle Fonck, critique fortement l'autisme et la forfaiture intellectuelle des dirigeants européens après les résultats des référendums en France et aux Pays-Bas. Elle estime que cette situation est le fruit de trois erreurs fondamentales et qui continuent d'être commises par les partisans du « oui » et les institutions européennes : - Il n'y a pas eu de réforme institutionnelle de l'Union avant l'élargissement ce qu'aurait dû être le Traité de Nice; - Les Européens n'ont pas été consultés sur l'Elargissement de l'Union ; - La déclaration 30 du Traité, stipulant que « ... si à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la signature du traité établissant une Constitution pour l'Europe, les quatre cinquièmes des États membres ont ratifié ledit traité et qu'un ou plusieurs États membres ont rencontré des difficultés pour procéder à ladite ratification, le Conseil européen se saisit de la question... », ne peut être appliquée⁹².

David Wagner, éditorialiste au *Woxx*, hebdomadaire de la gauche écologique et alternative, ancien secrétaire parlementaire de la sensibilité La Gauche, constate que l'erreur capitale des partisans du « oui » a été de croire aux symboles et à la communication alors que les Européens se saisissent désormais de la politique⁹³. Laurent Moyse, pour *la Voix du Luxembourg*, considère pour sa part que les processus de ratification doivent être poursuivis et que les autres Européens, en premier lieu les Luxembourgeois, ne peuvent être privés de débat sur le Traité⁹⁴.

La victoire éclatante du « non » à Paris et à La Haye est appréciée dans les médias luxembourgeois par ailleurs comme un acte qui va décomplexer les électeurs luxembourgeois tentés par le « non ». Les sondages réalisés par TNS-ILRES confirment cette impression. Le « non » atteint son niveau record dans la semaine précédent le Conseil européen de Bruxelles devant décider de la poursuite ou non du processus de ratification dans les autres États membres (voir ci-dessous le graphique des intentions de vote d'octobre 2004 à juillet 2005).

⁹¹ Glesener, M., « Vox populi ». In, *Luxemburger Wort*, pk3, 3 juin 2005.

⁹² Fonck, D., « Vous avez dit vérité ». In, *Tageblatt*, p11, 3 juin 2005.

⁹³ Wagner, D., « Le réveil des Européens ». In, *Woxx*, p1, 3 juin 2005.

⁹⁴ Moyse, L., « Débat salutaire », In, *La Voix du Luxembourg*, pn1, 3 juin 2005.

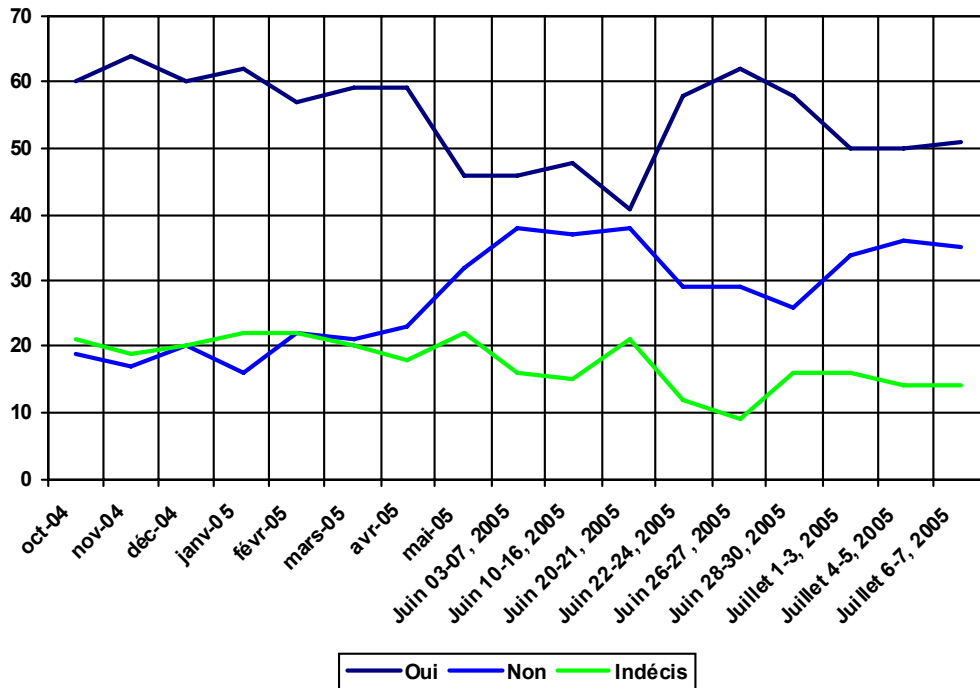


Figure 1.3 : L'évolution des intentions de vote

Le 6 juin, le membre luxembourgeois de la Cour européenne des Droits de l'Homme, Dean Spielmann, se prononce sans réserves en faveur du Traité du fait que la Charte des droits fondamentaux incluse apporte une plus value à la protection de ces mêmes droits en Europe. Il ajoute que « ... *si elle entre en vigueur, cette protection ne sera pas inférieure à celle déjà offerte par la Convention européenne des droits de l'Homme...* »⁹⁵.

Le 7 juin, le Gouvernement britannique annonce la suspension par la Grande Bretagne de sa procédure de ratification. Le processus « *n'est pas mort* » selon Jean-Claude Juncker. Le Gouvernement de Londres déclare qu'il arrêtera définitivement sa position après que les autres Etats membres aient donné leurs avis lors du Conseil européen de Bruxelles des 16 et 17 juin⁹⁶.

Le 8 juin, l'organisation de Jeunesse Libérale (JDL) appelle à dire « oui » à la Constitution mais « non » à Jean-Claude Juncker. Le Parti Démocratique, pour sa part, exprime son souhait d'organiser de nouvelles élections dans le cas où le Premier ministre démissionnerait. Le Parti Communiste Luxembourgeois continue de dénoncer quant à lui l'« intoxication médiatique » en faveur du « oui ». Reprenant les propos de Charles Margue, directeur de recherche à TNS-ILRES, le leader communiste, Ali Ruckert, affirme que « ... *plus les gens sont informés sur le Traité, plus ils ont envie de voter « non » ...* »⁹⁷. Il accuse également le palais grand-ducal d'avoir organisé une « réunion secrète » avec

⁹⁵ Spielmann, D., « La Charte des droits fondamentaux ». In, *Luxemburger Wort*, pk5, 6 juin 2006.

⁹⁶ Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, *Le processus de ratification de la Constitution pour l'Europe n'est pas mort, déclare Jean-Claude Juncker après la décision du gouvernement britannique*, <http://www.eu2005.lu/fr/actualites/communiques/2005/06/07jcl-ratif/index.html>, 7 juin 2006.

⁹⁷ Di Pilo, N., « Pas de matraquage pour le « oui » ». In, *Le Quotidien*, p6, 8 juin 2006.

les responsables des grandes centrales syndicales (OGBL et LCGB) pour assurer à tout prix la victoire du « oui » auprès du salariat luxembourgeois ; Ce que le syndicat socialiste dénonce par la suite et qualifie de propos « mensongers ». L'ADR se saisit à son tour de la question et s'étonne que le Premier ministre cautionne de tels agissements. Le parti souverainiste est surpris qu'il ait aussi réagi si vite à sa question parlementaire alors que le délai habituel est supérieur à un mois⁹⁸.

Le 10 juin, un Comité pour le OUI, composé de 66 personnalités du monde culturel, économique, sportif et universitaire est créé. Il lance un appel à la ratification du Traité au nom de 12 principes : La légitimité démocratique du processus ; - La mention des différents héritages culturels de l'Europe qui de plus irradie l'ensemble du texte ; - L'enchâssement de la Charte des droits fondamentaux ; - La consécration d'un espace de droit et de sécurité, - La retranscription de tous les Traités européens dans un seul ; - Le développement économique au service de l'humain ; - La référence au développement durable ; - Le respect de la diversité culturelle et linguistique ; - Le respect de la logique de la participation historique du Luxembourg à la Construction européenne ; - La visibilité de l'Europe dans le monde par la création d'un ministre des Affaires étrangères européen ; - Le respect du principe de subsidiarité⁹⁹.

Le 13 Juin, lors du Conseil européen clôturant la présidence luxembourgeoise, les Pays-Bas – avec le Royaume Uni et la Suède – refusent l'accord sur les perspectives financières 2007-2013 au motif que leur participation au budget de l'Union européenne est déjà trop élevée. Le même jour dans un entretien accordé au *Quotidien*, l'ancien conventionnel Ben Fayot affirme que la paix régnant en Europe de façon supposée par la création de l'Union n'est plus forcément un argument valable pour que les citoyens ratifient le Traité et juge que la non-ratification par la France et les Pays-Bas n'entraîne nullement la mort du Traité d'autant s'il est approuvé finalement par 23 Etats¹⁰⁰.

Le 14 juin, sous le parrainage de la Commissaire européenne luxembourgeoise Viviane Reding, le Service d'Action du Citoyen Européen (ECAS) – un groupe de pression de citoyens euro-fédéraliste, désireux de rapprocher les citoyens du processus décisionnel européen et présidé par Mario Monti, l'ancien Commissaire européen au Marché intérieur – publie un document *50 questions et réponses sur le Traité établissant une constitution pour l'Europe* avec l'appui de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs (ULC) dirigé par l'ancien conseiller d'Etat, Mario Castegnaro¹⁰¹. Ce dernier souligne lors de la présentation du guide les réticences originelles de son organisation à s'associer à cette campagne et justifie *in fine* son ralliement, en affirmant qu'il n'y avait pas d'autres alternatives¹⁰².

⁹⁸ Hick, Th., « Le Grand-Duc doit rester en dehors du débat politique ». In, *La Voix du Luxembourg*, pn3, 9 juin 2005.

⁹⁹ Comité pour le OUI, *Appel pour le « oui » au Traité établissant une Constitution pour l'Europe*, <http://www.constitution-ok.lu/indexfr.htm>, juin 2005.

¹⁰⁰ Fayot, B., « L'UE est vraiment dans une impasse ». In, *Le Quotidien*. Propos recueillis par Berche, D., p2, 13 juin 2005.

¹⁰¹ European Citizen Action Service, *50 Questions and Answers on the Treaty establishing a Constitution for Europe*, http://www.ecas.org/file_uploads/1245.pdf, janvier 2005.

¹⁰² Reisen, T., « Le Traité constitutionnel est-il une avancée pour le citoyen ? ». In, *Tageblatt*, p2, 14 juin 2005.

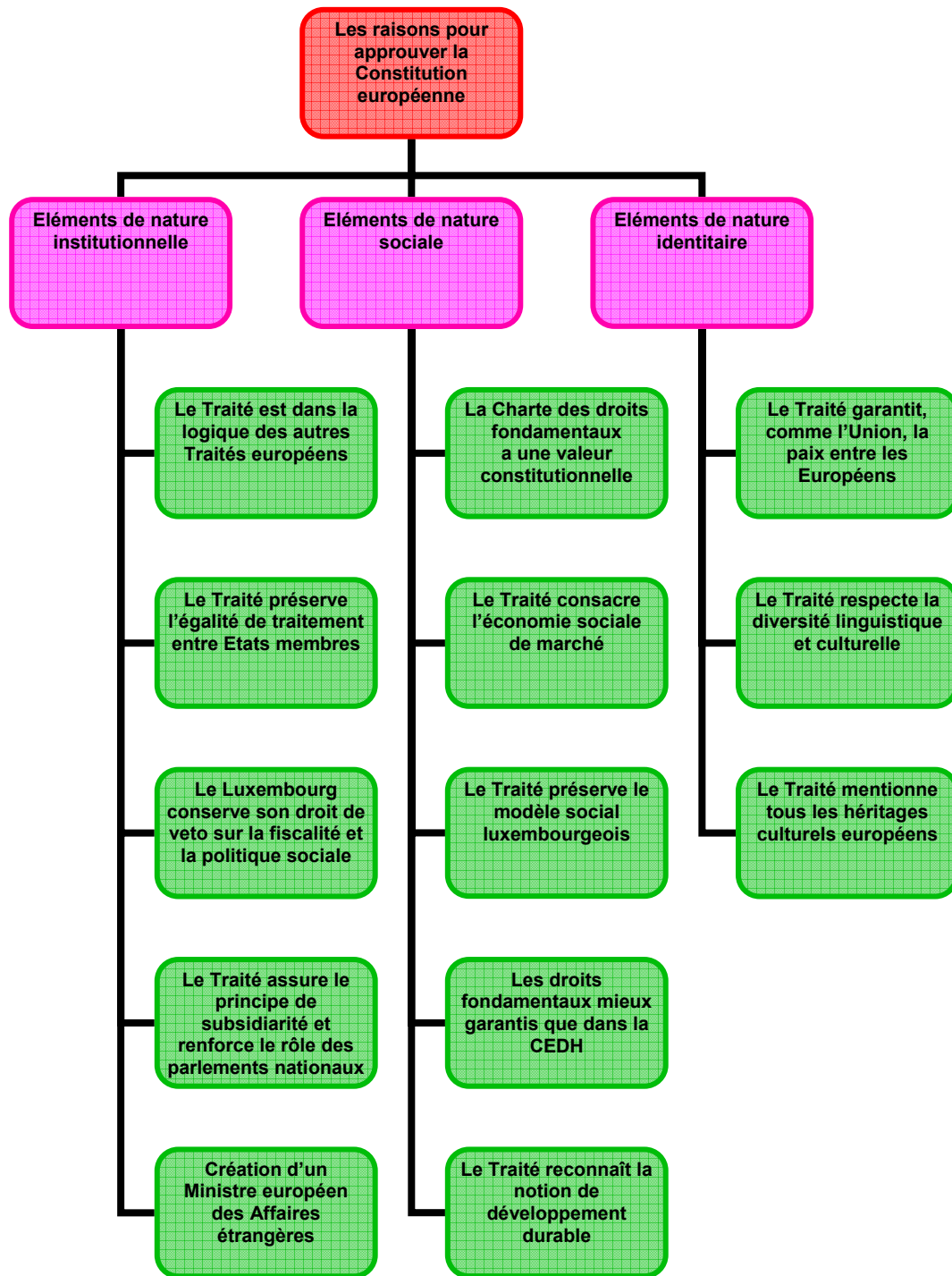


Figure 1.4 : La construction du « oui »

Toujours le 14 juin, le ministre socialiste de l'Economie, Jeannot Krecké, déclare au terme du Conseil économique et social européen une mise en garde forte en cas de refus du Traité : « ... Si le 10 juillet le « non » l'emporte alors le Traité est mort [...]. Si le Luxembourg dit « non » au Traité, cela signifierait que trois des six pays fondateurs se seraient prononcés contre. Il est clair pour tout le monde que cela reviendrait à signer l'arrêt de mort du Traité... ». A cette occasion, il exprime sa grande surprise et son incompréhension face à

l'évolution de l'opinion publique au Luxembourg : « ... *Quatre des cinq partis sont favorables au Traité, les syndicats plaident en faveur du Traité, la presse est pour le « oui », et malgré tout le « non » est encore possible... ».*

Cela démontre à ses yeux l'abîme qui s'est formée entre d'un côté le monde politique, les « intellectuels » et la « société civile » et de l'autre, les citoyens européens. Cela prouve également que « ... *L'Europe n'a pas été suffisamment expliquée aux citoyens...* » Pour résoudre cela, le ministre socialiste encourage les représentants des groupes sociaux et économiques de contribuer à la mission d'explication civique afin d'enthousiasmer à nouveau les Luxembourgeois sur le projet européen. Il conclut que le processus de Lisbonne est la preuve vivante que « ... *L'Europe a la capacité de faire le grand écart entre les intérêts économique et les préoccupations sociales. Car l'emploi qui est une des préoccupations essentielles de la stratégie de Lisbonne, est un pont entre la croissance et la cohésion sociale...* »¹⁰³.

Le 16 juin, lors du Sommet européen réunissant les chefs d'Etat et de Gouvernement des 25 pays membres à Bruxelles, la décision est prise de reporter la date de clôture du processus de ratification du 1^{er} novembre 2006 à la fin juin 2007. Le prolongement de la phase de ratification doit permettre d'une part de réfléchir à quelle(s) suite(s) donner au Traité constitutionnel européen et d'autre part de mieux expliquer les enjeux européens aux citoyens de plus en plus sceptiques. Lors de ce sommet, Jean-Claude Juncker déclare : « ... *L'Europe doit se renforcer à travers une meilleure écoute de ses citoyens. Ça c'est le plan D...* ». La réaction des différents gouvernements ne se fait pas attendre. Le Danemark et le Portugal diffèrent leur référendum sans préciser la date de leur tenue tandis que l'Irlande repousse le sien pour 2006¹⁰⁴.

Jean-Claude Juncker fait valoir auprès de tous les partis en faveur du « oui » qu'il faudrait davantage de temps afin de convaincre leurs électeurs des bienfaits du Traité. Un sondage d'opinion publié le 9 juin, après le double « non » français et néerlandais, faisait en effet apparaître que l'opposition au Traité était passée au Luxembourg de 41% en mai à 45% et que le soutien était tombé de 59% à 55%. De plus, ce sondage ne tenait pas compte des indécis dont la majorité penchait, selon l'institut de sondage TNS-ILRES, pour le « non » et rendait dès lors le résultat de plus en plus « incertain ».

Le Luxembourg est donc dans une position extrêmement délicate. La Chambre des Députés – devant se prononcer en première lecture sur le Traité – est aussi obligée de décider du maintien ou non de la date initialement prévue pour le référendum ou, à l'instar des autres pays qui avaient envisagé une consultation populaire, de le décaler dans le temps.

Le 17 juin, à peine un jour après le Sommet européen, se tient au Conseil municipal de la Capitale une conférence de presse commune des élus locaux de tous les partis pour le « oui » visant à insister spécifiquement sur l'apport d'un « oui » du référendum pour la Ville de Luxembourg. Paul Helminger, le bourgmestre libéral de la ville, ancien conventionnel, souligne que depuis l'origine du projet européen, Luxembourg est une capitale européenne et que

¹⁰³ « Ein Nein der Luxemburger bedeutet das Aus für die EU-Verfassung ». In, *Luxemburger Wort*, 14 juin 2005.

¹⁰⁴ Glesener, M., « EU-Verfassung: Es lebt Plan D ». In, *Luxemburger Wort*, 18 juin 2005.

pas moins de 10 000 fonctionnaires européens y travaillent constituant un enrichissement économique et culturel fondamental pour la cité. François Bausch, 1^{er} échevin écologiste de la ville, insiste sur le fait que grâce aux institutions européennes la ville a connu une modernisation importante et de rappeler qu'il y a encore 50 ans, « ... *Luxembourg n'était qu'une ville de province endormie alors qu'aujourd'hui c'est une ville moderne, dynamique et cosmopolite...* ».

Dans le même sens vont également les déclarations du représentant socialiste Ben Fayot et du représentant des Chrétiens Sociaux, Laurent Mosar. La conférence de presse se conclut par l'annonce que les quatre partis (PCS ; PD, POSL et *Verts*) organiseront une manifestation commune sur la place du marché de la ville, le 25 juin¹⁰⁵. Par rapport à la question plus fondamentale concernant le futur du référendum, les représentants de ces différentes formations politiques restent circonspects. Paul Helminger souligne que le débat qui a enfin pris son envol en concernant une large partie de la population risque de se dégonfler irrémédiablement si le référendum était reporté. Laurent Mosar et François Bausch argumentent que la décision devra venir du Parlement dans la semaine à venir. Enfin, Ben Fayot insiste que tant que la Chambre ne s'est pas prononcée, il est normal de poursuivre la campagne pour le « oui »¹⁰⁶.

Le 27 juin, un Comité de jeunes en faveur du « oui », *Jonk fir de Jo*, est créé et fait une déclaration de presse pour mettre en avant pourquoi les jeunes seraient en faveur du Traité. Cette initiative qui se dit « a-politique » mais qui est co-organisée en réalité par les principales associations politiques de la jeunesse des partis et des syndicats (CSJ, JEL, JDL, Jonk Gréng, LCGJ, JSL, etc.) a trois objectifs principaux : - Centraliser le soutien des jeunes sur leur site Internet (on dénombre sur le site plus ou moins 500 jeunes qui ont exprimé leur soutien) ; - Offrir la possibilité aux jeunes d'indiquer leurs visions sur le futur de l'Europe dans le livre virtuel « Mein Europa » (cette initiative a été sans succès, seules trois personnes y ont déposé un commentaire) ; - Appeler à une manifestation devant se tenir le 2 juillet à la place Clairefontaine.

Lors de la séance parlementaire qui s'est tenue le 28 juin, la décision est prise à l'unanimité de maintenir la date du référendum. L'intensification de la campagne, la proximité de la date du référendum, le fait que le courrier pour le vote postal ait été déjà envoyé, l'engagement solennel et à l'unanimité de la Chambre lors de son second vote de respecter la volonté populaire, la pression des opposants au Traité¹⁰⁷, sont les arguments avancés pour maintenir le référendum le jour prévu.

¹⁰⁵ Mart, C., « Die Hauptstadt setzt sich parteiübergreifend für das Ja zur EU-Verfassung ein ». In, *Letzebuurger Journal*, p2, 18 juin 2006.

¹⁰⁶ « Allen Unkerufen aus Brüssel zum Trotz ». In, *Luxemburger Wort*, 18 juin 2005.

¹⁰⁷ Le samedi 18 juin, le Comité pour le NON a tenu une conférence de presse lors de laquelle il déclare que malgré l'invitation à une pause de réflexion issue du sommet de Bruxelles, le référendum doit être maintenu à la date prévue au Luxembourg. Voir à ce sujet, MAS, « Referendum in Luxemburg soll am 10 Juli stattfinden ». In, *Luxemburger Wort*, pk4, 20 juin 2005.

1.1.6 Le PCS monopolise les thèmes de campagne dans les deux dernières semaines

La décision du Parlement de poursuivre le processus référendaire constitue un tournant dans la campagne. Désormais le camp du « oui », mené par le PCS, va choisir ses thématiques en tentant de répondre au mieux aux préoccupations exprimées par les électeurs luxembourgeois qui ne sont pas liées tant au contenu du Traité qu'aux peurs par rapport aux politiques européennes notamment en matière d'immigration, d'élargissement et de politique sociale.

A partir du 28 juin, le *Wort* intensifie sa campagne pour le « oui », en invitant des personnalités en vue dans le pays à indiquer les raisons pour lesquelles elles sont en faveur du Traité, à travers la rubrique, *Ech stëmmen Jo well*. Les lecteurs sont invités à s'identifier à des personnalités aussi variées que la joueuse de tennis Anne Kremer, le banquier et financier Edmond Israël, le metteur en scène Pol Cruchten, le directeur de la Caritas Erny Gillen, le médecin Mario Dicato, l'ombudsman pour les enfants M.A. Rodesch-Hengesbach, le directeur de théâtre Marc Olinger etc. Pour les lecteurs qui recherchent un argumentaire plus étoffé, ce même journal donne la parole à des personnalités politiques ou scientifiques, parmi lesquelles on dénombre l'économiste Gérard Trausch¹⁰⁸, le Président de la Convention européenne Valéry Giscard d'Estaing, l'ex-Commissaire luxembourgeois européen à l'Agriculture René Steichen, l'ex-Président du Parlement européen Klaus Pöhl et l'ex-Président de la Commission européenne Jacques Santer.

Ce dernier, dans un article intitulé « Pour la préservation des intérêts du Luxembourg », propose une lecture du Traité à contre-courant de celle de ses opposants. Selon l'ancien Premier ministre luxembourgeois, le Traité promet une Europe sociale, politique, écologique et égalitaire. La preuve en est ; la Confédération européenne des syndicats (CES) – qui comprend plus de 60 millions d'adhérents – s'est prononcée en faveur du Traité. Enfin, il souligne que les intérêts du Luxembourg ne sont nullement mis en danger par le Traité mais qu'ils sont, au contraire, renforcés par celui-ci : - Le Traité n'implique pas une harmonisation fiscale ; - Il ne signifie pas une démolition des systèmes de pension nationaux ; - Il garantit une égalité institutionnelle entre Etats membres, quelle que soit leur grandeur et leur population ; - Il reconnaît et protège les identités nationales ; - Enfin, la Ville de Luxembourg en tant qu'euro-capitale, avec plus de 8000 fonctionnaires européens, ne peut que sortir gagnante d'un renforcement des institutions européennes.

L'objectif de l'article est assurément de répondre aux craintes et aux peurs des citoyens et non plus celui de faire une présentation « savante » des avancées offertes par le Traité en matière de Gouvernance européenne. Le *Wort* a accueilli aussi systématiquement des contributions et publicités en faveur du « oui » de la part du syndicat chrétien LCGB¹⁰⁹, alors qu'aucune publicité en

¹⁰⁸ Trausch, G., « L'Europe, la Constitution et le Luxembourg ». Giscard d'Estaing, V., « Le référendum au Luxembourg sera retentissant ». Steichen, R., « N'écoutez pas les trouillards ». Pöhl, K., « EU-Verfassung und die Lust der Bürger zur Revolte ». Santer, J., « Für die Wahrung der Interessen Luxemburgs ». In, *Luxemburger Wort*, 2 juillet 2005.

¹⁰⁹ Spautz, M., « Ja zum Zukunftsprojekt Europa ». Weber R., « Ich wird zu diesem Verfassungsvertrag Ja sagen! ». Spier J., « Weder Diktatur des Proletariats, noch Diktatur des Marktes ». In, *Luxemburger Wort*, 2 juillet 2005.

faveur du « non » n'a été reproduite sur cette période et quasiment aucune opinion défavorable au Traité n'a été éditée.

Le mardi 28 juin marque également la première étape d'un cycle de conférences intitulé « Juncker äntwert Jonker : Juncker répond aux jeunes » dont la première s'est tenue dans le Forum Geesseknäppchen. La fréquentation à ce premier événement a été très modeste. Les autres étapes de ce cycle de conférences ont été une rencontre avec les étudiants du Lycée Robert Schuman (le mercredi 29 juin), et un jour plus tard une rencontre avec les étudiants du Lycée des garçons de Esch (le jeudi 30 juin) à laquelle a participé sous forme de débat contradictoire également le représentant du parti de La Gauche et du Comité pour le NON, André Hoffmann¹¹⁰. A cette occasion les deux élus ont débattu des thématiques controversées déjà bien connues : la complexité du Traité, la philosophie « libérale » ou « sociale » du Traité, les conséquences du Traité sur les capacités militaires de l'Union européenne, etc.¹¹¹.

Un jour après, le 29 juin, le PCS décide de changer d'orientation dans sa campagne en faveur du « oui » en lançant l'opération « Maach dech schlau, mat der PCS- Deviens malin avec le PCS ». François Biltgen, le président du parti déclare à ce sujet que « ... *le moment est venu de donner une nouvelle dynamique au débat référendaire...* ».

Des mesures chocs sont prévues pour cela. D'une part, il faut promouvoir le « *travail de conviction* » auprès de la population en participant au plus grand nombre de conférences possibles et en répondant aux invitations provenant des organisations de la société luxembourgeoise. D'autre part, il faut favoriser l'accessibilité aux arguments favorables au Traité. La mise en place d'un dossier référendum interactif sur la Constitution européenne sur le site Internet du parti est perçue une nouvelle fois comme le remède miracle¹¹². Les citoyens peuvent y exprimer leurs opinions (sans savoir cependant si celles-ci seront publiées). Ils peuvent participer à un Quiz européen à travers lequel ils sont en mesure de gagner un téléphone portable ! Enfin, les principaux arguments en faveur de l'Europe y sont exprimés dans une rubrique qui s'intitule « 7 Themen zu der Verfassung ». Comme déjà développé par Jacques Santer, chaque argument en faveur du Traité est à chaque fois accompagné des gains qu'en retirerait le Grand-duché : 1) l'Europe renforce sa position dans le monde – Le Luxembourg en profite aussi ! ; 2) l'Europe devient une communauté de valeurs – ces valeurs sont aussi celles des Luxembourgeois ! ; 3) L'Europe aura une dimension sociale – Le Luxembourg va demeurer maître de sa politique sociale ! ; 4) L'Europe va renforcer ses règles concernant la liberté et la sécurité – Le Luxembourg va ainsi renforcer sa propre sécurité ! – ; 5) L'Europe respecte la souveraineté des Etats – le Luxembourg maintiendra ses avantages comparatifs ! – ; 6) Les parlements nationaux pourront participer au vote – La Chambre des Députés deviendra un des acteurs de la politique européenne ! – ; 7) L'Europe reste « gouvernable » – Luxembourg participe aux décisions – .

¹¹⁰ Schumacher, D., « Kampagne für das Ja auf vollen Touren ». In, *Luxemburger Wort*, pk8, 9 juillet 2005.

¹¹¹ Schumacher, D., « Schüler fragen, Politiker antworten ». In, *Luxemburger Wort*, pk4, 9 juillet 2005.

¹¹² Voir à ce sujet, Parti Chrétien Social, *Letzebuerg stëmmt fir d'EU-Verfassung!*, <http://referendum.csv.lu/>, juin 2005.

Par ailleurs, les ténors du parti ont eu à cœur de souligner que le Traité n'est pas mort malgré le « non » français et néerlandais. François Biltgen exprime avec conviction que « ... *Si 20 pays ratifient le texte, celui-ci entrera en vigueur. C'est les autres qui auront des problèmes...* ». Il insiste également sur le fait que même en cas de nouvelles négociations du Traité, la position (et les intérêts) du Luxembourg sera fortement renforcée si le « oui » l'emporte¹¹³.

Quelques jours plus tard, le 5 juillet, le groupe parlementaire chrétien social se déclare très heureux de la manière dont s'est déroulée la campagne. Il annonce avoir répondu à plus de 70 invitations provenant de la « société civile », d'avoir reçu une multitude d'appel, sms et courriels demandant de plus amples informations sur la Constitution. Bref en lançant une campagne finale comparable dans son envergure et intensité à celle organisée lors des législatives, le PCS s'autoproclame, non sans une certaine fierté, comme la locomotive des promoteurs du « oui ». Le président du parti va plus loin en déclarant que « ... *Le PCS a le profil du parti politique européen du Luxembourg...* »¹¹⁴.

Ce tournant se retrouve également en toute fin de campagne dans le « CSV-Profil », le supplément du parti inséré dans le *Wort* du 8 juillet. A cette occasion, l'ensemble des personnalités de la formation chrétienne démocrate insiste abondamment sur l'apport que l'Europe a eu sur le développement du Luxembourg. Michel Wolter : « ... *Le Luxembourg est passé des plus pauvres des six pays fondateurs au plus riche des 25 pays de l'Union européenne aujourd'hui...* »¹¹⁵. François Biltgen insiste sur le fait que le Traité ne met absolument pas en danger le modèle social luxembourgeois, au contraire celui-ci est important pour le maintenir contre les menaces dues à la mondialisation. Et de conclure à contre-pied des « nonistes » : « ... *Si on dit « oui » le 10 juillet, alors on dit « non » à l'Europe libérale de Monsieur Blair. Si on dit « oui », on renforce l'Europe sociale...* »¹¹⁶.

Franck Engel, le secrétaire de la fraction parlementaire du PCS, le nouveau président de cercle Joseph Bech, sous-entend que voter pour le Traité revient en vérité à voter pour le projet européen auquel le PCS est attaché : « ... *Les Luxembourgeois veulent-ils l'Europe que nous avons toujours pensé qu'ils voulaient ? Ceci est la question à laquelle ils devront répondre dimanche soir...* ». Voter contre le Traité reviendrait à commettre un « parricide » contre le parti de la stabilité et la sécurité qui jusque là a été le PCS. Le président du Cercle Bech enfonce le clou en soulignant que l'alternative serait catastrophique, car elle représenterait une domination des partis extrémistes et incompetents : « ... *Au Luxembourg pour arriver à cette autre Europe, ADR PCL et La Gauche devraient former un gouvernement. Il est légitime de se demander ce que notre pays et notre continent peuvent espérer retirer de bon avec une telle « bande »...* ». De plus, il avertit que le Luxembourg ne pourrait que sortir « perdant » dans le cas où aurait lieu une renégociation : « ... *Dans le cas d'une renégociation si le Traité devait en effet faillir, il n'y a rien de sûr, si ce n'est le fait que rien n'est sûr. En particulier pour le Luxembourg, le*

¹¹³ Glesener, M., « CSV verstärkt Kampagne fürs Ja ». In, *Luxemburger Wort*, 30 juin 2005.

¹¹⁴ Glesener, M., « CSV: Die Sorgen und Ängste der Bürger ernst nehmen ». In, *Luxemburger Wort*, 6 juillet 2005.

¹¹⁵ Wolter, M., « Jo: well et ëm Lëtzebuerg geet! ». In, *Luxemburger Wort*, 8 juillet 2005.

¹¹⁶ Biltgen, F., « Das soziale Europe, das wir wollen ». In, *Luxemburger Wort*, 8 juillet 2005.

risque serait énorme qu'un nouveau texte ne traite pas notre pays de manière aussi bienveillante que la précédente Constitution [...] Un pays qui a la prétention de soutenir la construction européenne, d'héberger les institutions européennes et en parallèle de profiter de la consommation de milliers de fonctionnaires européens, ne peut pas dire « non » à la Constitution sans en subir les conséquences. »¹¹⁷.

Dans ce même dossier, Jean-Claude Juncker contredit, en premier lieu, l'argument que le vote n'aurait plus de sens suite aux « non » des Pays Bas et de la France en soutenant que le Luxembourg est un pays qui a tout autant le droit que ses voisins (plus grands) de se prononcer : « ... *Sommes-nous moins important que les Français, seulement parce qu'il y a moins de Luxembourgeois ? Non, nous avons le même droit d'émettre notre opinion que les Français et les Néerlandais ! Nous sommes une nation et comme telle nous avons les mêmes droits que nos voisins !* ». Ainsi le scrutin et le vote affirmatif sur le Traité doivent avoir lieu au nom du principe de la souveraineté nationale. Le Premier ministre reconnaît ainsi tacitement, déjà à l'époque, que le Traité ne pourra plus entrer en vigueur tel quel.

En deuxième lieu, il redimensionne les enjeux du Traité en soulignant qu'il ne s'agit pas de l'élargissement, ni même de l'euro. Il argumente que si le Traité entrait en vigueur, il ne mettrait pas en danger les « privilèges » socio-économiques luxembourgeois ; Le bien-être social et la politique fiscale avantageuse dont bénéficie le Luxembourg ne seraient pas remis en cause par le Traité. Par ailleurs la souveraineté nationale et l'identité nationale seraient respectées et le poids du Luxembourg dans le processus décisionnel serait maintenu : « ... *nous ne serons pas rapetissés !* ». A l'image de Franck Engel, situé plutôt à l'aile conservatrice libérale du parti, le *primus inter pares* des Chrétiens sociaux conclut en brandissant la menace qu'un « non » représenterait pour le Luxembourg : « ... *Si nous disons « oui », l'intégration européenne se poursuit. Si nous disons « non », celle-ci sera arrêtée. Si elle est arrêtée, on nous contestera dans un avenir pas si lointain nos droits...* »¹¹⁸.

Le vendredi 1^{er} juillet, à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de la Fédération des Artisans, son président, Norbert Geisen, déclare que son organisation se prononce en faveur du Traité constitutionnel. A cette occasion, Jean-Claude Juncker se félicite de cette déclaration et pose les termes du débat référendaire de façon manichéenne : « ... *Voulons-nous la suprématie du marché et de la concurrence absolue ou bien voulons-nous évoluer ensemble avec nos partenaires européens conformément aux principes de solidarité et du vivre ensemble ...* »¹¹⁹.

La dramatisation du référendum et la personnalisation du référendum ont été voulues par le Premier ministre lui-même. Dès novembre 2004, alors que les intentions de vote prédisaient une large victoire du « oui » à plus de 59%, Jean-Claude Juncker avait affirmé qu'il démissionnerait en cas de succès du « non » : « ... *C'est une affaire de décence élémentaire à l'égard des électeurs luxembourgeois. En cas de « non », ce n'est pas au peuple de partir. C'est à moi de m'en aller [...] Avec un « non » à la Constitution, je ne pourrais plus*

¹¹⁷ Engel, F., « Europa wollen! ». In, *Luxemburger Wort*, 8 juillet 2005.

¹¹⁸ Juncker, J.C., « Darum geht es ». In, *Luxemburger Wort*, 8 juillet 2005.

¹¹⁹ JM., « Handwerk sagt Ja zum EU-Verfassung ». In, *Luxemburger Wort*, pk3, 2 juillet 2005.

*m'engager pour les intérêts luxembourgeois qui sont intimement liés aux intérêts européens... »*¹²⁰.

Le POSL, le partenaire junior du PCS dans la coalition gouvernementale, et les partis de l'opposition estimèrent que ce chantage serait contre-productif. Le Parti Démocratique, à travers son organisation de jeunesse comme nous l'avons vu, bien que soutenant le « oui », tenta à partir du mois d'avril de récupérer à son profit les électeurs séduits par le « non » en demandant de voter « oui » à la Constitution tout en en disant « non » à Jean-Claude Juncker. La question du lien entre la question référendaire et le destin personnel du Premier ministre est réitérée à maintes reprises pendant la campagne électorale, particulièrement après la victoire du « non » en France et aux Pays-Bas. S'apercevant notamment des effets non désirés de cette menace, Jean-Claude Juncker explique début juin que ses propos avaient été mal interprétés, son départ annoncé n'aurait concerné que la situation dans laquelle le Grand-duché « aurait été le seul îlot du non », ¹²¹ avant de se contredire à nouveau par la suite en réaffirmant son départ en cas de défaite (le POSL annonce également fin juin que sa formation quittera la coalition gouvernementale en cas de rejet du Traité par les électeurs).

Cette menace de démission accélère néanmoins la personnalisation de la campagne officielle électorale, en particulier dans les derniers quinze jours. L'omniprésence dans les médias du Premier ministre pendant le semestre de la Présidence de l'Union et la dramatisation de l'échec des négociations sur les perspectives financières de l'Union lors du Conseil européen des 16 et 17 juin malgré les efforts du président en exercice renforcent l'image de « bon européen » de Jean-Claude Juncker (noircissant au passage les égoïsmes britanniques et néerlandais, cités comme les responsables principaux de cet échec, en raison de l'importance des positions eurosceptiques chez les uns et du « non » à la Constitution enregistré chez les autres)¹²² dans la presse internationale, ce qui ne manque pas de marquer une partie de l'opinion publique luxembourgeoise. Les « non » à la Constitution et l'échec du Conseil européen mettraient en péril l'avenir de l'Union, une perspective angoissante pour un petit pays fondateur hôte de plusieurs de ses institutions.

Le 23 juin, date de la fête nationale luxembourgeoise, avait déjà permis au Premier ministre de recentrer déjà son discours sur le pays et ses citoyens, et de marquer le début de « sa » campagne référendaire en même temps que sa sortie de charge de présidence européenne. L'investissement personnel du Premier ministre reproduit les mêmes ressorts que la campagne des élections législatives de 2004 du PCS (« Juncker on tour »). Le Ministre d'Etat participe à plus de 60 réunions publiques et débats pendant cette courte période !

Le 1^{er} juillet 2005, le Premier ministre contribue à une conférence organisée par la Chambre de Commerce, à laquelle est présent également l'eurodéputé et ancien Premier ministre socialiste français Michel Rocard. C'est l'occasion

¹²⁰ Gaudron, J-M., « Référendum au Luxembourg: le pari de Juncker ». In, *Paperjam*, <http://www.paperjam.lu/c/n/l/articles/12147.html>, 3 juin 2005.

¹²¹ Rhein J., « Il restera ». In, *Le Quotidien*, p3, 3 juin 2005.

¹²² Une des raisons invoquée pour le « non » néerlandais contre le Traité constitutionnel, relayée par diverses formations eurosceptiques, relevait du statut de « contributeur net » du pays dans ses flux financiers avec l'Union européenne.

pour le président de la Chambre de Commerce Michel Wurth de mettre en exergue à nouveau à quel point les entreprises ont besoin de l'Union européenne. Michel Rocard explique les raisons du « non » français, qui selon lui est révélateur d'un mécontentement par rapport à la classe politique : « ...*Deux fois Chirac a perdu des élections et il n'en a pas tiré les conséquences ...* » et d'une peur diffuse due au chômage et à la perte de points de repère¹²³.

Suivant l'exemple, le Premier ministre luxembourgeois insiste non pas sur le contenu du Traité, mais sur les craintes diffuses qui poussent des électeurs, dont certains de son camp, à voter « non ». Dans un premier temps, il fait appel à la responsabilité de ses concitoyens en soulignant le fait que jamais auparavant le Grand-duché avait été autant observé dans le monde : « ...*Il est très rare qu'un si petit pays puisse avoir une telle influence sur les évolutions de la politique mondiale...* ». Le président de l'eurogroupe engage par la suite le débat dans trois directions. Premièrement, il relève le fait que l'euro a permis au Luxembourg de faire partie d'une des monnaies les plus fortes au monde et, plus spécialement, d'avoir un impact sur la politique monétaire. Secundo, par rapport à l'élargissement, le Premier ministre insiste sur le fait que cela a permis d'étendre une zone de liberté et de paix : « ... *Les guerres dans les Balkans ont démontré, situées à seulement deux heures d'avion de Luxembourg, ont démontré à quel point la paix est fragile en Europe...* ». Enfin, en ce qui concerne la concurrence en provenance de l'Europe centrale et orientale, Jean-Claude Juncker indique que grâce aux lois concernant le minimum salarial, le Luxembourg est et restera protégé par rapport au dumping social¹²⁴.

Le samedi 2 juillet, un appel explicite au salariat privé luxembourgeois est publié dans le *Tageblatt* signé conjointement par le député socialiste John Castagnero (ex président de l'OGBL) et le député chrétien social Marcel Glesener (ex président du LCGB). Ces deux figures importantes dans l'histoire du syndicalisme luxembourgeois se lancent dans un plaidoyer et dans une lecture sociale du Traité constitutionnel européen : « ... *Le texte constitutionnel constitue une garantie afin que l'Union européenne devienne une communauté dans laquelle l'économie sociale de marché sera ancrée durablement [...]. Le Traité inscrit explicitement comme les objectifs de l'Union l'économie sociale de marché, l'objectif du plein emploi et une sécurité sociale renforcée [...]. Le dialogue social est institutionnalisé à travers le texte constitutionnel, le partenariat social y trouve une reconnaissance légale, [...] ainsi que la protection contre des licenciements arbitraires [...]. Enfin, la Charte des droits fondamentaux contient une multitude de droits économiques et sociaux, qui deviennent obligatoires pour les Européens...* ». Les deux anciens leaders syndicaux vont encore plus loin en soulignant le rôle exemplaire que sera l'Europe pour les autres régions du monde. « ... *La Constitution consent la construction d'une Europe qui à l'intérieur est socialement juste et qui à l'extérieur présente un modèle social fort. Et comme alternative européenne aux modèles néolibéraux en Amérique, Asie et ailleurs dans le monde...* »¹²⁵.

¹²³ IMO, « Der Kapitalismus ist brutaler geworden ». In, *Tageblatt*, p12, 4 juillet 2005.

¹²⁴ Adamowicz, J., « Luxemburger unter internationaler Beobachtung ». In, *Luxemburger Wort*, 4 juillet 2005.

¹²⁵ Castagnaro, J. & Glesener, M., « Eine Verfassung für die Menschen ». In, *Tageblatt*, 2 juillet 2005.

Ce même jour est organisé au Lycée technique du Centre une discussion avec les jeunes dans le contexte d'une série de conférences des forums Inter-Lycées. Dans les déclarations relevées par les journalistes, les jeunes se disent « confus » et « méfiants » par rapport aux politiciens. Certains maintiennent leurs positions pour le « non » car ils pensent que c'est le seul moyen de préserver les intérêts du Luxembourg. *« Même si cela est égoïste, notre pays se porte pour le moment bien. A travers un « oui » notre niveau ne s'en trouvera pas amélioré, mais diminué car d'autres doivent suivre. Pour cette raison je maintiens mon « non » »*¹²⁶.

Toujours le 2 juillet, Théodore Pescatore, président honoraire de l'association Liberté de Conscience, indique de nouveau qu'il votera « non » au référendum au motif que la Convention ayant préparé le Traité n'était pas élue démocratiquement, que sera pérennisé le statut des religions et des cultes (article 52), et par le fait qu'il est aberrant que le texte ne puisse être modifié *« que sur proposition unanime des 25 membres avec une ratification à l'unanimité des parties contractantes. »*. Enfin, il considère intolérable que le Traité *« nous prescrit un modèle économique en l'occurrence néo-libéral ouvert à la plus sauvage concurrence »*¹²⁷.

Il faut signaler encore que le positionnement à gauche du Comité pour le NON à la Constitution n'a pas été sans conséquence au sein du POSL. Les meetings communs organisés en juin et juillet avec Henri Emmanuelli et José Bové, les leaders nationaux du « non » à gauche en France, sont sévèrement critiqués par la direction du parti luxembourgeois : *« ... Il est inadmissible qu'un dirigeant du PS français vienne au Luxembourg pour défendre une position contraire à celle adoptée démocratiquement par les socialistes luxembourgeois. Le camarade Emmanuelli qui – par ses propos fort déplacés et foncièrement malveillants à l'égard du Luxembourg – a déjà causé des torts considérables à notre cause commune... »*¹²⁸. Lors de cette réunion où était présent également Willem Boss (président pour le comité pour le non des Pays Bas), Nico Wennmacher (président du FNCTTFEL) déclare : *« ... Si on dit « oui », quels arguments avons-nous, pour demander par la suite des améliorations ? »*. Henri Emmanuelli explique pourquoi les Français ont voté « non », précisément, car il consacre une Europe *« a-sociale et peu démocratique »*¹²⁹.

Dans un article publié le 5 juillet, l'Union des Associations Ecologiques (Naturschutzverbände) se dit à son tour favorable au Traité. Elle argumente que l'Union européenne a jusqu'à présent fait beaucoup pour la protection de la nature. *« ... Le Traité constitutionnel a inscrit comme principes le développement durable et la conservation ainsi que la promotion de la nature... »*. De plus, grâce à ce nouveau texte *« ... l'impact de la société civile sur le processus décisionnel sera renforcé... »*¹³⁰.

¹²⁶ Fohl, A., « Skepsis und Kritik überwiegt bei Jugendlichen ». In, *Tageblatt*, p13, 2 juillet 2005.

¹²⁷ Pescatore, T., « Je voterai « non » ». In, *Tageblatt*, 2 juillet 2005.

¹²⁸ Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, *Campagne pour le Oui - Lettre à François Hollande; Premier secrétaire du Parti Socialiste*, http://www.lsap.lu/index.php?level1=25&level2=133&co_group_id=30&fidlanguage=2&lang=fr&idoc=1053&action=showdoc&showsearch=false&idusergroup=, 29 juin 2005.

¹²⁹ « Gleichklang unter den Nein-Sagern ». In, *Tageblatt*, 4 juillet 2005.

¹³⁰ « Naturschutzverband für das Ja », In, *Luxemburger Wort*, 5 juillet 2005.

Ce même jour s'est tenu un débat organisé par le forum Geesseknäppchen auquel était invité le Premier ministre en tant que promoteur du « oui » et, pour soutenir le « non », Claude Simon du Comité pour le NON. L'objectif de cette série de conférence était de donner la possibilité aux étudiants de second cycle de se forger une opinion objective sur les enjeux du Traité constitutionnel. La participation du public était ridiculement basse. On comptait moins de 40 étudiants, alors que les journalistes, dont beaucoup de l'extérieur, étaient très nombreux. Par ailleurs, le débat qui aurait du être basé sur une séance de question-réponses s'est transformé en une joute entre les deux participants¹³¹. Le soir même, Jean-Claude Juncker participe à une conférence au centre culturel de Grevenmacher à l'invitation de la jeunesse rurale, des jeunes paysans, des Jongwenzer. Devant une salle comble (400 personnes) il a le cœur d'insister sur le rôle essentiel qui incombe au Luxembourg pour promouvoir le futur développement de l'intégration européenne¹³².

Le 6 juillet, les maires de 96 communes (sur 118) participent à une initiative organisée par le Syvicol (Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises), visant à indiquer les motifs pour voter en faveur de Traité constitutionnel. Lors de cette déclaration commune, ces derniers invoquent que l'Europe a apporté la Paix et le bien-être au Luxembourg¹³³.

Ce même jour dans un article publié dans le *Tageblatt*, le député socialiste Ben Fayot soutient que les défenseurs du « non » ne proposent aucune alternative valable à la Constitution européenne. De plus, il conteste l'idée que les Luxembourgeois sont invités à se prononcer sur un « cadavre »¹³⁴.

Le jeudi 7 juillet, les opposants au Traité tentent de marquer une dernière fois de leur emprunte la campagne à travers deux actions d'éclat. D'une part, le juriste Roy Reding présente à la presse une initiative signée par 37 personnes principalement des entrepreneurs. Celle-ci est considérée comme une contre-initiative spontanée et comme un contrepoids par rapport à l'« appel des 66 ». L'élément moteur qui a poussé ce juriste à se lancer dans l'arène publique a été le lancement de la campagne du Gouvernement en faveur du « oui » qu'il juge « inacceptable ». Selon lui, elle se base sur des deniers publics. Dès lors Roy Reding exige qu'au minimum l'argent de la campagne soit remboursé. Le juriste s'est également montré particulièrement critique par rapport à l'élargissement qu'il considère comme trop rapide et incontrôlé. Par rapport au Traité lui-même, il prône une version abrégée dans laquelle ne seraient plus incluses que les missions politiques de l'Europe. Enfin, Roy Reding s'est montré particulièrement incisif par rapport à la pression que certains membres de l'administration publique auraient subi afin de ne pas figurer parmi les signataires de l'appel.

Parallèlement, le Comité pour le NON organise un grand meeting à la Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette, auquel participe également le leader alter-

¹³¹ Hamus, E., « Diskussionen – Debatte – Debakel ». In, *Luxemburger Wort*, 6 juillet 2005.

¹³² Le lendemain, le Premier ministre se rendra au « Al Seeërei » à Diekirch à l'invitation du « Lobby pour le Nord ». Plus de 600 personnes participent à cet événement ce qui est tout à fait remarquable pour un meeting politique au Luxembourg. Un des points fort de son intervention est l'élargissement vers l'Est, que Jean-Claude Juncker considère comme absolument « indispensable ».

¹³³ « 96 Bürgermeister für das Ja », *Luxemburger Wort*, 6 juillet 2005.

¹³⁴ Fayot, B., « Die Gefahren des Neins für Luxembourg ». In, *Tageblatt*, 6 juillet 2005.

mondialiste français José Bové. Lors de la conférence de presse de ce meeting, André Kremer prend la parole pour clarifier une dernière fois quelles sont les positions du Comité pour le NON. La principale revendication étant le combat contre une Europe libérale et anti-sociale. La vision de son organisation est résumée ainsi : « ... *Une Europe dans laquelle la politique sociale devienne le point d'orgue et dans laquelle domine le débat démocratique et la politique en vue de la paix ...* ».

Le Comité pour le NON ne se montre cependant pas opposé à l'existence d'une Constitution, mais celle-ci devra être plus démocratique dans sa conception et son approbation et plus sociale dans son contenu. A cette fin, il est favorable à ce qu'un référendum se tienne le même jour dans l'ensemble des Etats membres. André Kremer conclut en affirmant que le référendum serait sans objet (dans la mesure où la Constitution serait morte) et que, à l'opposé de ce que soutiennent les membres du Gouvernement, le Luxembourg sortirait renforcé si un vote en faveur du « non » l'emportait clairement le 10 juillet. Il serait en position de force pour promouvoir une Europe « *plus sociale, plus pacifique et plus juste* ». José Bové se montre à son tour favorable à de nouvelles négociations qui prennent mieux en considération les préoccupations des citoyens. Par ailleurs il critique le Premier ministre Luxembourgeois d'avoir mis sa personne en jeu pour se référendum. Cela ne peut qu'éloigner le débat de ses enjeux européens et d'ajouter : « ... *depuis le référendum de 69, plus aucun homme d'Etat n'a fait cela en France...* »¹³⁵.

Ce même jour l'eurodéputé franco-allemand écologiste Daniel Cohn-Bendit est invité par *Les Verts* à faire campagne à son tour au Luxembourg en faveur du « oui ». Il insiste sur l'importance de la Constitution pour faire fonctionner l'Europe élargie, sur le fait que la Constitution n'est pas néo-libérale mais « neutre ». Par rapport à l'entrée de la Turquie qui est régulièrement mise en avant par les « nonistes », il précise qu'il s'agit d'un débat qui doit être séparé du débat référendaire. Enfin, il souligne l'importance que le vote luxembourgeois aura sur le futur du rêve européen : « ... *En ce moment historique, le petit Luxembourg a une très grande responsabilité. Les Luxembourgeois vont décider du futur du rêve européen. Un « oui » serait une pierre milliaire pour le renversement d'une opinion négative ambiante. L'énergie de Jean-Claude Juncker en faveur du « oui » est une énergie importante pour l'Europe...* »¹³⁶.

La Fédération des Artisans, très présente pendant toute la campagne référendaire, organise une énième conférence de presse dans laquelle elle insiste sur le rôle fondamental que l'Europe a joué pour le développement du pays ainsi que sur les apports de la Constitution européenne : « *Le Traité constitutionnel est...un pas supplémentaire vers une Europe politique, une Europe, qui dépasse de loin le simple principe de libre-échange[...]* A cette politique européenne appartiennent l'inscription des valeurs communes, la reconnaissance du développement durable et l'économie sociale de marché

¹³⁵ Glesener, M., « Letzen Offensive der Verfassungsgegner ». In, *Luxemburger Wort*, 8 juillet 2005.

¹³⁶ Cohn-Bendit, D., « Luxemburg entscheidet über europäischen Traum ». In, *Luxemburger Wort*. Propos recueillis par Zeimet, L., pk4, 8 juillet 2005.

[...] Aussi sera renforcée à travers le Traité la démocratie et la transparence... »¹³⁷.

Le vendredi 8 juillet, s'est tenue à la salle des fêtes de Niederaanven, l'ultime manifestation publique du PCS pour promouvoir le Traité européen constitutionnel à laquelle ont participé également de nombreux médias internationaux. L'argumentaire – comme nous l'avons déjà remarqué – a reposé sur les résultats des politiques européennes et sur les avantages que le Luxembourg pourrait retirer de l'entrée en vigueur de la Constitution européenne. La question de l'architecture institutionnelle – pourtant l'essence du Traité constitutionnel européen –, alors qu'elle était fortement présente au début de la campagne a laissé définitivement la place aux intérêts nationaux et aux préoccupations économiques et sociales des Luxembourgeois.

Dans un article publié dans le *Tageblatt* le 10 juillet 2005, Henri Wehenkel, l'un des principaux animateurs du Comité pour le NON, analyse en premier la campagne référendaire au Luxembourg. Pour ce dernier, le gouffre n'aurait jamais été aussi important entre les « *soi-disant élites et la population* » d'une part et, d'autre part « *entre la classe politique et les défenseurs du « non* » ». Cela démontre pour lui à la fois une « *crise* » et un « *espoir pour la démocratie* ». Néanmoins il souligne que ce « *gouffre* » n'est pas spécifique au Luxembourg, mais qu'il concerne tous les pays qui ont recouru au référendum.

Le camp du « oui » aurait été extrêmement homogène : « *...On ne constatait quasiment pas de différences entre d'un côté les représentants du « oui combatif » ou « critique » et les représentant du « oui de conviction»...* ». Les acteurs du camp du « oui » n'auraient pas véritablement connu de débat interne pour définir leur position. « *... Leurs directions se sont prononcées en faveur du « oui », avant même que ne soit tenue une discussion ou un processus d'information dans leur parti. Les congrès dans le meilleur des cas ont permis qu'à reconnaître ce qui depuis longtemps constituait le credo du parti...* ».

Ce phénomène est à tel point évident qu'au fur et à mesure que la campagne avançait s'est précisée incontestablement une homogénéisation des arguments des partisans pour le « oui » (que ce soit les partis ou la « société civile »). Les arguments transversaux avancés étaient la paix, les droits fondamentaux, le maintien du régime dérogatoire luxembourgeois. En revanche, pour le camp du « non », il n'y avait pas de position homogène, ni même de structure de coordination suffisante pour faire contrepoids à la machine électorale décriée ci-dessous : « *... Il existe des différences immenses entre les souverainistes et les adhérents à une Europe sociale, entre les souverainistes nationaux et les souverainistes populaires...* »¹³⁸. Il conclut par une véhémence critique du rôle tutélaire du PCS dans la campagne : « *... Il n'y a plus de majorité et plus d'opposition mais plus qu'un parti européen qui considère que tout ce qui provient de l'Europe est sacré et intouchable et un « non » du Luxembourg serait le pire des délits.* ».

¹³⁷ DS., « Gute Gründe für das Ja ». In, *Luxemburger Wort*, pk6, 8 juillet 2005.

¹³⁸ Wehenkel, H., « Ein Europa ohne Zukunft, eine Demokratie ohne Volk? ». In, *Tageblatt*, 9-10 juillet 2005.

Dans un opuscule sur les référendums au Luxembourg, l'ancien conventionnel Ben Fayot et l'un des principaux acteurs du « oui », tire pour sa part comme conclusion : «... *Au référendum de 2005, les électeurs ont transgressé les traditionnelles logiques partisans, mais ne les ont pas remplacées. Une fois le référendum terminé, la démocratie représentative reprend ses droits...* »¹³⁹.

juin 2003	27 juin 2003	Décision du Conseil de gouvernement de soumettre le Traité constitutionnel européen à ratification par voie référendaire, Gouvernement PCS-PD
juil 2003		
...		
juin 2004		
juil 2004	Été 2004	Eurobaromètre: 88% en faveur de l'adoption du Traité constitutionnel européen
août 2004	04 août 2004	Déclaration gouvernementale, nouvelle coalition PCS-POSL, le référendum sur le Traité constitutionnel est maintenu
sept 2004		
oct 2004		Enquête TNS-ILRES: 60% OUI 21% NON 19% NSP
nov 2004	10 nov 2004	Décision (Ministère des Affaires étrangères avec conférence des Présidents de la Chambre des Députés) portant sur la date du référendum
janv 2005	18 janv 2005	Avis du Conseil d'Etat: électorat appelé à voter = électorat législatives
févr 2005	20 janv 2005	Vote de la loi-cadre sur l'organisation de tout référendum au Luxembourg - Unanimité 60 députés
mars 2005		
avr 2005	12 avr 2005	Vote de la loi spéciale référendum sur le Traité constitutionnel - Unanimité 60 députés
mai 2005		Enquête TNS-ILRES: 46% OUI 32% NON 22% NSP
juin 2005		Enquête TNS-ILRES: après les résultats référendaires en France et aux Pays-Bas: 46% OUI 38% NON 16% NSP
	08 juin 2005	Vote résolution respect du résultat du référendum - Unanimité 60 députés
	28 juin 2005	Premier vote de la Chambre des Députés sur le Traité constitutionnel européen - Unanimité 55 députés (Groupe ADR absent)
juil 2005	10 juil 2005	Référendum national sur le Traité constitutionnel européen : 56,52% OUI; 43,48% NON
août 2005		
sept 2005		
oct 2005	25 oct 2005	Second vote de la Chambre des Députés sur le Traité constitutionnel: 57 POUR, 1 CONTRE (ADR)

Figure 1.5 : Les étapes du processus de ratification du Traité constitutionnel européen

¹³⁹ Fayot, B., *Les Quatre Référendums du Grand-duché de Luxembourg*. Luxembourg : Editions de la Petite Amérique, p94, janvier 2006.

2 Analyse du référendum d'après les résultats

2.1	Résultats du référendum	81
2.1.1	Participation électorale.....	81
2.1.2	Enseignements généraux des résultats.....	83
2.1.3	Mise en relation des résultats des partis aux élections de juin 2004 et du référendum du 10 juillet 2005.....	87
2.2	Résultats du référendum et structure socio-démographique des communes	94

2.1 Résultats du référendum du 10 juillet 2005

Circonscription unique	
Electeurs inscrits	220.717
Bulletins dans l'urne	199.609 (90,44% des inscrits)
(dont votes par correspondance)	11.201 (5,61% des votants)
Bulletins blancs / nuls	5.894 (2,95% des votants)
Bulletins valables	193.715 (97,05% des votants)
Votes OUI	109.494 (56,52% des votes valables)
Votes NON	84.221 (43,48% des votes valables)

Table 2.1 : Les résultats du référendum du 10 juillet 2005

2.1.1 Participation électorale

Les opérations électorales lors du référendum étaient organisées selon les règles en vigueur pour les élections nationales. Le vote était donc obligatoire pour les électeurs luxembourgeois. Le 10 juillet 2005, un peu plus de 90,4% de ces électeurs, soit un peu moins que pour les élections nationales (91,9%) et européennes (91,3%) de 2004, se sont rendus aux urnes. Le taux de bulletins blancs ou nuls (moins de 3%) était en revanche presque deux fois moins élevé au référendum qu'aux législatives et presque trois fois moins élevé qu'aux européennes de 2004. La simplicité du choix à faire dans le cadre d'un scrutin de ce type, par rapport à la complexité du système électoral luxembourgeois en vigueur aux législatives et européennes (avec les possibilités de panachage), explique le nombre peu élevé de bulletins nuls. Il est néanmoins intéressant de constater que les Luxembourgeois ont massivement joué le jeu du référendum (le nombre de votes blancs représente au plus 2% des suffrages comptabilisés), alors que la vie démocratique au Grand-duché est peu encline aux affrontements et aux choix binaires. Au total, les bulletins valables du 10 juillet 2005 représentaient 87,5% du corps électoral, soit 1% de plus qu'aux dernières législatives (86,8%).

Une comparaison avec les taux de participation aux législatives pour les différentes circonscriptions électorales révèle que les circonscriptions du Sud et de l'Est ont voté presque aussi massivement lors du référendum que lors du scrutin de 2004 (moins d'1% de différence). Par contre, dans le Nord (1,6% de différence) et surtout dans le Centre (2,7% de différence), la mobilisation des électeurs a été sensiblement moindre que pour les législatives de 2004. Dans le canton de Luxembourg-ville, 86% des électeurs ont pris part au vote le 10 juillet 2005 alors que dans le canton de Wiltz (pourtant situé dans le Nord) la participation était de 93,5%. Le Centre est aussi la circonscription où l'on enregistrait le taux le plus important de bulletins blancs ou nuls, 3,2%. Au total donc, les bulletins *valables* du Centre représentaient moins de 84% des *inscrits* alors que les trois autres circonscriptions atteignaient presque –Sud et Est– ou dépassaient les 89% –dans le Nord.

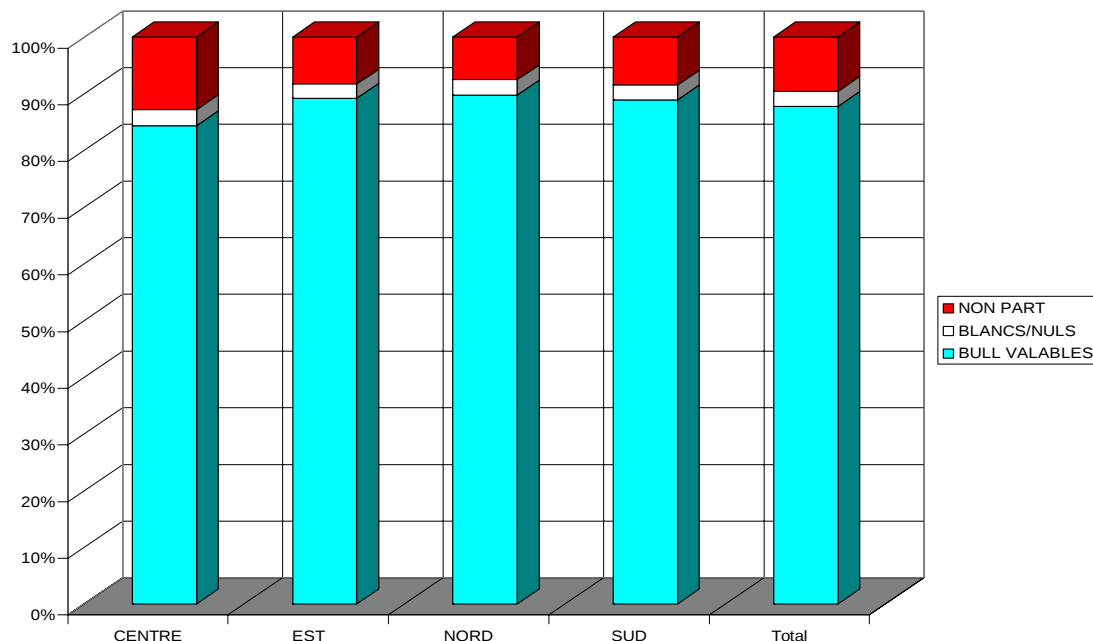


Figure 2.1 : Le taux de participation et de bulletins blancs et nuls par circonscription

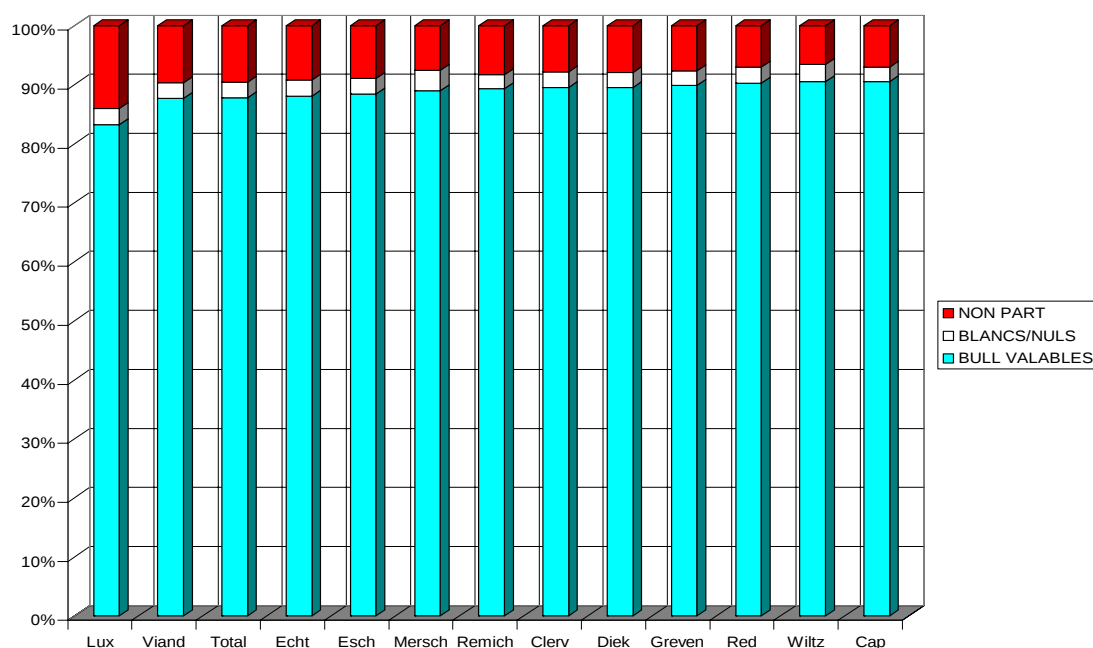


Figure 2.2 : Le taux de participation et de bulletins blancs ou nuls par canton

Dans l'étude sur les élections de 2004, nous notions, sur base de nos données de sondage, que «...quelques répondants déclarent ne pas avoir voté pour les élections européennes mentionnent leur désintérêt pour la politique européenne ou leur désaccord par rapport à la position de leur parti sur les questions européennes. Les effectifs sont cependant tellement faibles qu'ils ne permettent pas une étude fiable séparée»¹. Les taux de participation assez similaires (moins d'1% de différence) avec ceux des élections européennes de

¹ Dumont, P., Fehlen, F., Kies, R. & Poirier, Ph., op.cit, p273, 2006.

2004 paraissent s'inscrire dans un prolongement semblable, à ceci près que le désaccord des électeurs avec la position européenne de leur parti est sans doute remplacé par un désaccord avec le principe même d'organiser un référendum sur ce type de question. Il est en effet plus vraisemblable que le citoyen mécontent de la position de son parti favori sur la question de la Constitution européenne marque ce désaccord par un vote négatif que par un refus de s'exprimer (et donc de participer).

En ce qui concerne les votes blancs et nuls, nous indiquions que «... *le vote blanc exprime une défiance et une protestation contre la politique et la manière dont elle est menée par les partis et les hommes politiques...*»². Les taux de bulletins blancs et nuls observés en 2005 sont bien moindres que pour les élections de 2004, notamment parce que les aspects techniques du vote référendaire le rendent plus aisé. Les raisons de défiance ou de protestation par rapport à l'offre partisane invoquée pour le vote blanc ou nul aux élections de 2004 n'interviennent pas non plus avec le même poids, puisque l'électeur se prononce dans le cadre d'un référendum « pour » ou « contre une option ». La protestation vis-à-vis de cette option s'exprime donc aussi davantage par un vote négatif que par un vote blanc ou nul.³

2.1.2 Enseignements généraux des résultats

A l'échelle du pays, 56,5% des électeurs ayant émis un vote valide ont répondu « oui » à la question posée, alors que 43,5% s'opposaient au texte. Si l'on divise le pays selon les circonscriptions électorales des législatives, on observe que le Centre s'est le plus prononcé en faveur du « oui » avec 62%. Les trois autres circonscriptions sont sous la barre des 60% (tout juste pour l'Est avec 59,7%, plus nettement pour le Nord avec 57,1%), le Sud fermant la marche avec un pourcentage de « oui » à 51,5%. Le Sud, qui constituait le cœur de l'activité minière et de l'industrie métallurgique du Luxembourg demeure aujourd'hui encore un bastion électoral des partis de gauche (avec encore 36,3% de résultats cumulés pour les partis socialiste, communiste et La Gauche aux législatives de 2004, soit environ 15% de plus que dans le Centre, et environ 19% de plus que dans l'Est et dans le Nord), a donc enregistré de loin les meilleurs scores du « non ». Son poids démographique a pour effet d'influencer la moyenne nationale à la baisse pour le « oui » au Traité.

Au niveau des cantons, on constate que celui d'Esch-sur-Alzette, qui est le plus peuplé, est le seul à avoir voté majoritairement contre le Traité (50,6% de « non »). Tous les autres cantons sont en revanche au-dessus de 55% de « oui ». Au total quatre cantons sur douze sont en-dessous du résultat national (56,5%). Outre Esch-sur-Alzette, canton du Sud, il s'agit de trois cantons qui se trouvent dans la circonscription Nord : Redange, Wiltz et Clervaux. Capellen, l'autre canton du Sud, a lui voté en faveur du Traité à 58,5%. Il y a donc un comportement électoral nettement différent entre les 11 communes composant le canton de Capellen et les 14 communes du canton de Esch-sur-Alzette. Une structure sociale différente (notamment due à une urbanisation plus récente des communes du canton de Capellen) explique sans doute ce vote différencié

² Dumont, P., Fehlen, F., Kies, R. & Poirier, Ph., op.cit, p273, 2006.

³ Même si le vote panaché, combiné à la possibilité d'attribuer deux voix de préférence à certains candidats et aucune à d'autres, permet déjà (plus que d'autres systèmes électoraux) à l'électeur d'indiquer ses préférences et de marquer son rejet de certains candidats et partis.

entre les deux cantons de la circonscription Sud. L'influence du Premier ministre, originaire du canton de Capellen, pourrait jouer un rôle complémentaire dans l'explication de ce phénomène.

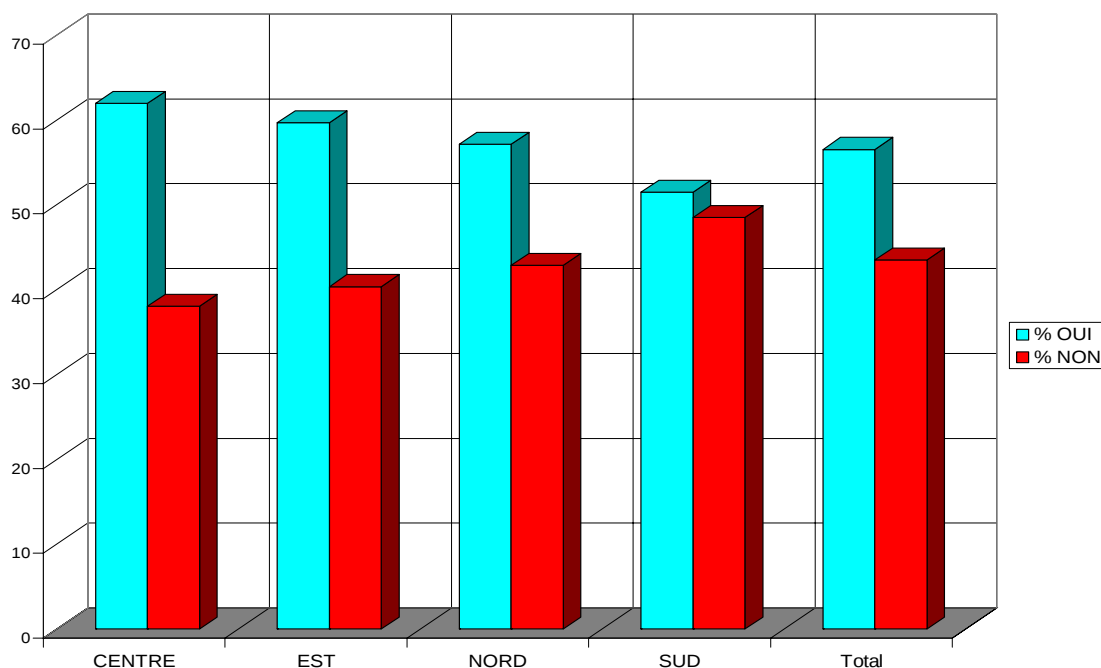


Figure 2.3 : Les résultats du référendum du 10 juillet 2005 par circonscription (en % de votes valables)

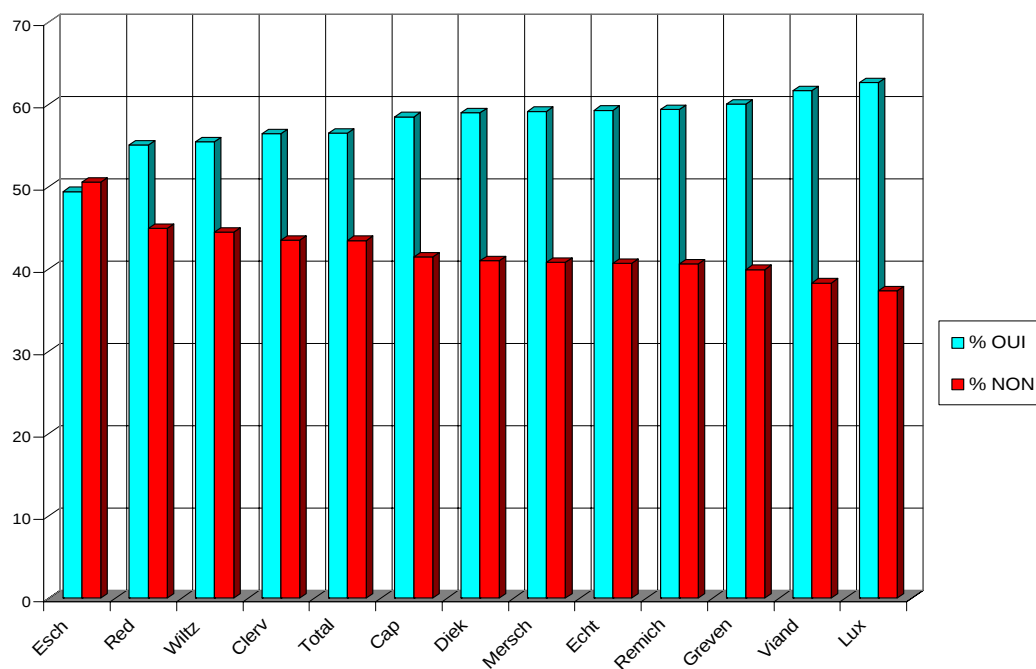


Figure 2.4 : Les résultats du référendum du 10 juillet 2005 par canton (en % de votes valables)

En fait, seules neuf des 118 communes se sont prononcées majoritairement pour le « non », mais celles-ci représentent plus de 20% de la population du pays. Sept d'entre elles sont situées dans le canton d'Esch-sur-Alzette, le

long de la frontière française: Rumelange, Differdange, Esch-sur-Alzette, Kayl, Sanem, Pétange et Schiffflange. Dans le Nord et dans l'Est, deux autres communes, beaucoup plus petites, ont voté contre le Traité. Il s'agit des communes d'Esch-sur-Sûre (où le « non » est proche des 60%) et de Beaufort, dont le point commun est de compter un centre pour réfugiés politiques sur leur territoire.

Commune	Circonsr.	Canton	% NON
Esch-sur-Sûre	NORD	Wiltz	58,16%
Rumelange	SUD	Esch-sur-Alzette	56,48%
Differdange	SUD	Esch-sur-Alzette	55,17%
Esch-sur-Alzette	SUD	Esch-sur-Alzette	53,24%
Pétange	SUD	Esch-sur-Alzette	52,89%
Kayl	SUD	Esch-sur-Alzette	52,77%
Sanem	SUD	Esch-sur-Alzette	52,67%
Schiffflange	SUD	Esch-sur-Alzette	52,59%
Beaufort	EST	Echternach	50,65%
Clémency	SUD	Capellen	49,15%

Table 2.2 : Les meilleurs scores du « non »

Le meilleur score du « oui » (68,3%) est quant à lui enregistré à Strassen, une des nombreuses communes « aisées » situées autour de la Ville de Luxembourg. Kopstal, dans le canton de Capellen, est la seule commune du Sud à se hisser parmi les 10 meilleurs scores du « oui ». A nouveau, la structure sociale de cette commune fortuitement rattachée à la circonscription du Sud explique ce comportement électoral particulier.

Commune	Circonsr.	Canton	% OUI
Strassen	CENTRE	Luxembourg	68,31
Kopstal	SUD	Capellen	67,24
Schieren	NORD	Diekirch	66,97
Bech	EST	Echternach	66,54
Bertrange	CENTRE	Luxembourg	66,5
Wellenstein	EST	Remich	66,5
Niederanven	CENTRE	Luxembourg	66,44
Fouhren	NORD	Vianden	65,6
Wormeldange	EST	Grevenmacher	65,59
Erpeldange	NORD	Diekirch	65,04

Table 2.3 : Les meilleurs scores du « oui »

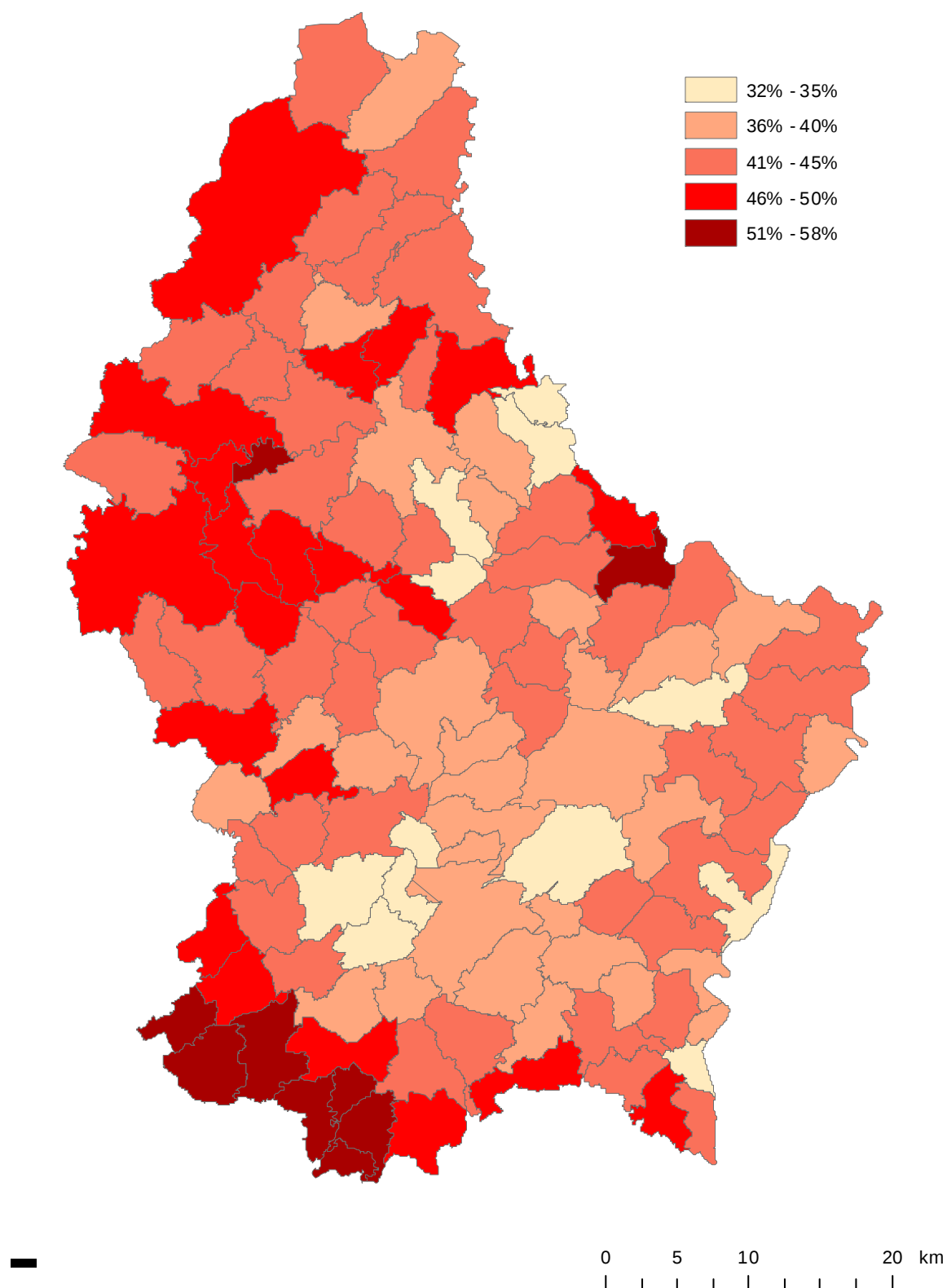


Figure 2.5 : Les résultats du référendum du 10 juillet 2005 - Le pourcentage du « non » par commune

2.1.3 Mise en relation des résultats des partis aux élections de juin 2004 et du référendum du 10 juillet 2005

Nous utilisons ici les pourcentages de votes exprimés : résultats en pourcentage pour les législatives et européennes de 2004 ainsi que résultats en pourcentage de « oui » (sur les votes valables exprimés sans tenir compte des abstentions) lors du référendum de 2005. Etant donné que l'unité d'analyse est la commune, un poids égal est attribué à la plus petite d'entre elles (Neunhausen avec 144 inscrits) et à la plus grande (Luxembourg ville avec 28.879 inscrits) en termes d'électeurs.

Nous établissons ci-dessous des corrélations bi-variées entre les scores des élections et les résultats du référendum. Le coefficient de corrélation de Pearson (r) varie de 1 (corrélation complètement positive lorsque les scores de deux partis varient toujours dans le même sens – si l'un augmente, l'autre aussi ou si l'un diminue, l'autre aussi – en passant en revue toutes les communes) à -1 (corrélation complètement négative, lorsque la variation est systématiquement en sens contraire) en passant par zéro qui indique une absence de lien entre les deux variables. Par exemple, une corrélation de .48 entre le score du Parti Démocratique aux élections européennes de 2004 et le niveau du « oui » en 2005 indique que plus le score du PD en 2004 (aux européennes) était important dans une commune, plus le niveau du « oui » dans cette même commune était important en 2005. A l'inverse, une corrélation de -.53 entre le résultat du PCL aux européennes de 2004 et le niveau du « oui » en 2005 indique que les niveaux de ces deux variables évoluent en sens contraire (plus le vote pour ce parti était fort dans une commune, plus le oui au référendum était faible et vice-versa).

Les deux exemples décrits ci-dessus constituent les corrélations les plus importantes constatées entre résultats de 2004 et de 2005. Ainsi, la répartition socio-démographique (sur base des communes) du « oui » ressemble le plus à celle du résultat obtenu par les Libéraux aux élections européennes de 2004 : aux scores les plus bas du « oui » en 2005 correspondent les résultats les plus faibles du PD au dernier scrutin européen, alors que les deux obtiennent en revanche leurs meilleurs résultats dans les mêmes communes.

Au contraire, les meilleurs résultats du Parti Communiste Luxembourgeois aux européennes de 2004 correspondent aux meilleurs résultats du « non » (une corrélation négative vis-à-vis du « oui » est équivalente à une corrélation positive pour le « non » de même ampleur, vu le choix binaire du référendum et l'utilisation de pourcentages de votes valables, sans tenir compte des abstentions) en 2005.

Une constatation générale est que les résultats du référendum de 2005 sont plus étroitement liés (tant les corrélations positives que négatives sont davantage marquées) aux scores des partis aux européennes de 2004 qu'aux résultats des législatives. Il pourrait donc bien y avoir eu une concordance d'enjeux entre ces deux votes européens, reflétée par ce

comportement électoral relativement proche⁴. Une autre interprétation serait liée à l'organisation du vote sur une même base entre le référendum et les élections européennes : contrairement aux élections législatives où l'on constate des phénomènes différenciés dans l'utilisation du panachage dans les quatre circonscriptions, en fonction de l'attractivité des candidats qui s'y présentent, le scrutin européen se déroule sur une circonscription unique, comme le référendum, et les deux sont donc moins soumis à des variations fortes de résultats en fonction des personnalités locales. En tout état de cause, la seule exception à la règle réside dans les résultats du PCS. Comme nous l'avions soulevé dans le Rapport ELECT de 2004, l'électorat du PCS aux législatives diffère de celui du même parti aux européennes (ce dernier étant plus « ressemblant » à celui des élections antérieures de 1994 et de 1989). Sur base de notre analyse agrégée au niveau des communes, **contrairement aux autres partis, c'est plutôt l'électorat des législatives du PCS qui a eu un comportement électoral évoluant le plus en phase avec ceux du référendum** (corrélation de .27 entre le « oui » et les résultats PCS aux législatives pour seulement .18 avec les résultats des européennes du même parti).

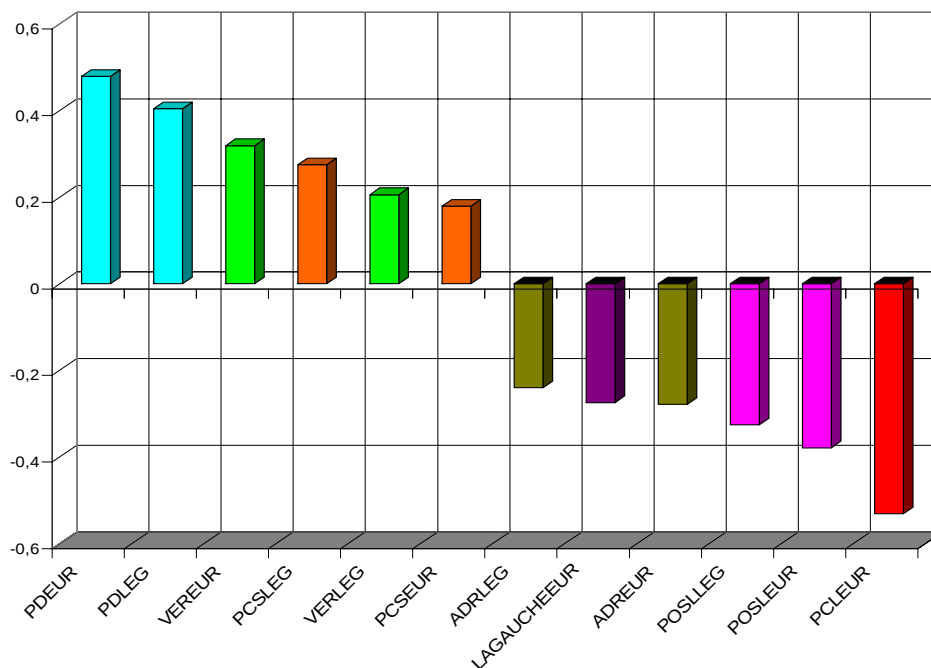


Figure 2.6 : Les corrélations (négatives et positives) les plus fortes entre résultats des partis aux élections législatives et européennes de 2004 et niveau du « oui » en 2005 dans les 118 communes luxembourgeoises

Etant donné que la variation des résultats du PCL était assez faible, vu son niveau moyen particulièrement bas (un score minimum de 0,3% et maximum de 3,4% pour une moyenne, en comptant chaque commune indépendamment de son poids démographique, de 0,8%), cette forte corrélation négative avec le

⁴ Ce qui, par ailleurs, renforce l'impression que malgré la concomitance des élections, le manque de campagne sur enjeux européens, les doubles candidatures, etc., les positions des électeurs sur l'intégration européenne ou les politiques de l'Union européenne ne sont pas totalement absentes des élections pour le Parlement européen au Grand-Duché de Luxembourg. L'interprétation inverse, qui voudrait que le référendum, tout comme les élections européennes, ait été très peu influencé par des positions sur enjeux européens, ne parvient pas à rendre compte du fait que les corrélations entre résultats du référendum et scores des législatives sont (presque) systématiquement plus faibles qu'entre référendum et européennes.

niveau du « oui » peut paraître moins intéressante que celle, positive, enregistrée avec le score du PD. Le second coefficient de corrélation négatif le plus important est celui que l'on obtient entre le niveau du « oui » et le résultat du POSL aux européennes en 2004. Ce résultat est particulièrement intéressant, puisque les Socialistes, contrairement aux Communistes, soutenaient l'adoption du Traité constitutionnel. Il s'agit du seul résultat « contradictoire », puisque toutes les corrélations négatives avec le niveau du « oui » concernent les résultats des autres partis qui ont soutenu le « non », soit le PCL, La Gauche et l'ADR. A première vue donc, le « non » au Traité était principalement un « non » de gauche (quatre des six corrélations les plus négatives avec le oui – dont les trois les plus négatives – sont celles qui correspondent aux résultats des partis de gauche en 2004) mâtiné de sentiments identitaires (les corrélations négatives également avec le vote ADR).

Pour rappel, la présente analyse se borne à étudier les scores du référendum et des élections de 2004, agrégés au niveau de chaque commune. En dépit de l'existence de corrélations fortes (positives ou négatives) entre ces valeurs, il est parfaitement concevable que le comportement individuel des électeurs d'un parti soit beaucoup plus nuancé.⁵

Sans avoir recours à l'analyse de données individuelles (le traitement des sondages ci-après), nous pouvons affiner l'analyse de plusieurs façons. Nous pouvons par exemple analyser les corrélations sur des bases plus réduites, qui correspondent à des groupes de communes où les résultats des différents partis étaient semblables. Nous utilisons ici des groupes définis selon les quartiles, ce qui veut dire que les communes sont divisées en quatre groupes : - Le premier groupe reprend le quart des communes où le parti obtenait ses meilleurs scores ; - Le quatrième groupe, lui, étant composé du quart des communes où les résultats du parti étaient les plus faibles⁶. Ceci nous permet de mieux évaluer si les corrélations obtenues sur l'ensemble des communes se trouvent confirmées pour tous les groupes de communes identifiés.

L'analyse par quartiles est d'abord réalisée pour les partis dont les scores sont, sur l'ensemble des communes, négativement corrélés au « oui ».

- Pour l'ADR et La Gauche, les corrélations sont négatives pour chaque groupe de communes. C'est principalement dans les communes où l'ADR réalisait des scores supérieurs à 9% (et surtout dans le groupe où les résultats oscillaient entre 9% et 12%) aux européennes que les corrélations négatives avec le niveau du « oui » sont les plus fortes. Pour La Gauche, les liens les plus forts sont quant à eux enregistrés dans les communes où le mouvement obtenait des résultats assez faibles (entre 1,1% et 1,4%) ;
- En revanche, l'homogénéité des corrélations est bien moindre lorsque l'on analyse les liens entre scores du POSL et le niveau du « oui ». C'est dans les communes où le POSL obtenait ses meilleurs scores

⁵ Il faut donc se garder de tirer des conclusions sur le comportement des individus lorsque l'on travaille sur base de données relatives à des agrégats d'individus (ce que l'on appelle « l'erreur écologique » en géographie et en sociologie politique).

⁶ Il ne s'agit donc pas d'une division faite sur base des circonscriptions, qui varient en nombre de communes, mais sur les performances réelles des partis, en prenant un même nombre de communes dans chaque groupe.

(plus de 20%) que la corrélation négative entre score du parti aux européennes et niveau du « oui » est de loin la plus importante (-.58) ; On constate une corrélation négative bien plus faible dans le second groupe (dans lequel le POSL obtenait entre 15,5 et 20%), les communes dans lesquelles le POSL était le plus faible (moins de 13%) en 2004 révélant quant à elles une corrélation négative intermédiaire (-.30). Par contre, dans les communes où son score aux européennes se situait entre 13,5 et 15,5% environ, le score du POSL est en fait positivement corrélé au niveau du « oui » au Traité en 2005 (.26). **C'est donc dans les bastions POSL et dans les communes où au contraire ce parti était le moins performant aux européennes de 2004 que les scores du parti évoluent conjointement avec le « non » en 2005.** De même, les corrélations entre les résultats du PCL et le niveau du « oui » en 2005 sont quasiment inexistantes dans les communes où ses scores aux européennes étaient faibles ou moyens. En fait, on n'enregistre une corrélation négative forte (-.74) que dans le groupe de communes où les communistes obtenaient plus d'1%, soit le quartile reprenant ses meilleurs résultats.

Pour les partis dont les scores sont, sur l'ensemble des communes, positivement corrélés au « oui » :

- Pour le PCS, une première analyse des quartiles peut se baser sur les résultats aux législatives de 2004, car le lien avec les scores des européennes était plus faible que celui avec les résultats des législatives. Seul le premier quartile (là où le PCS a obtenu des meilleurs résultats en 2004, soit environ 40% et plus) révèle une corrélation positive forte avec le niveau du « oui » en 2005 (.46) ; dans les communes du dernier quartile (là où le PCS obtenait ses moins bons scores) la corrélation est aussi positive mais de moindre ampleur (.28). En revanche, pour 50% des communes (celles où l'on retrouve les scores « moyens » du PCS en 2004), on observe une faible corrélation négative avec le score du « oui ». **Il est donc clair qu'il n'y a pas de relation uniforme et linéaire entre bons scores du PCS aux législatives de 2004 et niveaux importants du « oui » en 2005. Si l'on étudie cette fois le lien entre le niveau du « oui » et les scores du PCS aux européennes, les résultats s'inversent : C'est dans le groupe de communes où le PCS obtenait ses moins bons scores en 2004 que la corrélation positive avec le « oui » en 2005 est la plus forte, tandis que là où il obtenait ses meilleurs scores le lien est nul.** Compte tenu des différences entre électors du PCS aux deux types d'élections (voir rapport ELECT), ce résultat est peu étonnant, mais il suggère que c'est surtout l'électorat « nouveau » (et non pas le « plus classique » dont on retrouve la structure –avec une base élargie– aux européennes de 2004) du PCS qui a soutenu le Traité.
- L'analyse des scores des **Verts** est encore plus surprenante. Elle révèle une corrélation positive relativement importante (.31) qu'avec un seul des quartiles (où il obtenait entre 14,5% et 17,5% aux européennes). **Dans les communes où les scores de ce parti étaient les meilleurs (plus de 17,5%) et les moins bons (moins de 12,5%), en revanche, ses résultats sont corrélés négativement avec le « oui » du 10 juillet**

2005 (avec des coefficients de corrélation respectivement de $-.14$ et $-.20$). Le dernier groupe de communes (où les performances de 2004 se situaient entre $12,5\%$ et $14,5\%$) ne révèle quant à lui pas de corrélation avec le référendum de 2005 ;

- On observe par contre une certaine uniformité des corrélations positives entre résultats du PD aux européennes de 2004 et niveau du « oui », cette relation étant de loin la plus forte dans les communes où le PD obtenait ses moins bons scores (dans ce groupe, les communes où le PD limitait malgré tout les dégâts correspondent à des niveaux plus importants de « oui » que là où le PD était vraiment très faible) : La corrélation entre niveau du « oui » et score du PD là où son résultat des européennes était inférieur à 13% est de $.68$. On voit ensuite une corrélation assez forte entre le « oui » et les scores du PD dans le groupe de communes où celui-ci obtenait ses meilleurs résultats ($.43$ là où le PD séduisait au moins $18,5\%$ de l'électorat des européennes).

En résumé, les liens entre performances des partis aux élections de 2004 et le niveau du « oui » enregistré pour l'ensemble des communes ne sont stables que pour l'ADR et La Gauche (pour les corrélations négatives) et pour le PD (pour les corrélations positives). En revanche, **pour le POSL, on n'observe de corrélations fortes avec l'opposition au Traité que dans les communes où les scores du parti en 2004 étaient soit très bons soit au contraire très faibles (les deux groupes extrêmes)**. De même, le lien positif entre les scores des Verts aux européennes de 2004 et le niveau du « oui » ne se confirme que pour un seul groupe de communes (et l'ampleur des corrélations est nettement plus faible que pour les autres partis). Pour le PCS et le PCL, un seul groupe de communes, celui où ils obtenaient leurs meilleurs scores, révèle une corrélation nette (positive pour le PCS, négative pour le PCL) avec le « oui ».

Les résultats présentés ici concernent les pourcentages de « oui » sur base des votes valables exprimés. Ils sont donc symétriques (une corrélation négative avec le niveau du « oui » correspond à une corrélation positive de même ampleur avec le niveau du « non »). La prise en compte des non votants, votes blancs et nuls ne change pas fondamentalement les résultats, mais renforce ou affaiblit certains liens observés : ainsi, la corrélation négative entre le niveau du « oui » (calculé sur base du nombre d'inscrits) avec les résultats aux européennes du POSL est nettement plus forte et celle avec ceux de l'ADR nettement plus faible que lorsque l'on se restreint aux seuls votes valables. La corrélation positive avec les scores du PCS, elle, se renforce. Parallèlement, on remarque en revanche que les résultats aux européennes du POSL sont positivement corrélés au taux d'abstention au référendum tandis que les résultats du PCS et de l'ADR de 2004 sont eux négativement liés. On a donc moins participé au référendum dans les communes où le POSL obtenait un bon score en 2004 et plus participé dans celles où le PCS et l'ADR recevaient le plus de soutien.

Dans le chapitre suivant nous analyserons notamment le profil des électeurs « dissidents », c'est-à-dire des électeurs (identifiés comme tels par leur vote

déclaré aux élections européennes de 2004)⁷ des quatre partis représentés à la Chambre ayant fait campagne en faveur du « oui » qui ont décidé lors du référendum de 2005 d'émettre un vote négatif quant à l'adoption du Traité constitutionnel. Cette analyse sera basée sur les données individuelles des répondants à l'enquête Eurobaromètre post-référendum réalisée par TNS-ILRES. Pour affiner les résultats engrangés plus haut, et afin d'évaluer l'ampleur de ces comportements « dissidents » géographiquement et de les localiser géographiquement, nous proposons ici d'illustrer le phénomène sur base des résultats officiels (agrégés) et au moyen d'une carte.

Les valeurs intégrées dans la figure 2.6 représentent la différence entre les résultats (aux européennes de 2004) cumulés des quatre partis qui ont appelé à voter « oui » au référendum de 2005 (PCS, POSL, PD, *Les Verts*) et le pourcentage de « oui » lors de ce référendum. La valeur minimale du score cumulé des quatre grands partis est de 76,7% à Consthum dans le Nord où le résultat de l'ADR est très important, et la valeur maximale est de 92,9% à Clémency dans le Sud (où le résultat de l'ADR est inférieur à 5% et celui de la gauche radicale est d'un peu plus de 2%). C'est donc de ce type de valeur que nous retranchons le résultat du « oui » par commune. En moyenne, cette différence entre vote cumulé des quatre partis et vote en faveur du Traité est de 30% de l'électorat total. Etant donné que la moyenne observée du vote cumulé du PCS, du POSL, du PD et des *Verts* sur les 118 communes est de 87,8%, une estimation inévitablement imprécise (voir notamment la note de bas de page 7) du « taux de dissidences » est d'environ 34%. Autrement dit, parmi les électeurs (aux européennes de 2004) des partis qui faisaient campagne pour le « oui », une personne sur trois a décidé de voter « non ».

Un raisonnement sur base d'un « socle électoral théorique » poserait l'hypothèse suivante : plus le score cumulé (aux européennes de 2004) du PCS, POSL, PD et *Les Verts* est important, plus le score du « oui » au référendum sera grand. Un simple calcul de corrélation au niveau national entre ces deux valeurs semble valider l'hypothèse car nous obtenons en effet un lien positif ($r = .41$). Néanmoins, si l'on considère les neuf communes qui ont voté majoritairement « non » au référendum on constate que cinq d'entre elles « portaient » d'un niveau de soutien assez bas (le score cumulé des quatre partis soutenant le « oui » était plus élevé que la moyenne des 118 communes) pour les partis politiques qui se sont opposés à l'adoption du Traité. Plus généralement, la figure 2.7 (ci-dessous) apporte la preuve que ce sont les dissidences chez les électeurs qui votaient pour les quatre grands partis représentés à la Chambre (PCS, POSL, PD et *Verts*) en 2004 qui ont permis au « non » de passer la barre des 50% dans les communes qui ont majoritairement rejeté le Traité, et non pas la base de soutien électoral aux partis politiques qui soutenaient le « non » au référendum.

⁷ Rappelons que le système électoral permet le vote « panaché » ; il est donc possible que des électeurs qui ont voté « principalement » (et qui donc mentionnent ce parti lorsqu'on leur demande pour quel parti ils ont voté) pour le PCS ou le PD par exemple, aient aussi voté pour des candidats de l'ADR ou d'un parti de gauche radicale. Ces électeurs censés avoir voté pour un parti europhile peuvent donc avoir été aussi être sensibles à certaines positions eurosceptiques défendues par des candidats de partis plus eurosceptiques. En outre, Dumont, P., Fehlen, F., Kies, R. et Poirier, Ph. (2006) ont mis en lumière l'ampleur du vote disjoint entre élections législatives et européennes en 2004, qui montrait aussi que la loyauté totale à un parti fait de plus en plus souvent défaut au Luxembourg. Les résultats d'une analyse en termes de votes « dissidents » doivent en être d'autant plus relativisés.

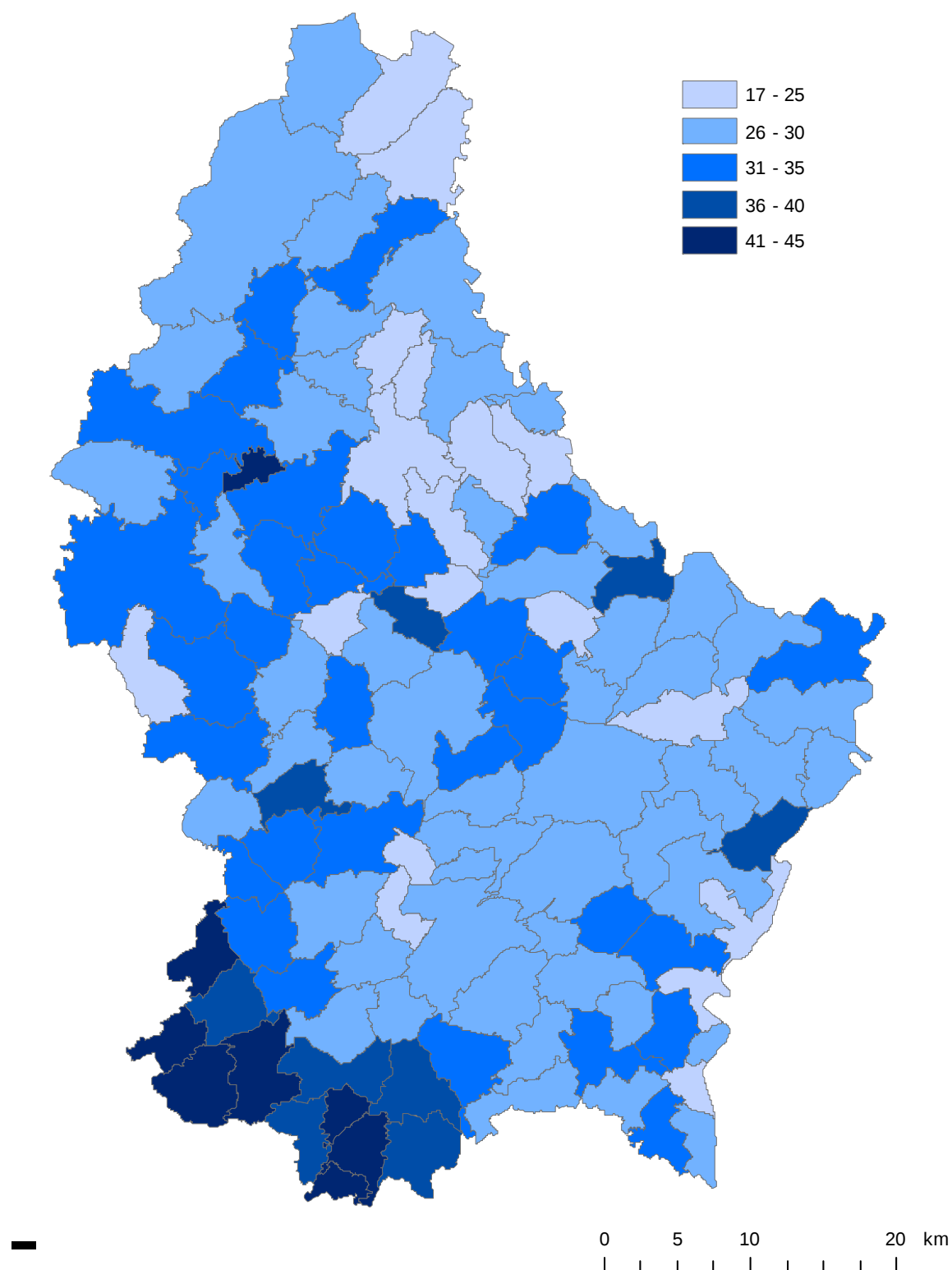


Figure 2.7 : La différence entre le vote cumulé (aux élections européennes de 2004) pour les quatre partis soutenant l'adoption du Traité en 2005 et le pourcentage du « oui » lors du référendum du 10 juillet 2005, par commune

2.2 Résultats du référendum et structure socio-démographique des communes

Observe-t-on un lien entre les résultats du référendum du 10 juillet 2005 et la structure socio-démographique des communes luxembourgeoises ? Pour étudier cette question, nous avons utilisé une série de variables issues de différentes sources et nous les avons agrégées afin de donner une distribution de caractéristiques générales par commune⁸. Compte tenu des données agrégées disponibles, nous pouvons regrouper nos indicateurs en trois grands groupes de facteurs :

1. Les facteurs cognitifs :

L'éducation : les couches de la population les mieux éduquées, supposées mieux se représenter la politique européenne, seraient davantage en faveur de l'approfondissement de l'intégration européenne.

L'âge : les cohortes d'âge plus avancées, qui ont connu la guerre et les premiers pas de l'intégration européenne elles aussi, seraient moins critiques envers l'Union.

Les indicateurs retenus sont, parmi les résidents de nationalité luxembourgeoise, les deux catégories d'âge extrêmes, qui sont les plus susceptibles d'avoir un comportement électoral différent⁹. Le recensement de 2001 nous permet aussi de calculer la part d'habitants de nationalité luxembourgeois ne disposant que d'un niveau d'éducation faible ainsi que la part de population luxembourgeoise très éduquée (enseignement supérieur) ;

2. Les facteurs économiques (interprétation « gagnants-perdant »):

Le niveau de richesse général de la commune : nous disposons du taux de chômage parmi la population de nationalité luxembourgeoise, mais aussi dans la population totale de la commune en 2001 et du niveau moyen des loyers, qui sont autant d'indicateurs du caractère privilégié ou non de la commune ; le taux de fonctionnaires internationaux résidant dans la commune donne une autre indication de la structure socio-économique générale de la population qui permet de faire la transition du niveau général au point suivant qui concerne la composition de l'électorat (les Luxembourgeois uniquement) en termes de statut et de secteur ;

⁸ Pour certaines variables, nous avons pu compter d'une part sur des données actualisées pour l'année 2003 disponibles sur le site <http://www.statistiques.lu>. D'autre part, le fichier du 31 mars 2005 de la base de données de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS) nous a fourni des variables encore plus récentes et donc davantage contemporaines au référendum de juin 2005. Nous avons privilégié le recours à ces données pour l'analyse des relations entre caractéristiques des communes en termes de composition de population luxembourgeoise active ayant un emploi (par exemple le statut socio-professionnel et le secteur d'activité) et niveau du oui/non au Traité. Par ailleurs, nous avons aussi utilisé quelques données du recensement de la population de 2001. Ces dernières présentant l'inconvénient d'être moins actualisées, nous nous y attarderons moins dans l'analyse.

⁹ Nous utiliserons donc la proportion d'individus âgés entre 18 et 27 ans en 2005 (il s'agit d'une estimation, car nous avons dû recourir aux données du recensement de 2001 et sélectionner les individus entre 14 et 23 ans au moment de celui-ci) et la proportion d'individus âgés de plus de 64 ans (60 ans lors du recensement de 2001).

Le statut socio-économique : les données de 2005 de la Sécurité sociale répertorient les actifs selon six grandes catégories. Les ouvriers, les employés, les fonctionnaires, les indépendants (commerçants, chefs d'entreprise, etc.), les travailleurs intellectuels indépendants (professions libérales) et enfin les agriculteurs. Nous prenons donc la proportion de ces catégories parmi les actifs de nationalité luxembourgeoise.

Le secteur d'activité : les grands secteurs d'activité retenus ici sont l'agriculture, l'industrie manufacturière, le commerce, les secteurs financiers, l'administration publique, l'éducation et la santé ; pour chacun de ces secteurs, la part prise dans la population luxembourgeoise active de 2005 est calculée ; nous disposons aussi d'une subdivision du secteur de l'administration publique en statuts (ouvriers, employés, fonctionnaires) ;

La composition par nationalité de la population de la commune ayant un emploi : le pourcentage d'étrangers ayant un emploi dans la population active occupée de la commune et la fragmentation de cette population active en diverses nationalités (un indice de fragmentation qui renseigne sur le caractère cosmopolite ou de dominance d'une nationalité sur une ou plusieurs autres parmi les actifs ; cette variable peut refléter des différences entre immigration « dorée », davantage fragmentée en de nombreuses nationalités, et l'immigration « ouvrière » qui est davantage concentrée entre quelques pays d'origine), sur base des chiffres de 2005 de la Sécurité sociale.

3. Les facteurs démographiques :

La taille et la densité de population (en 2003), l'accroissement (en %) de la population dans les dix dernières années (estimation du STATEC 1994-2003) et la proportion d'étrangers par rapport à la population totale (en 2001) indiquent le caractère rural ou urbain ainsi que la dynamique de changement démographique.

Résultats :

Les résultats du référendum sont bien moins liés à la structure des âges qu'à la répartition de la population luxembourgeoise selon le niveau d'éducation. Ainsi, si l'on observe que dans les communes où la population âgée est la plus importante, le taux de participation est moindre (ce qui est logique vu la dispense de vote pour les personnes de plus de 75 ans), on n'enregistre pas de corrélation nette entre le niveau du « oui » ou du « non » et la proportion de personnes âgées dans la population luxembourgeoise. A l'inverse, les communes où la population jeune est plus importante, on n'observe pas de lien avec le taux de participation, mais il semblerait que le niveau du « oui » ait été meilleur que là où la proportion de jeunes était plus faible¹⁰. D'un autre côté, **les communes dont la population très éduquée (études supérieures) est importante ont plus voté (meilleur taux de participation) et ont clairement voté en faveur du Traité** (une corrélation positive proche de .50). **Les communes à population moins instruite ont, quant à elles, eu une propension importante à voter contre le Traité** (une

¹⁰ Notons que ces résultats sur base agrégée de la structure des âges sont démentis par les analyses sur base de sondages (et donc de données individuelles) non seulement pour le Luxembourg mais aussi pour les trois autres Etats membres qui ont soumis le Traité constitutionnel à un référendum : à mesure que l'âge des répondants augmente, la propension à voter « oui » augmente. L'analyse de géographie électorale, sur cette variable en tout cas, semble donc sujette à « l'erreur écologique » à laquelle nous faisons référence plus haut.

corrélation négative proche de -0.50). La distinction entre le comportement électoral de ces communes en fonction du niveau d'éducation est nette et l'effet semble largement linéaire (plus la population d'une commune est éduquée, plus elle a voté pour le « oui »).

Le taux de chômage (qu'il s'agisse de celui des Luxembourgeois uniquement ou de la population totale de la commune) est négativement corrélé au taux de participation et au niveau du « oui » en 2005. Le niveau des loyers et l'importance de la présence de fonctionnaires internationaux quant à eux évoluent conjointement avec le niveau du « oui » : plus les loyers sont élevés et les fonctionnaires internationaux sont présents dans la commune, meilleur est le résultat du « oui » (l'un et l'autre avec une corrélation supérieure à 0.40). Les graphiques suivants (6 et 7) reprennent les corrélations observées entre le niveau du oui/non et le statut socio-économique et le secteur d'activités parmi la population luxembourgeoise active des communes.

Il apparaît très clairement que là où le monde ouvrier est le plus présent, le niveau du « non » a été le plus important en 2005 : Les proportions d'actifs ayant un statut d'ouvrier ou travaillant dans le secteur de l'industrie manufacturière sont toutes deux fortement corrélées (0.50 et plus) à l'opposition au Traité telle qu'enregistrée dans les résultats du référendum. De plus, si l'on distingue le secteur de l'administration publique en statuts (ouvriers ; employés ; fonctionnaires), on constate que la troisième variable la plus liée au « non » au Traité est celle de la proportion d'ouvriers du secteur public (0.30). Suivent les secteurs du commerce, de la santé et de la construction, avec des corrélations nettement moindres pour les deux derniers.

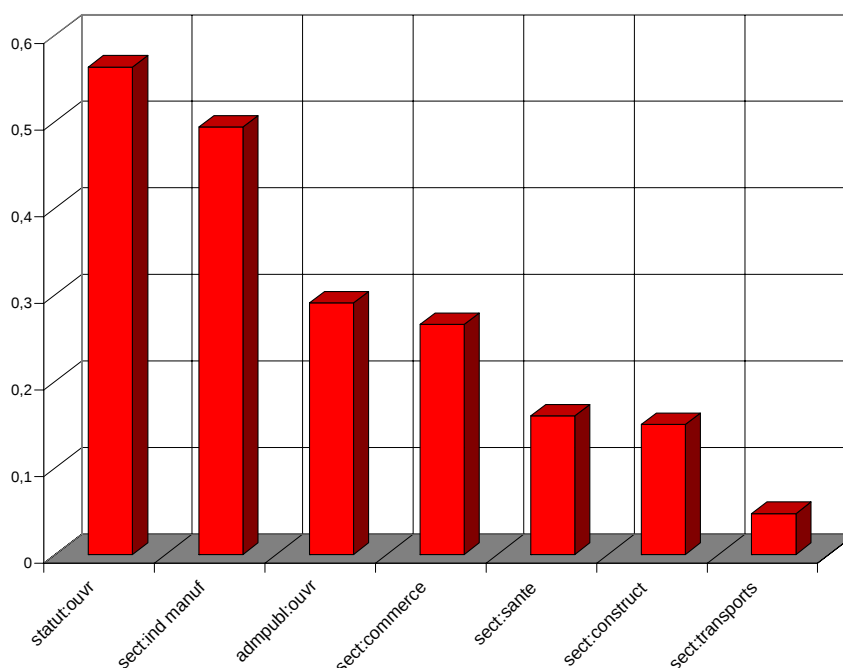


Figure 2.8 : Les corrélations les plus fortes entre variables socio-économiques et le niveau du « non » au référendum

A l'inverse, les corrélations positives les plus fortes avec le niveau du « oui » sont enregistrées avec la proportion de travailleurs du secteur de l'administration publique qui ont le statut de fonctionnaire, puis de travailleurs intellectuels indépendants (architectes, avocats, etc.), soit deux

types d'activité qui craignent sans doute le moins pour leur emploi dans une économie globalisée et en rapport à la libéralisation de divers secteurs sous l'impulsion de l'Union européenne.

La troisième corrélation la plus forte concerne d'ailleurs le secteur de l'administration publique tout entière. La corrélation avec le « oui » était négative alors que l'on sait par ailleurs que les ouvriers du public sont l'une des trois composantes de ce secteur. Des craintes diffuses¹¹ pour l'emploi, même dans le secteur public sont probables eu égard aux débats concernant l'ouverture de plus d'emplois publics aux ressortissants de l'Union, de la mise en concurrence des activités assurées jusqu'ici par les seules entreprises publiques ou institutions étatiques. Remarquons cependant que, sur base de ces données agrégées, les **employés du privé auraient davantage voté pour le « oui » que les employés du public**. Nous pourrions confronter ce résultat étonnant aux données de sondage dans la suite de notre étude.

Le secteur des finances, crucial pour l'économie luxembourgeoise (mais dans lequel l'emploi des frontaliers et des ressortissants communautaires habitant le Grand-duché est important), **semble aussi avoir davantage soutenu le Traité**. Notons encore que la proportion d'indépendants résidant dans la commune est elle aussi liée positivement au niveau du « oui ». Les résultats du référendum ne paraissent en revanche pas liés à l'importance des travailleurs des secteurs de l'agriculture, des transports et de l'éducation dans la population active luxembourgeoise¹².

¹¹ Ces craintes peuvent être aussi bien réelles pour les travailleurs du secteur public qui comptent parmi leurs proches ou leur famille des personnes dont les perspectives professionnelles se détériorent.

¹² Signalons néanmoins que là où le monde agricole est le plus important, le taux de participation a été meilleur. On constate l'inverse là où les proportions d'indépendants et de travailleurs intellectuels indépendants sont les plus fortes (plus d'abstention).

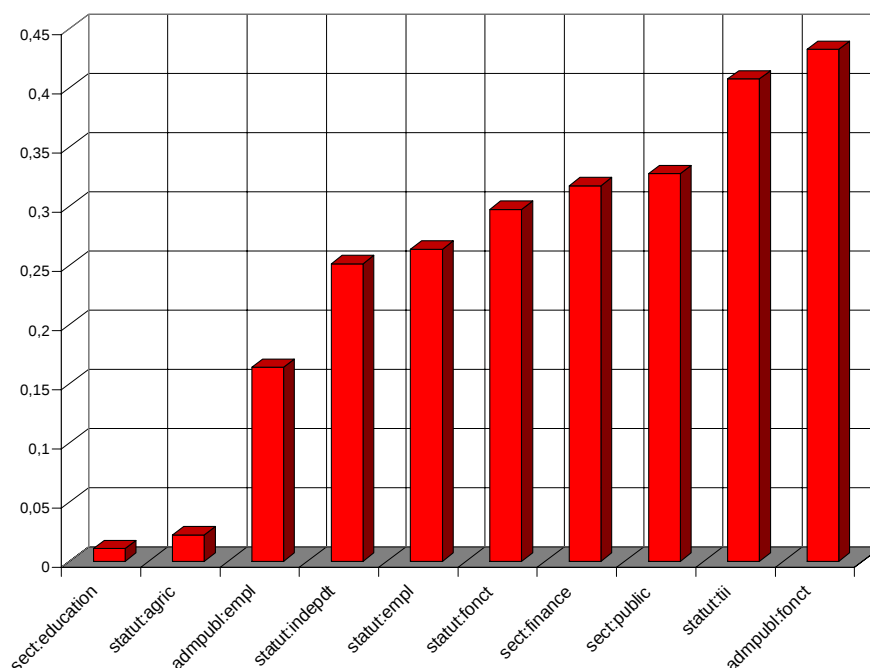


Figure 2.9 : Les corrélations les plus fortes entre variables socio-économiques et le niveau du « oui » au référendum

Enfin, si le pourcentage d'étrangers (dans la population totale ou active) révèle un lien important et négatif avec le taux de participation, nous n'observons pas de corrélation nette avec le niveau du « oui » et du « non ». De même, la fragmentation en citoyennetés de la population active est négativement liée à la participation, mais peu corrélée aux résultats proprement dits. Notons cependant que dans un cas comme dans l'autre, la (très faible) corrélation avec le niveau du « oui » est positive. Les Luxembourgeois vivant dans des environnements davantage cosmopolites (précisons : avec une population étrangère ayant un emploi) auraient donc eu une légère tendance à voter en faveur du Traité.

La taille de la commune n'est pas corrélée au niveau du « oui » mais par contre fortement liée au taux de participation (de façon classique, plus la commune est peuplée, moindre est la participation). En revanche, la densité de population et (surtout) le changement de population sur les dix dernières années sont tous deux liés tant à la participation qu'aux résultats (plus la densité est grande et plus les accroissements de population sont forts, moindre est la participation) : **Les communes qui ont le plus changé ont davantage voté pour le « non », c'est aussi le cas (mais avec un lien moins important) pour les communes les plus densément peuplées.**

3 Analyse d'après les sondages pré- et post-référendum

3.1	Intégration européenne et clivage gauche-droite	104
3.2	Expliquer le soutien à l'intégration européenne	109
3.2.1	Revue de la littérature théorique et empirique.....	109
3.2.2	Les indicateurs retenus : choix et mise en perspective	114
3.2.3	Analyse multivariée.....	118
3.3	Expliquer les résultats du référendum	122
3.3.1	Résumé descriptif des principaux résultats du sondage post-référendum Eurobaromètre.....	122
3.3.2	La carte d'identité du « oui » et du « non »	125
3.3.3	Analyse multivariée.....	132
3.3.4	Référendum et partis politiques : qui sont les « dissidents »?.....	136

Le Luxembourg est traditionnellement considéré comme l'un des États-membres de l'Union les plus europhiles. Pour autant, à mesure que l'Union européenne s'élargit et s'approfondit, une partie de la population (tout comme certains acteurs socio-économiques, partis politiques voire même parfois le gouvernement) n'hésite pas à se distancier de certains aspects de la construction européenne et adopte parfois des positions qui pourraient être qualifiées d'euroseptiques ou souverainistes.

Ainsi, les sondages Eurobaromètre reflètent bien la montée d'une série de craintes relatives à la façon dont l'Union évolue, dans un contexte économique national perçu depuis peu comme difficile. Même si le Luxembourg affiche le produit intérieur brut par tête le plus élevé de l'Union et si le taux de chômage est très bas en comparaison avec la plupart des autres États-membres (environ 4% en 2005), ce dernier a doublé en moins de quatre ans et la croissance qui atteignait régulièrement 5% dans les quinze années précédentes s'est nettement ralentie depuis 2003. La situation très particulière du marché du travail (au total les frontaliers et les résidents étrangers représentent près de 2/3 des emplois et la majorité des nouveaux emplois créés depuis les quatre dernières années ont été décrochés par des frontaliers) est un prisme par lequel les chiffres introductifs qui suivent doivent être analysés.

Lorsque l'on constate que, pour près d'un quart (23%) des répondants au Luxembourg, l'Union européenne est synonyme de chômage (alors que la moyenne européenne est de 19%), il apparaît clairement qu'une partie de la population attribue la détérioration de la situation économique du pays aux décisions prises au niveau européen. L'élargissement de 2004 aux dix nouveaux pays d'Europe centrale et orientale et la perspective de futurs élargissements sont ainsi en partie rejetés (par 60% des habitants du Luxembourg pour une moyenne européenne de 38% seulement) pour des raisons économiques car perçus comme autant de facteurs favorisant les délocalisations d'entreprises.

Mais les arguments économiques ne sont pas les seules motivations à la méfiance grandissante vis-à-vis de l'ouverture des frontières à de nouveaux pays. Depuis les années 1990 et l'arrivée de réfugiés en provenance des Balkans, la population luxembourgeoise est ainsi préoccupée par la problématique de l'immigration en général (clandestine, réfugiés, etc.) et doute de la capacité de l'Union européenne à contrôler les flux migratoires. Au printemps 2005, pas moins de 37% des personnes interrogées (pour une moyenne européenne de 17%) indiquaient que pour eux l'Union était synonyme d'accroissement de la criminalité, tandis que 31% (pour une moyenne européenne de 19%) pensaient que les contrôles aux frontières extérieures étaient insuffisants. Le lien entre criminalité, immigration et Union européenne se dessinait donc clairement dans ces réponses.

En outre, pour des raisons davantage identitaires et/ou culturelles, 78% des habitants luxembourgeois refusaient l'entrée de la Turquie dans l'Union. La moyenne européenne se situait à 65% et le Luxembourg se plaçait parmi les quatre États-membres les plus opposés à cette adhésion, avec la France, l'Allemagne et l'Autriche. Enfin, signalons que dans un sondage Eurobaromètre précédent où les répondants étaient invités à décliner leurs craintes vis-à-vis de l'Europe telle qu'elle se construit, les habitants du

Luxembourg citaient en premier l'augmentation du trafic de la drogue et du crime organisé (78%), en second le transfert d'emplois vers d'autres pays membres (73%), et en dernier lieu une moindre utilisation de la langue maternelle (69%)¹.

Les principaux résultats d'analyses empiriques récentes, conduites par différents groupes de chercheurs dans toute l'Union européenne, méritent d'être aussi résumés afin de mettre en perspective nos propres travaux sur le Luxembourg et ces quelques données d'Eurobaromètres contemporains du référendum du 10 juillet 2005. Nous abordons néanmoins seulement l'analyse des déterminants électoraux pour les scrutins à enjeux européens. Ceci passe par l'identification des préférences (orientations et intensité) des électeurs et des partis politiques pour les questions européennes et par l'explication du soutien à l'intégration européenne ; Tout en sachant que les élections européennes ont été un scrutin de second ordre au Grand-duché². De manière générale, les recherches indiquent que les partis n'offrent pas de réelles alternatives aux électeurs sur les questions liées à l'intégration européenne. Dans la plupart des pays de l'Union, on observe un large consensus sur ces questions entre les principaux partis ; ceux qui forment les gouvernements, qu'ils soient de petite ou de grande taille (le plus souvent), sont encore plus susceptibles d'avoir des positions proches et pro-intégration. Cette convergence entre élites politiques (que l'on retrouve dans l'étude des programmes électoraux, dans des enquêtes auprès de parlementaires nationaux et européens, ou dans la perception des électeurs) ne se retrouve pas au niveau de l'électorat de la plupart des pays de l'Union. Ces électorats auraient en général des positions plus différenciées qui ne se reflètent donc pas dans leur représentation parlementaire (ni nationale ni européenne). De plus, ils ne s'en désintéresseraient pas (il ne s'agit pas de « non-attitudes » de l'électorat comme tend à le faire accroire la thèse du « consensus permissif »)³.

Ces auteurs indiquent que si seuls 9% des Européens interrogés lors d'enquêtes refusent de donner leur avis sur l'intégration européenne, ils sont 15% à refuser de donner leur position sur un axe gauche-droite. De même, leurs avis sur la question de l'intégration européenne sont plus polarisés que ceux qu'ils expriment sur l'axe gauche-droite (alors que c'est l'inverse lorsque les électeurs positionnent les partis politiques sur les mêmes axes ; les électeurs

¹ Commission européenne, *Eurobaromètre 61.1, L'opinion publique dans l'Union européenne, Luxembourg, rapport national*. Luxembourg : Eurostat, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb61/nat_luxembourg.pdf, printemps 2004. Outre la question de la langue, la peur plus générale de la perte de l'identité et de la culture nationale était également mentionnée par plus de 50% des personnes s'exprimant sur leurs peurs liées à la construction européenne.

² Concernant le traitement médiatique des campagnes pour les élections du Parlement européen qui confirment l'hypothèse d'élections de « second-ordre », voir l'article de de Vreese C. H., Banducci, S.A. Semetko, H.A. & Boomgaarden H.G., "The News Coverage of the 2004 European Parliamentary Election Campaign in 25 Countries". In, *European Union Politics*, n°7: p477-504, December 2006. Pour un traitement particulier des élections européennes au Grand-Duché du Luxembourg, voir Dumont P. & Poirier, Ph., "Second-order campaigning: European elections in Luxembourg". In M. Maier & J., Tenscher, *Campaigning for Europe. Parties, Campaigns, Mass Media and the European Elections 2004*. London: LIT Publishers, p141-154, 2005.

³ van der Eijk, C. & Franklin, M., "Potential for contestation on European matters at national elections in Europe", in G. Marks & M. Steenbergen, *European integration and political conflict*. Cambridge: Cambridge University Press, p32-50, 2004.

perçoivent bien mieux les différences entre partis sur l'axe socio-économique que sur la dimension européenne). Malgré cela, il apparaît clairement que le choix électoral de l'électeur aux européennes (et c'est évidemment encore plus le cas aux élections nationales) n'est pas ou très peu influencé par ses positions sur les questions européennes. Des attitudes sur d'autres enjeux, qui peuvent être agrégés sur un axe gauche-droite, sont encore les déterminants dominants du vote aux élections pour le Parlement européen.

Plusieurs travaux scientifiques montrent clairement qu'interpréter les résultats des élections européennes comme une photographie des préférences des électeurs sur l'intégration et donc comme une indication de leur soutien aux formes et directions existantes de celle-ci est une erreur⁴. L'offre politique (les positions des partis principaux) contraint la demande (des électeurs) et la dimension européenne demeure à ce jour un « géant endormi » qui pourrait, en cas de réveil, provoquer des réalignements électoraux importants.

Diverses simulations indiquent même que, dans la plupart des pays de l'Union, une politisation plus grande des questions européennes pourrait causer des pertes aux grands partis qui composent habituellement les gouvernements de ces pays⁵. L'intuition politique pourrait être aussi à l'origine d'une certaine dépolitisation consciente et volontaire de la part des dirigeants des gouvernements européens. Ce qui résulte de la situation actuelle n'est pourtant pas moins dangereux pour ces dirigeants : Le manque de translation des préférences des électeurs vers les politiques mises en œuvre par les institutions européennes, l'instabilité des résultats électoraux nationaux et européens en fonction de leur place dans le calendrier (et l'impossibilité d'interpréter ces résultats en termes politiques), remettent en question les fonctions de base que doivent remplir les élections dans une démocratie représentative⁶.

⁴ van der Brug, W., van der Eijk C. & Franklin M., *The Economy and the Vote. Understanding Voter Preferences and Election Outcomes in EU Countries*. Cambridge: Cambridge University Press, p276, 2006. Notons cependant pour le Luxembourg que l'étude des votes disjoints entre élections législatives et européennes faisait apparaître que certains flux d'un parti vers un autre pouvaient être expliqués par des positions sur les questions européennes. Dumont, P., Fehlen, F., Kies, R. & Poirier, Ph., op.cit, p400, 2006.

⁵ Dans les scénarios proposés par van der Brug et al. (2006) sur base des élections européennes de 1999 les changements électoraux au Luxembourg seraient plus faibles que chez ses voisins français et wallons (ainsi qu'en Suède) mais plus forts qu'en Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie, par exemple. Contrairement à beaucoup d'autres pays, le plus grand parti (PCS) gagnerait à ce que la dimension européenne gagne en importance, tout comme (mais dans une moindre mesure, l'ADR) alors que le POSL (surtout) et *Les Verts* y perdraient. In, van der Brug, W., Van der Eijk, C. & Franklin, M., op.cit, p277 & p290, 2006.

⁶ Manin, B., *Principes du Gouvernement Représentatif*. Paris : Calmann-Lévy. 1995.

Figure 3.1 : Le positionnement sur la dimension « intégration européenne » selon les électorats des partis aux élections législatives – Sondage post-électoral ILRES 2004

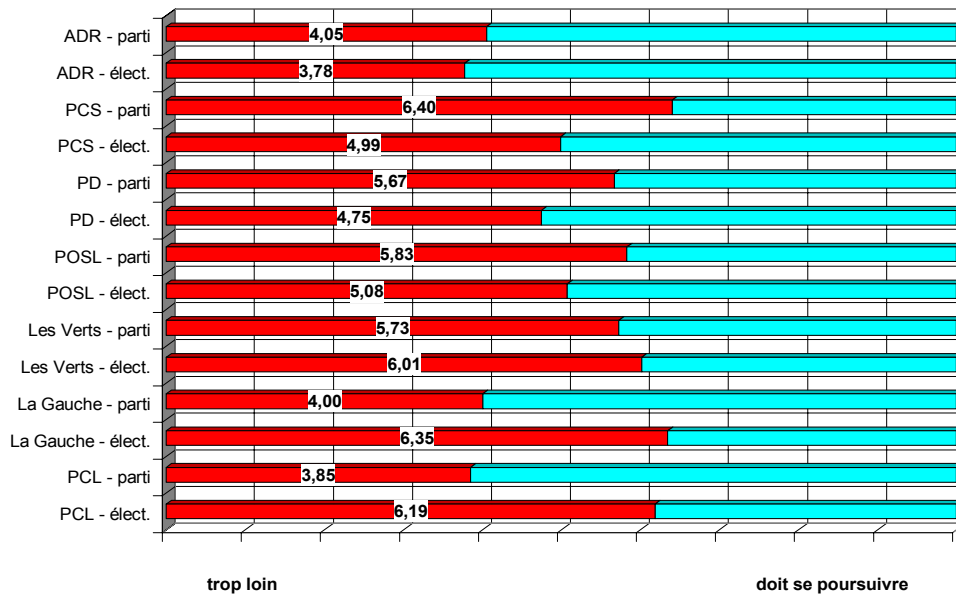


Figure 3.2 : Le positionnement sur la dimension « intégration européenne » selon les électorats des partis aux élections européennes – Sondage post-électoral ILRES 2004

En comparant les deux graphiques, on constate que **les électeurs qui votent PD et PCS aux élections européennes sont moins enthousiastes par rapport à l'intégration européenne que les électeurs des deux mêmes partis aux législatives**. L'inverse est vrai pour le POSL et *Les Verts* : leur électorat des européennes est plus pro-intégration que celui des législatives.

On observe par ailleurs, dans chacun des graphiques, des différences parfois importantes entre la position des électorats (l'auto-positionnement) et la perception (par l'ensemble des électeurs) de la position des différents partis sur la dimension européenne. Parmi les grands partis, l'écart entre la position de l'électorat PCS et la perception de la position du parti est imposant (1,4 point sur une échelle qui en compte 10) : l'électorat du PCS (surtout celui des législatives) est donc nettement moins « intégrationniste » que ce que la perception de la position du parti (qui correspond assez bien à l'image que le parti veut donner) pourrait laisser supposer⁷.

On constate aussi **que les électeurs du POSL et du PD se disent moins « intégrationnistes » que ce que l'ensemble des répondants perçoit**. Les plus grands « désaccords » entre positions se concentrent principalement sur les deux partis de gauche radicale ; Alors que ces partis sont perçus comme les plus rétifs (avant même l'ADR) à la poursuite de l'intégration européenne,

⁷ Notons que dans une analyse de contenu des programmes électoraux de 1999, Wüst, A.M. & Schmitt, H., "Comparing the Views of Parties And Voters in the 1999 Election to the European Parliament", in: W. van der Brug & C. van der Eijk, *Voting in European Parliament Elections: Lessons from the Past and Scenarios*, Southbend : University of Notre Dame Press, à paraître en 2007, montrent cependant que le PD et le POSL sont davantage pro-intégration européenne que le PCS et *Les Verts* (le programme de l'ADR n'a pas été codé). Cette étude concluait notamment que l'écart entre les positions des électeurs et les positions prises par le parti dans son programme était particulièrement important pour le PD.

leurs électorats en revanche se positionnent comme les électeurs les plus en faveur de plus d'intégration⁸.

Deux autres résultats doivent aussi être mis en évidence : **l'électorat de l'ADR se déclare encore plus contre l'intégration européenne que ce que la position du parti telle que perçue par l'ensemble des électeurs laisse entrevoir, tandis que les électeurs des Verts occupent une position davantage pro-intégration que celle de leur parti.** En fait, les électeurs des Verts s'avèrent être les plus europhiles des électeurs des cinq partis principaux luxembourgeois. Nous avons déjà documenté cette exception dans le rapport ELECT lorsque nous analysions les votes disjoints entre législatives et européennes. Nous avons trouvé que les électeurs qui décidaient de voter pour *Les Verts* aux européennes, alors même qu'ils ne votaient pas pour ce parti aux législatives, le faisaient notamment parce que les positions des Verts sur la question de l'intégration européenne étaient davantage en phase avec les leurs que celles du parti pour lequel ils votaient aux législatives⁹,

Il est intéressant de comparer également le positionnement moyen des électeurs d'un parti à la position moyenne sur cette dimension que ces mêmes électeurs accordent au parti pour lequel ils ont voté (et non plus la perception de la position du parti par tous les électeurs de l'échantillon). Ceci afin de déterminer dans quelle mesure ils se sentent en accord avec la position qu'ils estiment être celle de leur parti.

Le désaccord le plus grand se situe entre la position perçue de l'ADR et celle de son électorat aux élections européennes : une différence de 2,7 points sur une échelle de 10. L'électorat de l'ADR estime donc que son parti n'est pas suffisamment eurosceptique à son goût. Suivent le PD, le PCS et le POSL, avec des différences entre 1,7 et 1,5 points qui vont dans la même direction : le parti est perçu comme « trop » pro-intégration par rapport à l'auto-positionnement de ses électeurs.

En moyenne, les partis politiques sont perçus comme près d'un point sur dix plus europhiles que l'ensemble de l'électorat, puisque les électeurs se placent en moyenne sur la position 5 et la position (pondérée par leurs résultats aux élections de 2004) est de 5,8. On voit ici que l'électeur luxembourgeois estime plutôt, en moyenne, que l'« intégration européenne est déjà allée suffisamment loin », même si cette position est loin d'être radicale.

⁸ Le peu d'effectifs dans ces catégories de répondants peut partiellement expliquer ces grandes différences. Ce résultat est néanmoins intéressant car il renvoie à une problématique rencontrée lors de la campagne du référendum : des sympathisants de la gauche radicale qui se déclarent en faveur de plus d'Europe mais qui, en accord avec les arguments développés par leurs leaders et dans les pays voisins, votent contre l'adoption du Traité.

⁹ Signalons qu'en 2004 nous avons découvert qu'environ un quart des électeurs avaient choisi un vote principal différent pour les législatives et les européennes, mais nous ne pouvions juger si ce résultat était à la hausse ou à la baisse par rapport aux scrutins précédents. Selon une analyse toute récente mais reprenant les données des enquêtes de l'EES de 1989 à 1999, seuls 15% environ des électeurs luxembourgeois émettaient un vote disjoint. Même si les échantillons étaient largement plus faibles qu'en 2004 et que la méthode pour inférer l'ampleur des votes disjoints n'est pas strictement identique, le taux de 2004 est tel. qu'une hausse réelle de ce comportement différencié semble incontestable. Voir à ce sujet, van Egmond, M. "European Elections as Counterfactual National Elections". In W. van der Brug & C. van der Eijk, *European Elections and Domestic Politics. Lessons from the Past and Scenarios for the Future*. Southbend : University of Notre Dame Press, à paraître en 2007.

Seul l'électorat de La Gauche (aux européennes) déplore un positionnement trop rétif à l'intégration européenne de la part de ce parti par rapport à ses propres préférences en la matière, mais ce phénomène n'existe pas si l'on considère l'électorat de La Gauche aux législatives (pour les législatives, tous les électeurs estiment que leur parti est plus intégrationniste que leurs électeurs). **L'électorat le plus en phase avec la position perçue de son parti en matière de politique européenne est celui des Verts.**

Plus intéressant encore : les différences enregistrées entre auto-positionnement et position perçue pour « son » parti sur l'intégration européenne sont plus importantes aux élections européennes qu'aux élections législatives (où électeurs et partis semblent plus en phase sur cette dimension), à une exception près, *Les Verts*. Ceux-ci ont donc non seulement l'électorat le plus proche de la position du parti, mais en plus cette proximité est encore plus forte aux élections pour lesquelles les positions sur l'enjeu européen devraient en théorie jouer un rôle dans la détermination du vote. Pour le reste, le manque de congruence entre positions des électeurs et celles des partis sur cette question renforce le sentiment que les élections européennes au Grand-Duché du Luxembourg sont des élections de second-ordre, qui ne se jouent en tout cas pas sur des thèmes européens.

Comme pour la plupart des autres pays européens observe-t-on une polarisation (comprise comme l'écart entre les deux valeurs extrêmes) sur l'intégration européenne plus importante auprès des électeurs qu'auprès des partis ? Si l'on considère le positionnement des partis par l'ensemble des électeurs, la différence n'est pas significative (l'écart entre les positions extrêmes est dans les deux cas d'un peu plus de 2,5 points sur 10). Le peu de polarisation des partis sur l'enjeu européen n'est d'ailleurs pas une exception luxembourgeoise. Le Luxembourg se situe dans la moyenne en la matière¹⁰.

En revanche, si l'on regarde la position perçue du parti pour lequel les électeurs ont voté, le constat est clair : Les différences entre perceptions de positionnement des partis sont minimales (moins d'un point sur 10 d'écart entre les extrêmes ; parmi les cinq partis principaux l'écart entre la position de l'ADR telle que perçue par ses électeurs et celle du PCS, elle aussi perçue par ses propres électeurs, est de 0,2 point aux européennes et de 0,6 point aux législatives). Ceci peut indiquer que **les électeurs éprouvent beaucoup de difficultés à évaluer la position de leur parti ou qu'ils se démarquent de la position de leur parti qu'ils considèrent trop en faveur de l'intégration européenne** (voir plus haut).

Une analyse similaire sur base des positionnements sur un axe gauche-droite (où la position 1=gauche et la position 10=droite) apporte les enseignements suivants : les écarts entre partis extrêmes, lorsque les positions des partis sont

¹⁰ Comme le documentent Mattila, M. et Raunio, T., pour l'ensemble des pays de l'Union, on enregistre une polarisation entre positions des partis encore plus faible qu'au Luxembourg en France, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Irlande (comparaisons faites sur base de deux indicateurs : Ecart entre positions extrêmes et écart entre les deux plus grands partis). Le fait de retrouver les deux pays qui ont exprimé un refus du Traité par référendum parmi les pays où la polarisation entre partis perçue par les électeurs est particulièrement faible pose évidemment question. "From Consensus to Competition? Ideological Alternatives on the EU Dimension". Paper presented at the European Election Survey Spring Meeting on The European Parliament Election of 2004, Lisbon, 11-14 May 2006.

évaluées par leur électorat uniquement avoisinent ou dépassent les 5 points sur 10 (entre 5 et 7 fois plus que pour l'écart perçu entre partis sur l'intégration européenne). Le positionnement des partis par l'ensemble des électeurs révèle par ailleurs un écart un peu moins important (environ 4,8 points) mais qui demeure nettement plus grand que celui constaté pour la question de l'intégration européenne. Van der Eijck et Franklin obtenaient un résultat similaire sur base d'une enquête post-électorale auprès de 300 Luxembourgeois en 1999 et observaient le même phénomène dans la plupart des pays européens (seul le Danemark se démarquait avec une plus grande polarisation des partis sur la question européenne que sur l'axe gauche-droite)¹¹.

Les électeurs prennent des positions plus polarisées sur l'axe gauche-droite que sur la question de l'intégration européenne. Néanmoins, si l'on n'analyse que les électorats des cinq partis représentés à la Chambre (ou si l'on pondère les positions par leur résultat électoral) on constate que la polarisation sur la question européenne est plus forte que celle sur l'axe gauche-droite au niveau des électeurs. La polarisation des électeurs sur la dimension européenne est en tout cas nettement plus forte que celle perçue pour les partis alors que pour l'axe gauche-droite la polarisation des électeurs est moins forte que celle enregistrée pour les partis.

Les différences entre positions des électeurs et positions des partis sont en moyenne nettement moins importantes sur l'axe gauche-droite que sur l'axe intégration européenne (en ne considérant que les cinq partis principaux, ces différences sont en fait deux fois moins importantes). Il y a donc nettement moins de décalage entre positions des électeurs et les partis pour lesquels ils votent sur l'axe gauche-droite que sur l'intégration européenne. Toutes ces analyses confirment les travaux réalisés dans les différents pays de l'Union européenne et nos propres études sur le Luxembourg : **Les électeurs se différencient plus et perçoivent davantage les nuances entre partis sur l'axe gauche-droite que sur la dimension européenne et le positionnement personnel sur cet axe est un bien meilleur indicateur du comportement électoral (tant pour les européennes que pour les législatives) que celui sur la question de l'intégration européenne.**

¹¹ van der Eijk, C. & Franklin, M., op.cit, p42, 2004.

3.2 Expliquer le soutien à l'intégration européenne

3.2.1 Revue de la littérature théorique et empirique

Dans cette section, nous procédons à une revue critique d'études récentes qui ambitionnent d'expliquer le soutien des populations européennes au processus d'intégration européenne. Nous présentons les principales hypothèses et les résultats marquants tout en soulignant les limites de ces exercices ou la difficulté d'entreprendre de telles analyses dans le cadre luxembourgeois.

a) Les modèles inductifs issus de la sociologie électorale classique

Scheuer et van der Brug (2007)¹² tentent d'expliquer les variations de soutien affectif à l'intégration européenne dans l'électorat des pays de l'Union européenne. Ils utilisent pour cela deux variables de l'enquête EES¹³ de 1999 dont celle que nous venons d'analyser de façon descriptive (l'échelle en 10 positions) mais en l'augmentant d'une variable indiquant si le répondant estime que l'appartenance de son pays à l'Union européenne est une bonne chose ou non (échelle en trois positions). Contrairement aux mesures d'évaluation des différentes politiques de l'Union (« Etes-vous certain que les décisions prises par l'Union européenne sont conformes à vos intérêts personnels ou aux intérêts de votre pays »), ce type de variable est assez stable et moins dépendante des événements politiques de court terme.

Leur modèle global – qui tient compte de caractéristiques démographiques (l'âge et le genre) des électeurs, de leur condition sociale (classe sociale subjective et habitat rural ou urbain), de leur comportement social (éducation, occupation, affiliation syndicale), de leur intérêt pour la politique, de leur religion (et pratique), de leur positionnement idéologique (sur l'axe gauche-droite et leur attachement partisan), de leurs attitudes envers la politique européenne et nationale (satisfaction envers le fonctionnement de la démocratie au niveau européen et national, approbation de l'action du gouvernement) – ne permet d'expliquer que 16% de la variance des positions des électeurs sur l'intégration européenne. Le Luxembourg se situe bien en deçà de ce résultat déjà modeste : seuls 10% de la variance des positions est expliquée par le modèle global. La faiblesse de l'explication de ce soutien et donc l'« imprédictibilité » de celui-ci par les variables choisies se retrouve encore plus aux Pays-Bas et en France, ainsi qu'en Irlande (trois pays qui ont voté contre l'adoption d'un Traité européen ; le Traité constitutionnel pour les deux premiers, le Traité de Nice pour le troisième)¹⁴. Le tableau ci-dessous montre comment le soutien à l'intégration européenne augmente linéairement en

¹² Scheuer, A. & van der Brug, W., "Locating Support for European Integration". In, W. van der Brug & C. van der Eijk, *European Elections and Domestic Politics. Lessons from the Past and Scenarios for the Future*. Southbend : University of Notre Dame Press, à paraître en 2007.

¹³ *European Election Studies* (EES) est un nom générique pour désigner les études réalisées depuis 1979 sur le comportement électoral et les valeurs des européens par un consortium international de chercheurs, voir <http://www.europeanelectionstudies.net/>. Patrick Dumont et Philippe Poirier ont dirigé le volet luxembourgeois de l'enquête en 2004.

¹⁴ En Flandre, au Portugal, en Suède et au Danemark, la variance expliquée est au moins deux fois plus élevée qu'au Luxembourg. In, Scheuer, A. & van der Brug, W., op.cit, p126, 2007.

fonction du niveau d'éducation, et comment la distribution de ce soutien suit une courbe en U inversé en fonction de l'âge (la classe d'âge en pleine activité professionnelle, celle des 35-49 ans, est de loin la plus europhile).

	Echelle intégration européenne.
Classes d'âge	
18-34 ans	4,9
35-49 ans	5,4
50-64 ans	5,0
65 ans et plus	4,7
Niveau d'éducation	
primaire	4,6
secondaire 1 ^{er} cycle	4,8
secondaire 2 ^{ème} cycle	4,9
Bac +1/Bac+3	5,6
Bac +4 et plus	5,9

Table 3.1 : Les exemples de soutien moyen pour l'intégration européenne par caractéristiques socio-démographiques individuelles - Sondage post-électoral ILRES 2004

Au total, le soutien pour l'intégration européenne ne semble donc pas ou très peu concentré dans certaines composantes ou certains groupes de la société luxembourgeoise ayant le droit de vote. Il paraît au contraire très dispersé, ce qui implique que les différents groupes qui composent cette société (plus ou moins éduqués, plus ou moins âgés, de gauche, de droite, de classe sociale aisée ou non, etc.) connaissent tous des divisions internes au sujet de l'intégration européenne, ils ne sont pas homogènes. C'est là un enseignement majeur de l'étude de Scheuer et van der Brug¹⁵ qui s'applique à l'ensemble des pays européens et que l'on peut d'autant plus mettre en avant dans le cas luxembourgeois, car en répliquant leur analyse de régression linéaire multivariée sur les données de 2004 (quasiment à l'identique), nous ne parvenons plus à expliquer que 6% de la variance des positions sur l'intégration européenne.¹⁶ Ce caractère encore plus diffus en 2004 que par le passé du soutien à l'intégration européenne nous permet de jauger les conséquences d'une éventuelle politisation forte de l'enjeu européen dans une direction (pour ou contre plus d'intégration européenne) ou une autre par un parti politique de la scène luxembourgeoise : celui-ci serait susceptible de perdre une partie de son électorat « traditionnel » en agissant de la sorte. A nouveau, l'intuition politique des leaders européens et nationaux peut donc être responsable du manque de politisation des enjeux européens.

¹⁵ Scheuer, A. & van der Brug, W., op.cit, p121, 2007.

¹⁶ Les caractéristiques socio-démographiques et attitudes qui exercent un effet significatif positif sur le soutien à l'intégration européenne, en contrôlant pour l'effet des autres variables sont les suivantes : l'habitat urbain, le niveau d'éducation élevé, l'occupation (les personnes ayant un travail ou aux études soutiennent davantage l'intégration européenne que les autres, c'est-à-dire les retraités, personnes au foyer et au chômage), l'intérêt porté à la politique, l'attachement à un parti politique et la satisfaction envers le fonctionnement de la démocratie dans l'Union. En revanche, les plus basses classes sociales subjectives sont plus susceptibles de témoigner d'un moindre soutien à l'intégration européenne.

L'analyse de Scheuer et van der Brug et son application aux données du sondage post-électoral luxembourgeois de 2004 nous semble insatisfaisante, bien que révélatrice d'une imprédictibilité de la position des électeurs sur la question de l'intégration européenne à partir des caractéristiques socio-démographiques et des attitudes (dont on peut pourtant raisonnablement supposer avoir un effet sur ce soutien). Une spécification du modèle statistique davantage guidée par des approches théoriques cohérentes et moins inductives mérite d'être tentée afin de mieux comprendre pourquoi certains Luxembourgeois expriment leur attachement ou au contraire leur rejet de la poursuite de l'intégration européenne. A la lecture attentive de la littérature scientifique, deux grandes approches se dégagent : l'une est basée sur la rationalité économique de cette attitude, tandis que l'autre repose sur la notion d'identité nationale.

b) Les modèles construits sur la rationalité économique et la question de l'identité

Etant donné que les réalisations les plus prégnantes de l'intégration européenne furent le marché unique, la mobilité accrue du capital et du travail et la monnaie unique, divers travaux d'économie politique suggèrent que l'opinion publique évalue cette intégration européenne à l'aune de facteurs économiques. Ainsi, les citoyens européens à plus haut revenu, davantage éduqués et disposant de qualifications professionnelles seraient avantagés par une intégration européenne qui (selon les avis des uns et des autres) encadre ou accroît la compétition entre entreprises et entre pays (avec comme corollaire les délocalisations) due à la globalisation des échanges économiques et affecte la sécurité de l'emploi pour les moins qualifiés. Selon certains auteurs comme Ann Mayda et Dani Rodrik¹⁷, l'internationalisation du commerce favorise les individus qui possèdent les facteurs dont l'économie nationale est bien pourvue et défavorise ceux qui se démarquent des facteurs les plus productifs pour l'économie de leur pays. Ainsi, dans les pays les plus riches et qui reposent davantage sur un secteur économique à haute qualification et spécialisation, comme le Luxembourg, ce sont les ouvriers non qualifiés qui sont les plus susceptibles d'être négativement touchés par l'intégration européenne qui facilite les échanges commerciaux et qui devraient donc s'avérer être les plus eurosceptiques. Dans le cas particulier du Luxembourg, la contribution au marché du travail et à l'économie grand-ducale des travailleurs frontaliers et des ressortissants étrangers résidents pourrait dès lors aussi jouer un rôle dans cette appréciation des bienfaits de l'intégration européenne dans le chef des citoyens luxembourgeois. On l'a vu, depuis la baisse de croissance du début des années 2000, le chômage intérieur a augmenté alors que le nombre d'emplois continuait à grandir. La perception de ces phénomènes par une population luxembourgeoise (qui se rend compte que ses qualifications ne cadrent plus avec les demandes de son économie) peut avoir eu un effet négatif sur la question de l'intégration européenne. Ce serait d'autant plus le cas pour les Luxembourgeois les moins qualifiés ou les moins en phase avec les secteurs performants de l'économie.

L'évaluation subjective de la situation économique de son pays ou de sa propre personne est également susceptible de jouer un rôle dans la formation des préférences des citoyens envers l'intégration européenne. Ainsi, les optimistes

¹⁷ Mayda, A. & Rodrik, D, *Why Are Some People (and Countries) More Protectionist Than Others?* Harvard: Harvard University, January 2002.

sont susceptibles de voir l'intégration européenne (qui elle est censée perdurer, voire avancer, quelle que soit la position de l'individu) comme positive. Dans l'étude comparée des niveaux de soutien à l'intégration européenne, de récentes analyses suggèrent que dans les pays où l'Etat-providence est le plus développé (et où donc la redistribution des richesses est davantage marquée), les individus (et les groupes intermédiaires comme les partis et les syndicats) de gauche devraient craindre une harmonisation des systèmes européens « vers le bas », qui signifierait un délitement des aides sociales, revenus de remplacement, etc.

Le « monde de gauche » serait donc plus eurosceptique dans ces pays où un modèle d'Etat-providence (en particulier le modèle social-démocrate comme en Scandinavie, mais une certaine analogie peut exister avec le modèle d'inspiration démocrate-chrétienne du Grand-Duché) tandis que le « monde de droite » devrait se révéler davantage pro-intégration¹⁸. Au Grand-duché de Luxembourg, la perception par l'électorat de la position des partis de gauche radicale (La Gauche et le PCL) semble confirmer que ce lien entre opposition à l'intégration européenne et facteurs économiques à l'échelle des acteurs politiques.

Si les facteurs économiques peuvent être liés au soutien à l'intégration européenne, c'est par le truchement de la rationalité de l'individu. L'identité, elle, relève davantage du domaine de l'émotion, de la loyauté vis-à-vis d'un groupe qui dans le cadre des identités territoriales est aujourd'hui encore (même des identités régionales et sous-régionales se développent) circonscrit à la nation. S'il est tout à fait possible de développer des identités multiples qui se renforcent, comme par exemple quand le fait de se sentir à la fois « très wallon » ou « très belge » n'empêche pas de se sentir « très européen », les citoyens qui définissent leur identité de façon exclusive sont davantage susceptibles de s'opposer à l'établissement d'un modèle de gouvernance à multiples niveaux.

Les personnes qui s'identifient exclusivement de façon nationale seront ainsi davantage eurosceptiques, la défense de leur identité se heurtant à la perte de pouvoir du niveau de pouvoir national au profit d'un autre « centre » de décision, l'Union européenne. Sean Carey, par exemple, montre que l'attachement à une identité nationale et la fierté nationale ont un effet significatif négatif sur le soutien à l'intégration européenne¹⁹. Au Luxembourg, le parti le plus souverainiste, l'ADR, est aussi perçu comme l'un des partis (et certainement comme le parti représenté à la Chambre) le plus eurosceptique du paysage politique. Plus généralement, certaines politiques menées au Grand-duché indiquent que les autorités tentent de compenser la réalité pluri-nationale de la population résidente et de l'emploi intérieur avec une mise en avant d'une identité nationale, notamment au moyen de la langue. Si les facteurs économiques dans la conjoncture luxembourgeoise des années 2000 ne sont pas favorables à l'expression d'un fort soutien à l'intégration européenne de la part des électeurs luxembourgeois, cette recherche identitaire peut aussi

¹⁸ Ray, L., "Don't Rock the Boat: Expectations, Fears, and Opposition to EU-Level Policy-Making". In, G. Marks & M. Steenbergen, *European Integration and Political Conflict*. Cambridge: Cambridge University Press, p51-61, 2004.

¹⁹ Carey, S., "Undivided Loyalties. Is National Identity an Obstacle to European Integration?". In, *European Union Politics*, Volume 3, n°44, p387-413, 2002.

contribuer au développement d'identités exclusives qui elles aussi affectent négativement le soutien à cette intégration.

Des indicateurs relatifs à la confiance qu'accordent les citoyens aux autres populations peuvent s'ajouter aux questions relatives à l'identité (qui renvoient à la menace perçue d'une perte d'identité en cas d'intégration accrue de l'Union) pour former une dimension globale de repli ou non sur un « in group » par rapport à un « out group ». Cette dimension globale a été étudiée empiriquement par Angelika Scheuer²⁰ à la suite des travaux de Karl Deutsch sur le « sentiment de communauté »²¹. Jacques Thomassen (2006)²², sur base des données de l'EES de 2004 tire tout récemment des conclusions alarmantes sur l'effet de l'élargissement de 2004 sur la confiance mutuelle des peuples de l'Union européenne dans le cadre de la création d'une citoyenneté européenne. Ces questions relatives à la confiance qu'accordent les citoyens d'un pays aux populations des autres pays membres peuvent rendre la dimension alternative à la rationalité économique plus performante dans l'explication du soutien à l'intégration européenne. Sans les utiliser, Lauren Mac Laren²³ s'étonnait du fait qu'une majorité des personnes qui s'inquiètent d'une possible perte d'identité si l'intégration européenne se poursuit continuent à considérer que l'appartenance de leur pays à l'Union est une bonne chose dans la plupart des pays membres et en particulier dans des pays comme le Luxembourg et l'Irlande. Compte tenu de l'opposition marquée des Luxembourgeois à tout nouvel élargissement et leur mécontentement par rapport au dernier en date, la question de la confiance vis-à-vis des peuples qui peut avoir une dimension autre que culturelle mais est intimement liée à la démarcation entre « in » et « out groups » mérite certainement d'être analysée.

Deux éléments au moins peuvent cependant tempérer l'effet de l'identité nationale sur le soutien à l'intégration européenne : La socialisation et l'homogénéité du soutien au projet européen de la part des élites politiques du pays. Le Grand-duché fait partie des six membres originels de la construction européenne, et l'installation d'institutions européennes sur son territoire lui a non seulement bénéficié sur le plan économique (les sondages en attestent, les Luxembourgeois vouent un attachement en grande partie instrumental à l'Union européenne)²⁴ mais aussi en termes de socialisation avec le projet européen, ses institutions et son personnel qui ont contribué à un fort degré de connaissance et de confiance vis-à-vis des institutions européennes (principalement celles installées sur le territoire luxembourgeois). Ses dirigeants ont joué un rôle important dans cette construction européenne et les

²⁰ Scheuer, A., "A Political Community?". In, H. Schmitt & J. Thomassen, *Political Representation and Legitimacy in the European Union*. Oxford: Oxford University Press, p25-46, 1999.

²¹ Deutsch, K. W., *Political Community and the North Atlantic Area*. Princeton: Princeton University Press, 1957.

²² Thomassen, J., "European Citizenship and Identity". Paper presented at the *European Election Survey Spring Meeting on The European Parliament Election of 2004*, Lisbon, 11-14 May, 2006.

²³ Mac Laren, L., "Opposition to European Integration and Fear of Loss of National Identity: Debunking a basic assumption regarding hostility to the integration project". In, *European Journal of Political Research*, n° 43, p895-911, 2004.

²⁴ Au printemps 2005, le Luxembourg se situait encore en tête des pays en termes d'opinions favorables à l'appartenance à l'Union européenne : 80% pour une moyenne européenne de 54%. Cette évaluation positive se nourrit de façon évidente de la reconnaissance des bénéfices retirés de cette appartenance par le Grand-Duché : 72% pour une moyenne européenne de 55.

différences de positions des principaux partis politiques luxembourgeois (et à l'intérieur de ces partis) au sujet de l'intégration européenne sont perçues comme faibles par la population (qui semble déplorer cet europhilisme, voir le décalage mis à jour plus haut).

Dans ces conditions, l'effet de l'identité nationale exclusive pourrait s'avérer bien moindre que si les positions des partis étaient très clivées sur l'enjeu européen et/ou si le pays n'était pas l'un des fondateurs (avec en sus des avantages qui découlent de sa taille et de sa localisation) mais plutôt un nouvel arrivant dans l'Union.

3.2.2 Les indicateurs retenus : choix et mise en perspective empirique

Les indicateurs que nous retenons pour tester l'approche de la rationalité économique sont les suivants : perception de la situation économique dans le futur, préférence nationale à l'emploi si celui-ci diminue, conformité des décisions de l'Union européenne avec les intérêts personnels du répondant, que nous ajoutons aux catégories de population identifiées auparavant comme étant susceptibles d'être avantagées par l'intégration européenne (les mieux éduqués, les plus hauts revenus, les professions managériales, hautement qualifiées). Pour l'identité et la menace culturelle nous avons retenu : l'expression d'une identité exclusivement nationale, la fierté d'être européen, la confiance exprimée envers les populations des dix nouveaux pays de l'Union et la confiance vis-à-vis de la population turque²⁵. Ces différentes variables doivent tout d'abord être mises en perspective :

- **La population luxembourgeoise est devenue ces dernières années l'une des plus pessimistes d'Europe quant à l'évolution du marché du travail** (55% pour une moyenne européenne de 42% selon l'Eurobaromètre du printemps 2005)²⁶ ;
- **La préférence nationale à l'emploi en cas de contraction du marché du travail séduisait en 2004 près de 7 électeurs luxembourgeois sur 10 ; cette proportion est, avec celles observées aux Pays-Bas et en Italie, la plus importante des pays fondateurs de l'Union** (en Allemagne et en France cette proportion est d'environ 50%) ;
- Si une majorité de Luxembourgeois pense que les décisions de l'Union ne sont pas conformes aux intérêts du Luxembourg (environ 60%), cette majorité qui répond par la négative est de 2/3 lorsque l'on demande si ces décisions sont conformes aux intérêts personnels des électeurs ; on perçoit ainsi une forme d'aliénation politique par rapport

²⁵ Les corrélations entre nos indicateurs confirment que les variables choisies pour représenter une même approche sont systématiquement plus liées entre elles qu'avec les indicateurs de l'autre approche (en général on observe des corrélations au moins deux fois plus importantes entre indicateurs d'une même approche), si l'on excepte les variables relatives à la confiance vis-à-vis des autres populations. On constate en effet que celles-ci, et en particulier la confiance envers la population turque, est plus corrélée avec la préférence nationale qu'avec les autres variables de « son » groupe.

²⁶ Il est intéressant de constater que dans l'échantillon grand-ducal, ce sont les habitants de nationalité luxembourgeoise qui sont les plus critiques par rapport aux performances économiques du pays et les plus pessimistes quant à l'évolution de l'emploi.

aux décisions prises au niveau européen qui rejoint une inquiétude quant au traitement des intérêts du pays par l'Union;

- **Au Luxembourg, l'identité exclusivement nationale a brusquement augmenté de huit points (la hausse la plus forte enregistrée parmi les quinze) entre 2003 et 2004** ; si, quand elle concerne environ 33% de la population, cette identité demeure relativement basse par rapport à certains autres pays (le Royaume Uni culmine à plus de 60%), le Luxembourg n'est désormais plus en tête des identités inclusives ou exclusivement européennes malgré la composition des échantillons de l'Eurobaromètre qui reflètent la structure de la population du Grand-duché (avec un quart de répondants résidents non-nationaux, qui sont d'autant plus susceptibles de ne pas exprimer une identité nationale exclusive) ;
- Au classement de la fierté d'être citoyen européen, le Luxembourg se classait deuxième en 1995 derrière l'Italie mais passe de peu en tête en 2004 avec environ trois-quarts des répondants luxembourgeois se déclarant fiers de cette citoyenneté ; Les autres pays qui se classent parmi les cinq premiers sont : Chypre, un des nouveaux Etats membres, et, parmi les « anciens », l'Irlande, le Portugal et la France qui ont tous vus cet indicateur augmenter plus que celui du Luxembourg entre 1995 et 2004²⁷;
- Si les Luxembourgeois sont parmi ceux à qui les autres peuples européens font le plus confiance, ce chiffre est en recul notamment en raison de l'élargissement (84% en 1995, 78% en 2004 mais 82% parmi les 15 d'avant élargissement) ; En 2004 la confiance des Luxembourgeois envers les Néerlandais est la plus élevée (89%), devant les Français et les Suédois (83%).²⁸ Le peuple des 15 en qui les citoyens luxembourgeois ont le moins confiance est, comme pour la moyenne des 15 et des 25, celui de Grande-Bretagne (49%). Pour la plupart des dix nouveaux pays, en revanche on constate des différences nettes avec la moyenne européenne : la confiance des Luxembourgeois est plus basse d'environ 10% que cette moyenne. De même, si en moyenne 26% des citoyens des pays membres actuels expriment leur confiance envers la population turque, ce pourcentage tombe à 17% au Luxembourg. Les taux de désapprobation élevés enregistrés au Luxembourg face à l'élargissement et à la candidature de la Turquie ne surprennent plus à la lecture de ces résultats.

²⁷ Notons que contrairement à la France, au Luxembourg et à l'Espagne (les autres pays qui ont organisé un référendum), les Pays-Bas ont vu le taux de fierté européenne chuter entre 1995 et 2004 avec une baisse très spectaculaire (-19%) pour s'établir en bas de classement (la Suède est occupée la dernière place) avec 26%.

²⁸ Notons que parmi les voisins, les Belges arrivent en 7^{ème} position (78,5%), juste devant les Allemands (78%).

	% Pessimistes situation éco. dans le futur ²⁹		% Préférence nationale à l'emploi ³⁰		% Décisions EU non conformes intérêt personnel ³¹	
	Lég.	Eur.	Lég.	Eur.	Lég.	Eur.
PCL	60,0	87,5	60,0	75,0	100,0	80,0
La Gauche	30,0	58,3	45,0	50,0	55,0	69,2
<i>Les Verts</i>	22,5	19,9	54,8	54,0	59,3	59,3
POSL	16,9	16,0	69,8	72,1	69,1	67,0
PD	23,5	20,1	64,5	71,2	56,8	54,5
PCS	13,4	15,8	73,8	73,3	59,1	59,3
ADR	31,7	33,3	87,9	88,2	83,2	84,1
Ensemble	19,0	19,4	70,3	70,0	63,6	61,9

Table 3.2 : Le pourcentage de répondants selon l'électorat de 2004 (législatives et européennes) pour les trois principaux indicateurs de « rationalité économique » (en gras les plus forts pourcentages parmi les cinq partis représentés à la Chambre) - Sondage post-électoral ILRES 2004

Une présentation des principaux indicateurs selon le vote principal de 2004 (aux législatives et aux européennes) nous permet de visualiser les électorats les plus susceptibles de moins soutenir l'intégration européenne en fonction des deux grands types d'explication exposés ci-dessus.

Le tableau 2 montre qu'en 2004, l'électorat (des partis) de la gauche radicale était le plus inquiet par rapport à l'évolution de la situation économique du Luxembourg et parmi les plus critiques (avec celui de l'ADR et du POSL) par rapport aux décisions prises par l'Union européenne (conformité de ces décisions vis-à-vis de son intérêt propre). En revanche, l'électorat de La Gauche (mais pas celui du PCL) était le plus rétif à la préférence nationale à l'emploi. Des cinq partis représentés à la Chambre, l'ADR avait l'électorat (surtout celui des européennes) qui combinait les plus forts taux de pessimisme, préférence nationale et de méfiance quant aux décisions de l'Union européenne. Au total, on pourrait donc dire qu'on retrouve en tête et à égalité les électorats de la gauche radicale et de l'ADR pour les indicateurs relevant de la rationalité économique susceptible d'être négativement corrélée à un faible soutien à l'intégration européenne.

Quant aux autres, l'électorat du PCS était le plus optimiste sur le plan économique, mais parmi les plus fervents défenseurs de la préférence nationale à l'emploi. Celui du POSL partageait ces deux caractéristiques mais était aussi un des plus sceptiques quant à la conformité des décisions de l'Union européenne à ses intérêts. L'électorat des *Verts* était le moins en faveur de la préférence nationale (mais avec tout de même une majorité de son

²⁹ « Dans les 12 mois à venir pensez-vous que la situation économique du Luxembourg sera... ? ». Le pourcentage repris dans le tableau correspond aux catégories de réponses « un peu moins bonne » et « beaucoup moins bonne ».

³⁰ « Lorsque le nombre d'emplois diminue, pensez-vous que les employeurs devraient donner la priorité à l'engagement de Luxembourgeois plutôt qu'à d'autres ressortissants de l'Union européenne ? ». Le pourcentage repris dans le tableau correspond aux catégories de réponses « tout à fait d'accord » et « d'accord ».

³¹ « Etes-vous certain que les décisions prises par l'Union européenne sont conformes à vos intérêts personnels ? ». Le pourcentage repris dans le tableau correspond aux catégories de réponses « pas certain » et « pas certain du tout ».

électorat qui y tenait) mais s'avérait assez pessimiste quant au futur de la situation économique. On retrouvait encore plus cette inquiétude dans l'électorat du PD qui cependant était le moins critique par rapport aux décisions de l'Union européenne.

	% Identité excl. nationale ³²		% Fierté d'être européen ³³		% Confiance maj. pays élargiss. ³⁴		% Confiance Turcs ³⁵	
	Lég.	Eur.	Lég.	Eur.	Lég.	Eur.	Lég.	Eur.
PCL	30,0	37,5	20,0	33,3	0,0	25,0	33,3	62,5
La Gauche	20,0	8,3	70,0	69,2	47,6	50,0	45,0	46,2
<i>Les Verts</i>	23,3	22,5	77,3	73,8	49,2	49,2	22,7	26,2
POSL	30,8	34,3	70,8	74,1	36,9	34,4	18,3	16,4
PD	19,0	26,2	88,3	83,8	35,8	28,4	20,7	14,8
PCS	29,1	27,4	79,2	79,4	35,0	39,1	13,4	14,2
ADR	57,5	65,3	54,2	50,7	26,9	14,1	6,7	4,2
Ensemble	30,1	30,1	75,3	75,5	36,2	36,9	16,6	16,9

Table 3.3: Le pourcentage de répondants selon l'électorat de 2004 (législatives et européennes) pour les quatre indicateurs « identité » (en gras le plus fort pourcentage parmi les cinq partis représentés à la Chambre pour le premier indicateur, le plus faible pour les autres indicateurs) – Sondage post-électoral ILRES de 2004

Sur les quatre indicateurs relevant des questions d'identité et de culture, repris dans le tableau 3 (ci-dessus), les électeurs des deux partis de la gauche radicale divergent volontiers (celui du PCL étant parmi les plus « national-centré », avec une identité nationale assez forte, peu de fierté d'être européen et peu de confiance vis-à-vis des citoyens des dix pays de l'élargissement de 2004 et celui de La Gauche étant au contraire parmi les plus ouverts) mais se rejoignent sur la confiance octroyée aux citoyens turcs (majoritaire ou proche de la majorité au contraire de tous les autres électeurs). De loin, **l'électorat de l'ADR est le plus replié sur la notion d'identité exclusivement nationale et de la méfiance vis-à-vis des pays nouvellement entrés dans l'Union ou de la population turque, à chaque fois avec des taux environ deux fois plus élevés que la moyenne des électeurs**, la déviation par rapport à l'ensemble des réponses la plus grande étant enregistrée sur cette dernière question (trois à quatre fois moins de confiance vis-à-vis des turcs). On voit donc que les motivations identitaires à l'euroscpticisme se concentrent sur l'électorat de l'ADR et du PCL, ce dernier se différenciant (comme on l'avait vu dans le rapport ELECT) nettement de l'électorat de La Gauche. **Parmi les quatre autres électeurs on constate que celui des Verts a la moins grande part**

³² « Vous est-il déjà arrivé de vous sentir à la fois luxembourgeois et citoyen de l'Union européenne ? ». Le pourcentage repris dans le tableau correspond à la catégorie de réponse « jamais ».

³³ « Etes-vous personnellement fier ou non d'être citoyen de l'Union européenne ? ». Le pourcentage repris dans le tableau correspond aux catégories de réponses « très fier » et « assez fier ».

³⁴ « Pour chaque nationalité cite, pouvez-vous m'indiquer votre niveau de confiance? ». Le pourcentage repris dans le tableau correspond au pourcentage de répondants qui disent accorder leur confiance aux citoyens d'une majorité des Etats-membres entrés dans l'Union européenne lors de l'élargissement de 2004.

³⁵ « Pour chaque nationalité cite, pouvez-vous m'indiquer votre niveau de confiance? ». Le pourcentage repris dans le tableau à la catégorie de réponse « pas confiance » vis-à-vis des citoyens de nationalité turque.

déclarant une identité exclusivement nationale, celui du POSL étant au contraire davantage national que la moyenne (en particulier son électorat des européennes ; on constate aussi une différence importante entre électorat des législatives et des européennes pour le PD)³⁶. L'électorat du POSL (aux législatives) et des *Verts* (aux européennes) est le moins fier de sa citoyenneté européenne alors que celui du PD l'est bien plus que la moyenne. La confiance vis-à-vis des citoyens des pays du dernier élargissement en date et vis-à-vis des Turcs est moins répandue dans les électorats du centre-droit, au PCS et au PD que du centre-gauche, au POSL et surtout chez les *Verts* (de loin l'électorat le plus ouvert des quatre, même si on constate qu'à peine 50% fait confiance aux citoyens d'une majorité des dix pays entrants et un quart seulement déclare sa confiance envers la population turque).

3.2.3 Analyse multivariée

Les analyses empiriques comparées qui ont eu pour objectif d'évaluer l'importance relative des deux grands types d'explication du soutien à l'intégration européenne ont donné des résultats contradictoires : si Hooghe et Marks (2004)³⁷ concluent que les questions d'identité ont davantage d'effet, Mac Laren (2004) en revanche soutient que l'utilitarisme économique est le plus important. Pour le Luxembourg, nous avons choisi une analyse multivariée, qui comprend des indicateurs des deux approches susmentionnées mais aussi certaines variables de contrôle (celles qui affectaient le soutien à l'intégration européenne dans l'analyse du type de celle de Scheuer et Van der Brug, voir plus haut)³⁸. Nous nous concentrons ici sur les résultats principaux de cette analyse de régression linéaire :

1. **Quels que soient les indicateurs choisis, nous pouvons affirmer que la rationalité économique et l'identité nationale jouent un rôle important dans l'explication du soutien à l'intégration économique.** Si au total nous ne parvenons malgré tout qu'à expliquer environ 18% de la variance des positions des électeurs sur cette dimension, nous voyons clairement un gain (un triplement de la part expliquée) en résultats avec un modèle plus parcimonieux que le précédent et cette fois guidé par deux courants théoriques distincts qui facilitent l'interprétation.
2. En revanche, nous ne pouvons clairement établir si l'une ou l'autre approche est la plus performante pour expliquer les différents niveaux de soutien à l'intégration européenne au Luxembourg. Plusieurs spécifications différentes ont été testées, et les modèles avec un nombre

³⁶ Pour les quatre indicateurs on trouve une différence nette entre l'électorat libéral des législatives et celui des européennes, qui indique que ce dernier est moins europhile, plus replié que le premier. Rappelons que c'est aux européennes que le PD subissait ses plus fortes pertes en 2004.

³⁷ Hooghe, L. & Marks, G., "Does Identity or Economic Rationality Drive Public Opinion on European Integration ?" In, *PSOnline: Political Science and Politics*, <http://www.unc.edu/~hooghe/downloads/psonline.pdf>, July 2004.

³⁸ Ces contrôles sont les suivants : l'habitat (urbain), l'intérêt pour la politique, la position sur l'axe gauche-droite et l'appréciation du bilan du gouvernement sortant. D'autres contrôles ont été testés, comme l'âge et le genre, mais compte tenu de la faiblesse de leur apport au modèle nous nous sommes concentrés sur les précédents.

équivalent d'indicateurs par approche (et quatre variables de contrôle) ne permettent pas de les départager.

3. Dans le modèle retenu à douze variables, le lien est toujours dans la direction attendue, mais seules six variables ont un effet très significatif sur le soutien à l'intégration européenne : la conformité des décisions de l'Union avec les intérêts personnels, la préférence nationale, le niveau d'éducation (supérieur), la fierté d'être européen, la confiance vis-à-vis des Turcs et vis-à-vis des peuples de l'élargissement de 2004; le pessimisme quant à l'évolution de la situation économique, l'habitat urbain et l'intérêt pour la politique exercent également un effet mais avec un taux moins significatif. Parmi les huit variables issues des deux grandes approches, seule l'identité exclusivement luxembourgeoise n'a donc pas d'effet significatif. Ces effets significatifs pour la grande majorité des variables qui nous intéressent, lorsqu'elles sont confrontées les unes aux autres dans un même modèle (qui en outre contient des variables de contrôle), indiquent que tant **la crainte économique liée à l'intégration européenne enregistrée au Luxembourg que la question de l'identité et de la culture exercent un effet net**. Les deux explications co-existent.
4. Selon les indicateurs que l'on choisit pour évaluer chacune des deux approches, le poids relatif des deux explications peut néanmoins varier. Ainsi, par exemple, l'utilisation de l'indicateur « diriez-vous que les décisions prises par l'Union européenne sont conformes à vos intérêts personnels ? » plutôt que l'indicateur plus strictement économique « évaluation de l'évolution de la situation économique dans le futur » rend l'explication économique plus effective que l'explication par l'identité (l'alternative donne au contraire un pouvoir explicatif plus important à la notion d'identité). Etant donné que le premier peut être interprété comme moins strictement économique que le second et qu'il fait intervenir une évaluation directe des politiques de l'Union, il est peut-être préférable de s'en tenir à l'optimisme ou le pessimisme quant à la situation économique dans le futur. De même, les variables d'attitudes de l'approche économique « fonctionnent » mieux que les socio-démographiques comme le revenu ou la profession (seule l'éducation supérieure a un effet significatif dans la large majorité des tests effectués). Si l'on s'en tient à un modèle reprenant les trois variables socio-démographiques et la perception de l'évolution économique pour l'approche de rationalité économique, on constate que l'explication du soutien à l'intégration européenne par la menace de perte d'identité et de culture est la plus performante au Luxembourg.

Signalons encore que d'autres indicateurs ont été utilisés pour mieux comprendre le soutien ou l'opposition à l'intégration européenne. Dans leur étude, Lubbers et Scheepers³⁹ distinguent ainsi **l'euro-scepticisme politique** de l'euro-scepticisme instrumental. Le premier **se réfère à l'attachement de la population au niveau national d'autorité pour le règlement d'une série de politiques publiques (qu'ils classent, sur base de treize secteurs, en trois**

³⁹ Lubbers, M. & Scheepers, P., "Political versus instrumental euro-scepticism : mapping scepticism in European countries and regions". In, *European Union Politics*, Volume 6, n°2, p223-242, 2005.

groupes : les politiques à dimension internationale, les politiques socio-culturelles et les politiques d'immigration et d'asile), tandis que le second concerne l'évaluation subjective des bienfaits de l'appartenance du pays à l'Union (« bonne chose ou non » ; « bénéfice pour le pays ou non »). Sur base de données des Eurobaromètres, ils indiquent qu'entre 1995 et 2000 le Luxembourg était parmi les pays les moins eurosceptiques sur les deux dimensions : Le Luxembourg enregistrait un degré particulièrement faible d'euroscepticisme instrumental (un constat que nous avons déjà mis en avant, le Luxembourg cumulant l'avantage d'être un petit pays –avantagé sur la scène internationale par sa participation à un ensemble supra-national– et un pays siège d'institutions européennes), le taux le plus bas après celui de l'Irlande (petit pays qui a largement bénéficié des fonds européens)⁴⁰ et un taux d'euroscepticisme politique très faible également en matière de politiques socio-culturelles (seule l'Italie était encore plus ouverte au règlement de ces questions au niveau européen)⁴¹.

Environ 30% de la population luxembourgeoise estimait néanmoins que toutes ces politiques (internationales, socio-culturelles et d'immigration) devraient rester de la compétence du national⁴². L'euroscepticisme politique global affiché par les Luxembourgeois était donc plus marqué qu'aux Pays-Bas, en Belgique, en Italie et en France et à un niveau similaire à celui de l'Espagne.⁴³

En fait, le Luxembourg partage avec l'Allemagne, l'euroscepticisme politique (sur base d'un indice reprenant les trois grands secteurs politiques) le plus élevé des six pays fondateurs de l'Union européenne. Celui-ci est cependant moindre que celui enregistré en moyenne sur les 15 pays d'avant l'élargissement de 2004. L'analyse montre enfin qu'au Luxembourg, comme dans les pays les moins eurosceptiques en général, ces deux formes d'euroscepticisme sont très peu liées (alors que la corrélation entre les deux formes est deux fois plus élevée au Danemark, en Grande-Bretagne et en Suède). En d'autres termes, l'envie de confier plus de politiques au niveau européen ne grandit pas à mesure que l'on considère que le Luxembourg bénéficie de son appartenance à l'Union européenne.

Enfin, si dans l'enquête du réseau *European Elections Studies*, en 1999, le problème principal à régler selon les Luxembourgeois était celui de l'emploi et du chômage (environ 25% des sondés indiquaient qu'il s'agissait de leur problème principal à résoudre, devant l'éducation et les

⁴⁰ Les plus « eurosceptiques instrumentaux » se trouvaient en Suède, en Grande-Bretagne et en Autriche (trois des pays qui contribuent davantage au budget européen qu'ils n'en reçoivent).

⁴¹ Notons cependant que tant en Italie qu'au Luxembourg environ 60% de la population préférerait que ces politiques (éducation, culture, santé et affaires sociales, presse) demeurent de la responsabilité du niveau national.

⁴² Le secteur de l'éducation était, avec celui de la santé et des affaires sociales (Etat-providence), celui des treize secteurs que les Luxembourgeois voulait le plus garder au niveau national (un peu moins des deux-tiers de la population, un résultat proche de la moyenne européenne).

⁴³ Les plus « eurosceptiques politiques » sur les trois types de secteurs se trouvaient en Scandinavie, Grande-Bretagne, au Portugal et en Grèce.

retraites avec environ 21%),⁴⁴ cette problématique principale n'a pas changé en 2004. Elle est par contre devenue de loin celle la plus citée (plus de 37%, soit un accroissement de plus de 10 points en cinq ans ; l'éducation reste la seconde préoccupation avec 18% tandis que la question des retraites, moins médiatisée et réglée pendant la législature chute dans le classement en perdant 15 points). Si en 1999, les répondants estimaient que la question du chômage et de l'emploi était réglée à égalité au niveau national et européen (47% des personnes interrogées pensaient que le niveau national était responsable de la gestion de ce problème, pour 47% aussi pour le niveau européen), en 2004 par contre **les sondés indiquent clairement que selon eux, ce problème est pris en charge par le niveau national : 67%, soit 20 points de plus qu'en 1999**, pensent que c'est à ce niveau que le chômage est actuellement combattu tandis que seuls 19% estiment que ce problème et ses solutions sont débattus au niveau européen.

En ce qui concerne le niveau auquel les Luxembourgeois estiment que le problème serait le mieux pris en charge, en 1999 on observait que 50% pensaient que le problème de l'emploi serait mieux géré au niveau national, pour seulement 39% qui lui préféreraient le niveau européen. On voyait donc des problèmes de perception du niveau de pouvoir en charge du problème (moitié-moitié) et une méfiance quant à l'efficacité du niveau européen pour le résoudre. En 2004, on l'a vu, 67% indiquent que c'est au niveau national que le problème est pris en charge et ce niveau est de loin le plus plébiscité, avec plus de 68%, comme le niveau le plus à même à le faire. Il n'y a donc toujours guère d'empressement à voir l'Union européenne en charge de ce problème. Même si celui-ci devient de plus en plus important pour un plus grand nombre de personnes et que deux tiers de celles-ci pointent la responsabilité du niveau national à cet égard.

⁴⁴ Sondage post-électoral auprès de 300 personnes. Les sondages pré-électorales de 2004 indiquent que l'écart entre le chômage (et emploi) et l'éducation a grandi dans le courant de l'année 2004 alors qu'ils étaient à égalité dans les priorités de l'électorat dans la détermination de leur vote; Dans le sondage pré-électoral de 1999 l'éducation et les retraites devançaient le chômage et l'emploi. Notons que la formulation des questions pré-électorales est différente de la formulation des questionnaires post-électorales, qui permettent en outre aux répondants d'indiquer le niveau de pouvoir qu'ils estiment en charge de la politique à mettre en œuvre pour résoudre le problème (et celui qu'ils préféreraient voir en charge).

3.3 Expliquer les résultats du référendum

Le sondage post-référendum réalisé à la mi-juillet 2005 par TNS-ILRES dans le cadre d'un Eurobaromètre Flash (EB173) nous permet d'investiguer les raisons du comportement électoral des Luxembourgeois lors du référendum sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe⁴⁵. Nous reprenons ici brièvement certains croisements de variables simples, mais que nous estimons révélateurs. Nous nous concentrons principalement sur l'explication des résultats au moyen d'une analyse multivariée reprenant les facteurs disponibles dans cette enquête d'opinion susceptibles d'avoir eu un effet sur le choix des électeurs. Nous tenterons aussi d'identifier les répondants dont le comportement électoral a été différent de celui prôné par le parti pour lequel ils ont voté en 2004 et d'établir un profil de ces électeurs « dissidents ».

3.3.1 Résumé descriptif des principaux résultats du sondage post-référendum Eurobaromètre

Comme l'analyse socio-démographique le laissait supposer, **les électeurs qui se sentent proches respectivement de l'extrême gauche et du parti souverainiste ADR ont voté à plus de 80% contre le Traité. Ceux qui se disent proches du PCS et du Parti Démocratique ont quant à eux clairement voté en faveur** (à près de 80% pour les électeurs proches du parti du Premier ministre et 55% pour les sympathisants du parti libéral). Le comportement électoral des personnes proches du POSL et des *Verts* est en revanche plus nuancé que ce que l'analyse au niveau agrégé laissait paraître : ainsi, **les sympathisants du POSL, partenaire du PCS au gouvernement depuis juillet 2004, se sont divisés de façon équitable entre le « non » et le « oui » (49%)**. Ce résultat se révéla traumatisant pour les dirigeants socialistes qui s'étaient résolument engagés en faveur de l'adoption du Traité. Du côté des *Verts*, dont les leaders à l'exception de Jean Huss avaient mené une campagne plus volontariste encore dans le camp du « oui », on constatait également une division égale entre le « oui » et le « non » auprès des sympathisants⁴⁶.

L'analyse des caractéristiques socio-démographiques des communes montrait un lien important entre les résultats du référendum et la proportion d'ouvriers et d'indépendants y résidant. **L'enquête Eurobaromètre confirme que la grande majorité des ouvriers ont voté contre le Traité (67% de « non ») tandis que la plupart des indépendants ont quant à eux soutenu son adoption (69% de « oui »)**⁴⁷.

⁴⁵ Commission européenne, *La Constitution européenne: sondage post-référendum au Luxembourg*. Luxembourg : Eurostat,

http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl_173_postref_lux_fr.pdf, 18 juillet 2005.

⁴⁶ Notons que les scores des *Verts* aux élections de 1999 par commune ne sont pas du tout corrélés avec le résultat du référendum (ce qui est compatible avec un comportement ambivalent des électeurs des *Verts* lors du référendum); c'est principalement en raison de l'arrivée d'anciens électeurs du PCS et du POSL (et de primo-votants) dans l'électorat des *Verts* en 2004 que la corrélation positive entre le « oui » et les résultats des *Verts* existe.

⁴⁷ Nous ne pouvons analyser précisément le comportement des fonctionnaires car la catégorie des « employés » utilisée dans le sondage regroupe les fonctionnaires (et employés du service public) et les employés du privé.

Le niveau d'éducation est également un facteur discriminant, puisque 49% des répondants ayant quitté l'école avant l'âge de 15 ans ont voté « non » pour seulement 38% parmi ceux qui ont arrêté leurs études après 21 ans. Enfin, **une majorité de femmes (60%) et de personnes âgées de plus de 55 ans (72% de « oui »)** se sont prononcées en faveur du Traité alors qu'une large majorité de jeunes entre 18 et 24 ans votaient contre (plus de 60% de « non »).

La plupart des électeurs qui avaient fait leur choix longtemps à l'avance ont opté pour le « oui » alors que les personnes qui hésitaient encore quelques semaines avant le référendum ont eu davantage tendance à se prononcer contre son adoption. Si peu de répondants déclarent avoir été directement influencés dans leur vote par les « non » français et néerlandais, nous avons constaté avec les sondages réalisés pendant la campagne que le « non » avait culminé juste après ces scrutins et après l'échec du Conseil clôturant la présidence luxembourgeoise sur les perspectives financières. Notons en revanche les regains du « oui » dans les sondages (qui n'étaient plus rendus publics) de la fin juin et de la semaine précédant le vote.

Il est intéressant de constater la part importante prise par les préoccupations nationales dans la motivation du vote, tant chez les tenants du « non » que chez les tenants du « oui » : ainsi, 37% des électeurs qui se sont prononcés pour le « non » ont indiqué dans cette enquête post-électorale que, selon eux, le Traité constitutionnel aurait des effets négatifs sur l'emploi au Luxembourg et 23% déclaraient que la situation économique du pays et son taux de chômage ne leur permettaient pas de soutenir l'adoption du Traité. On trouvait encore 9% des « nonistes » qui justifiaient leur rejet du Traité par la perte de souveraineté que celui-ci faisait encourir, tandis que 7% mentionnaient leur volonté de s'opposer au Gouvernement (ou à certains partis) et 5% voulaient forcer la démission de Jean-Claude Juncker. **Dans le camp du « oui », 23% indiquaient que le Traité constitutionnel renforcerait le Luxembourg dans l'Union et sur la scène internationale, 16% prenaient le contre-pied de l'argumentation de beaucoup de « nonistes », considérant le texte bénéfique pour la situation économique et sociale du Grand-Duché.** Le soutien au Premier ministre (8%) et à son gouvernement (9%) apparaissaient également parmi les motivations des électeurs s'étant exprimés en faveur du Traité. On perçoit dans ces réponses, d'une part, la manifestation d'un certain malaise social, et de l'autre la capacité du camp du « oui » à avoir convaincu une partie de l'électorat indécis en réorientant sa campagne, dans les dernières semaines avant le scrutin, sur des questions nationales (en adoptant un ton volontiers « souverainiste », comme le PCS l'a fait en clamant que ce qui était bon pour l'Europe était bon – économiquement – pour le Luxembourg ; selon le parti du Premier ministre, le Traité laissant les politiques fiscales et sociales sujettes aux prises de décision à l'unanimité, les intérêts nationaux du Grand-Duché continuaient donc à être sauvegardés).

Dans les arguments du « non », on retrouve des critiques typiquement marquées du sceau de la gauche traditionnelle sur le contenu du texte : 22% considéraient que le Traité ne permettait pas d'envisager une Europe sociale et 11% trouvaient que le texte était trop libéral sur le plan économique. 17% des « nonistes » estimaient le texte trop complexe et/ou se plaignaient

du peu d'information sur son contenu, pointant là des manquements en termes de transparence du projet européen relevés dans la plupart des autres Etats membres. Mais à côté de ces arguments, et en complément des craintes de conséquences négatives du Traité sur l'économie luxembourgeoise déjà exposées, on trouve aussi d'autres positions déjà clairement affirmées par la population luxembourgeoise dans les Eurobaromètres standards sur la construction européenne : **20% des « nonistes » estimaient que celle-ci, notamment à travers le Traité, était un projet qui « allait trop loin et trop vite », 17% ne voulaient pas de l'entrée de la Turquie et 13% repoussaient l'idée de tout autre élargissement.** Les signes d'inquiétude, de repli sur soi, face à une Europe qui s'élargit et dans un climat de plus grande insécurité économique abondent dans les réponses données par les personnes ayant voté contre l'adoption du Traité.

Le caractère essentiel de la Constitution pour la poursuite de la Construction européenne est de loin la raison la plus invoquée (39%) par les électeurs qui ont voté en faveur du Traité, 14% estimant plus pragmatiquement qu'il était indispensable pour le bon fonctionnement des institutions de l'Union. Dans les réponses, on constate que les effets bénéfiques du texte sont mêlés à ceux – supposés – de l'intégration européenne. Ainsi, **28% voyaient le texte comme une garantie de paix en Europe** et 18% percevaient son effet bénéfique sur les générations futures (15% mentionnaient aussi tout simplement qu'ils avaient toujours été favorables à la construction européenne). En contrepoint des nonistes effrayés par le type de construction européenne vécue ces dernières années, on trouve chez les personnes ayant soutenu le Traité constitutionnel des désirs de « plus d'Europe » : Le Traité était ainsi considéré comme une première étape vers une Europe sociale, une Europe politique (respectivement 16% et 13%), synonyme de renforcement de l'identité européenne voire même de création d'une véritable citoyenneté européenne (14% et 11%) ainsi que de plus de démocratie en Europe (11%). La plupart de ces arguments avaient été largement développés dans la campagne officielle d'information sur le Traité.

Si en France et aux Pays-Bas, l'élément clé ayant déterminé le vote négatif avait été l'opinion des électeurs sur la situation économique et sociale du pays (respectivement 47% et 28%)⁴⁸, les « nonistes » luxembourgeois ont quant à eux mentionné en premier lieu le Traité constitutionnel européen lui-même (35%), la situation socio-économique du Grand-Duché arrivant en second avec 30% (elle est aussi mentionnée par 21% des électeurs ayant soutenu le Traité). Ce « non » davantage déterminé par le contenu du Traité n'est pas surprenant, car un grand nombre de nonistes étaient indécis en début de campagne et les représentants du comité du « non » ont bien plus utilisé le texte, pointant du doigt des articles afin d'étayer concrètement leur propos, que les défenseurs du Traité. En revanche, seules 13% des personnes qui se sont exprimées en faveur de l'adoption du Traité ont indiqué que leur opinion sur le texte avait été la motivation première de ce vote positif, tandis que 49% justifiaient leur soutien par leur position vis-à-vis de l'Union européenne en

⁴⁸ Selon les Eurobaromètres post-électorales réalisés dans ces deux pays. Se reporter à Commission européenne, *La Constitution européenne: sondage post-référendum en France*. Luxembourg : Eurostat, http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl171_fr.pdf, juin 2005. *The European Constitution: post-referendum survey in The Netherlands*. Luxembourg : Eurostat, http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl172_en.pdf, June 2005.

général (on constate que ce fut également l'élément clé du « oui » en France et aux Pays-Bas).

3.3.2 La carte d'identité du « oui » et du « non »

Dans les analyses qui suivent, nous avons privilégié la variable « vote aux élections européennes » pour distinguer les différents électors. Plusieurs raisons sont à l'origine de ce choix : tout d'abord, l'enjeu du référendum étant européen, il nous semble intéressant de comparer le choix du 10 juillet 2005 avec le vote européen de 2004 (qui a été analysé dans le rapport ELECT 2004) ensuite, si ce choix réduit l'échantillon de départ (plus de personnes répondent à la question du vote aux législatives qu'au vote aux européennes), une analyse des effectifs nous permet d'affirmer que la pondération appliquée (qui tient compte de facteurs socio-démographiques et du résultat du référendum) rend nettement mieux compte des résultats des européennes que ceux des législatives. Notons que l'on enregistre 18% de votes disjoints en 2004 dans ce sous-échantillon, le plus grand taux de fidélité à un même parti revenant aux *Verts* (88%), le plus bas au PD (77%). Ce n'est pas un hasard si c'est parmi les électeurs qui votent différemment pour les législatives et les européennes que l'on trouve le plus de dissidents par rapport à la consigne de vote du parti (voté aux européennes) : 38% de dissidents pour 33% en moyenne (voir plus bas).

	% Oui	% Non	N
Général	56,5	43,5	
Sexe			
Femmes	61,4	38,6	484
Hommes	51,3	48,7	454
Classes d'âge			
18 - 24 ans	36,6	63,4	93
25 - 34 ans	48,6	51,4	175
35 - 49 ans	52,5	47,5	299
50 - 64 ans	58,5	41,5	200
65 et plus	80,1	19,9	171
Niveau d'éducation			
Bac +4 et +	68,6	31,4	86
Bac + 1 / Bac + 3	57,4	42,6	129
Secondaire 2 ^{ème} cycle	57,4	42,6	230
Secondaire 1 ^{er} cycle	54,3	45,7	398
Primaire	51,6	48,4	95
Statut socio-professionnel			
Ouvriers	32,9	67,1	85
Employés	52,5	47,5	204
Chefs/cadres entreprise	51,6	48,4	62
Fonctionnaires	50,8	49,2	118
Agric. / commerçants	56,3	43,8	16
Professions libérales	92,3	7,7	13
Au foyer	58,6	41,4	157
Retraités	76,8	23,2	207
Etudiants	42,6	57,4	61
Chômeurs	36,4	63,6	11
Niveau de revenu			
Revenu < 2500 €	49,6	50,4	125
2500 € < revenu < 5000 €	56,0	44,0	339
Revenu > 5000 €	65,1	34,9	169
Vote aux européennes 2004			
PCS	74,6	25,4	248
POSL	53,8	46,2	143
PD	62,5	37,5	96
<i>Les Verts</i>	52,6	47,4	97
ADR	10,0	90,0	50
La Gauche	10,5	89,5	19
Vote blanc	18,5	81,5	27
Pas le droit de vote en 2004	35,7	64,3	14
Ne sait pas	59,5	40,5	220
Refus de répondre	37,5	62,5	24

Table 3.4 : La carte d'identité du « oui » et du « non » selon 6 variables – Sondage post-référendum Eurobaromètre Flash (EB 173)

	% Oui	% Non	N
Moment de décision du vote			
Au moment de l'annonce du référendum	32,2	25,0	273
Assez tôt, au début de la campagne	20,9	24,5	211
Après les résultats des référendums F et NL	3,4	3,9	34
Au cours des dernières semaines de la campagne	20,0	26,5	214
La semaine avant le référendum	18,3	14,7	157
Le jour même du référendum	5,1	5,1	48
Elément clé du vote			
Opinion sur la Constitution européenne	13,0	35,8	215
Opinion générale sur l'Union européenne	49,1	17,2	330
Opinion sur ceux qui ont mené la campagne pour le Oui	11,9	6,4	89
Opinion sur ceux qui ont mené la campagne pour le Non	1,9	7,8	42
Opinion situation économique et sociale au Lux	21,3	29,7	234
Aucune mais autre	1,5	1,7	15
Ne sait pas – Sans réponse	1,3	1,5	13
Attitudes sur l'Union et sur la Constitution européenne			
A une bonne image des Institutions européennes	68,4	32,0	465
Victoire du «Oui» = garantie pour le maintien de l'Europe sociale	79,4	11,4	436
Victoire du «Oui» garantit intérêts Luxembourg dans UE	93,4	39,1	628
Appartenance du Luxembourg à l'UE = bonne chose	99,2	85,5	859
Victoire du «Oui» = plus d'influence du Luxembourg au sein de l'UE	79,4	28,8	505
Victoire du «Oui» = meilleur fonctionnement des institutions européennes	73,9	28,3	428
Bien informé pour voter	71,1	51,6	584
Constitution européenne = indispens. à la poursuite de la construction européenne	92,1	41,3	619
Victoire du «Oui» = renforcer le «Oui» dans les autres pays	85,5	45,0	583

Table 3.5 : Le moment de décision du vote, motivation du vote et attitudes selon le vote « oui » ou « non » – Sondage post-référendum Eurobaromètre Flash (EB 173)

Raisons du vote (« oui »)	%	N
Indispensable poursuite construction européenne	39,2	208
Pour la paix en Europe	28,7	152
Autre	24,9	132
Renforce Luxembourg dans UE et monde	22,6	120
Pour les générations futures	18,5	98
Premiers pas vers Europe sociale	16,4	87
Renforce la sit. éco. et soc. au Luxembourg	16,2	86
Toujours été en faveur construction eur.	15,3	81
Indispensable fonctionnement institutions eur.	14,2	75
Renforce sentiment identité européenne	13,4	71
Premiers pas vers unification politique Europe	13,2	70
Indispensable à intégration nouveaux Etats membres	11,1	59
Crée une vraie citoyenneté européenne	10,6	56
Renforce la démocratie en Europe (consult. citoyens)	10,2	54
Renforce UE face aux USA	9,4	50
Ne veut pas démission PM Juncker	9,1	48
Soutien au Gouvernement ou certains partis	8,1	43
Un nouveau «Non» = construction eur. mise en péril	6,2	33
Ne voit pas ce qu'il y a de négatif dans le texte	3,4	18
Ne sait pas	1,3	7

Table 3.6: Toutes les raisons du vote « oui » le 10 juillet 2005 – Sondage post-référendum Eurobaromètre Flash (EB 173)

Raisons du vote (« non »)	%	N
Effets négatifs sit. emploi Luxembourg (délocalisations)	37,3	152
Autre	36,4	148
Sit. Éco. Luxembourg trop mauvaise (trop de chômage)	21,6	88
Pas assez d'Europe sociale	21,3	87
Le projet va trop loin, trop vite	19,9	81
Manque d'information	16,9	69
Trop complexe	16,9	69
Ne veut pas de la Turquie dans l'UE	16,9	69
Rejet d'un nouvel élargissement	12,5	51
Le projet est trop libéral sur le plan économique	11,3	46
Trop technocratique, juridique, réglementations	10,1	41
Perte de la souveraineté nationale	9,3	38
Opposition au Gouvernement à certains partis	7,6	31
Ne voit pas ce qu'il y a de positif dans le texte	7,6	31
Pas assez démocratique	6,4	26
Renforcer le camp du «Non» dans UE	5,6	23
Veut que PM Juncker démissionne	5,4	22
Le projet ne va pas assez loin	3,4	14
Contre l'intégration européenne	3,4	14
Ne veut pas Union politique euro. (Etat fédéral européen)	2,2	9

Table 3.7 : Toutes les raisons du vote « non » le 10 juillet 2005 – Sondage post-référendum Eurobaromètre Flash (EB 173)

	PCS	POSL	PD	Les Verts	ADR	La Gauche	Blanc	NSP	Ensemble
Const. ⁴⁹	23,8	40,9	27,8	52,2	28,9	50	27,3	34,8	36
Sit. Lux	42,9	19,7	38,9	15,2	36,4	29,4	42,9	25,8	29,1
U.E.	25	13,6	19,4	23,9	11,1	0	14,3	15,7	17,2
Les Oui	3,2	9,1	5,6	2,2	11,1	17,6	9,5	10	7,6
Les Non	3,2	9,1	5,6	2,2	11,1	17,6	9,5	10	7,6
	63	66	36	46	45	18	22	89	408 ⁵⁰

Table 3.8 : Les éléments clés du vote pour les électeurs qui ont voté non (% mentionnant cet élément-clé), par électorat des européennes de 2004 – Sondage post-référendum Eurobaromètre Flash (EB 173)

Si l'élément clé qui a le plus déterminé le vote *négatif* a été de l'avis des électeurs la Constitution européenne elle-même (36%), cette motivation fut d'autant plus forte parmi les électeurs des *Verts* (plus de 50%) et du POSL (41%) qui ont voté non en dépit de la consigne de vote de leur parti. La situation économique et sociale au Grand-duché arrive en seconde position pour l'ensemble des « nonistes ». Mais elle constitue la motivation de vote négatif la plus importante chez les électeurs du PCS (et ceux qui avaient voté blanc en 2004), mais aussi chez ceux du PD et de l'ADR. Chez les électeurs des *Verts*, la seconde motivation est l'opinion générale des électeurs sur l'Union européenne, c'est aussi le cas chez les « nonistes » du PCS. Ces résultats marquent une différence nette entre ces deux types d'électorats qui ont émis un vote négatif le 10 juillet 2005 : chez les *Verts*, ce sont les attitudes envers la Constitution et l'Union qui prédominent, alors qu'au PCS l'opinion sur la Constitution n'arrive qu'en troisième position. Notons encore que c'est parmi les électeurs de La Gauche et de l'ADR (dans une moindre mesure du POSL) que des références aux personnes et groupes qui ont animé la campagne pour le « non » ou pour le « oui » sont le plus souvent faites, même si ces arguments ne sont dans l'ensemble cités que par moins de 8% chacun.

⁴⁹ Comme élément clé ayant motivé le vote, les items étaient les suivants : votre opinion sur la Constitution ; votre opinion sur la situation économique et sociale au Luxembourg, votre opinion générale sur l'Union européenne ; votre opinion sur ceux qui ont mené la campagne pour le oui, votre opinion sur ceux qui ont mené la campagne pour le non.

⁵⁰ Nombre total de « nonistes » dans l'échantillon, y compris les refus de répondre à la question du vote en 2004 (N=15) et les électeurs qui n'avaient pas le droit de vote en 2004 (N=8).

	PCS	POSL	PD	Les Verts	ADR	La Gauche	Blanc	NSP	Ensemble
U.E.	50,8	42,9	55	41,2	60	50	16,7	52,7	49,1
Sit. Lux	17,8	26	20	25,5	40	50	60	21,4	21,3
Const.	12,5	20,8	10	14,0	0	0	16,7	9,9	12,9
Les Oui	13	7,8	11,7	15,7	0	0	0	11,5	12,2
Les Non	2,7	2,6	1,7	2,0	0	0	0	1,5	2,1
	185	77	60	51	5	2	5	131	530 ⁵¹

Table 3.9 : Les éléments clés du vote pour les électeurs qui ont voté « oui » (% mentionnant cet élément clé), par électorat des européennes de 2004 – Sondage post-référendum Eurobaromètre Flash (EB 173)

L'élément clé du vote *en faveur* de l'adoption du Traité, l'opinion générale sur l'Union européenne, se retrouve uniformément en tête dans les différents électorats, plus clairement pour le PD et le PCS, moins pour le POSL et *Les Verts*. La situation économique et sociale du Luxembourg arrive également en seconde position parmi ces différents électorats. L'avis sur la Constitution européenne, qui en moyenne arrive en troisième place, n'arrive qu'en quatrième me position chez les électeurs des *Verts*, du PD et du PCS, le troisième élément clé du vote positif chez ces électorats étant leur opinion sur les partisans du « oui ». On le voit ici clairement, parmi les électeurs du PCS, qui forment le contingent principal de l'électorat en général et des votes en faveur du Traité en particulier, un sur huit seulement a voté « oui » en raison du contenu du texte (trois autres raisons sont davantage citées que celle-là).

⁵¹ Nombre total de « ouistes » dans l'échantillon, y compris les refus de répondre à la question du vote en 2004 (N=9) et les électeurs qui n'avaient pas le droit de vote en 2004 (N=5).

	Const.	EU	Lux.	Tous
Attitudes sur l'Union et sur la Constitution européenne				
A une bonne image des Institutions européennes	42,7	61,3	50,7	52,1
Victoire du «Oui» = garantie pour le maintien de l'Europe sociale	32,8	64,3	46,2	48,9
Victoire du «Oui» garantit intérêts Luxembourg dans UE	58,8	84,5	66,4	70,7
Appartenance du Luxembourg à l'UE = bonne chose	90,7	97,5	92,5	93,4
Victoire du «Oui» = plus d'influence du Luxembourg dans UE	41,0	66,2	60,7	56,4
Victoire du «Oui» = meilleur fonctionnement des inst. eur.	38,7	65,0	55,3	53,0
Bien informé pour voter	66,7	70,6	56,8	61,9
Constitution européenne = indispens. construction européenne	52,7	83,9	72,0	70,0
Victoire du «Oui» = renforcer le «Oui» dans les autres pays	51,7	79,9	69,5	67,8

Table 3.10 : Les attitudes sur l'Union et sur la Constitution, par élément clé du vote (opinion sur la Constitution, sur l'Union européenne en général, sur la situation économique et sociale au Luxembourg, et ensemble des éléments-clefs du vote) – Sondage post-référendum Eurobaromètre Flash (EB 173)

Parmi les électeurs qui ont indiqué que l'élément clé de leur vote était leur opinion sur la Constitution européenne, seuls 32,8% (48,9% pour l'ensemble de l'échantillon) estimaient que la victoire du «oui» garantissait le maintien de l'Europe sociale. On constate que ce sont les personnes qui ont voté selon leur opinion générale sur l'Union européenne qui sont le plus massivement «europhiles» : En lisant la troisième colonne du tableau 12 on constate qu'ils sont toujours au moins 50% à se déclarer d'accord avec les propositions qui leur ont été soumises. En revanche, ceux qui ont indiqué leur opinion sur la Constitution comme élément clé de leur vote s'avèrent davantage sceptiques (par exemple, parmi ces électeurs, seule une minorité déclare avoir une bonne image des institutions européennes). Les électeurs qui ont exprimé un vote en fonction de la situation économique et sociale du Luxembourg sont moins nombreux à déclarer qu'ils disposaient d'une information suffisante pour bien voter que ceux qui ont voté en vertu de leur opinion sur la Constitution. Qu'il s'agisse des personnes qui indiquent la Constitution (qui arrive en premier lieu chez les «nonistes») ou l'Union européenne en général (qui arrive en premier lieu chez ceux qui ont voté en faveur du traité) comme élément clé du vote, deux tiers au moins déclarent avoir voté en connaissance de cause (et ne déplorent pas un manque d'information).

3.3.3 Analyse multivariée

Afin d'analyser les données de l'enquête post-référendum de manière multivariée, nous avons recours à la régression logistique, qui est la technique statistique appropriée lorsque la variable à expliquer (ici le vote « non ») est binaire. A l'instar de Brouard et Tiberj⁵² qui ont étudié le référendum français de mai 2005, nous introduisons chaque modalité de réponse comme variable binaire dans le modèle (par exemple, « ouvrier » est une modalité de la variable profession, « POSL » est une modalité du vote aux européennes en 2004), en laissant une modalité de référence en dehors de celui-ci. Pour chaque modalité nous obtenons donc un coefficient qui indique si elle a plus ou moins de chance que la modalité de référence d'avoir voté pour le « oui » ou pour le « non ».

Le premier modèle prend en compte le sexe (modalité de référence : femme), l'âge (modalité de référence : les plus de 65 ans), le niveau d'éducation (modalité de référence : niveau universitaire, Bac + 4 et plus), le niveau de revenu (modalité de référence : plus de 5000 €), le statut socio-professionnel (modalité de référence : les inactifs, c'est-à-dire les retraités, personnes au foyer, chômeurs et étudiants)⁵³ et le vote du répondant aux européennes de 2004 (modalité de référence : vote pour le PCS, qui lui aussi est un vote massivement en faveur du Traité).

La modalité de référence ayant davantage voté « oui » que les catégories de réponses incluses dans le modèle, nous nous attendons à ce que les coefficients observés soient pour la plupart positifs, indiquant que la modalité en question a eu davantage de chances de voter « non » que la catégorie de référence.

⁵² Tiberj, V. & Brouard, S., "The French Referendum: The Not So Simple Act of Saying Nay". In, *Political Science & Politics*, <http://www.apsanet.org/imgtest/261-268.pdf>, p261-268, September 2006.

⁵³ Si les deux premières catégories (modalités) ont largement voté oui, les deux autres ont plutôt voté non mais ne représentent qu'une faible proportion de l'échantillon ; la catégorie des inactifs dans son ensemble a donc voté à 64% en faveur du Traité).

	B	S.E.	Sig.	Exp(B)
Sexe (homme)	0,407	0,158	0,010	1,503
18 - 24 ans	2,100	0,327	0,000	8,163
25 - 34 ans	1,481	0,315	0,000	4,398
35 - 49 ans	1,367	0,290	0,000	3,925
50 - 64 ans	1,079	0,275	0,000	2,942
Bac + 1 / Bac + 3	0,349	0,335	0,297	1,417
Secondaire 2 ^{ème} cycle	0,153	0,321	0,635	1,165
Secondaire 1 ^{er} cycle	0,584	0,316	0,065	1,793
Primaire	1,065	0,398	0,007	2,901
Revenu < 2500 €	0,818	0,286	0,004	2,266
2500 € < revenu < 5000 €	0,469	0,225	0,037	1,599
Revenu : refus	0,645	0,233	0,006	1,905
Ouvriers	0,596	0,301	0,048	1,814
Employés	0,234	0,224	0,297	1,264
Chefs / cadres entreprise	0,317	0,340	0,352	1,373
Fonctionnaires	0,503	0,271	0,063	1,653
Agric. / commerçants	0,189	0,554	0,733	1,208
Professions libérales	-1,484	1,048	0,157	0,227
La Gauche	3,139	0,754	0,000	23,069
<i>Les Verts</i>	0,318	0,242	0,189	1,374
ADR	2,538	0,482	0,000	12,652
PD	0,190	0,250	0,448	1,209
POSL	0,364	0,207	0,078	1,439
Constant	-3,040	0,413	0,000	0,048

Pseudo R² : 14% variance expliquée

Nagelkerke R² : 24% variance expliquée

% individus correctement reclassés : 68,5%

Table 3.11: Régression logistique sur le vote (non=1; oui=0), modèle 1 (sans attitudes sur l'UE) – Sondage post-référendum Flash Eurobaromètre (EB 173)

En contrôlant pour l'effet de toutes les autres variables, on constate que les ouvriers avaient près de deux fois plus de chances de voter « non » que les inactifs (voir colonne Exp(B) qui donne le rapport de chances, ou *odds ratio*, moyen), alors que les professions libérales, elles, avaient plus de chances encore que les inactifs de voter en faveur de l'adoption du Traité (on le voit au signe négatif du coefficient B mais l'effet n'est pas significatif)⁵⁴. Les fonctionnaires tout comme les ouvriers (mais avec un effet moindre), avaient plus de chances de voter contre que les inactifs. Les personnes qui ont voté

⁵⁴ Nous citons ce résultat non pas en raison de son importance (on le voit dans la colonne « sig. », l'effet n'est pas significatif – c'est-à-dire inférieur à la valeur 0,1 utilisée ici comme seuil) mais pour que le lecteur se fasse une idée de l'interprétation des coefficients, en l'occurrence du seul coefficient négatif du modèle.

pour l'ADR aux européennes de 2004, quel que soit leur statut socio-professionnel, avaient 12 fois plus de chances de voter « non » que les électeurs du PCS. Pour les électeurs de La Gauche, le rapport de chances est même de 1 à 23 (23 fois plus de chances de voter non que les personnes qui ont voté PCS aux européennes de 2004). Pour les électeurs des *Verts*, il n'y avait statistiquement pas plus de chances de voter « non » que les électeurs du PCS (même si la direction de l'effet va dans ce sens, celui-ci n'est pas significatif), tandis que pour ceux du POSL on décèle une relation significative (plus de chances de voter non que les électeurs du PCS).

Les variables socio-démographiques exercent un effet important : Ainsi, les 18-24 ans avaient 8 fois plus de chances de voter « non » que les personnes de plus de 65 ans (on voit que l'effet baisse à mesure que l'âge augmente mais le rapport de chances est encore de 1 à 3 entre les personnes qui avaient de 50 à 64 ans et les plus âgées). Les personnes ne disposant que d'un diplôme de primaire avaient trois fois plus de chances de voter non que celles qui ont fait des études universitaires. Enfin, les électeurs à plus faible revenu avaient au moins deux fois plus de chances de voter négativement que ceux qui gagnent plus de 5000 €).

Contrairement à Brouard et Tiberj (2006) nous ne disposons pas d'indicateurs permettant de mesurer le degré de crainte des électeurs par rapport à l'intégration européenne. Nous pouvons néanmoins insérer deux indicateurs d'attitudes sur l'Union européenne (sur base des questions « avez-vous une bonne image des institutions européennes ? » et « l'appartenance du Luxembourg à l'UE est-elle une bonne chose ? »), un indicateur reflétant la satisfaction du répondant sur l'information à sa disposition pour émettre son vote (« avant de voter au référendum, aviez-vous toute l'information nécessaire pour prendre une décision ? »)⁵⁵ et la variable de l'élément-clé du vote (en prenant l'opinion sur l'union européenne en général comme modalité de référence). La formulation des autres questions disponibles dans l'enquête ne nous permet pas de les inclure⁵⁶.

⁵⁵ Afin de faciliter l'interprétation des résultats, nous inversons les valeurs de ces trois variables : ainsi une personne qui n'a pas une bonne image des institutions européennes reçoit la valeur 1 sur cette variable tandis qu'une personne qui a une bonne image de ces institutions reçoit la valeur 0 (idem pour les deux autres variables).

⁵⁶ Il s'agit soit des motivations du oui ou du non (qui dépendent donc du vote du répondants, qui est notre variable dépendante dans l'analyse), soit de propositions plus générales mais qui intègrent le résultat final dans leur formulation (par exemple, « la victoire du « oui » est-elle une garantie pour le maintien d'une Europe sociale », etc.).

	B	S.E.	Sig.	Exp(B)
Sexe (homme)	0,040	0,185	0,827	1,041
18 - 24 ans	1,785	0,372	0,000	5,958
25 - 34 ans	1,046	0,359	0,004	2,847
35 - 49 ans	0,944	0,330	0,004	2,570
50 - 64 ans	0,856	0,307	0,005	2,354
Bac + 1 / Bac + 3	0,400	0,376	0,287	1,492
Secondaire 2 ^{ème} cycle	0,240	0,357	0,503	1,271
Secondaire 1 ^{er} cycle	0,655	0,354	0,064	1,925
Primaire	0,760	0,451	0,092	2,138
Revenu < 2500 €	0,743	0,318	0,020	2,103
2500 € < revenu < 5000 €	0,422	0,251	0,093	1,525
Revenu : refus	0,503	0,264	0,056	1,654
Ouvriers	0,674	0,345	0,050	1,962
Employés	0,078	0,259	0,765	1,081
Chefs / cadres entreprise	0,519	0,398	0,193	1,680
Fonctionnaires	0,593	0,310	0,056	1,810
Agric. / commerçants	0,302	0,608	0,619	1,353
Professions libérales	-1,220	1,147	0,288	0,295
La Gauche	2,135	0,793	0,007	8,455
<i>Les Verts</i>	0,178	0,282	0,528	1,194
ADR	2,327	0,525	0,000	10,243
PD	0,348	0,276	0,206	1,417
POSL	0,318	0,234	0,173	1,375
Opinion sur la Constitution	1,971	0,233	0,000	7,176
Opinion sit. éco. et sociale au Lux	1,146	0,216	0,000	3,146
Opinion sur camp Oui	0,209	0,315	0,507	1,232
Opinion sur camp Non	1,769	0,469	0,000	5,864
Autres / Ne sait pas	1,472	0,583	0,011	4,359
A une bonne image inst. eur. (INV)	1,187	0,174	0,000	3,278
App. Lux. à l'UE = bonne chose (INV)	2,306	0,568	0,000	10,029
Bien informé pour voter (INV)	0,624	0,181	0,001	1,867
Constant	-4,254	0,474	0,000	0,014

Pseudo R² : 31% variance expliquée

Nagelkerke R² : 46% variance expliquée

% individus correctement reclassés : 76%

Table 3.12 : Régression logistique sur le vote (non=1; oui=0), modèle 2 (avec attitudes sur l'UE) – Sondage post-référendum Flash Eurobaromètre (EB 173)

L'explication de la propension à voter « non » augmente nettement avec l'inclusion de ces variables. Les personnes qui ont voté selon leur opinion sur la Constitution avaient sept fois plus de chances de voter non que celles qui votaient selon leur opinion sur l'UE en général, alors que le rapport n'est que de 1 à 3 pour les personnes qui mentionnent la situation économique et sociale du Luxembourg comme élément-clé de leur vote. Les (rares) personnes qui estimaient que l'appartenance du Luxembourg à l'Union n'est pas une bonne chose, avaient assez logiquement dix fois plus de chances de voter non que celles qui pensaient le contraire. De même, celles qui avaient une mauvaise image des institutions avaient trois fois plus de chances de voter non que celles qui en avaient une bonne. En contrôlant pour l'effet de toutes les autres variables, on voit aussi que les personnes qui se déclaraient insuffisamment informées avaient davantage de chances de voter contre le Traité que celles qui s'estimaient assez informées. L'inclusion de ces variables altère peu le reste du modèle, et l'on constate surtout que si l'ampleur des effets des variables significatives se réduit, ces variables restent significativement liées au type de vote exprimé le 10 juillet 2005. Seul le sexe n'exerce plus d'effet significatif alors que c'était le cas dans le premier modèle.

En résumé de cette analyse multivariée des déterminants du vote, nous pouvons dire que l'âge, le niveau d'éducation et le revenu (plus ils sont élevés, plus la propension à voter « oui » est grande) ont eu un effet sur le vote. Le statut socio-professionnel (les inactifs et encore plus les professions libérales ont voté pour le Traité tandis qu'un vote non était plus probable chez les ouvriers et les fonctionnaires que chez les inactifs) a également eu un impact significatif. Le vote aux européennes de 2004 (entre un vote pour PCS et un vote pour l'ADR ou pour La Gauche, le rapport de chances de voter « non » passe de 1 à au moins 8), les attitudes sur l'Union européenne, l'information disponible et l'élément-clé du vote ont, elles aussi déterminé en large partie la décision de voter « oui » ou « non » au Traité (un résultat marquant est celui du rapport de 7 à 1 des chances de voter « non » selon que l'électeur vote en fonction de son opinion sur la Constitution ou de son opinion sur générale sur l'UE).

3.3.4 Référendum et partis politiques : qui sont les « dissidents »?

Le rôle des partis politiques change fondamentalement dans le cadre d'exercices de démocratie directe. La décision même de convoquer un référendum peut s'avérer risquée pour les partis au pouvoir, même si en cas de victoire il peut légitimer leur position sur une question particulière. Tout d'abord, dans une campagne référendaire, les partis ne sont pas les seuls à intervenir, comme nous l'avons vu précédemment avec les prises de position de différents groupes et personnalités. Non seulement le nombre d'acteurs qui interviennent est plus important, mais les repères idéologiques traditionnels, notamment entre la gauche et la droite peuvent être altérés, comme lorsque dans des référendums sur des enjeux européens nous voyons des partis d'extrême gauche et d'extrême droite prendre des positions hostiles à l'Europe alors que les partis plus centristes soutiennent l'alternative pro-européenne.

Ces différences avec la politique intérieure méritent d'être expliquées par ces acteurs politiques et d'être relayées par les médias afin d'informer au mieux l'électeur. Celui-ci peut également être perturbé par des consignes de votes

plus ou moins marquées de la part des partis. En cas de retournement de position d'un parti au cours de la campagne, d'ambiguïté de sa position ou de dissidences internes (et donc des membres d'un même parti faisant campagne pour un camp différent), le message partisan sera brouillé et l'attachement de l'électeur à la position officielle du parti (si il y en a une) sera affaibli.

Les partis politiques qui sont habituellement amenés à élaborer des positions sur un éventail complet de politiques publiques et jouissent d'une compétence particulière dans le public pour le traitement de quelques enjeux en particulier doivent, dans le cadre d'un référendum sur une question européenne, non seulement faire un choix clair sur un enjeu sur lequel leur positionnement est moins connu de ce public (nous l'avons vu, les questions européennes peuvent diviser leurs électeurs, il est donc préférable de se profiler sur d'autres thématiques plus profitables électoralement) mais ensuite rallier tous ces membres à la cause afin de diffuser cette position d'une seule voix.

Les petits partis qui se concentrent sur un nombre plus limité d'enjeux et dont la position sur l'Europe est plus aisément identifiable ont en général moins de mal à se positionner et à diffuser leur message. L'enjeu lui-même, souvent assez précis mais complexe, méritera d'être expliqué par les médias et les visions des camps explicités. Ces deux camps devront d'une certaine manière être respectés, sans pour autant avoir une idée précise de leur représentativité dans l'électorat, dans leur traitement médiatique. En général, dans les référendums consacrés à une question relative à l'Union européenne, on constate une couverture médiatique des plus petits partis, personnalités et groupes de pression, qui se trouvent en opposition avec la position défendue par la majorité parlementaire, bien plus grande que celle qu'ils obtiennent en temps normal ou lors de campagnes électorales (qu'elles soient législatives ou européennes – le décalage est d'autant plus grand au Luxembourg que les campagnes pour les élections européennes ont jusqu'à présent été inexistantes⁵⁷).

Les signaux envoyés par les partis (et les autres acteurs de la campagne) au public par le truchement des médias dans le cadre d'une campagne référendaire sont donc souvent largement différents de ceux lancés lors d'une campagne électorale. Plusieurs études indiquent pour toutes ces raisons, et en particulier le moindre attachement partisan sur une question relative à un enjeu unique, la campagne a davantage d'influence sur le comportement de l'électeur dans le cadre d'un référendum que dans celui d'élections.

Un indicateur nous semble assez révélateur d'une plus grande indécision et donc d'un effet potentiellement plus important des arguments développés et des événements qui ont pu émailler une campagne référendaire : La décision du vote est en général plus tardive pour les référendums que pour un scrutin législatif : **Au Luxembourg, plus de 45% des électeurs se sont décidés dans les dernières semaines et jours de la campagne référendaire du 10 juillet 2005** (les décisions tardives étaient même majoritaires lors des référendums espagnol, français et néerlandais sur le Traité constitutionnel) ils étaient moins

⁵⁷ Voir à ce sujet, Dumont, P. & Poirier, Ph., "The Parliamentary and European Elections in Luxembourg of June 13th 2004". In, Talero Garcia J M., *European Yearbook of Political Campaigns 2004*. Vienna: European Association of Political Consultants, p170-190, June 2005.

de 40% à faire de même aux élections de 2004 ; 23% se sont décidés au cours de la dernière semaine alors qu'ils n'étaient que 16% aux élections de 2004.

En outre, les personnes, partis et groupes qui soutenaient chacun des deux camps n'ont pas autant influencé le choix des électeurs luxembourgeois que leurs positions sur les questions européennes : **14% seulement indiquent que l'élément clé de leur vote était lié à leur opinion des défenseurs ou des opposants au Traité.** Même l'opposition basique entre majorité et opposition, qui peut influencer la perception de la situation générale du pays des électeurs et éventuellement provoquer un vote de protestation face aux gouvernants nationaux, a moins motivé le vote que la position des électeurs sur le Traité et sur l'Union européenne en général : 24,5% mentionnent la situation économique et sociale au Luxembourg, 34,7% l'opinion générale sur l'Union et 22,6% l'opinion sur le Traité (soit plus de 57% d'électeurs indiquant un enjeu non-national comme élément clef de leur choix).

Les données brutes du sondage post-référendum nous permettent d'identifier les électeurs qui n'ont pas suivi la consigne de vote du parti pour lequel ils avaient pourtant voté en 2004. Ainsi, les électeurs du PCS, du POSL, du PD et des *Verts* qui ont exprimé un vote négatif et les électeurs de La Gauche et de l'ADR qui ont voté en faveur du Traité constituent une catégorie d'électeurs particuliers que l'on peut analyser. Il est évident que l'écrasante majorité des dissidents ont donc voté pour le « non », étant donné que les quatre grands partis faisaient campagne pour le « oui » (dès lors, leurs dissidents ont voté « non ») alors que seuls deux partis (l'ADR et La Gauche, aucun répondant ne mentionnait un vote pour le PCL dans l'enquête) avaient exprimé leur préférence pour le « non ». Nous avons dès lors décidé d'analyser ici uniquement la sous-population qui déclare un vote pour un des quatre grands partis représentés à la Chambre et qui a émis un vote négatif lors du référendum, bravant ainsi la consigne de vote du parti en question.

Parti	PCS	POSL	PD	Les Verts	Ensemble
% conformes	74,6	53,8	62,5	52,6	63,9
% dissidents	25,4	46,2	37,5	47,4	36,1
N	248	143	96	97	584

Table 3.13 : La proportion d'électeurs qui ont suivi ou défié la consigne de vote du parti pour lequel ils avaient voté en 2004, par parti voté aux européennes de 2004 – Sondage post-référendum Flash Eurobaromètre (EB 173)

Plus de 65% (653 sur 1001) des répondants de l'enquête indiquent leur vote lors du référendum (« oui » ou « non ») et le parti pour lequel ils avaient voté lors des élections européennes de 2004. Parmi ces 653 répondants, 584 (soit plus de 89%) déclarent avoir voté pour un des quatre grands partis. Si ces quatre partis (PCS, POSL, PD, *les Verts*) soutenaient le « oui » au référendum, **plus d'un tiers (36,1%) des électeurs n'ont pas suivi la consigne de vote de leur parti**⁵⁸. Notons la similitude des estimations du taux de dissidences entre l'analyse sur base des données agrégées du chapitre précédent et celle-ci. Nous pouvons donc être confiants pour dire qu'un électeur qui avait voté principalement pour l'un des quatre partis appelant à adopter le Traité en 2004

⁵⁸ Rappelons une fois de plus qu'en 2004 on constatait un vote disjoint entre les élections législatives et européennes pour un quart des électeurs.

sur trois a bel et bien exprimé un vote négatif lors du référendum. Avant d'analyser plus avant cette sous-population, notons que les deux partis opposés à l'adoption du Traité (l'ADR et La Gauche), qui sont aussi les plus petits partis (avec le PCL) du paysage politique luxembourgeois, sont ceux qui ont pu compter sur un électorat le plus « obéissant », avec seulement 10% de votes contraires.⁵⁹ Ce résultat tranche avec les autres, et celui de l'ADR peut paraître d'autant plus remarquable que la position officielle du parti a changé dans les derniers mois (dans ce cas de figure on pourrait voir une partie des électeurs s'en tenir à la position originelle et une autre suivre la nouvelle, divisant donc plus équitablement l'électorat). En réalité, ce changement s'est fait sous la pression de la base du parti, sans doute plus en phase, sur le terrain, avec l'opinion de son électorat. Dès lors que le changement de position du parti provenait d'un mouvement venant de son électorat, il est moins étonnant de constater une grande homogénéité des votes, conformes à la dernière position officielle du parti, de la part de ses électeurs.

Du côté des partis qui faisaient campagne pour le « oui », **le PCS est de loin le parti qui a le plus pu compter sur un électorat faisant confiance à sa position officielle, avec trois électeurs sur quatre émettant un vote conforme à celle-ci.** En revanche, les trois autres partis affichent un taux de votes dissidents supérieur à la moyenne générale. **Au Parti Démocratique, près de quatre électeurs sur dix ont voté contre le Traité en dépit de la campagne pour le « oui » du parti. Pour le POSL et Les Verts, l'électorat s'est même divisé en parts quasi-égales sur la question mise aux votes.** Ces deux électorats ont même davantage voté « non » que l'électorat total (respectivement près de 3% et de 4% que le résultat global du « non »).

Qui sont ces « dissidents » ? L'analyse qui suit révèle les différences les plus importantes entre les électeurs qui ont suivi la consigne de vote de leur parti (pour le « oui ») et ceux qui se sont dissociés de cette position et émis un vote contraire. Nous mettrons ensuite ces résultats en perspective avec des travaux similaires réalisés sur le référendum néerlandais de 2005.

Tout d'abord, signalons que l'on ne constate pas de grandes différences de taux de dissidences par rapport aux consignes des partis selon les circonscriptions, à une exception près : Ces dissidences sont moins fréquentes dans le Centre en général, même si la proportion observée à Luxembourg-Ville est similaire à celle enregistrée sur l'ensemble de l'échantillon (c'est donc dans les autres communes du Centre qu'on trouve le moins de dissidents). Dans les trois autres circonscriptions, le taux de dissidence parmi les électeurs des quatre grands partis est proche ou égal à 40%.

Les dissidents sont nettement plus jeunes que les autres : 40 ans en moyenne pour 50 ans chez les électeurs qui ont suivis la consigne de parti (la moyenne d'âge des 584 répondants étant de 46 ans et demi). Nous constatons ensuite (voir tableau 7) qu'ils sont moins nombreux chez les femmes que chez les hommes et encore plus rares chez les inactifs. Par contre, plus de quatre actifs sur dix ont bravé la consigne du parti.

⁵⁹ Sur 50 électeurs de l'ADR aux européennes de 2004, cinq seulement ont voté oui et 45 ont voté non au référendum ; parmi les 19 électeurs de La Gauche dans l'échantillon, seuls deux ont voté en faveur de l'adoption du traité.

	Sexe		Activité		
	Femmes	Hommes	Inactifs	Actifs	Ensemble
% conformes	68,4	59,9	72,9	56,4	63,9
% dissidents	31,6	40,1	27,1	43,6	36,1

Table 3.14 : La proportion d'électeurs qui ont suivi ou défié la consigne de vote du parti pour lequel ils avaient voté en 2004, par sexe et activité – Sondage post-référendum Flash Eurobaromètre (EB 173)

L'analyse du niveau d'éducation ne révèle qu'une seule catégorie ayant un comportement significativement différent de la moyenne : **Les personnes qui ont obtenu un diplôme universitaire ont nettement moins voté contre la consigne de leur parti** (26,7% contre 36,1% en moyenne) que les autres. Si l'on n'observe pas de différence significative pour les personnes ne disposant que d'une éducation primaire par rapport aux autres, signalons que les répondants à niveau d'éducation secondaire inférieur ont davantage eu un comportement dissident (3% de plus) que la moyenne.

Parmi les catégories socio-professionnelles, un phénomène très clair se dégage : on trouve une nette majorité de dissidences chez les ouvriers (plus de 57%). Ce sont ensuite les fonctionnaires et les employés qui ont le plus bravé la consigne du parti (à plus de 40%).⁶⁰ Parmi les inactifs, dont on sait qu'ils ont davantage suivi la ligne du parti pour lequel ils ont voté en 2004, on constate que ce sont les retraités qui ont le plus adopté ce comportement. Les étudiants, en revanche, ont été les plus nombreux (davantage que les sans emploi, qu'ils soient chômeurs ou au foyer) à émettre un vote contraire à celui prôné par leur parti.

	Ouvriers	Employés	Fonct.	Retraités	Etud.	Ensemble
% conform.s	42,9	56,6	54,1	84,4	53,6	63,9
% dissidents	57,1	43,4	45,9	15,6	46,4	36,1

Table 3.15 : La proportion d'électeurs qui ont suivi ou défié la consigne de vote du parti pour lequel ils avaient voté en 2004, par catégorie socio-professionnelle – Sondage post-référendum Flash Eurobaromètre (EB 173)

Le tableau 16 (ci-dessous) indique aussi que les répondants qui mentionnent un revenu mensuel du ménage supérieur à 5000 euros ont le plus été fidèles à leur vote de 2004, les catégories de revenus inférieurs étant en revanche davantage « frondeuses ».⁶¹

⁶⁰ Pour l'anecdote, signalons que les huit répondants parmi les 584 de cette sous-population renseignant une profession libérale ont tous voté en faveur du traité.

⁶¹ Notons que pour cette variable, l'analyse se fait sur la moitié de l'échantillon original, car seuls 428 répondants ont mentionné un revenu, leur vote pour 2004 et leur vote au référendum de 2005. Les personnes qui n'ont pas voulu répondre à la question du revenu mais ont répondu aux deux autres questions ne diffèrent pas dans leur comportement de la moyenne de dissidence observée (un peu plus d'un tiers de dissidences).

Revenu	Moins de 2500	Entre 2500 et 5000	Plus de 5000	Ensemble (N=428)
% conformes	60	59,1	73,6	63,3
% dissidents	40	40,9	26,4	36,7

Table 3.16 : La proportion d'électeurs qui ont suivi ou défié la consigne de vote du parti pour lequel ils avaient voté en 2004, par catégorie de revenu – Sondage post-référendum Flash Eurobaromètre (EB 173)

Dans son analyse lors du référendum néerlandais de juin 2005 sur le Traité constitutionnel, Claes de Vreese⁶² émettait l'hypothèse du vote « sophistiqué » pour expliquer les votes dissidents. Les personnes les plus éduquées, les plus intéressées par la politique, qui pensent que leur opinion compte vraiment seraient les plus susceptibles d'émettre un vote contraire à la consigne de vote de « leur » parti. Par manque d'intérêt pour la politique, manque de connaissances et/ou aliénation politique, les citoyens les moins éduqués ne remettraient pas en cause et suivraient donc davantage leur parti. Les résultats de De Vreese confirmaient cette hypothèse : Les personnes les plus éduquées, plus âgées et qui estiment que leur voix compte ont été celles qui déviaient le plus de la ligne de leur parti favori.

La théorie du « vote sophistiqué » des dissidents ne peut être complètement testée ici, faute de mesures adéquates dans le questionnaire post-référendum luxembourgeois. En revanche, l'analyse de la variable du niveau d'éducation, conjuguée à celle de la catégorie socio-professionnelle, de l'âge et du revenu semble infirmer cette hypothèse : **ceux qui ont émis un vote dissident sont plus jeunes, moins éduqués (même si l'on retrouve beaucoup de dissidents parmi les personnes faisant actuellement des études), se retrouvent davantage dans des catégories socio-professionnelles moins hautement qualifiées (ouvriers, employés, fonctionnaires) et moins aisés financièrement.** De plus, une question peut servir de substitut à la question de l'intérêt pour la politique : on a ainsi demandé aux personnes interrogées d'indiquer si elles disposaient de suffisamment d'informations pour prendre une décision quant à leur vote. On peut supposer qu'une personne intéressée par la politique tendra plus qu'une personne qui ne s'intéresse pas à la chose publique à répondre par l'affirmative. A cette question pourtant on constate que **seuls 54% des dissidents pensaient effectivement être correctement informés sur les enjeux du scrutin alors qu'ils étaient 72% chez les électeurs qui ont voté selon la consigne de leur parti.**

Une analyse multivariée confirme que : - Les jeunes et les personnes à éducation primaire tendent plus à dévier de la ligne du parti que les personnes plus âgées et à niveau d'éducation supérieure ; - Les retraités sont eux moins susceptibles de voter contre la consigne du parti que les ouvriers et que les personnes à revenu supérieur le sont moins que celles qui ont un revenu modeste. En outre, en contrôlant pour ces variables, les personnes qui indiquaient qu'elles ne disposaient pas d'assez d'informations pour voter lors du référendum étaient aussi davantage susceptibles d'être dissidentes par rapport à la consigne de leur parti. Ainsi, alors que le vote sophistiqué est une explication valide du comportement de « dissident » lors du référendum

⁶² De Vreese, C., "Political Parties in Dire Straits ? Consequences of National Referendums for Political Parties". In, *Party Politics*, Volume 12, n°5, p581-598, 2006.

néerlandais de 2005, il ne l'est pas dans le cas luxembourgeois. Ce résultat est très intéressant, car dans le cadre luxembourgeois nous avons démontré dans l'étude ELECT que le vote sophistiqué expliquait en bonne partie le vote disjoint (entre législatives et européennes) aux élections de 2004⁶³.

Nous terminons ce chapitre consacré à l'étude du soutien à l'intégration européenne et à l'explication du vote selon les sondages en posant la question suivante : les profils des dissidents diffèrent-ils selon les électors des quatre grands partis qui avaient appelé au vote en faveur du traité ? Nous résumons ici les principales différences observées. Tout d'abord, les dissidences ne proviennent pas toutes des mêmes circonscriptions : ainsi, selon le sondage d'Eurobaromètre, 67% des électeurs du POSL à Luxembourg-Ville ont voté contre la consigne du parti⁶⁴, 58% de ses électeurs de l'Est ont fait de même, alors que chez *Les Verts* ce sont les électeurs du Sud (62%) et du Nord (56%) qui ont le plus voté contre le Traité (rappelons que la proportion totale de « nonistes » pour ces deux partis était de peu inférieure à 50%). Pour le PD, qui au total enregistrerait 37,5% de dissidences, on observe qu'une large majorité des électeurs de l'Est (64%) ont défié la consigne du parti alors que les dissidences étaient plus faibles que la moyenne dans le Centre. Cette dernière constatation vaut aussi pour le PCS (16% de ses électeurs du Centre ont voté contre le Traité) mais le Nord a été plus « frondeur » (38,5%), la moyenne générale étant de 25%.

Tant chez *Les Verts* qu'au POSL on observe qu'une majorité des électeurs masculins ont voté « non ». Par contre, une différence majeure entre les deux existe entre les dissidents de ces deux partis : **Au POSL ce sont les actifs qui ont davantage défié la consigne (55% d'entre eux ont voté « non ») tandis que chez *Les Verts* ce sont, et de loin, les inactifs (61,5%).** Les plus grandes différences par rapport à la moyenne de ces partis en termes de dissidences pour ces deux partis sont les suivantes : **Au POSL 79% des ouvriers et 60,5% des employés ont voté contre** (pour respectivement 62,5% et 44% chez *Les Verts*), tandis que seuls 28% des retraités ont fait de même ; on constate aussi que ce sont les extrêmes en termes de niveau d'éducation qui ont bravé la consigne du POSL, 64% tant chez les universitaires (alors qu'ils ne sont que 31% à faire de même chez les dissidents des *Verts*) que chez les personnes n'ayant qu'un diplôme d'études primaires (ils sont encore plus nombreux, 67%, chez *Les Verts*). Chez *Les Verts* encore les sous-populations les plus dissidentes sont les étudiants (73%) et les personnes disposant de revenus modestes (75%). Pour ces deux partis, les répondants qui indiquent un revenu du ménage supérieur à 5000 euros ont un comportement électoral conforme à la consigne du parti (seulement 21% de dissidences parmi l'électorat POSL et 31% chez *Les Verts*).

⁶³ Plus généralement, les différentes études électorales réalisées au Luxembourg ont également mis en lumière ce type d'explication pour le vote panaché (plutôt que le vote de liste).

⁶⁴ Ce résultat peut paraître étonnant : Compte tenu des différences de profil des électeurs du POSL de Luxembourg-Ville et du Sud et des résultats agrégés (le Sud étant la circonscription qui a le plus voté « non » tandis que le canton de Luxembourg votait le plus « oui »), on aurait pu s'attendre à une proportion de « non » provenant d'électeurs du POSL plus faible à Luxembourg-Ville que dans le Sud. La faiblesse des effectifs (les électeurs du POSL ayant aussi répondu à la question relative au vote lors du référendum sont moins de vingt dans notre échantillon) nous inspire la plus grande prudence dans l'inférence statistique de ce résultat.

Les dissidences du PD et du PCS révèlent aussi des similitudes et des différences intéressantes à relever : Ainsi, par exemple parmi l'électorat PCS, les employés ont davantage voté contre le Traité (36% alors que la moyenne de dissidents du PCS est de 25%) que ceux de l'électorat du PD (29% alors que la moyenne de dissidents du PD est de 37,5%). **Ce qui est le plus frappant parmi les électeurs du PD c'est la proportion de fonctionnaires (60%) qui ont voté contre le Traité.** On voit aussi que les personnes qui restent au foyer et qui ont voté pour les Libéraux ont eu davantage tendance à voter non que la moyenne de l'électorat du parti. **Les retraités du PCS sont ceux qui de loin ont le plus respecté la consigne du parti (ils sont seulement 4% à avoir voté « non », 22% au PD), mais on constate comme au POSL et chez *Les Verts* que les ouvriers ont eux nettement plus voté contre le Traité (44%) que la moyenne de l'électorat.** Pour les deux électors, mais principalement au PCS, les personnes les plus éduquées et les moins éduquées (universitaires et études primaires) ont davantage suivi l'avis du parti, les dissidents se trouvant sur-représentés dans les couches intermédiaires. Enfin, pour aucun de ces deux partis nous ne constatons de différences significatives en termes de niveau de revenu entre dissidents et fidèles du parti.

4 La politique européenne à travers les focus groups

4.1	Un cadre d'analyse alternatif	147
4.1.1	Les limites et complémentarités des sondages et des <i>focus groups</i> au sujet de la politique européenne	149
4.1.2	L'inégalité des individus dans le rapport à la politique	151
4.1.3	L'appartenance à un groupe ou un milieu social et les conditions de l'accès à la politique	154
4.1.4	La procédure de recherche	156
4.2	Un référendum synonyme d'un vertige social et identitaire	160
4.2.1	La question de la cohésion sociale	160
4.2.2	La question de l'emploi.....	166
4.2.3	La question de l'éducation	168
4.2.4	La question de l'élargissement.....	171
4.2.5	La question du Traité constitutionnel européen	174
4.2.6	Idées forces des focus groups.....	Error! Bookmark not defined.

4.1 Un cadre d'analyse alternatif

Le référendum sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe au Luxembourg et son résultat (quelque peu étrié au regard de l'état des forces politiques, sociales et économiques en sa faveur) soulignent ô combien la nécessité de s'intéresser aux manières qu'ont les individus de se représenter la politique en général et la politique européenne en particulier en dehors des méthodes d'analyse qui ont été jusqu'ici employées, principalement les sondages d'opinion.

En effet, si les enquêtes type Eurobaromètre, qui ont jalonné la période pré référendaire, c'est à dire l'intervalle allant de juillet 2003 à mars 2005, restent pertinentes pour apprécier notamment la popularité des institutions européennes, elles n'avaient pas prévu la constitution et le développement d'un rôle de résistance au Traité constitutionnel européen aussi important. Au contraire, les enquêtes type Eurobaromètre indiquaient clairement que le Traité serait approuvé au Grand-duché dans une très large proportion d'autant plus qu'à l'exception d'abord de la Gauche, puis de l'Action pour la Démocratie et la Justice Sociale (ADR), toutes les forces politiques, représentant plus de 80% du corps électoral, s'étaient prononcées en sa faveur. Si la mesure semestrielle de l'état de l'opinion des Européens est imparfaite dès qu'il s'agit de connaître les comportements politiques, il faut remarquer néanmoins que les enquêtes TNS-ILRES réalisées pour le compte de RTL ont, comme nous l'avons vu, retracé avec une certaine justesse les intentions de vote tout au long de la campagne.

Il n'en demeure pas moins que les Luxembourgeois étaient d'autant plus susceptibles de suivre les consignes de vote de leurs partis « préférés », qu'à la différence de la France et des Pays-Bas, les multiples études publiées dans la dernière décade au Grand-duché¹, avaient plutôt montré que ces derniers avaient une plus grande confiance dans les institutions démocratiques nationales. Et, si les partis étaient de toutes les organisations politiques les moins soutenues, leurs légitimités étaient très supérieures à celle de leur alter ego français ou néerlandais. L'éventualité d'un vote protestataire à l'encontre de l'establishment lors du référendum pouvait être raisonnablement écarté en apparence. De plus, les Luxembourgeois de tous les Européens étaient parmi ceux qui s'identifiaient et soutenaient le plus l'Union européenne même si l'étude sur les élections législatives et européennes de 2004 avait mis en exergue qu'une partie du corps électoral était finalement assez rétive, environ 1/3, à la poursuite de l'approfondissement politique de l'Union.

¹ Legrand, M., *Les Valeurs au Luxembourg : Portrait d'une société au tournant du 3^e millénaire*. Luxembourg : Editions Saint-Paul, 2002. Dumont, P., Fehlen F., Kies R. & Poirier Ph., *Les élections législatives et européennes de 2004 au Grand-Duché du Luxembourg*. Luxembourg : Chambre des Députés, http://www.chd.lu/docs/pdf/Rapport_complet_elect2004.pdf, février 2006.

Dans ces conditions, le recours à des *focus groups*, qui s'apparentent à une procédure de démocratie délibérative sans qu'elle en soit une² a pour objectif d'analyser l'état de l'opinion des Luxembourgeois et des ressortissants communautaires sur l'architecture institutionnelle de l'Union d'une part et d'autre part sur les challenges économiques et sociaux de cette dernière.

Il faut noter dès à présent que la dynamique des groupes de discussion que nous avons organisés sur le Traité au printemps 2006 révèle surtout une modification du rapport à la politique de la part des Luxembourgeois et des ressortissants communautaires. Transformation tendant vers une individuation³ plus prononcée, une indifférence et/ou une distanciation vis-à-vis de la politique. Et contrairement à ce que montrent habituellement les enquêtes Eurobaromètres pour le Luxembourg, une méconnaissance voire un certain rejet de la politique européenne, et de manière surprenante, quel que soit le vote final émis sur le Traité.

D'une certaine manière, la politique européenne demeurerait toujours un objet non identifié et difficilement créateur d'un processus d'identification pour les Luxembourgeois et les Européens au Grand-duché d'une part et, d'autre part n'apparaîtrait nullement comme le vecteur de résolution des problèmes économiques et sociaux quotidiens du moins dans son mode de construction actuelle. Si la politique européenne est souvent le bouc émissaire, elle n'est pas pour autant le médiateur des revendications politiques des citoyens. La politique européenne leur est tout simplement étrangère même si, ici ou là, on constate un réel désir d'explication sur celle-ci.

² Sur un plan normatif, et par delà quelques variations, les procédures délibératives sont conçues comme un moyen de promouvoir un échange public d'arguments entre des individus intéressés par une même question ; plutôt que de viser à un compromis entre des points de vue déjà arrêtés, l'interaction est supposée permettre une évolution – et éventuellement une convergence – des avis initialement formulés. Voir à ce sujet, Fishkin, J. S., *Democracy and Deliberation*. New Haven : Yale University Press, 1991; Mayer, N., « Le sondage délibératif au secours de la démocratie ». In, *Le Débat*, n° 96, p 67-72, septembre -octobre 1997 ; Blondiaux, L., « Prendre au sérieux l'idéal délibératif ». In, *Revue Suisse de Science Politique*, Volume 10, n°4, 2004, p158-168, 2004.

³ En sciences sociales, à partir des travaux aussi différents que ceux de Gottfried Leibniz, de Carl Jung, d'Edmund Husserl, de Martin Heidegger et de l'Ecole de Francfort, l'individuation signifie qu'un individu lors d'une transformation désirée ou subie de son cadre réglementaire, économique ou social sera amené à une plus grande conscience de soi. Il sera dès lors contraint à prendre de plus en plus de décision le concernant en fonction de sa perception de son positionnement dans la société et des problèmes qui la traversent. Ce faisant, il connaîtrait un processus d'isolement et serait de plus en plus confronté à des phénomènes économiques, sociaux et technologiques sur lesquels il n'aurait que peu d'emprises. Il deviendrait alors selon Alexis de Tocqueville, un individu jaloux et craintif, emporté par la passion égalitaire vécue sur un mode essentiellement individuel et pouvant le conduire à adopter des positions de repli sur soi ou au contraire abandonner facilement sa souveraineté à une organisation restauratrice de son appartenance à un « nous ». Pour un exposé des différents concepts liés à l'individualisme et à l'individuation, se reporter à Simondon, G., *L'individuation à la lumière des notions de forme et d'information*. Paris : Editions Jérôme Million, 2005.

4.1.1 Les limites et complémentarités des sondages et des *focus groups* au sujet de la politique européenne

Plusieurs précisions ou remarques doivent être apportées au préalable quant aux limites d'un sondage pour comprendre les comportements politiques vis-à-vis de la politique européenne et de la nécessité de recourir à des méthodes d'analyse complémentaires comme les groupes de discussion.

Tout d'abord, un sondage ne peut être considéré comme « l'exacte réalité » du corps électoral. Une enquête d'opinion de ce type est certes une construction sociale plus raffinée que d'autres mais elle n'est qu'une parmi d'autres. Les questions posées et problématiques proposées témoignent souvent en effet des discours qui sont véhiculés par les acteurs principaux d'un système politique (les institutions européennes, les groupes d'intérêts, les médias, etc.) qui – ne l'oublions pas – sont les seuls créateurs de l'offre et de la demande politique européenne. Des individus peuvent répondre à des questions même s'ils n'en comprennent pas le sens ou si dans leurs vies quotidiennes, ils ne sont pas confrontés aux problèmes socio-économiques sous-entendus dans la question. Les items proposés aux sondés sont parfois – à l'insu des chercheurs eux-mêmes – également l'expression de la position sociale que les chercheurs ou les responsables d'études occupent dans ledit système. En revanche, le caractère imposé de certaines questions permet aussi de révéler des comportements politiques et sociaux que les personnes interrogées ne savaient comment nommer ou refusaient d'admettre par simple conformisme social.

Secundo, un questionnaire aussi complet soit-il ne peut retranscrire tous les comportements effectifs des individus et toutes les évolutions sociales et économiques d'une société. Aucune démarche, même la plus respectueuse des critères scientifiques, ne peut en effet prétendre occuper un « lieu » en dehors de la société d'où il aurait la possibilité de voir dans son entier tout le corps social (cette critique est valable pour toute démarche en sciences sociales y compris les *focus groups*).

En d'autres termes, le discours « savant » n'est jamais complètement disjoint des autres formes du discours sur une société. Mais à la différence des discours tenus par les acteurs du système politique qu'il étudie, le discours « savant » – du fait qu'il use de méthodes fondées scientifiquement et qu'il les remet perpétuellement en cause, c'est le propre des protocoles de recherche scientifique – n'a pas la prétention de transformer la société. Le discours cesse d'être « savant » lorsque les chercheurs croient fondamentalement que leur construction sociale est le réel de la société et qu'elle autorise l'action⁴.

⁴ « Loin de se résumer à un essai de correspondance ciblé entre une théorie bien délimitée et un matériau empirique, l'activité d'analyse qualitative est un acte aux multiples dimensions s'insérant à l'intérieur d'un univers interprétatif dont plusieurs éléments relèvent du théorique dans son sens large, ce que rend très maladroitement la notion de cadre théorique telle que comprise habituellement. Cet univers est constitué de référents très divers, actualisés en cours d'analyse à un rythme, à une ampleur et selon des modalités très difficiles à prévoir. C'est le prix à payer pour une analyse vivante qui n'est pas réduite à une reconduction de prénotions qui ne succombe pas à la tentation du compromis théorique consistant à écarter tout ce qui n'entre pas dans le cadre de départ. Si les analyses reconduisent les cadres, à quoi bon faire de la recherche ? Si elles ne les reconduisent pas réellement, pourquoi accorder aux cadres une importance si exclusive au sein de l'univers interprétatif mis à contribution ? ». In, Paille, P. & Mucchielli, A., *L'Analyse Qualitative en Sciences Humaines et Sociales*. Paris : Editions Armand Colin, collection U, p.41, 2003.

Or de nombreuses enquêtes sondagières ou études sur l'opinion publique européenne relèvent de la responsabilité d'instituts de recherche dont les figures emblématiques sont engagées fortement pour l'objet qu'ils étudient.

Tertio, un sondage ne peut pas être interprété sous le seul aspect « facial ». C'est à dire si 57% des Luxembourgeois déclarent en novembre 2004 adhérer au Traité, cela ne signifie pas que ceux-ci dans la réalité reproduiront exactement ce comportement politique⁵. Tout au plus cela permet de dire que « tendanciellement » les Luxembourgeois étaient prêts à l'approuver avant qu'il n'existe à proprement parler une campagne référendaire⁶. Il est important d'insister sur le fait également que d'une part des personnes adoptent des stratégies de réponse pour dissimuler leur opinion du fait qu'ils la jugent «inconvenante » par rapport au discours tenu par ceux qui aspirent à être les représentants du corps social ou à l'interpréter et d'autre part des individus répondent à la question posée sans en connaître réellement la signification.

Quarto, une question d'un sondage ne peut être commentée indépendamment de toutes les autres, du moins de la série qui vise à apprécier une problématique. Autrement dit, on ne peut pas dire que les Luxembourgeois soutiennent fortement le Traité constitutionnel en omettant de remarquer dans l'étude susmentionnée, les mêmes répondants n'étaient qu'un tiers à juger le Traité comme indispensable pour la poursuite de la Construction européenne. Seul le croisement de plusieurs questions et la comparaison avec d'autres études produites par diverses institutions avec d'autres méthodes d'analyse – qu'on ne saurait taxer de parti pris – « révélera » tendanciellement la nature réelle de leurs comportements électoraux et leurs positionnements en matière de politique européenne.

Quinto, un *focus group* ne peut-être aussi considéré à son tour comme la réalité de l'état de l'opinion puisque d'une part les citoyens qui participent à cet exercice le font sur une base volontaire et d'autre part, ils ne constituent pas un échantillon représentatif de la société. Tout au plus, le *focus group* doit être apprécié comme la méthode permettant de retranscrire logiquement – grâce à l'intervention du chercheur ce qui n'est pas également sans risque – les raisonnements qui ont conduit à la détermination du vote final.

Les *focus groups* sont en cela complémentaires des sondages du fait qu'ils contribuent à capter les opinions des individus sur des faits culturels, économiques et sociaux qui sont impossibles à retracer dans un questionnaire notamment en raison de ses coûts, de l'objet et de l'origine de sa commande.

⁵ Commission européenne, *Le futur Traité Constitutionnel, Eurobaromètre Spécial*, 214, vague 62.0. Bruxelles : TNS Opinion Social. *D'après ce que vous en savez, diriez-vous que vous êtes favorable ou opposé(e) au projet de Constitution européenne ?* p15, mars 2006.

⁶ « Les sondages sous formes de pourcentages restent une pure construction, une projection dans des catégories prédéfinies (les réponses fermées proposées aux interviewés) et forcément limitées, d'une réalité plus complexe. Or dans les commentaires des sondages y compris les plus inspirés [...] tout se passe comme si le pourcentage [tel qu'il se présente] existait préalablement et indépendamment du sondage [...] Il est souvent difficile d'expliquer que le pourcentage issu du sondage, qui est censé être un point de repère, doit au contraire être relativisé, mis en perspective, étalonné parce qu'il introduirait de la complexité où l'apparente univocité du chiffre contribue beaucoup à la séduction de l'instrument ». In, Martelli-Banegas, D. & Rivière, E., « Pour un usage apaisé des sondages ». In G. Grunberg & N. Mayer. *La Démocratie à l'Epreuve. Une nouvelle approche de l'opinion des Français*. Paris : Presses Universitaires de Sciences Po, p.304-307, 2002.

4.1.2 L'inégalité des individus dans le rapport à la politique

Le recours à des groupes de discussion ou *focus group* vise notamment à réduire – dans la mesure du possible – l'inégalité des individus par rapport à la politique par le fait même que chacun est en mesure de prendre la parole et que les autres soient « obligés » de l'écouter. Les individus sont par nature en effet inégaux devant l'activité politique. Nos sociétés sont caractérisées par une structure polyarchique fondée sur des inégalités dispersées⁷. Un individu suivant son sexe, sa position dans la hiérarchie sociale, son niveau de formation, ses revenus, sa qualité ou non de citoyen ou bien encore son éventuelle appartenance religieuse, construira un rapport différencié à la politique.

Tout d'abord, des individus pourront être classés comme étant des engagés en politique. C'est à dire, ils ressentent celle-ci comme étant une partie de leur être ou comme étant le moyen de résoudre les problèmes réels ou virtuels auxquels ils sont confrontés personnellement mais aussi ceux de la société dans laquelle ils vivent⁸. En d'autres termes, ils ne différencient nullement leurs problèmes éventuels de ceux de la société. Les engagés politiques seront ceux qui adhéreront plus facilement à un parti politique, à une organisation syndicale ou se présenteront à des élections. Ils auront tendance aussi à monopoliser le discours au cours d'une procédure délibérative comme le sont les *focus groups*.

Les engagés politiques, parce qu'ils sont en quelque sorte des amateurs éclairés de l'activité politique, courent un double risque :

- D'une part de surestimer l'importance de certains enjeux économiques, politiques et sociaux dont l'ensemble du corps social n'a nullement connaissance ou bien encore n'a jamais été confronté à ces derniers ;
- D'autre part, d'apparaître aux yeux de la majorité des individus comme étant ceux qui par leur savoir supposé souhaitent finalement acquérir le pouvoir au nom de principes et d'intérêts qui n'existent pas ou peu dans la société⁹.

La politique européenne, jusqu'à un certain point, relève aussi de ce double risque dans la mesure où, à l'exception des élections européennes, lorsqu'elles ne sont pas de second ordre comme au Luxembourg, elle demeure l'apanage de ses initiateurs et de ses commentateurs (les hautes administrations nationales, les groupes d'intérêts professionnels, le personnel politique, les universitaires et les journalistes).

Or ce que révèlent les groupes de discussion, parce qu'il n'y pas que des engagés politiques, c'est que la politique européenne est construite par la majorité des individus comme éloignée de leurs préoccupations quotidiennes et sa complexité, du moins les conditions de son énonciation fort différentes des politiques nationales, la rend « suspecte ». C'est d'ailleurs paradoxalement sur ce constat, le présumé déficit démocratique de l'intégration européenne, que les chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à Laeken en décembre 2001, avaient

⁷ Dahl, R., *Who Governs?* Yale: Yale University Press, 1961.

⁸ Memmi, D., « L'engagement politique ». In, J. Leca & M. Grawitz, *Traité de Science Politique*. Paris : Presses Universitaires de France, tome 3, p311-325, 1985.

⁹ Jaffré, J., *Le Gouvernement des Instruits*. Paris : Sfrès, l'Etat de l'Opinion, 1991.

décidé de donner mandat à une Convention de rédiger un nouveau Traité en lui associant un forum de la société civile.

Ensuite, des individus n'auront en quelque sorte qu'un rapport utilitariste à la politique. De tels individus considèrent la politique comme une activité parmi d'autres pour maximiser leurs gains en termes de qualité de vie, de sécurité ou bien encore de richesse matérielle¹⁰. Pour eux, la politique doit servir non pas à l'accomplissement d'un dessein collectif mais à la résolution de problèmes d'un individu ou du groupe principal d'intérêt auquel il appartient. De tels individus risquent de succomber aux charmes de la démocratie rédemptrice¹¹, c'est à dire la volonté de réduire à néant l'écart supposé entre les représentants et les citoyens. Tout système politique ou cadre constitutionnel qui annihilerait ce rapport leur apparaît comme une menace à l'utilité de la politique comme moyen de réalisation de leur bonheur personnel ou communautaire.

Or la politique européenne ne répond qu'imparfaitement à cette relation utilitariste à la politique, particulièrement au Luxembourg et pour ses citoyens. Les groupes d'intérêt et les individus au Grand-duché ont ou croient avoir une proximité essentielle avec ceux et celles qui définissent la loi (les groupes de discussion confirment le sentiment que l'état de la démocratie luxembourgeoise est plutôt jugé positivement)¹². Cette démocratie de proximité, lieu d'appréciation immédiat de ses gains ou de ses pertes, avec tous les risques que cela inclut pour la stabilité du système politique, n'existe pas de la même manière dans le processus décisionnel conduisant à une proposition de directive européenne. Les groupes d'intérêt sont certes par nature mieux structurés au niveau européen qu'au niveau national luxembourgeois. La relation utilitariste en est même renforcée et quelque fois mieux récompensée qu'au niveau du processus décisionnel national. En revanche, les gains ou les pertes ne se mesurent pas, ou que très tardivement au niveau de leurs relais nationaux (les organisations faîtières), a fortiori au niveau des citoyens qui par ailleurs n'ont pas accès et ne connaissent nullement l'éventuelle portée des ces directives dans leur travail ou dans leur vie personnelle.

Dans un cadre référendaire, comme dans l'analyse des groupes de discussion, la construction sociale de la politique européenne et de ses enjeux ne peut dès lors que s'effectuer qu'à travers les catégories de la vie quotidienne (l'emploi, l'éducation, le pouvoir d'achat, le logement etc.) et celles de la méfiance vis-à-vis d'un processus auquel on ne participe qu'indirectement : « ...Les Bruxellois sont en train de mijoter une soupe que nous aurons à avaler un jour. Ils nous fixent

¹⁰ Perrineau, P., *L'engagement politique. Déclin ou mutation ?* Paris : Presses de Sciences Po, 1994.

¹¹ Canovan, M., «Trust the people ! Populism and the Two Faces of Democracy ». *Political Studies*, Volume 47, n°1, p2-16, 1999.

¹² L'un des participants luxembourgeois, responsable d'une PME déclare à ce sujet : « ...Vis-à-vis de l'étranger, nous avons le grand avantage d'avoir une toute autre emprise sur la vie politique que dans d'autres pays. Tout politicien [...] est là pour vous, en cas de besoin. Je parle de ma propre expérience. Dans le cas de cet homme qui était sans le sou, eh bien j'ai fait 3 faxes, mais directement aux Ministres Jacobs, Biltgen ainsi qu'au Ministère de la Justice. J'avais une réponse de la part de Marie-Josée endéans les 24 heures. Tout comme dans un autre cas, où un beau jour un haut fonctionnaire 1^{er} en rang, me faisait une remarque : Dis, qu'elle sorte de lettre avais-tu envoyé à mon Ministre. Je lui demandais : Est-ce qu'il l'a lue ou est ce qu'il a entrepris quelque chose entre-temps ? Il me répondait que son Ministre n'avait encore rien fait. Là-dessus je lui répondais : Alors dis-lui que je pense exactement la même chose que toi tu penses également de lui ...».

des directives sur n'importe quoi ou sur des choses qu'ils ne savent même pas épeler. Je veux seulement rappeler la plus récente, celle qui prévoit qu'on mette un T-shirt pendant l'été pour ne pas brûler notre peau ou bien la Bolkestein... ».

Puis, des individus seront aussi dans un rapport de quasi défiance vis-à-vis de la politique. Comme le rappelle Pierre Rosanvallon, tout régime démocratique comprend une dimension « électorale-représentative » et une dimension de défiance et de contestation qu'il nomme la « contre-démocratie ». Celle-ci n'est en rien le contraire de la démocratie, mais son pendant. Elle se caractérise par la surveillance (les citoyens évaluent), l'empêchement (les citoyens critiquent et se dressent contre les gouvernants) et le jugement (les citoyens sont aussi des juges)¹³.

Ces individus pourront estimer que leur qualité de vie, leur sécurité ou leur richesse matérielle ne sont en rien redevables de l'intervention du législateur mais bien au contraire de leurs seules actions ou des conditions supposées naturelles et favorables qui ont provoqué leur épanouissement personnel. Ces derniers ont en quelque sorte un rapport de défiance à la politique qui peut les conduire, lorsqu'ils votent, à adopter des attitudes protestataires sans forcément avoir une connaissance même infime du ou des sujets politiques dont il est question. La pratique référendaire, d'autant plus lorsque le vote est obligatoire comme au Luxembourg, mobilise donc des individus qui adoptent une position systématiquement critique vis-à-vis des acteurs du système politique, qui par définition ne sauraient être guidés que par leurs intérêts personnels¹⁴.

Or la politique européenne, comme il a été déjà mentionné ne relève pas des catégories qui sont habituellement connues dans la démocratie de l'un des Etats membres et de surcroît, n'est pas perçue comme avoir des effets immédiats sur la vie d'un individu. Dans de telles conditions, l'idée même de l'organisation d'un référendum peut être jugée comme superfétatoire et/ou comme mobilisatrice de sentiments de défiance vis-à-vis de la politique en général.

Enfin, d'autres encore ont organisé leurs vies – ou les conditions socio-économiques et leurs niveaux d'instruction leur ont imposé cette situation – sans aucuns rapports à la politique. Leur quotidienneté s'articule avant tout sur les problèmes rencontrés par eux et par leurs proches¹⁵, par exemple le chômage ou le risque de celui-ci, et sur les solutions envisagées ou envisageables dans l'immédiat de leurs entourages et à brève échéance. Ces exclus de la politique, auxquels il faut ajouter ceux qui effectivement ne peuvent pas participer au processus décisionnel, comme les migrants, sont sujets à la fois à une plus grande confusion dans ce qu'est la politique et ses enjeux mais aussi à une éventuelle plus grande volatilité dans leur comportement électoral. Se prononcer sur une question référendaire les oblige à adopter des attitudes qu'ils croient majoritairement partagées par leur milieu social ou bien à s'en remettre plus facilement à ceux qu'ils reconnaissent comme étant les dépositaires du savoir politique, en l'occurrence ceux et celles

¹³ Rosanvallon, P., *La Contre-Démocratie. Essai sur la société de défiance*. Paris : Seuil, 2006.

¹⁴ L'un des participants (Mireille) affirme ainsi : « ...Je suis sûre qu'au niveau des décideurs il y a des enjeux financiers énormes ! Au dépens de qui ? Des citoyens de tous les pays ! ... ».

¹⁵ L'une des intervenantes (Josée) motive son vote de cette manière : « ...J'ai voté contre. J'ai un fils qui est légèrement handicapé et il me posait la question : « Maman, parle-t-on des travailleurs handicapés dans le texte ? » Je lui disais que non. Alors il me répondit : « Donc je n'ai pas besoin de voter pour ce texte... ».

qui incarnent personnellement une institution, comme le réalise jusqu'à un certain point l'actuel Premier ministre luxembourgeois.

Ces individus, nous les avons rencontrés dans les groupes de discussion, il faut avouer dès à présent la difficulté d'évaluer leur rapport à la politique européenne. Tout au plus, nous pouvons relever les problèmes qu'ils identifient et ceux qu'ils aimeraient voir traiter, fût-ce au niveau national.

4.1.3 L'appartenance à un groupe ou un milieu social et les conditions de l'accès à la politique

Le choix du recours à des groupes de discussion a aussi pour objectif de faire ressortir les logiques sociales qui sont propres à un milieu ou un groupe et que le sondage sous forme d'entretien ne peut nullement ou faiblement retranscrire. C'est à dire identifier non seulement les mécanismes d'accès et d'interprétation des phénomènes politiques à travers le prisme d'une culture politique¹⁶ propre à un milieu ou un groupe social – que les individus adoptent par conformisme ou en legs – mais aussi les logiques de domination¹⁷.

Cet exercice est particulièrement nécessaire dans la mesure où comme nous allons le voir, la construction d'un « nous » collectif ou l'absence de celui-ci détermine en partie la perception de la validité ou non du Traité constitutionnel européen pour un individu. Cette relation individu/groupe social s'articule principalement de trois manières.

En premier lieu, un individu continue d'acquérir des comportements et des attitudes politiques dans le milieu ou le groupe social auquel il appartient en dépit du processus d'individuation de nos sociétés modernes. Cette socialisation politique implique un apprentissage, une éducation, une mise en conformité à certaines logiques majoritaires qui valent dans son milieu ou dans son groupe social. Le mécanisme de socialisation politique est dual : c'est bien un mécanisme d'intériorisation de normes par un individu, mais c'est en même temps la capacité de l'individu à intégrer ces normes à sa propre personnalité, c'est-à-dire qu'il va adapter ces normes à sa propre psychologie¹⁸.

Or, les groupes de discussion montrent que peu de milieux sociaux sont actuellement des lieux de socialisation de la politique européenne du fait qu'eux-mêmes ne l'ont intégré que très superficiellement. Les individus sont

¹⁶ Les cultures politiques sont les représentations et valeurs, ayant trait au monde social et sa régulation, de toutes les manières de penser, de sentir et d'agir qui sont les soubassements de l'action collective et de l'émergence de formes légitimes du pouvoir. L'apprentissage politique se fait en intégrant des représentations du pouvoir, des évaluations du monde politique (de son personnel) et des valeurs qui permettent l'action collective. Les cultures politiques sont bien sûr entretenues, renforcées par des institutions ce que certains appelleraient un « *système allocataire de sens* ». S'intéresser aux cultures politiques, c'est donc rechercher à repérer les formes spécifiques de pensée et d'action, plus ou moins partagées, liées à une tradition et peut-être circonscrites à un espace particulier ou à un milieu social. Ces formes spécifiques sont parfois repérables dans le temps et lors d'événement particulier comme l'est justement le référendum. Voir à ce sujet Bréchon P., Laurent A. & Perrineau P., *Les Cultures Politiques des Français*. Paris : Presses de Sciences Po, 2000.

¹⁷ Gaxie, D., *Le Cens caché. Inégalités Culturelles et Ségrégation Politique*. Paris : Le Seuil, 1978.

¹⁸ Lahire, B., 2002, *Portraits Sociologiques. Dispositions et Variations Individuelles*. Paris Nathan, coll. Essais et recherches, 2002.

dès lors démunis quant il s'agit de juger une question de politique européenne. Ils sont prompts soit à adopter aisément le discours tenu par les acteurs du système politique, soit à mettre sous le boisseau une telle question car ils sont incapables, dans le système narratif ou symbolique du groupe auquel ils se rattachent, de trouver le schéma explicatif qui relierait éventuellement ce qu'ils vivent ou croient vivre quotidiennement. Le risque est grand aussi d'une défiance plus grande vis-à-vis de la politique européenne lorsque des individus croient déceler tout de même des éléments se rapportant à leur groupe social. L'exemple du droit à la vie inclus dans la partie II du Traité est particulièrement probant. Il a été interprété aussi bien positivement que négativement par nombre de citoyens interrogés à ce sujet, suivant qu'ils appartenaient à des organisations sociales féministes ou confessionnelles.

En second lieu, les individus, aussi souverains soient-ils dans nos sociétés démocratiques, relèvent de plusieurs groupes sociaux dont les règles, quant à la représentation du politique, si elles existent, sont distinctes les unes des autres. Dans ces conditions, les individus sont dépositaires de différents systèmes d'informations sur la politique. Ils puisent consciemment ou inconsciemment de façon aléatoire dans ces derniers. Dans ces conditions, le processus de rationalisation de l'objet politique (en l'occurrence la portée réelle du référendum) s'en trouve soit amoindri puisqu'un individu qui s'identifie à plusieurs groupes, sera confronté à des vues contradictoires, soit agrandi puisqu'il disposera in fine de plusieurs argumentaires. L'individu peut toutefois devenir un électeur qui peut adopter une position dans les tous derniers moments d'une campagne électorale après en avoir auparavant changé à plusieurs reprises. Il peut encore même la modifier après le scrutin.

Les groupes de discussion sur le Traité constitutionnel européen illustrent très bien ce phénomène, où la ligne de fracture entre les partisans du « oui » et les partisans du « non » s'amenuise, pour ne pas dire constitue un amalgame de postures qui n'a presque rien à voir avec ledit Traité et qui reflète au minimum certaines questions qui traversent indifféremment ou particulièrement chaque groupe social auquel un individu se rattache¹⁹. L'objet de la discussion, le Traité constitutionnel, devient en réalité le vecteur de l'état de l'opinion d'un groupe ou d'un milieu social. Opinion qui ne trouve de canal électoral approprié, ou du moins dans son entièreté, lors des scrutins législatifs et que justement un scrutin référendaire permet en effet sous l'apparente simplicité de la réponse (« oui » ou « non »), en réalité est mobilisée une multitude de problématiques culturelles, économiques et sociales. Il faut ajouter à cela l'artefact potentiel puisque les participants se sont réunis un peu moins d'un an après le référendum en connaissance du résultat et des voies, plus ou moins « heureuses » proposées et engagées pour sortir l'Union de l'impasse institutionnelle dans laquelle elle se trouve.

En troisième lieu, sans contradiction avec ce qui est susmentionné, un individu peut privilégier une appartenance à un groupe social plus qu'à un autre lors d'une confrontation ou d'un débat. Il s'alignera alors sur le discours dominant dudit groupe social sans rationalisation de l'objet politique et/ou prise de

¹⁹ C'est ce que R. Boudon appelle les effets pervers : c'est à dire que le résultat d'une somme d'action individuelle peut-être le contraire de ce que les individus attendaient, mais il se peut que ce résultat ne soit ni négatif ni inattendu, ni non voulu. Voir son ouvrage, *Effets Pervers et Ordre Social*. Paris : Presses Universitaires de France, 1977.

connaissance réelle de la question référendaire. Cette préférence est souvent provoquée par la surestimation de l'importance du groupe dans la société. Le processus de justification de sa position ne pourra que le conduire à ne pas s'exprimer sur le fond de la question mais sur ce qu'il croit connaître du milieu social dont il revendique l'appartenance.

Les groupes de discussion sont particulièrement révélateurs de cet état de fait. Alors que nous avons construit un canevas de questions dont l'essentiel portait sur le Traité constitutionnel, la politique européenne et les questions macro-économiques au sein de l'Union ou en marge de celles-ci (voir ci-dessous), les participants ont systématiquement élaboré leurs réponses à partir d'une position socialement déterminée, le groupe, et n'ont que rarement fait usage des schémas discursifs que nous avons proposés comme points de départ.

L'outil méthodologique en l'occurrence n'était nullement inapproprié mais au contraire a fait apparaître la distorsion manifeste entre la signification de la politique européenne par la majorité des Européens et le sens donné à celle-ci par ses acteurs et ceux qui sont en charge de l'étudier. Chacun adoptant des problématiques propres à son groupe :

- Pouvoir d'achat, logement, éducation, emploi pour les débatteurs au sein des groupes de discussion ;
- Rationalisation institutionnelle, droits fondamentaux, paix ou ultra-libéralisme pour les acteurs supporters ou détracteurs du Traité.

4.1.4 La procédure de recherche

La mise en place de *focus groups* avait eu pour objectif d'obtenir des informations relatives aux opinions et attitudes des individus sur la situation économique et politique au Luxembourg, d'explicitier les attentes de ces derniers par rapport à l'Union européenne et à ses nouveaux objets politiques comme le Traité constitutionnel et d'obtenir des idées sur ses développements antérieurs et ultérieurs, tout en essayant de les replacer dans les trajectoires sociales des participants.

L'institut TNS-ILRES a été chargé d'identifier les citoyens disponibles et volontaires (recevant une rémunération pour leurs déplacements et leurs temps de présence, 3h00 heures en moyenne) à travers une méthode basée sur des critères *objectivables* (âge, sexe, niveau d'instruction, profession, origine géographique, citoyenneté). Quatre *focus groups* de 10 à 12 personnes (voir ci-dessous la liste) ont été ainsi constitués :

- Un *focus group* d'électeurs ayant un niveau d'instruction inférieur au baccalauréat de citoyenneté luxembourgeoise en langue luxembourgeoise ;
- Un *focus group* d'électeurs ayant au minimum le baccalauréat de citoyenneté luxembourgeoise en langue luxembourgeoise ;
- Deux *focus groups* de ressortissants communautaires eux aussi construits par rapport à leurs niveaux d'éducation, en langue française.

L'institut TNS-ILRES a eu aussi pour responsabilité – avec la participation des politistes de l'Université du Luxembourg – d'animer, d'encourager la discussion et d'inciter toutes les personnes à participer à partir de thématiques déterminées au préalable conjointement entre les deux équipes de recherche

(voir le tableau ci-dessous). Les thématiques visaient aussi à contrôler des attitudes et des comportements politiques qui avaient été déjà repérées dans l'étude sur les élections législatives et européennes de juin 2004. Plus précisément, l'organisation de tels groupes de discussion s'est articulée suivant quatre principes²⁰ :

- Un principe de transparence où d'une part la démarche scientifique et les objectifs recherchés, ainsi que l'identité du commanditaire (en l'occurrence la Chambre des Députés) ont été explicités aux participants et où d'autre part ces derniers se sont présentés mutuellement et ont énoncé *in fine* leur avis sur la procédure. Il faut remarquer que tous les débatteurs ont été satisfaits de ce type de consultation dans la mesure où ils considèrent qu'on leur a donné « *pour une fois la parole* ». C'était aussi pour certains d'entre eux un exercice de pédagogie mutuelle sur l'Union européenne et un processus de socialisation politique qu'ils n'envisageaient nullement au départ.
- Un principe d'intégration, c'est à dire les chercheurs ont veillé particulièrement à ce que les personnes habituellement exclues de la politique puissent s'exprimer réellement dans leur langage, en usant de leurs schémas de compréhension sans qu'ils soient moqués ou vilipendés par les autres participants, ce qui est parfois difficile à réaliser dans une procédure délibérative où s'imposent des leaders d'opinion, justement les engagés en politique²¹.
- Un principe de contradiction, c'est à dire les chercheurs ont amené les participants à réagir les uns aux autres. Autrement dit les commentaires d'un participant devaient susciter des réactions chez d'autres participants²² et révéler dans le développement de l'argumentation les éventuels déterminants politiques, économiques et sociaux de l'appréciation et du vote sur le Traité constitutionnel. Des idées ont pu ainsi être développées et approfondies beaucoup plus qu'au cours d'entretiens individuels, notamment ce qui a trait à certaines thématiques non incluses dans les sondages eurobaromètres.
- Un principe de mise en logique puisque le groupe dispose de différentes trajectoires sociales individuelles et de constructions sociales de réalité concurrentes ou complémentaires. Autrement dit, outre le questionnaire pré-établi, les chercheurs se sont bornés à intervenir ponctuellement et rarement pour rendre intelligibles à tous l'argument ou la suite d'idées qui venaient d'être échangées²³.

²⁰ Blondiaux, L., *Démocratie délibérative et Démocratie Participative : Une lecture critique*. Montréal : Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie, novembre 2004.

²¹ Sanders, L., "Against Deliberation". In, *Political Theory*, Volume 25, n°3, p347-376, 1997.

²² Krueger, R. & Casey, M.A., *Focus Groups: A Practical Guide for Applied Research*. London: Sage Publications, p10-12, third edition, 2000.

²³ Manin, B., « L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine. Introduction, généalogie et éléments critique ». In, *Politix*, Volume 15, n°57, p37-56, 2002.

Thèmes	Questions
1. Comportement électoral et processus décisionnel	Le niveau du NON lors du referendum de juillet 2005 a été plus important que ce que l'on aurait pu supposer en se basant sur le premier vote de la Chambre des députés sur le Traité et l'engagement de la plupart des partis et syndicats, voire même de la presse en faveur du traité. Nous voudrions connaître votre choix lors du référendum, votre vote aux élections européennes Est-ce que le fait de pouvoir s'exprimer pour la première fois, de façon séparée (ces questions restant à l'arrière plan des campagnes pour les élections simultanées législatives et européennes), et dans le cadre d'un referendum plutôt qu'une élection vous a conduit plus facilement à ne pas voter selon les consignes du parti dont vous vous sentez le plus proche ?
2. Question sociale	Ces dernières années, sous les effets de différents phénomènes dont la globalisation de l'économie, les relations, modes et conditions de travail ont été modifiés. Pouvez-vous nous parler de votre situation personnelle et de l'ambiance générale (par rapport aux questions sociales et économiques) sur votre lieu de travail. Etes-vous généralement satisfaits de votre situation actuelle, observez-vous des craintes diffuses ou explicites chez vos collègues, voisins, etc. ?
3. Construction de l'identité	Au Grand-duché, la population étrangère est d'un peu moins de 40% et sur le marché du travail, la composante la plus importante est celle des travailleurs transfrontaliers. Quelle importance accordez-vous à l'identité luxembourgeoise dans ce contexte ? Pensez-vous, dans cette situation cosmopolite, que l'identité nationale n'est pas ou plus une question importante, vous sentez-vous davantage européen ou au contraire vous sentez-vous davantage luxembourgeois ? Quels sont selon vous les effets (positifs ou négatifs) de l'intégration européenne, de l'Union européenne, dans la vie de tous les jours au Grand-duché ?
4. Traité constitutionnel	Estimez-vous que vous aviez une bonne connaissance du Traité au moment du référendum et que vous avez voté sur base de son contenu ? Quels sont les éléments du Traité qui vous ont paru positifs ou négatifs (ce peut être l'idée même de faire un Traité constitutionnel, sa forme – longue – qui reprend les autres Traités, sa philosophie générale ou certaines parties spécifiques qui ne s'y trouvent pas alors qu'elles devraient y être ou l'inverse, des parties qui selon vous n'auraient pas dû figurer dans ce type de document...), à vous en particulier, pour le Grand-duché et pour l'intégration européenne ?
5. Détermination du vote	Quand avez-vous pris votre décision quant au vote que vous alliez exprimer ? Avez-vous beaucoup discuté avec des amis, collègues, en famille de ces questions à ce moment ? Les résultats des referendums français et hollandais, la venue au Luxembourg de militants français notamment pendant la campagne, l'intervention du PM Juncker ont-ils influencé votre choix ? Que pensez-vous de la situation actuelle de l'Union, vers où aller selon vous ? Aujourd'hui, parlez-vous encore de ces questions en famille, avec des amis, etc. et pensez-vous que les médias, partis, gouvernement, Chambre en parlent assez ?

Table 4.1 : Les thèmes soumis aux groupes de discussion

Prénom	Sexe	Age	Profession	Vote
Anne	F	55	Chef d'entreprise	Non
Astrid	F	47	Photographe	Oui
Franz	M	38	Employé privé	Non
Jean-Claude	M	?	Ouvrier dans une banque	Non
Jomi	M	43	Ouvrier d'usine	Ne sait plus
Jos	M	75	Retraité, banque	Oui
Marc	M	29	Chauffeur de Bus, syndicaliste	Non
Misch	M	?	Fonctionnaire	Oui
Raymond	M	38	Chauffeur camion	Non

Table 4.2 : Les Luxembourgeois ayant suivi au maximum des études secondaires

Prénom	Sexe	Age	Profession	Vote
Arlette	F	53	Employée privée	Non
Camille	M	59	Retraité, P&T	Non
Franz	M	52	Chef d'entreprise	Oui
Georges	H	61	Expert automobile	Oui
Henriette	F	58	Fonctionnaire communal	Oui
Josée	F	59	Femme au foyer	Non
Laurent	H	30	Employé privé	Blanc
Marco	H	39	Employé privé	Oui
Marco F	H	43	Fonctionnaire	Non
Sonia	F	40	Chargé de cours primaire	Oui

Table 4.3 : Les Luxembourgeois ayant suivi des études post-secondaires

Prénom	Sexe	Age	Profession	Vote ou Vote potentiel
Mireille	F	39	Femme au foyer	Non
José	M	38	Ouvrier d'usine	Sans réponse
Franck	M	35	Agent de sécurité	Non
Vito	M	29	Electricien	Oui
André	M	72	Retraité, informatique	Sans réponse
Enio	M		En recherche d'emploi	Oui
Catherine	F	33	En recherche d'emploi	Non
Vincenzo	M	52	Employé privé	Oui

Table 4.4 : Les ressortissants communautaires ayant suivi au maximum des études secondaires

Prénom	Sexe	Age	Profession	Vote ou Vote potentiel
Anthony	M	40	Fonctionnaire européen	Oui
Daniela	F	27	Employée privée	Oui
Giacomo	M	36	Employé privé	Oui
Giulia	F	23	En recherche d'emploi	Oui
Marie-Paule	F	46	Femme au foyer	Sans réponse
Michel	M	26	En recherche d'emploi	Sans réponse
Peter	M	43	Employé privé	Non
Stéphanie	F	26	Employée privée	Non
Susanne	F	49	Enseignante	Oui

Table 4.5 : Les ressortissants communautaires ayant suivi des études post-secondaires

4.2 Un référendum synonyme d'un vertige social et identitaire

4.2.1 La question de la cohésion sociale

La cohésion sociale est le thème le plus récurrent dans les groupes de discussion que nous avons organisés sur le Traité constitutionnel européen. Par cohésion sociale, il faut entendre d'une part des valeurs culturelles partagées ordonnées dans un discours commun et d'autre part la réduction des écarts de richesse et de revenu notamment par l'élévation continue du pouvoir d'achat et celles de l'amélioration de la formation professionnelle et de l'éducation. Ces dernières étant offertes à tous dans les mêmes conditions afin justement de garantir une équité d'insertion et de développement personnel sur le marché du travail.

La question de la cohésion sociale est avant tout une préoccupation des Luxembourgeois indépendamment de leurs niveaux d'instruction. Les résidents communautaires sont moins concernés dans la mesure où leur arrivée et leur actuelle situation sociale sont souvent décrites à la fois comme une promotion et le résultat de leurs capacités personnelles à réussir (Giacomo) : « ...*Ce qui est super au Luxembourg, c'est que le Luxembourg donne une superbe chance à beaucoup d'universitaires de commencer leur carrière et d'avoir déjà accès à des boulots intéressants. A l'université en Italie ou au Portugal, avec la même qualification – je viens de Bari par exemple – ils n'ont justement pas les mêmes opportunités qu'ici. Et ce qui est important, c'est d'avoir la chance d'entrer dans le monde du travail, de se faire un CV...* ». La question de la cohésion sociale est élaborée également dans un registre d'angoisse par ceux et celles qui ont eu un cursus scolaire et universitaire plutôt bref.

Plus précisément, la cohésion sociale est comprise chez la majorité des Luxembourgeois à travers deux notions positives, l'appartenance à la communauté et la réussite de l'insertion professionnelle avec toujours en arrière-fond la globalisation économique s'y ajoute une notion négative, un certain rejet ou appréhension des différences culturelles couplés au sentiment de la dépossession du destin de sa culture d'origine, par ailleurs énoncée comme homogène.

Ce sentiment d'appartenance, autrement dit la reconnaissance de valeurs culturelles communes et l'idée que la communauté fonctionne par un régime juridique d'identification unique se traduit au moment du référendum par la constatation que les schémas organiques de la société luxembourgeoise (la culture du village, les mécanismes d'action collective propres par exemple à la culture agrarienne et à l'ouvriérisme ou bien encore l'importance de la vie associative, etc.) sont entrain de disparaître inexorablement.

Plusieurs débatteurs insistent sur le fait que le processus d'individuation au sein de la société s'accélère au Luxembourg sous la pression migratoire, définie souvent par ailleurs en termes utilitaristes et causé par le re-dimensionnement de l'espace de référence qu'imposent les évolutions démographiques récentes (Franz) : « ...*Je suis d'avis que la vraie société luxembourgeoise va diminuer. On le voit déjà très bien à la solidarité qui*

règne dans les villages. Elle diminue énormément. Il y a une énorme fluctuation de la population. Prenons l'exemple de Walferdange où j'habite. Au début quand j'y vivais la population était d'environ 4000 habitants, tandis qu'aujourd'hui nous sommes presque 7000 habitants. Donc d'une part par l'accroissement de la population, et d'autre part par la disparition de la vieille population luxembourgeoise enracinée. C'est pour cela que ce « noyau » disparaît. Il y a des nouveaux arrivants, mais pas dans le même ordre de grandeur que les vieux qui disparaissent. Il y avait une solidarité entre la génération de l'après guerre, mais cette génération là est entrain de mourir... ».

La responsabilité de la transformation des valeurs est donc construite souvent comme extérieure à la société nationale ce qui n'est pas sans conséquences sur la perception du saut institutionnel, même symbolique, d'un Traité constitutionnel européen, dont on ne parvient pas par ailleurs à identifier l'adéquation avec le substrat culturel luxembourgeois.

L'effacement des formes de solidarité proprement « luxembourgeoises » (qui en dépit d'une idéalisation de la vie villageoise, sont en réalité indéterminées le plus souvent dans l'argumentaire développé) est ressenti surtout par les plus âgés de nos participants, y compris les étrangers (André) : *« ...Il y a 42 ans, j'étais vraiment un étranger. Il y a 42 ans, on habitait dans un village, pas loin de Luxembourg, mais j'étais quand même le « Fransouss », parce que j'étais le seul étranger. Mais ça a énormément changé !... »*. La surestimation des règles de la société dans laquelle l'on est né au fur et à mesure du déroulement du débat déborde néanmoins le groupe des plus âgés et débouche « naturellement » sur ce que doit être l'identité luxembourgeoise contemporaine dans une Europe unie et une société grand-ducale de plus en plus multiculturelle.

Au constat de la disparition des règles d'entraide sociale s'ajoute alors à la fois une forte nostalgie d'une unique culture de référence (dont la langue est le principal marqueur) et le sentiment pour de nombreux intervenants que les Luxembourgeois sont devenus des Etrangers dans leur propre pays (Josée) : *« ...Récemment j'ai fait l'expérience où j'ai rencontré un grand-père accompagné par son petit-fils. Celui-ci lui demandait une glace. Le grand-père lui donnait 3€ et lui disait d'aller en acheter une dans le bistrot qui était tout près. Quand le gamin, qui avait entre 5 et 6 ans, sortait du bistrot, son grand-père lui demandait quelle glace il avait achetée. L'enfant lui répondit : « ...Le monsieur ne me comprend pas, il parle uniquement le français... » Nos enfants ne peuvent même plus faire des achats chez nous !... »*.

En d'autres termes, il y a une dissonance entre le « nous » vécu au quotidien par une partie des « nationaux » d'un point de vue linguistique et le « nous » multiculturel proposé et affiché par les autorités politiques luxembourgeoises (les partis de gouvernement) qui est parfois également relié à l'approfondissement politique de l'Union dans le discours des ces dernières.

Lorsqu'il est question de l'intégration des étrangers, comme mesure de la cohésion sociale, celle-ci doit passer nécessairement à travers d'une part la compréhension du modèle social luxembourgeois (qu'aucun des intervenants ne définit pourtant réellement) et d'autre part par l'assimilation à la culture de

référence dont l'élément primordial, répétons le, serait la pratique du luxembourgeois. La crainte manifeste exprimée par de nombreux Luxembourgeois est qu'une « société compartimentée » ne se développe, où les nationaux usant de la langue de Dicks, seraient finalement une communauté parmi d'autres (Marco) : « ...Moi j'ai fait l'expérience personnelle à Howald où j'habite. Là les résidents français ne s'intègrent pas du tout. Cela n'a rien à faire à du racisme. Vous le voyez déjà quand ils font des barbecues les dimanches et qu'ils invitent exclusivement des francophones. Et je peux vous assurer que 90 % des enfants francophones qui fréquentaient encore l'école primaire luxembourgeoise sont tous inscrits dans l'école ou le lycée français pour leurs études secondaires. [...] Je trouve que la langue (luxembourgeoise) devrait être une condition pour pouvoir devenir luxembourgeois !... ». Des ressortissants communautaires soutiennent aussi l'idée que la langue luxembourgeoise devrait être mieux promue par les Luxembourgeois eux-mêmes mais considèrent majoritairement que c'est désormais le français (et parfois l'anglais) la langue véhiculaire et de communication du Grand-duché (Susanne) : « ...Moi je peux me souvenir quand je suis venue ici au pays, je voulais bien apprendre tout de suite le luxembourgeois, parce que tout le monde parlait toujours l'allemand avec moi ou parfois le français et moi j'ai toujours fait des efforts pour parler le luxembourgeois. Mais c'était un peu difficile. Alors j'étais dans un cours pour apprendre le luxembourgeois, et à la fin on n'a parlé qu'en français, parce qu'avec les nationalités qui étaient là on a plutôt préféré le français... ».

D'une autre manière, le processus d'européanisation de la société luxembourgeoise, c'est à dire la détermination de règles sociales communes compromis de différentes traditions sociétales européennes dont la luxembourgeoise, est interprété comme l'effacement de l'ordonnancement qui paraissait distinguer le Luxembourg des autres sociétés européennes. L'européanisation culturelle et la constitutionnalisation de l'Union, c'est à dire la création d'un régime politique commun, alors qu'ils sont en partie distincts, sont alors confondus dans le chef de nombreux électeurs luxembourgeois. Le Traité constitutionnel européen peut apparaître alors, chez ceux qui ont voté pour le « non », comme le révélateur définitif de la multiculturalité et de l'européanisation des pratiques sociales au Grand-duché qui les inquiètent dans leur devenir personnel et professionnel.

Cette transformation des règles du « vivre ensemble » ne se traduit toutefois pas par la volonté d'exclure (ou à de très rares occasions) du système politique luxembourgeois, les nouveaux venus (Marco F) : « ... Un membre du parti politique DP disait une fois que nous nous dirigeons dans la même direction que le Kuwait, où une minorité règne sur le pays ... ». Certains regrettent même que les ressortissants communautaires n'aient pas pu participer au vote et ces derniers considèrent de façon majoritaire, surtout pour ceux qui ne pouvaient pas voter lors des référendums français et néerlandais, qu'il eut été légitime qu'ils puissent voter au Grand-duché (Vincenzo) : « ...Mais, je me sens très, très bien ici. C'est ma patrie, avec un petit coin italien... ».

Il est intéressant de remarquer néanmoins que les ressortissants communautaires ressentent cette clôture identitaire et linguistique particulièrement chez les jeunes luxembourgeois (Stéphanie) : « ...Oui, oui. Ceux qui ont moins de 20 ans, généralement ils ne veulent pas faire un effort

pour parler le français. Ça se voit énormément. Ils disent : « ... Je l'apprends à l'école, mais je n'ai pas envie de faire un effort pour toi... »). Dans le même temps, les étrangers reconnaissent eux aussi être les sujets d'une dissonance identitaire et se déclarent de plus en plus concernés par l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise si celle-ci n'est pas exclusive de la leur et si cela leur permet une vie administrative plus facile (Franck) : *« ...Opter pour, et bien, parce qu'à mon avis peut-être dans le futur ou à l'avenir, je pense qu'en étant Luxembourgeois, ça ouvre plus de portes qu'en étant Français dans les administrations luxembourgeoises. C'est ça quoi !... ».*

Cette question de la double nationalité, comme garante de la cohésion sociale jusqu'à un certain point, ne doit pas être séparée aussi bien par les Luxembourgeois que par les ressortissants communautaires du développement d'une identité commune européenne dont ils se gardent bien toutefois d'en définir les éléments constitutifs (sauf lorsqu'il s'agit comme nous le verrons par la suite d'inclure ou non de nouveaux membres). Pour autant, les débatteurs reconnaissent souvent que c'est une identité par défaut, surtout les Luxembourgeois (Franz) : *« ...En Europe nous sommes des Luxembourgeois, et si nous sommes à l'étranger nous sommes des Européens, comme personne ne sait où se trouve le Luxembourg... ».* En d'autres termes, l'identité européenne n'est revendiquée que dans la relation à l'autre, qui n'est pas européen. Surtout l'identité européenne n'a de réalité aujourd'hui pour les personnes interrogées uniquement à travers l'existence et le développement d'un système institutionnel et juridique commun (Vito) : *« ...On est tous des Européens. Normalement pour moi maintenant on est tous des Européens parce qu'on est dans l'UE... ».*

Cette « présence-absence » de l'identité européenne a eu sans aucun doute une répercussion dans la mobilisation sur et l'évaluation du Traité constitutionnel européen. Les citoyens luxembourgeois ne se voient pas ou peu comme membres d'un hypothétique peuple européen. Or la pratique référendaire, expression de la souveraineté populaire, nécessite pourtant l'adéquation entre un peuple imaginé par ses citoyens et un peuple juridique dans un Traité à portée constitutionnelle. Ce rendez-vous manqué se retrouve dans le fait qu'aucun des électeurs présents n'a justifié son vote à travers un processus d'identification et de création d'une citoyenneté européenne (il faut leur en donner quelque peu raison puisque le Traité était sur ce point des plus prudents, voire des plus conservateurs)²⁴.

En ce qui a trait à l'avenir du modèle social luxembourgeois, celui-ci n'est relié d'aucunes manières à la partie II du Traité constitutionnel (la Charte des Droits Fondamentaux) mais bien plus à la capacité des institutions publiques nationales à agir comme médiateurs des conflits éventuels entre les différentes communautés culturelles existantes désormais, à regret pour bon nombre de Luxembourgeois, au Grand-duché et à être protectrices vis-à-vis de la

²⁴ Eur-Lex, *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*, Article I.10 : « La citoyenneté de l'Union 1. Toute personne ayant la nationalité d'un État membre possède la citoyenneté de l'Union. La citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas ». In *Journal officiel de l'Union européenne* C 310 47, http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2004/c_310/c_31020041216fr00030010.pdf 16 décembre 2004.

globalisation économique (Marco) : « ...Où, on le voit actuellement avec MITTAL. Si « ça » va réussir, une partie de notre identité s'en ira... ».

Ce souci de préserver des institutions nationales de concertation sociale, sans aucunes références non plus à un hypothétique modèle social européen proposé par les forces politiques du « non de gauche » pendant la campagne, se traduit aussi par la volonté de voir absolument le relèvement du pouvoir d'achat. Dans le cas contraire l'un des débatteurs (Franz) affirme « ...que nous nous dirigeons vers une société à 2 classes sociales ... » et ajoute : « ...cette société est déjà en train de s'étendre, notamment avec les gens qui font les « travaux bas » et ceux qui obtiennent le statut de fonctionnaire à leur naissance... ».

Bon nombre des participants jugent en effet que leur pouvoir d'achat s'est dégradé avec l'introduction de l'euro en 2002. Ils décrivent le phénomène dans des termes identiques à ceux utilisés par les Allemands pour dénoncer l'effet « teuro », particulièrement sur les produits de première nécessité (alimentation, habillement, produits pétroliers) (Franck) : « ...Personnellement, je ne sais pas pourquoi, parce qu'il n'y avait pas d'études qui avait été faite là-dessus. Mais un an après l'Euro les prix avaient déjà doublé pour le même appartement. Donc, qu'est-ce qui a fait doubler les prix ? Était-ce le change de la monnaie, on ne sait pas. En tout cas, personne ne pouvait dire que ça allait se passer comme ça... ».

La question de l'euro est à ce titre révélatrice du rapport à la politique européenne, où la critique vis-à-vis de la technocratie, par la distance réelle des constructions sociales de la réalité des deux groupes sociaux, (nous les « européens » vous les « eurocrates »), l'emporte sur toutes autres considérations. Manifestement d'une part les citoyens grand-ducaux et européens ne connaissent nullement ou peu le processus décisionnel européen, (Qui sont ses acteurs ? Quelles sont les politiques menées et leurs finalités ? Comment sont-elles élaborées ? Quels sont leurs résultats ? Etc.) et d'autre part ses animateurs n'ont nullement fait acte de pédagogie en la matière, sinon du choix rationnel d'outils de communication appropriés aux référents politiques élaborés par la majorité des Européens. L'euro construit dans le discours de ses initiateurs comme étant un outil de politique monétaire rencontre l'inflation supposée depuis son introduction par ses utilisateurs. Deux constructions sociales de la réalité monétaire européenne s'opèrent et se distinguent...

Qui plus est, tant chez les Luxembourgeois que chez les étrangers, ayant reçu le moins d'éducation, la cherté de la vie est aussi souvent associée à l'individuation extrême supposée être la conséquence de l'économie de marché européenne qui déstabilise in fine selon eux leurs vies quotidiennes (Catherine) : « ...Allez faire les courses avec une famille de 5 personnes, chaque semaine moi j'y laisse entre 350 et 400 €, par semaine ! [...] Moi, je peux vous donner un bel exemple. On parle du Monopol qui ferme. Ils sont responsables. La même blouse, ou un T-shirt au Monopol à 30 €, je vais en Belgique et je trouve le même à 9,90 €. Vous trouvez ça logique ? Et c'est l'Europe !... »).

Ces individus vivent ou croient vivre une double segmentation : une segmentation socio-économique et une segmentation géographique et culturelle. La segmentation socio-économique est le résultat pour eux de

l'accroissement de la pression économique des nouveaux pays industrialisés et des nouveaux Etats membres de l'Union. Ces derniers produisent selon eux dans des conditions économiques particulièrement avantageuses (faible rémunération d'une main d'œuvre peu qualifiée et accroissement rapide de la productivité à partir de la révolution technologique, etc.) entraînant une perte de leurs statuts sociaux (Marco) : « ...*Dans mon entreprise tout le monde gagne 1.800€... Avec 1.800€ plus personne ne fait des frasques, et surtout il vous est impossible d'entretenir une famille avec cette somme. On ne peut même plus payer son loyer ! ...* ». Il est d'autant plus mal vécu que la notion du travail reste une valeur fondamentale et le vecteur d'appréciation de soi.

De plus, si ces individus ne se considèrent pas pour autant comme des couches sociales inférieures, mais comme bel et bien comme membres des classes moyennes du Grand-duché, ils ont l'impression d'être écartés des différentes formes de consommation de productions culturelles ayant une forte connotation européenne à l'exception de la télévision ou du rêve, considéré comme un élément fondamental de la qualité de vie, de l'accession à la propriété de son logement. Ceci renforce leur sentiment de segmentation géographique et culturelle et la crainte pour des Luxembourgeois de devenir des frontaliers, comble de l'« horreur » pour certains d'entre eux (Michel) : « ...*Maintenant j'habite avec ma femme chez mes parents encore, parce que moi je n'ai pas encore de travail et que ma femme est enceinte. On va rester encore chez mes parents peut-être 2 ou 3 ans. Et après, on a déjà parlé qu'on va acheter quelque chose en Allemagne, peut-être en France. On ne peut rien acheter ici. Peut-être si moi je travaille et elle également, peut-être qu'on aura une chance. Mais il faut minimum 3.000€ par mois ensemble pour acheter quelque chose. Alors je crois que je vais aussi être frontalier probablement...* ».

Il n'en demeure pas moins que pour ceux qui admettent avoir voté « oui » au référendum et qui travaillent dans des secteurs totalement intégrés à l'économie mondiale (par exemple le secteur financier), la cohésion sociale telle qu'elle est pratiquée au Grand-duché, avec son niveau élevé de pouvoir d'achat, risque à court terme de pénaliser l'économie nationale (Giacomo) : « ...*Je pense que déjà, tout le monde doit faire des efforts. Je sais que tout le monde veut garder son pouvoir d'achat, mais si on est sincère et qu'on veut vraiment que le Luxembourg nous donne la possibilité de bien vivre, alors il faudra accepter que l'indexation de nos salaires soit quelque part, soit freinée, soit réduite. [...] Nous sommes un des seuls pays en Europe, où les salaires sont automatiquement indexés. Ça c'est un grand tort au Luxembourg ; sur les 3 à 4 dernières années, les salaires ont augmenté de 10-15 %, je pense. Et ça, c'est bien pour nous, mais pour l'employeur c'est un coût important...* ».

Le référendum, parce que portant sur le futur de l'Union, libère les inquiétudes identitaires tant des Luxembourgeois que des étrangers. Préoccupations rattachées à la question de l'insertion professionnelle et à la conservation de son statut social (avec un pouvoir d'achat élevé) dans un contexte de globalisation où les formes de solidarité traditionnelles déclinent et/ou les nouvelles structures de décision ne sont pas reliées aux univers sociaux vécus au quotidien.

Des Luxembourgeois et des communautaires jugent, tant pour leur situation personnelle que pour le Luxembourg, que le processus de création d'un nouveau cadre normatif et de référence n'est qu'à ses débuts (Georges : « ...*Je crois que nous, en tant que Luxembourgeois, nous devons encore nous habituer à beaucoup de choses. Cela m'a frappé moi et ma femme à travers mes firmes, mais nous devons encore nous habituer à une toute autre situation...* ». Le maintien de la cohésion sociale chez les Luxembourgeois qui déclarent avoir voté pour le « non » devient une priorité absolue à la condition qu'elle soit inscrite dans la pérennisation des institutions nationales de concertation, dans des actes de souveraineté économique et par une politique linguistique privilégiant une langue. Politiques qui sont le témoignage d'une part de l'emprise d'un discours culturel irrédentiste et différentialiste et d'autre part du chauvinisme social dont le Grand-duché n'a pas l'exclusivité en Europe.

Eléments valorisés	Eléments critiqués
Le modèle social luxembourgeois est jugé performant et doit être préservé en l'état.	Des luxembourgeois et des ressortissants communautaires ne s'identifient pas au modèle social européen, que certains jugent d'ailleurs inexistant.
	L'introduction de l'euro a eu des effets inflationnistes notamment sur les produits de première nécessité. Assurer la cohésion sociale implique de la part des pouvoirs publics de corriger ces effets.
	L'individuation liée au marché unique devrait être endiguée par les pouvoirs publics au niveau européen et au niveau national.
Pour des Luxembourgeois, une « culture de référence » est à reconstruire à travers l'unilinguisme luxembourgeois. C'est un élément par ailleurs jugé essentiel pour maintenir la cohésion sociale.	Pour des Luxembourgeois, l'européanisation des sociétés est considérée déstabilisatrice et menaçante à court terme pour la cohésion sociale au Grand-duché.

Table 4 : Eléments constitutifs de la cohésion sociale selon les groupes de discussion

4.2.2 La question de l'emploi

Avec la question de la cohésion sociale au Luxembourg, celle de l'emploi semble avoir été aussi déterminante pour les Luxembourgeois et les ressortissants communautaires dans la prise de décision finale (lorsqu'ils étaient invités à le faire) au sujet du Traité constitutionnel européen. Une nouvelle fois cette question de l'emploi n'est pas non plus construite à travers les catégories et les politiques prévues explicitement dans le Traité. Les débatteurs considèrent avant tout que le référendum a permis d'exprimer le vertige social, à savoir le risque d'un taux de chômage élevé, qui guetterait la société grand-ducale dans toutes ses composantes (Marie-Paule) : « ...*Et même au niveau des banques, l'aspect financier, ce n'est plus aussi rose que dans les années 80...* ».

La question de l'emploi est articulée, en premier lieu, à travers la continentalisation des économies européennes et la mondialisation. Une majorité des habitants que nous avons réunis constatent avec amertume la disparition de l'autonomie (même relative) des économies nationales – c'est à dire l'existence d'un marché et d'un système de régulation se confondant avec la puissance politique souveraine, l'Etat nation – et de la capacité des Etats membres à intervenir pour soit préserver l'emploi national soit adopter des mesures au niveau de l'Union pour assurer une préférence communautaire (Mireille) : «... *Mon mari a travaillé à Circuitfoil à Wiltz, et le marché, il est parti où ? En Chine ! Alors l'Europe, je veux bien l'Europe, c'est bien, mais l'Europe ne protège pas ses résidents. Quand tout le travail part en Chine, donc tous les Européens où est-ce qu'ils vont partir ? En Chine ?...*».

Le Luxembourg a longtemps profité, pour les participants aux groupes de discussion (indépendamment de leurs citoyennetés), de sa position d'Etat de petite dimension pouvant monnayer sa souveraineté ce qui en retour lui garantissait un niveau élevé d'emploi. Or, les Luxembourgeois et les ressortissants communautaires considèrent que ceci n'est plus possible. Ils n'accusent pas pour autant (ou à de rares occasions) l'Union européenne mais plutôt la transformation de l'organisation de la production qui fait fi de plus en plus des contingences nationales ou sociales. La délocalisation liée à l'élargissement (comme nous la verrons par la suite) est prévisible pour bon nombre d'entreprises luxembourgeoises ou a fortiori pour les compagnies internationales installées au Grand-duché depuis les années 60 (Marco) : « ... *Dans la firme où je travaille on était 120.000 et aujourd'hui on n'est plus qu'à 86.000, et les portes de l'Est sont grandes ouvertes et je me fais bien des soucis. Nous aurons notre retour ! Les individus commencent déjà maintenant à avoir de plus en plus de difficultés à se procurer un emploi ! C'était mon point de repères et c'est pourquoi je voulais dire : Tenez, arrêtez-vous un instant ; laissons-nous respirer un peu d'air frais. Bien sûr nous acceptons tout ce qu'on nous dit, tout est bien rose et gentil...* ». La délocalisation d'une entreprise continue d'être interprétée parmi ceux qui ont reçu le moins d'éducation, comme étant l'expression d'un capitalisme « sauvage » et « apatride », typique des discours de l'anomie sociale et reprise en partie de l'argumentaire des mouvements sociaux alter mondialistes qui se sont mobilisés aussi au Luxembourg pendant la campagne référendaire (André) : « ...*De toute façon, les patrons, ça leur est égal, parce qu'ils gagneront toujours de l'argent. Lorsque les Chinois vont avoir plus d'argent, on devra vendre aux Chinois ! Mais en Europe, je ne sais pas, si on continue à ce rythme là, ça peut vite aller qu'on arrive à un point de rupture !...* ».

En second lieu, la question de l'emploi, avant tout chez les Luxembourgeois n'ayant pas un niveau d'instruction et de formation très élevé (mais pas uniquement), est replacée très souvent dans une perspective de concurrence avec les frontaliers (Henriette) : « ...*Le chômage qui augmente sans cesse et le problème des frontaliers. 70% des frontaliers nous enlèvent le travail et les autres 30% des luxembourgeois trouvent éventuellement un emploi. Les jeunes qui viennent de terminer leurs études et qui ont des diplômes ne trouvent plus d'emploi. On peut vraiment se poser la question : Vers où nous dirigeons-nous ?...* ». La question de l'introduction de la préférence nationale au travail affleure à de nombreuses reprises.

Pour ceux et celles qui se sentent le plus menacé par le chômage, dans une situation de dumping social (Georges) : «...*Les frontaliers étaient contents parce qu'il pouvaient travailler pour le salaire minimal plus quelques centimes, tandis que les luxembourgeois ne cherchent pas de tels emplois...* ». Il n'est pas illusoire de déconnecter même momentanément (lors de la première insertion au marché de l'emploi par exemple) l'attribution d'un emploi du coût réel de celui-ci au niveau de la Grande Région et a fortiori au niveau de l'Union (Henriette) : «...*Nous ne pouvons pas vous embaucher, parce que le salaire que vous demandez est trop élevé. J'en connais qui sont assis à la maison depuis 3 ans et qui ont pourtant des études universitaires. Ce sont des luxembourgeois. Il n'y a plus de place pour les Luxembourgeois...* ».

En troisième lieu, alors que la majorité des intervenants semble regretter la capacité d'un Etat, avec un fort arsenal *providentialiste*, à mener une politique de l'emploi autonome, surtout chez les ressortissants communautaires, l'attractivité du Luxembourg durera si les conditions d'accès à l'emploi demeurent flexibles (Giacomo) : «... *Ce qui est important, c'est d'avoir la chance d'entrer dans le monde du travail, de se faire un CV et ensuite, grâce aussi aux langues, d'aller en Irlande, à Londres. C'est cela qu'il faut valoriser...* ».

Eléments valorisés	Eléments critiqués
	Pour des Luxembourgeois, l'actuelle formation professionnelle est jugée pénalisante sur les marchés de l'emploi national et européen.
Le souverainisme libéral, c'est à dire la capacité de prendre des décisions économiques au seul niveau d'un Etat membre est très souvent revendiquée par des Luxembourgeois et des ressortissants communautaires.	L'eupéanisation législative en matière fiscale et économique progressive signifie la perte des avantages comparatifs pour l'économie grand-ducale.
Pour des Luxembourgeois, il est nécessaire peut-être de ré-instaurer des mesures de préférence nationale sur le marché de l'emploi.	
	Les politiques de l'emploi envisagées et envisageables ne sont nullement reliées au Traité constitutionnel européen et de manière générale aux institutions européennes.

Table 4.6 : Eléments constitutifs de la situation de l'emploi selon les groupes de discussion

4.2.3 La question de l'éducation

La question de l'éducation est une donnée aussi importante dans la détermination du vote ou l'appréciation de la portée du Traité constitutionnel européen, bien que paradoxalement aucun des intervenants ne cherche à la relier à une partie du Traité à l'exception de la question plus spécifique du futur des services publics. Cette question ne peut être séparée néanmoins de celle de l'aptitude des Luxembourgeois à intégrer le marché du travail. C'est aussi une problématique importante avant tout pour les Luxembourgeois,

indépendamment de leur niveau d'instruction (Marco) : « ...*Nous ne trouvons pas de Luxembourgeois qualifiés pour ces emplois, et donc quelle en est la conséquence ? On embauche des frontaliers. Ce n'est pas la faute aux frontaliers, je tiens à le préciser ici, mais c'est la faute à notre système d'éducation scolaire et de l'orientation de nos étudiants...* ».

En premier lieu, cette question révèle que les Luxembourgeois craignent de ne plus être compétitifs à la fois sur le marché de l'emploi national et sur le marché de l'emploi européen. Les « nationaux » ont intégré désormais que l'accès à l'emploi passe nécessairement par la poursuite d'études universitaires prolongées et par la formation continue tout au long de la vie professionnelle.

Or, ils constatent, à tort ou à raison, que leur système scolaire ne permet plus d'acquérir les bases essentielles pour obtenir et conserver un emploi aussi rémunérateur que ceux qui avaient été créés au moment de la tertiarisation de l'économie grand-ducale à la fin des années 80 et qui demandaient finalement peu de qualification (Marco F) : « ...*Je vous dis honnêtement, j'ai un enfant de 4 ans, et aujourd'hui je me fais des soucis sur son avenir. Je me demande ce qu'il va devenir, si cette spirale de la décadence continue à la même vitesse. Je suis déjà prêt à me renseigner aujourd'hui s'il fréquentera un lycée technique du Luxembourg, ou s'il ira en Belgique. Parce qu'ici je n'ai plus confiance dans nos lycées. Je dois lui trouver un établissement scolaire où je sais qu'il va apprendre quelque chose et non pas un établissement où il y a des enseignants qui se disent qu'ils touchent un bon salaire et qu'ils n'ont pas besoin de se soucier...* ».

Pour les ressortissants communautaires, la question scolaire est liée également à la situation du marché de l'emploi. Si le multilinguisme est toujours regardé comme une opportunité, les langues choisies dans l'enseignement luxembourgeois pénaliseraient doublement les enfants étrangers. L'enseignement aléatoire du luxembourgeois les empêcherait de postuler à des emplois sur le marché national du travail où la langue de Dicks est requise dans différents secteurs d'activité. Il faut noter au passage que l'imposition de la maîtrise du luxembourgeois dans certains secteurs (pas uniquement le secteur protégé) est perçue comme une mesure discriminante dans la mesure où son utilité serait quasi nulle.

L'usage multiple des langues d'enseignement ferait aussi que les « petits luxembourgeois étrangers » ne maîtriseraient in fine quasiment aucune langue alors qu'ils seront en compétition sur le marché de l'emploi européen avec d'autres qui parleront correctement l'anglais et le français, l'anglais et l'espagnol, etc. (Mireille) : « ...*Non, non ! Disons, moi j'ai des enfants de 19, 18 et 15 ans. Et je pense que monsieur va comprendre pourquoi le système scolaire est très mauvais. D'accord il y a les langues, français, luxembourgeois, allemand et l'anglais. Mais ils vont sortir à 18 ans et n'en maîtrisent aucune. Ils sont incapables de taper une lettre en français sans faute, en anglais, en allemand ou même en luxembourgeois. Inutile de leur demander. Alors, aujourd'hui si on regarde les annonces d'emplois : Maîtrise parfaite anglais, français et allemand. Et vous voulez trouver où un emploi pareil, ou alors il faut faire d'abord une spécialisation en orthographe et en langage parlé. Ils ne maîtrisent aucune langue parfaitement...* ».

En second lieu, la critique du système scolaire luxembourgeois – la publication des différentes études PISA constituant désormais un marqueur de la mémoire collective récente – par les ressortissants grand-ducaux passe également par une dénonciation pour le moins féroce du statut des enseignants, qui s'ils sont les mieux payés dans l'Union, seraient incapables de relever les défis auxquels la société et l'économie luxembourgeoise sont confrontés (Sonia) : « ...*Bon parlons de l'école où je m'y connais bien : Si vous racontez à quelqu'un à l'étranger combien gagne un instituteur ou un professeur chez nous, il va penser que vous faites une blague et il n'y aura personne qui va vous croire ! Si maintenant on leur demande de travailler un peu plus, ils n'ont qu'à monter tout de suite sur les barricades!...* »

Les Luxembourgeois participant à nos agoras successives, montrent également à cet égard leurs désirs inavoués de rejoindre le secteur protégé de l'économie grand-ducale et expriment un certain malaise entre le secteur privé et la fonction publique. Une sorte de jalousie (Marco) : « ...*Oui elle existe, je peux le confirmer. Il y a une certaine jalousie qui se sent. [...] Comment elle est vécue ? Maintenant il ne faut pas que je me brûle la bouche. Relativement mal... ».*

Ne parvenant nullement à imaginer que leur système éducatif soit capable actuellement de former des cadres compétitifs au niveau du marché unique et demain pour leurs enfants, certains d'entre eux adoptent un discours *statonationaliste*, c'est à dire où l'Etat devient le garant de la communauté nationale, l'instrument de la protection matérielle d'un individu et le distributeur de services réservés aux seuls nationaux. Ce discours s'accompagne naturellement de la vindicte de ceux qui profitent ou qui bénéficieraient déjà du système protectionniste (en l'occurrence les instituteurs et les professeurs). Le Traité constitutionnel européen, notamment dans sa partie III, vient alors confirmer, à tort ou à raison, que les Luxembourgeois ne seraient plus à niveau dans l'économie européenne à cause de l'état de leur système d'éducation et surtout qu'il contribuerait à la remise en cause de certains services publics (l'Education). Il porterait également préjudice à la capacité des Etats membres de réguler et d'offrir des services publics dans le domaine éducatif.

Ces éléments réels ou fictifs sur le système éducatif font que de nombreux citoyens luxembourgeois dans les groupes de discussion, surtout ceux qui ont voté « non », sont d'accord avec l'idée de défendre d'une part la souveraineté du Luxembourg et d'autre part d'alléger les procédures pour qu'eux et leurs enfants rejoignent le plus rapidement possible le secteur protégé, ce qui suppose l'extension du poids de l'Etat, du moins au niveau des revenus, dans l'économie nationale. L'accès à cette nouvelle situation sociale ne peut être entravé par un nouveau cadre normatif comme le serait le Traité constitutionnel européen dont on ne connaît pas les finalités et qui est symbolique de ce que l'on craint : la mise en compétition des savoir-faire et la comparaison des statuts sociaux entre citoyens de l'Union européenne.

Eléments valorisés	Eléments critiqués
	Le statut des enseignants et de manière générale celui de la Fonction publique est envié.
	Pour des Luxembourgeois et des ressortissants communautaires, il est préférable d'éviter l'actuel système scolaire luxembourgeois pour que les enfants aient un avenir professionnel décent au Grand-duché et dans l'Union.
	Pour des ressortissants communautaires, le régime linguistique dans l'enseignement luxembourgeois est pénalisant pour leurs enfants.
	Pour des Luxembourgeois, le Traité constitutionnel européen remettrait en cause les services publics dont l'enseignement public auquel ils sont très attachés.

Table 4.7 : Eléments constitutifs de la situation de l'éducation selon les groupes de discussion

4.2.4 La question de l'élargissement

Les personnes qui se sont exprimées dans les groupes de discussion ont insisté très fortement sur la question de l'élargissement de l'Union européenne indépendamment de leur niveau d'instruction ou de la détention d'une citoyenneté particulière.

L'élargissement de l'Union est majoritairement construit sur un mode négatif. Ceci concerne autant les dix nouveaux Etats membres de l'Union au printemps 2004 que ceux à venir, notamment pour les Etats balkaniques et pour la Turquie.

La critique de l'élargissement s'articule en premier lieu sous un mode économique. Les Luxembourgeois et les ressortissants communautaires supposent que leur emploi est directement menacé par la concurrence des nouvelles économies émergentes des Etats d'Europe centrale et orientale (Vincenzo): «... la délocalisation, c'est un phénomène qui s'installe maintenant, ici chez nous, qui a déjà eu lieu et je prends l'exemple de la Belgique et de la région de Mons, Charleroi où ça commençait déjà il y a une dizaine, quinzaine d'années ! Là, il y avait des PME, des petites et moyennes entreprises étrangères, que ce soit canadiennes, américaines qui ont fermé du jour au lendemain et qui ont reconstruit la même usine ici dans les anciens pays de l'Est, que ce soit la Pologne ou la Slovaquie et ainsi de suite !...».

A bien des égards, les participants aux groupes de discussion estiment que le travail est une unité dont la valeur ne peut-être augmentée par un surcroît d'activités et ne peut donc qu'être distribué inégalement entre les individus ou les sociétés. L'entrée passée et future des nouveaux Etats membres signifie pour eux la perte des avantages comparatifs de l'économie grand-ducale dont les premières victimes seraient celles qui ont un niveau moindre de formation, qui travaillent dans des secteurs d'activité demandant généralement une faible formation professionnelle ou un savoir faire particuliers (les Transports, la Construction, l'Industrie lourde, etc.). Dans le même temps, les groupes de discussion ont montré concrètement que le Grand-duché dans une Europe élargie doit continuer à rechercher des niches économiques dans le domaine

financier même s'il existe un risque que celui ne devienne finalement « ...*un pays de business et de placement d'argent, mais pas un pays où on va installer des usines de production...* » (Franck).

Le second niveau de critique de l'élargissement porte essentiellement sur la candidature de la Turquie à l'Union. Les Luxembourgeois et les ressortissants communautaires ne connaissent que très peu les conditions d'adhésion de la Turquie à l'Union. Ils considèrent que cette entrée est une chose acquise et dans un avenir bref. Leur rejet de la candidature turque s'opère de deux manières :

- D'abord, la Turquie est une puissance économique émergente qui risque de nouveau d'ébranler les économies de petite dimension comme celle du Luxembourg (Marco F) : « ...*Des pays comme la Hongrie ou la Tchécoslovaquie sont les bienvenus, parce qu'ils participent de façon active ! Mais prenons un grand pays comme la Pologne qui n'est pas vraiment riche, et qui doit encore se remettre de son ex-système communiste. Et maintenant nous voulons encore intégrer la Turquie dans les 3-4 ans à venir, ou tout au moins on a commencé à faire les démarches pour l'intégrer. La Turquie est 4 fois plus grande que la Pologne et 6 fois plus pauvre. Si maintenant on commence à faire des démarches pour qu'elle entre dans l'Union Européenne, il faudrait, à mon avis, faire une limite...* ».
- Ensuite, ils jugent très souvent que l'Union européenne est aussi un espace culturel dont la Turquie ne fait nullement partie puisqu'elle est dépositaire de la culture islamique (Franck) : « *Disons qu'au niveau personnel, déjà je n'étais pas trop chaud pour la Turquie, surtout au niveau religion, et traitement des femmes et tout ce qui va avec dans leur pays. Sur leur culture, leur religion. Ils ont une façon de vivre qu'on n'a pas, quoi* ». Ce différencialisme culturel, très affirmé chez les Luxembourgeois et chez ceux qui ont reçu un niveau d'instruction moindre n'existe pas ou peu lorsque l'on évoque une éventuelle adhésion de l'Ukraine à l'Union (Giacomo) : « *Oui ce sera l'Ukraine, parce que l'Ukraine pour moi, il faut le dire, l'Europe a une base chrétienne, et je pense qu'en Ukraine ils sont orthodoxes, non ? Je n'en suis plus très sûr ! En tout cas, je les vois plus proches...* ».

En revanche, dans aucun des groupes de discussion, ceux qui ont eu la possibilité de voter au référendum luxembourgeois et/ou français n'ont motivé explicitement leur vote par une éventuelle entrée de la Turquie dans l'Union.

Certains reconnaissent même, surtout ceux qui disent avoir voté « oui » à la Constitution, que l'Etat anatolien représente de réelles opportunités pour trouver de nouveaux débouchés pour les économies européennes. D'une manière générale, plutôt que d'intégrer la Turquie (les Etats balkaniques compris) dans une Union européenne à caractère politique, il serait préférable de l'associer sous la forme d'un partenariat économique privilégié. Ce dernier sentiment existe avant tout parmi les ressortissants communautaires les plus éduqués.

En dernier lieu, la critique de l'Elargissement de l'Union n'est pas articulée uniquement à travers une vision protectionniste en économie et une vision

différencialiste en politique. Des débatteurs, plutôt ceux qui disent avoir voté « non » ou qui auraient aimé le faire, ont souligné que ces extensions successives de l'Union correspondaient aux injonctions de certaines entreprises européennes ou internationales, désireuses d'échapper aux réglementations du travail dans une économie sociale de marché comme était supposée être celle de l'Union des Quinze. Qui plus est, ces élargissements ne bénéficiaient pas forcément aux Européens des nouveaux Etats membres (Anthony) : « ...J'étais quelques fois en Lituanie, comme j'y ai des contacts. Et là, c'est un peu la même chose. Quand il y avait le référendum pour l'entrée dans l'Union Européenne, il y en avait beaucoup qui avaient peur. Ils demandaient : « Où est-ce que ça va nous mener ? On va perdre nos emplois, tous les meilleurs individus vont se déplacer à l'Ouest. Les individus de l'Ouest vont venir ici parce qu'ils ont un niveau d'éducation très élevé, et ils vont prendre nos places. On va être acheté etc. » Et moi, je vois que de tous les côtés, les individus ont peur de certains changements... ».

Il est à remarquer in fine que les Luxembourgeois et les ressortissants communautaires ne considèrent pas comme pertinents l'argument qu'une extension rapide de l'Union européenne avec autant de nouveaux Etats membres implique nécessairement un affaiblissement de la capacité politique de l'Union ou empêche la réalisation d'une « Europe puissance+. Bien au contraire, certains citoyens luxembourgeois, d'un niveau d'éducation élevé, ont affirmé qu'à l'exemple de l'entrée de l'Espagne et du Portugal en 1986, d'une part ces Etats avaient bénéficié d'un essor économique sans précédent et d'autre part que l'Union avait renforcé sa puissance économique par leur intégration et donc sa capacité de peser sur les relations commerciales internationales. Et s'il advenait de même avec une Europe à 25, à 27 ou à 31 ?

Eléments valorisés	Eléments critiqués
	L'élargissement est synonyme de perte de compétitivité pour l'économie luxembourgeoise.
	L'élargissement consacre trop la vision économique de la Construction européenne.
L'élargissement devrait permettre de repenser l'identité européenne par l'arrivée des Etats et des peuples européens centraux et orientaux.	La candidature turque est rejetée d'abord parce qu'elle est susceptible de devenir un « géant » économique au sein de l'Union européenne
	La candidature turque est ensuite repoussée dans la mesure où la prégnance de l'Islam serait difficilement compatible avec les valeurs de l'Etat de droit en Europe.
L'élargissement ne doit pas être interprété comme empêchant la réalisation d'une « Europe puissance ».	

Table 4.8 : Eléments constitutifs de la situation de l'éducation selon les groupes de discussion

4.2.5 La question du Traité constitutionnel européen

Comme il a été déjà rappelé à plusieurs reprises, les groupes de discussion ont révélé l'ignorance, l'indifférence, la distanciation et/ou la méfiance vis-à-vis de la politique européenne. Ils ont été l'occasion surtout de faire émerger un questionnement identitaire, économique et social. Néanmoins, les participants aux *focus groups* ont finalement débattu du Traité constitutionnel et cela de trois manières.

En premier lieu, il s'agit du niveau d'information et de compréhension sur le Traité en lui-même.

La majorité des intervenants (indépendamment de leurs citoyennetés) reconnaissait qu'ils n'avaient pas lu le projet constitutionnel ou en avait une connaissance très partielle d'autant plus que le texte comme souvent les explications apportées par ses concepteurs étaient pour le moins jugées absconses (Mireille) : « *Il y a 480 pages sur Internet, vous avez envie de commencer à les lire, vous? Non mais...* ».

La raison principale invoquée demeure la complexité du texte. Bien souvent ce motif est lié à une envie que la politique européenne soit expliquée autrement aux citoyens (André) : « *...La plupart des gens ils ne l'ont pas vraiment étudiée à fond. Ça, c'est certain, parce que la façon dont on l'a présentée, c'était un peu trop compliqué! On n'aime pas tellement comprendre ce que des gens comme Giscard d'Estaing etc. colportent, et ça aurait dû être expliqué plus simplement; plus concentré, de sorte plus digeste, de façon à ne pas passer par des pages et des pages que la plupart des gens n'ont pas vraiment lues...* ». Il faut noter cependant que les ressortissants luxembourgeois jugeaient plutôt positivement les documents synthétisant le Traité et distribués par l'Etat luxembourgeois et les institutions européennes même si certains d'entre eux, ceux qui ont admis avoir voté pour le « non », estimaient qu'ils n'étaient pas dénués d'orientations politiques.

Des ressortissants communautaires regrettent au passage que les partis politiques luxembourgeois ne tiennent pas compte assez du pluralisme linguistique au Grand-duché dans les activités à caractère politique, c'est même pour certains d'entre eux, s'ils en avaient eu la possibilité, une raison supplémentaire de voter contre le Traité (Mireille) : « *...Ah oui, le livre de la Constitution. Moi, je parle des envois qu'on recevait des partis politiques qui nous invitaient à voter OUI, à voter NON, qui se justifiaient, qui expliquaient. Le courrier qu'on a reçu, c'était tout en allemand. Donc moi je veux dire, avec autant de Portugais, de Francophones, de Belges, parce qu'on est à 20 km de Bastogne, donc le français est quand même aussi dominant. Donc j'estime que de la part d'une commune le bourgmestre sait un peu qui habite chez lui, et c'est un minimum d'informer tous les citoyens et pas une partie des citoyens: Et c'est pour ça aussi que moi, si j'aurais dû voter pour la Constitution au Luxembourg, je disais non...* ».

Et des ressortissants luxembourgeois témoignent aussi leurs difficultés à lire en allemand ou en français les conduisant à déléguer leurs décisions à d'autres (Sonia) : « *...Mais probablement je n'aurais compris que la moitié, parce que tout ce qui était exprimé, que ce soit en français ou en allemand, était dans un*

langage qu'on n'arrivait pas à suivre ! En fin de compte j'ai voté sur quelque chose que j'ai connu de façon très superficielle et où je me suis dit : Bien j'ai voté des politiciens, et comme j'ai confiance en eux et qu'ils m'ont dit de voter pour le OUI, je vote également pour le OUI, comme certainement les politiciens auront lu le gros bouquin. Si maintenant ils m'avaient recommandé de voter pour le NON, je me serais dit la même chose et j'aurais eu confiance dans leurs compétences. Mais finalement j'ai voté sur quelque chose que je n'ai pas trop bien connu... ».

La confusion est grande aussi quant à la nature du Traité constitutionnel. La distinction classique entre principes d'action (constitution) et programme d'action (gouvernement) n'est nullement opérée (Catherine) : *«...Ça ne m'intéresse pas ! Voilà justement, quand on va voter, on écoute un peu les politiciens et ils vont dire : Mes objectifs ils sont là et là et on leur donne 10 points et on sait qu'il va en respecter 2. Mais là on vous donne 480 pages et on sait bien évidemment très bien que tout ne sera pas respecté que vous votiez OUI ou NON! ...»*. Les citoyens luxembourgeois et les ressortissants communautaires dans leur très grande majorité, bien qu'ils n'en aient pas pris connaissance dans son entièreté, pensaient que le Traité répondrait à toutes leurs préoccupations sociales et économiques du moment. D'où l'angoisse à son sujet aussi bien par des Luxembourgeois ayant voté « oui » ou « non ». L'importance qui lui était accordé dépassait sa nature pour se confondre avec une demande manifeste de restauration du pouvoir politique, qu'importe le niveau (national ou européen), du moment qu'elle soit opérée.

Cette impossibilité de comprendre la portée réelle ou supposée du Traité constitutionnel européen et la demande forte d'actionnalisme politique a deux conséquences directes :

- D'une part, laisser l'interprétation à ceux et celles qui sont les professionnels de la politique et suivre leurs consignes de vote (Georges) : *«...Oui. J'ai voté pour le OUI, comme je me disais qu'à l'époque où Schuman, Werner, Bech et les autres ont fondé l'Europe, ils ont fait quelque chose qui était dans notre intérêt. Aujourd'hui nous en profitons et personne d'entre nous n'est assez intelligent pour vérifier si c'est bien ou mauvais ce qui se fait à Bruxelles. C'est à cette fin que nous avons le Parlement Européen. Et surtout si le Parlement avait eu d'avantage de pouvoirs au cas où le Traité aurait été voté, nous serions un peu plus proches des décisions. On peut en discuter, qu'ils s'appellent Goerens, Turmes ou autres. Ce sont quand même des gens qui se préoccupent des textes, [...]. Il y en a qui sont pour ou contre les textes et ils en discutent. Ce sont des experts, et je leur fais confiance !... »*.
- D'autre part adopter une position rédemptrice de la démocratie et par définition méfiante vis-à-vis des organisations politiques et des élus qui l'incarnent et n'étant plus capables d'agir sur le réel (Marco F) : *« ... Ils étaient tous là, et ils ont dit que celui qui était contre (la constitution) était un Communiste [...] Là on voit bien le niveau d'intelligence de nos politiciens [...] Et ils le disaient bien haut dans la salle. La personne qui était assise à côté de moi me disait : Nous n'avons pas besoin de nous faire traiter de cette façon là, et ensuite nous sommes partis boire un bon coup [...] C'était de la propagande pure et simple C'est bien vrai, on se croyait projeté 60 ans en arrière... »*.

La personnalisation à outrance de l'enjeu du référendum, après la réitération à maintes reprises par le Premier ministre luxembourgeois de son retrait de la vie politique en cas de victoire du « non », a été diversement apprécié suivant que l'on était indécis, prêt à voter pour le « non » ou pour le « oui ».

Les indécis, ceux qui ont voté blanc et ceux qui déclarent avoir voté « non » ou qui auraient aimé le faire s'ils avaient été conviés à se prononcer, ont très mal ressenti ce qu'ils considéraient comme un chantage (Juncker étant « comparé » à Bokassa) (Stéphanie) : *«...L'approche luxembourgeoise était bien drôle aussi. Quand j'ai vu que la plupart des Luxembourgeois était contre le projet de loi de la Constitution et qu'après quand « l'autre » a dit « Eh bien moi je vais démissionner, si vous ne dites pas OUI ». Eh bien tout le monde a changé de camp. Je suis désolée. Parce que si on avait fait un référendum comme ça en Belgique, je suis sûre que les Belges auraient dit NON, si notre Premier Ministre dit : « alors je démissionne »... ». C'était pour eux la preuve supplémentaire que l'organisation du référendum et les avancées démocratiques du Traité décrites par ses partisans n'étaient finalement à la fois qu'un blanc seing et un habillage habile de la réalité du processus décisionnel européen : la politique européenne de toute façon est décidée autrement qu'avec les citoyens européens, qu'avec les « gens ordinaires » et souvent contre leurs avis et intérêts (Camille) : « ...Non, moi j'ai voté pour le NON. Je me suis dit que le texte était trop peu transparent et que je n'allais pas signer quelque chose que je ne comprenais pas, tout comme il ne me vient pas à l'idée de me rendre dans un magasin et que quelqu'un m'y jette un contrat à signer et qu'on me dise : tenez, signez et ne lisez pas ce qui est écrit en minuscule, parce que de toute façon vous n'avez pas le temps de le lire. Par après je me ferais des reproches d'avoir signé telle chose... ».*

Au passage, bon nombre de citoyens luxembourgeois semblent avoir été particulièrement agacés par le quasi unanimité des dirigeants politiques, économiques et sociaux du Grand-duché sur le Traité (Laurent) : *« ...Le fait qu'il y avait cette ambiance et que tout le monde poussait unanimement le OUI, était un peu louche. Bon je ne veux pas dire louche, mais ce référendum n'était pas parfait, et ils ont d'ailleurs bien dû l'avouer par la suite. Mais s.v.p. soyez un peu plus concrets ! On n'avait pas l'impression qu'on nous disait tout, comme tout le monde tirait seulement dans une même direction. Et cela à tous les bords !... ».*

Pour ceux par contre qui envisageaient un vote positif l'annonce d'un possible retrait de la vie politique de Jean-Claude Juncker a été perçue comme la manifestation de son attachement à un certain type d'intégration européenne et à une certaine conception de la démocratie, mettant en corrélation projet politique personnel et volonté populaire. Chez certains, la politique ne doit pas se résumer aux desiderata du peuple d'autant plus qu'ils sont souvent l'expression de la passion, de l'émotion et de l'instantanéité (Giacomo) : *« ...Non, il a été sincère avec lui-même. C'était une réaction subjective et il a omis de penser objectivement en fait quelles conséquences cela pourrait éventuellement apporter. Mais c'était une réaction sincère. Et je le comprends. Pour lui qui s'est investi pendant tant d'années pour l'Europe, pour construire l'Europe – et c'est un européen convaincu – que pour lui, cela aurait représenté un échec. Il se serait dit : « j'ai échoué sur ce point là, alors à ce moment-là, je me retire !... ».*

En second lieu, sur le contenu même du Traité constitutionnel européen, les débatteurs se sont partagés en trois groupes, sans que l'on puisse réellement considérer que leurs votes ou intentions de vote en faveur ou en défaveur soient effectivement la ligne de partage.

Le premier groupe peut être caractérisé par un attachement à la construction européenne et à son approfondissement politique. Le Traité constitutionnel européen est alors replacé dans l'histoire de la construction européenne comme une étape logique et nécessaire, comme l'était tout autant le Traité de Maastricht (qui, avec celui de Rome, est l'un des rares traités ou objet de la politique européenne étant resté dans les mémoires des participants). Il ne saurait représenter une finalité, pourra tout aussi bien être amélioré qu'être remplacé à brève échéance (Daniela) : *« ...Pour moi la Constitution c'est un minimum de droits, et cela n'empêche pas que les pays peuvent en avoir plus. C'est un minimum garanti et rien ne dit que c'est immuable. C'est un truc qui a été décidé et qui peut être amélioré par la suite. Donc, moi je pense que beaucoup ont pris le référendum pour se mettre aussi en valeur. Si vous n'avez politiquement rien à dire, alors on s'est dit « Ok, c'est la chance de ma vie » maintenant je vais »... ».*

Le second groupe peut être caractérisé par l'impossibilité manifeste d'adopter une position sur le Traité. Les individus avouent n'avoir aucun mode cognitif dans leur univers social pour décrypter les principes d'action inclus dans le Traité bien qu'ils aient pour certains eux cherchés réellement de savoir la signification de tel ou tel article (Giacomo) : *« ...Mais, le problème est que le texte a été rejeté. Mais justement, on ne sait pas où sont les failles ! Un écologiste va dire, « c'est ces points là » ; la féministe va dire « Ces points là vont trop loin pour moi ». Je ne sais pas, chacun a le droit de critiquer, mais il ne faut pas croire qu'on aura une super constitution ! Alors comparons peut être avec celle des Etats-Unis ou faisons un comparatif avec les autres grands. Et disons, voilà : « Voilà, ça c'est l'europpéenne, ça ce sont vos droits, et ça c'est le package que vous auriez aux Etats-Unis, en Russie ou en Asie. Je dirais à tous les Français : « Prenez donc Air France et allez à Pékin, vous aurez peut être plus de droits sociaux là-bas !... ».*

Le Traité relève de la technocratie supposée nécessaire pour définir le processus décisionnel européen. Ce n'est pas ici le témoignage d'un discours vindicatif, tout simplement la persuasion ou le constat que la politique contemporaine nécessite sa professionnalisation et sa mise en forme institutionnelle sans que les citoyens soient forcément conviés comme il en est dans d'autres secteurs de l'activité humaine. La recherche de la compréhension ne désigne nullement la volonté de participation au contrôle de la politique européenne car elle est aussi et avant tout un objet trop éloigné. Tout au plus dans un premier temps la pédagogie du cheminement suffirait.

Le troisième groupe est caractérisé par la tentative d'évaluation des conséquences de l'entrée en vigueur du Traité constitutionnel européen, sur la souveraineté des Etats membres de l'Union et l'équilibre entre les grands et les petits pays auquel particulièrement les Luxembourgeois semblent être très attachés, quel que soit leur vote final..

La question de la souveraineté est comprise à travers le mécanisme de légitimation de la décision politique au niveau du parlement. Elle confirme bien souvent non seulement la non-compréhension du processus décisionnel européen (démocratie *consociative*, technocratie et néo-corporatisme) mais aussi la volonté manifeste d'en politiser les enjeux et les actes (Georges) : « ...*En ce qui concerne la démocratie : Nous votons nos représentants pour la Chambre des Députés sur base de programmes qu'on nous propose et qu'on respectera également tant soit peu par après. Mais en ce qui se passe à Strasbourg au Parlement Européen ou à Bruxelles à la Commission, là il n'y a personne qui nous dit ce qu'ils ont en tête. Et personne ne nous demande si nous sommes d'accord ou non avec l'un ou l'autre programme. Ce n'est pas une démocratie au sens large du terme. Nous ne pouvons rien décider nous-mêmes...* ». La tenue d'un référendum est d'ailleurs appréciée dans ce groupe d'électeurs dans la mesure où son aspect délibératif oblige les acteurs de la politique européenne à dévoiler et justifier réellement leurs objectifs politiques, ce qu'ils ne feraient pas ou peu non plus au niveau national selon eux.

La question de l'égalité de traitement entre les grands Etats et les petits Etats ressort également très nettement (indépendamment de leurs citoyennetés). La méthode communautaire d'intégration européenne n'est soutenue qu'à partir du moment où les intérêts des Etats membres sont préservés. Cette méthode aurait permis jusqu'ici que le Grand-duché obtienne un poids politique disproportionné à sa réelle nature. Si la politisation de l'Union européenne est réclamée, l'exercice de la souveraineté populaire au niveau de l'Union s'en trouve limité au profit par exemple de la présidence du Conseil de l'Union européenne tournante. L'égalité de traitement des Etats obligerait pour de nombreux participants d'une certaine manière tous les Européens à prendre conscience de la diversité de statut et de questionnement politique qui émergent et se développent dans les Etats membres dans l'Union de façon indépendante ou corrélée (Peter) : « ...*C'est tout un problème pour les petits pays. Parce qu'ils auront peut être moins de votes dans les assemblées du Parlement européen que les grands pays. C'est l'occasion de peut être présenter des lois parce qu'ils ont plus d'influence quand ils ont la présidence...* ».

Le Traité constitutionnel européen *in fine* permet également d'apprécier l'utilité et l'usage du référendum tant pour la politique européenne que pour la politique de manière générale.

Tout d'abord, le recours du référendum est clairement compris comme l'exercice de la démocratie directe (sans savoir si elle est plus efficace) et le court-circuitage partielle de la démocratie représentative (Laurent) : « *Bon, le référendum nous a bien montré qu'il y a une différence entre l'opinion de nos politiciens, surtout de nos « vedettes » et celle de l'opinion publique. C'est tout au moins un signe, même s'il n'est pas trop révélateur* ». La pratique référendaire est aussi distinctement réclamée lorsqu'il s'agit de politique européenne et certains avouent qu'ils ont arrêté leur vote sur le Traité par le regret de ne pas s'être prononcé sur le Traité de Maastricht ou l'Elargissement de l'Union (Catherine) : « ...*Moi, je ne les connais pas personnellement, mais je sais que les gens, quand on va leur poser ces questions-là, sont très, très effrayés. Alors moi je pense qu'ils auraient dû passer au vote et faire des référendums déjà pour l'Euro – c'est mon opinion à moi ! – pour leur*

demander aux gens s'ils étaient d'accord que l'Europe s'agrandisse énormément, au lieu de prendre, dans des salles fermées, certaines décisions que l'Italie, la France, la Belgique et tout ça, devaient s'unir. Je pense que tout ça devait passer au vote !... ».

L'organisation du référendum doit être aussi étendue à d'autres questions et bien souvent avoir un caractère impératif, autrement dit qu'il engage obligatoirement le Gouvernement à adopter la législation décidée (Camille) : *« ...A mon avis faire un référendum serait important, car à ce moment-là on consulterait la population pour connaître son opinion ! Il ne faudrait pas en faire un pour chaque idiotie, comme c'est par exemple le cas en Suisse, mais sur des sujets qui sont d'une grande importance, qui sont dominants et qui auraient des répercussions sur les finances de l'Etat. Pour ces cas là ce serait bien de sonder l'opinion auprès des gens et de pouvoir dire : Voilà il y a tant et tant de gens qui sont pour ou contre. C'est ce que j'appelle respecter la décision du vote de l'électeur... ».*

L'absence de compréhension de la politique européenne n'empêche nullement que les participants aux groupes de discussion ont regretté dans leurs majorités que le référendum n'a pas été choisi comme processus de ratification dans toute l'Europe et le même jour (Franz) : *« ...Je suis d'avis que c'était une grande erreur de ne pas organiser ce référendum à une même date pour toute l'Europe, ainsi on aurait pu éliminer les influences des autres pays... ».*

L'influence des autres référendums (français et néerlandais) aurait été assez relative dans la mesure où d'une part les Luxembourgeois jugent que les Français se sont prononcés avant tout sur des questions de politiques nationales et d'autre part parce que les discussions politiques sont finalement assez rares au travail (Peter) : *« Une chose que je ne sais pas, mais que je peux m'imaginer et en connaissant un peu ses collègues, pour être « political correct », je peux m'imaginer qu'ils n'ont pas beaucoup parlé de ce thème là. Parce que pour garder la discrétion on ne veut pas en parler ».* Les Luxembourgeois constatent que leurs collègues français semblaient être plus politisés de manière générale et plus concernés par le référendum. Ils avaient aussi, indépendamment de leurs votes, l'impression que le « non » allait l'emporter.

Eléments valorisés	Eléments critiqués
Le référendum a été l'occasion d'une réelle pédagogie sur la politique européenne qui devrait d'ailleurs se poursuivre.	Le Traité était d'une complexité repoussante pour le citoyen lambda.
Il serait utile de multiplier à l'avenir les référendums sur la politique européenne.	Le Traité montrait l'écart manifeste entre les préoccupations des dirigeants politiques européens et celles de citoyens
Le Traité préserverait assez bien l'égalité entre les Etats membres à laquelle les Luxembourgeois et des ressortissants communautaires sont très attachés.	

Table 4.9 : Eléments d'appréciation du Traité constitutionnel européen selon les groupes de discussion

4.2.6 Idées forces des focus groups

Au niveau méthodologique, le choix des *focus groups* répondait à trois soucis énoncés par Henri Monceau en ce qui concerne l'étude du référendum constitutionnel européen en France²⁵ :

- Le premier réside dans la conviction que le futur de l'Union européenne passe par la fondation d'un espace public qui associe véritablement les Européens à celle-ci ;
- Le deuxième procède du constat que le référendum, s'il représente une formule de participation démocratique supérieure à d'autres types de consultation, ne garantit cependant pas en lui-même une délibération de qualité ;
- Le troisième niveau tient à l'émergence, ces dernières années, d'un courant de recherche et de pratique en sciences politiques au sein duquel sont mises au point des techniques délibératives performantes et prometteuses mais dont les dirigeants politiques n'usent finalement qu'avec parcimonie.

Au niveau des résultats de recherche, les *focus groups* ont révélé tout d'abord que le référendum sur le Traité constitutionnel européen a permis d'objectiver dans le débat politique des questions économiques, sociales et identitaires qui jusqu'ici n'ont pas pu l'être ou seulement de manière partielle lors des élections législatives et européennes de juin 2004 ou à travers des sondages d'opinion. L'individu, est moins tenu par ses éventuelles attaches partisans que lors d'un scrutin parlementaire, il se saisit de cette opportunité pour modifier ou réintégrer les règles du jeu politique. Le processus menant à sa décision finale est construit avant tout à travers sa quotidienneté (et celle de son entourage) et rarement dans l'évaluation même superficielle du Traité constitutionnel. La crainte de la perte du statut social, de son pouvoir d'achat, de l'impossibilité de trouver sa place dans une société par ailleurs en profonde mutation conduit des Luxembourgeois et des ressortissants communautaires à adopter des attitudes de repli sur soi et de chauvinisme social. Alors que les individus admettent avoir une connaissance plus que relative du Traité, au regard aussi de sa complexité, ils relient leurs questionnements sociaux et économiques à celui-ci. Le Traité est en quelque sorte le vecteur, à tort ou à raison, de ce qu'ils perçoivent comme néfastes pour leur qualité de vie, et élément important, du devenir de leurs propres enfants. Le Traité constitutionnel européen est promu par ses concepteurs comme étant les bases futures de l'Union et de ses politiques, les débatteurs y voient au contraire l'actualisation de leurs problèmes.

Ensuite, les groupes de discussion illustrent l'écart fondamental sur la compréhension de la politique moderne entre ses acteurs et ses destinataires. Les participants aux *focus groups* conçoivent notamment la politique européenne comme relevant d'un groupe social particulier dont les règles et les motivations ne sont que peu reliées à leurs propres univers sociaux. Cette distanciation constatée et regrettée, engendre soit une indifférence voire une hostilité manifeste à ce que représente réellement ou de façon supposée

²⁵ Monceau, H., « Constitution européenne et délibération. L'exemple de *focus groups* délibératifs à la veille du référendum du 29 mai 2005 ». In, *Notre Europe, Études & Recherches*, n°45, p2, 2005.

l'Union européenne, soit une demande réelle de pédagogie sur celle-ci. Les individus sont démunis d'un point de vue cognitif sur la politique européenne, ils sont alors tentés de rechercher les solutions soit dans le leader charismatique ou la parole des experts, soit dans la réappropriation et la survalorisation de certaines institutions nationales de décision ou de concertation dont par ailleurs ils ont une connaissance superficielle. Il faut ajouter à cela qu'ils sont dans l'incapacité de distinguer la nature du régime politique européen de celle du régime politique national. D'une autre manière ils recherchent dans le Traité constitutionnel européen ce qu'ils croient être les éléments constitutifs de leur Etat et de son fonctionnement. La désillusion est d'autant plus grande.

Enfin, les *focus groups* montrent que les individus sont pour le moins résignés sur la capacité de l'Union ou de la politique en général, à changer positivement, même à la marge leurs conditions. La transformation de l'organisation du travail et celle du fonctionnement des marchés internationaux, tout au plus ne peuvent être qu'accompagnés par les Gouvernements. Pourquoi alors, pour ceux qui ont voté pour le « non », avoir accéléré le processus en élargissant à dix nouveaux membres et en accepter d'autres comme la Turquie ?

Pour autant, c'est sans doute aussi l'un des éléments essentiels, les *focus groups* ont été appréciés par les participants dans la mesure où ils ont pu objectiver leurs problèmes et découvrir que la politique européenne n'était pas seulement issue d'un processus de construction sociale élitaire. En d'autres termes, il y a aussi la place pour une culture civique partagée par un plus grand nombre. Le vertige social et identitaire est assurément présent ; la recreation du lien social consubstantielle à la confiance dans la poursuite de l'intégration européenne n'est pas impossible notamment par le soutien à une plus grande participation des citoyens dans les processus décisionnels et une réelle politique pédagogique sur les réalités et difficultés du régime politique de l'Union européenne en lien direct avec son environnement extérieur, la mondialisation des échanges.

5 Conclusion : enseignements et traits distinctifs du référendum luxembourgeois

5.1	Le référendum comme révélateur	185
5.2	Comparaison avec les autres pays référendaires	189
5.2.1	Le moment de la décision du vote	189
5.2.2	L'information sur la Constitution	189
5.2.3	La question de l'abstention	190
5.2.4	Le vote selon l'affiliation partisane	191
5.2.5	Le vote selon les catégories sociodémographiques	192
5.2.6	Les thématiques du vote	193

5.1 Le référendum comme révélateur

Si la majorité des Luxembourgeois et leurs représentants politiques demeurent attachés à la méthode communautaire – le Traité constitutionnel européen leur apparaissant comme son prolongement logique – il n'en demeure pas moins que la campagne référendaire a révélé des inquiétudes de la part de plusieurs segments de la société et la constitution d'un pôle « euro-vigilant ».

Cette « euro-vigilance », voire cet « euroscepticisme », a déjà été constatée lors des dernières élections européennes de juin 2004 où plus d'un tiers des Luxembourgeois jugeaient que l'intégration européenne allait « trop loin ». Elle était perceptible aussi, avec une plus forte amplitude, lors des premières consultations populaires organisées sur le futur institutionnel de l'Union dans d'autres Etats membres (référendum sur le Traité de Maastricht en 1992 au Danemark, en Eire et en France, référendum sur le Traité de Nice en 2001 en Eire, référendum sur l'euro en 2003 en Suède). Cette « euro-vigilance » est la preuve que de nombreux Luxembourgeois et Européens – encore emplis des schémas de décision et de participation de la démocratie nationale – s'investissent progressivement dans la définition et le fonctionnement du régime politique européen commun. Un tel investissement désarçonne quelque peu les acteurs traditionnels de la politique européenne. Ils sont obligés – ou seront contraints de le faire au risque sinon d'être écartés progressivement – d'adopter de nouvelles méthodes de prise de décision et de nouvelles rhétoriques.

Une telle « euro-vigilance » revêt non seulement des formes particulières au Grand-duché mais aussi a conduit à un résultat pour le moins « décevant » au référendum constitutionnel. Le Grand-duché est pourtant l'un des Etats fondateurs de l'Union, ayant bénéficié pleinement de la Construction européenne tant sur un plan politique qu'économique, disposant de dirigeants politiques plus aguerris que d'autres en Europe sur les politiques et les rouages de l'Union. Les conventionnels et les signataires luxembourgeois du Traité pouvaient s'attendre à un vote quasi plébiscitaire au sortir d'une présidence du Conseil de l'Union européenne qui avait mobilisé toutes les énergies et avait été construite pour le moins comme un symbole d'orgueil national.

Plus particulièrement, une minorité issue du monde de l'entreprise craint désormais de perdre l'avantage comparatif et fiscal du Luxembourg dans une Union économique et politique sans cesse plus étroite. Le principe de coopération est préféré désormais au principe d'intégration spécialement dans le domaine économique. Ce type de discours – que l'on pourrait qualifier de « souverainiste libéral » qui existe aussi désormais aux Pays-Bas – a été publicisé par le processus ayant conduit au Traité constitutionnel européen et lors du référendum organisé à cet effet. Sa « force » est démultipliée au Luxembourg en raison non seulement de la structuration particulière de son économie (par définition intégrée à l'« économie monde ») mais aussi par la vigilance qu'accorde l'industrie financière, si importante pour les revenus de l'Etat, aux politiques de l'Union.

Bien qu'en faveur du Traité, les principaux syndicats (singulièrement l'OGBL) redoutent l'effacement du modèle de concertation et de protection sociale

(notamment la tripartite) et son impossible substitution au niveau européen. Cette perplexité et cette attitude quelque peu « timorée » – qui sont aussi une constante dans le syndicalisme européen d'origine ouvrière vis-à-vis de l'Union – s'accroît en raison d'une part de la transformation du travail et du capitalisme et d'autre part de l'émergence de nouvelles formes et de cadres innovants d'action collective comme la « comitologie » où leur poids se voit diminué dans le processus décisionnel européen. C'est d'ailleurs sans doute pour ces motifs qu'une partie de leur base s'est finalement opposée à ce Traité. Elle n'a pas été insensible aux thématiques abordées et développées par les tenants du « non de gauche » en France, bien que les configurations économiques et sociales soient fort différentes entre les deux Etats.

Les populations à bas revenus (tournant autour du salaire social minimum), qui ont moins profité du miracle économique luxembourgeois de ces quinze dernières années, s'alarment quant à elles de perdre leur statut social et leur pouvoir d'achat, voire leur emploi, avec notamment l'élargissement aux dix Etats de l'Europe centrale et orientale effectif depuis le printemps 2004 et ceux à venir (particulièrement la Turquie). Le Traité et le « teuro » sont construits comme des menaces et confondus dans le même opprobre. Ces Luxembourgeois – auxquels il faut ajouter d'autres citoyens nationaux plus « nantis » et des ressortissants communautaires – n'intègrent pas non plus dans leur vie quotidienne la politique européenne. Ils ne s'y intéressent pas et n'en mesurent pas ou mal la portée. C'est un sérieux avertissement adressé à ceux qui en sont les détenteurs et les principaux acteurs. La politique européenne devenue essentielle pour le fonctionnement des sociétés européennes doit être expliquée et rendue « accessible » au risque d'être de plus en plus ignorée, contestée et finalement rejetée.

Le référendum, quelle que soit l'option choisie, a aussi dévoilé l'existence d'une problématique identitaire forte au sein de la société luxembourgeoise, qui était déjà apparente aux élections de juin 2004. Elle s'est manifestée de plusieurs manières :

- Par le sentiment, dans les groupes de discussion, que les règles sociales et linguistiques qui caractérisaient la société luxembourgeoise s'effacent sans qu'un autre modèle participatif et culturel ait été proposé ;
- Par le rejet massif de la candidature de la Turquie à l'Union comme justification du refus d'une Constitution européenne ; cette attitude distinguant fortement le Luxembourg des autres Etats ayant choisi le référendum comme mode d'approbation constitutionnelle ;
- Par la construction d'un discours « nationalitaire » sur l'opportunité de la ratifier aussi bien par des partisans du « oui » que par des partisans du « non ». C'est-à-dire un ordonnancement du politique se rapportant systématiquement aux intérêts nationaux sans recourir toutefois à une stricte doctrine nationaliste.

Dans un tel contexte « identitaire » et « social », le Premier ministre et son parti, en jouant de nouveau à merveille la partition du « parti de l'Etat », c'est-à-dire le détenteur du savoir sur la politique européenne et le défenseur des intérêts grand-ducaux en Europe, ont ainsi assuré la victoire du « oui » au sortir de la présidence du Conseil de l'Union européenne dans les deux dernières semaines de campagne. Les indécis, nombreux jusqu'au dernier moment, ont préféré une nouvelle fois la « voie sûre ».

D'une autre manière, la construction d'un discours « nationalitaire » dans les derniers moments de la campagne par le PCS a court-circuité le discours stricto sensu « stato-nationale » de l'ADR qui appelait à s'opposer au Traité après bien des circonvolutions, a permis de récupérer une partie de l'électorat de centre droit et de droite éventuellement séduit par le souverainisme libéral. En même temps il a isolé les organisations promouvant le « non », principalement situées à la « gauche de la gauche ». Opération d'autant plus efficace qu'il existait un déséquilibre entre les camps du « oui » et du « non » dans les campagnes d'information sur le Traité des institutions européennes et du Gouvernement.

Bien que leurs problématiques étaient, dans une large mesure, importées de la campagne référendaire française, les tenants du « non » de gauche au Luxembourg ont réussi à influencer l'agenda politique jusqu'à l'entrée en scène de la machine électorale PCS. Le devenir d'une Europe sociale a été en effet le thème dominant de la campagne électorale jusqu'à la mi-juin, rencontrant les angoisses de certains Luxembourgeois sur leurs devenirs professionnels et ceux de leurs enfants. L'association systématique du thème de l'Europe sociale avec le Traité, toujours sur un mode négatif, a rendu le soutien du POSL et des *Verts* problématique aux yeux d'une partie de leur électorat (c'est d'ailleurs parmi ces électors que l'on retrouve le plus de votes « dissidents »).

Plus particulièrement, sur le comportement électoral des Luxembourgeois, plusieurs constats peuvent être établis notamment en rapport avec l'étude sur les élections législatives et européennes de 2004 (Elect 2004).

Dans Elect 2004, grâce à une nouvelle méthode de calcul, il avait été découvert qu'une majorité d'électeurs (51%) avaient voté de façon nominative aux élections législatives. Le vote panaché inter-listes prenait toujours plus d'importance parmi ces votes nominatifs (près de $\frac{3}{4}$). Le vote inter-listes, qui a presque doublé depuis 1979, compte à présent pour plus d'un tiers des votes exprimés.

Dans Elect 2004, il avait été également mis à jour l'ampleur des votes disjoints entre les scrutins législatif et européen : un quart des électeurs avaient voté différemment selon l'élection; de précédentes études avaient postulé le vote « sophistiqué », « stratégique » pour expliquer le vote nominatif et en particulier le vote panaché inter-listes.

L'étude référendaire (tant sur base des résultats officiels que sur base des sondages) indique qu'un électeur sur trois des partis qui faisaient campagne pour le « oui » a voté contre le Traité, nouvel indicateur de détachement des électeurs non seulement des organisations politiques mais aussi de la discipline partisane; mais ce qui est encore plus « inquiétant » (pour la démocratie représentative et son instrument les formations politiques) c'est que ces « dissidents » n'ont pas du tout le même profil socio-démographique que ceux qui votent de façon stratégique (les plus éduqués, revenus élevés, etc.) mais sont plutôt ceux qui, selon leurs caractéristiques, sont supposés être davantage « loyaux » à leur parti.

Autrement dit, les études Elect 2004 et Référendum 2005 non seulement objectivent le développement de comportements qui sont autant de marques de défiance par rapport aux partis – et provenant d’une base socio-démographique désormais très large – mais aussi ciblent certains groupes de citoyens qui mériteraient tant d’être réintégrés dans la démocratie représentative que d’être sensibilisés à la politique européenne par d’autres méthodes que celles qui ont été utilisées jusqu’alors. Il en va de la légitimité du processus d’intégration européenne et de sa poursuite.

In fine, au-delà des contingences d’une campagne électorale proprement nationale, le référendum luxembourgeois a montré également certaines similitudes avec ceux d’Espagne, de France et des Pays-Bas, notamment au regard des groupes sociodémographiques qui ont préféré dire « non » et que nous abordons brièvement ci-dessous en guise de conclusion.

Sans contradiction avec ce qui est susmentionné, le référendum du 10 juillet 2005 a été également synonyme d’une européanisation des comportements politiques. Les Européens – en dépit de la pérennité et de la différence de systèmes politiques nationaux – tendent à adopter des attitudes politiques communes à travers l’émergence et la consolidation du régime politique européen. Autrement dit, les logiques individuelles et par groupes sociaux repérées au moment du vote dans les systèmes politiques nationaux commencent à se reproduire au niveau de l’Union¹.

¹ Les données suivantes sont issues des enquêtes Flash Eurobaromètres 168, 171, 172 & 173 commanditées par la Commission européenne auprès de EOS Gallup Europe immédiatement après les référendums espagnol, français, néerlandais et luxembourgeois, entre mars et juillet 2005. Il est important de retenir que des questions ont été ajoutées au fur et à mesure des résultats référendaires.

5.2 Comparaison avec les autres pays référendaires

5.2.1 Le moment de la décision du vote

Dans chacun des Etats qui ont choisi le mode référendaire pour décider de l'avenir du Traité constitutionnel européen, la campagne référendaire a été jugée « déterminante » par les électeurs. Près de 7 électeurs sur 10 ont pris leur décision après le début de la campagne en France et au Luxembourg; un peu plus de 6 électeurs sur 10 en Espagne et aux Pays-Bas. L'usage du référendum fait dès lors figure d'œuvre pédagogique sur l'Europe et politise ses enjeux comme il le fait sur d'autres sujets de politique nationale.

L'incertitude des électeurs du Grand-duché a été aussi longue que celle constatée aux Pays-Bas puisque environ 45% des électeurs ont arrêté leur vote dans les ultimes semaines de campagne. Il faut remarquer aussi que 47% des 18-24 ans aux Pays-Bas ont arrêté leurs choix une semaine ou un jour avant le référendum contre 23% au Luxembourg et 26% en France.

	Espagne	France	Pays-Bas	Luxembourg
Au moment de l'annonce du référendum	35	29	26	29
Assez tôt, au début de la campagne sur le référendum	23	29	21	22
Au cours des dernières semaines de la campagne	16	20	20	23
La semaine avant le référendum	15	14	14	17
Le jour même du référendum	10	7	11	6
Ne sait pas/sans réponse	2	1	8	3

Table 5.1 : Le moment de la décision du vote.

5.2.2 L'information sur la Constitution

62% des 18-24 ans et 61% des sans activité professionnelle en Espagne estimaient qu'ils n'avaient pas été informés suffisamment (moyenne nationale 52%). En France, les 18-24 ans et les ouvriers étaient les plus nombreux à se déclarer les moins informés (respectivement 46 et 41% pour une moyenne nationale de 33%). Ce résultat est identique aux Pays-Bas où les ouvriers et les 18- 24 ans affirmaient respectivement pour 65 et 61% d'entre eux qu'ils n'avaient pas été convenablement informés. Même cas de figure au Luxembourg où 56% des 18-24 ans jugeaient qu'ils n'avaient pas été assez informés (moyenne nationale 37%). 57% des ouvriers partageaient aussi ce sentiment.

Ces soucis d'information politique et de participation sont confirmés par le très fort regret exprimé par les Européens « référendaires » au sujet de la durée et de l'articulation de la campagne proprement dite. Les Luxembourgeois, comme les Néerlandais, et dans une moindre mesure les Espagnols ont critiqué en effet très fortement le fait que les débats sur le Traité constitutionnel dans leur pays aient commencé trop tard (68%) à l'inverse des Français (37%).

Une nouvelle fois, la population juvénile était la plus sévère, particulièrement au Luxembourg. Ainsi, 73% des 18-24 ans considéraient que l'entrée en campagne avait été trop tardive. Il faut noter également que dans les Etats membres du Benelux, la population la plus éduquée a regretté plus fortement en moyenne que les autres, cette trop lente entrée en campagne (71% au Luxembourg, 74% aux Pays-Bas).

	Espagne	France	Pays-Bas	Luxembourg
Trop tôt	13	15	13	6
Trop tard	46	37	67	68
Au bon Moment	22	39	7	20
Ne sait pas/sans réponse	19	10	13	7

Table 5.2 : Le démarrage de la campagne référendaire

5.2.3 La question de l'abstention

Selon l'enquête Eurobaromètre publiée au Luxembourg après le référendum en juillet 2005, 96% des personnes interrogées déclaraient avoir voté. Seuls les électeurs de l'ADR se « distinguaient ». 12% d'entre eux n'auraient pas voté. Le Grand-duché se différencie naturellement des autres Etats référendaires en raison de l'existence du vote obligatoire. En revanche, il est intéressant de noter une certaine « parenté » sociodémographique entre les « non » en France et au Luxembourg et les abstentionnistes en Espagne, en France et aux Pays-Bas.

Tout d'abord en ce qui concerne l'abstention en Espagne, celle-ci était particulièrement élevée. 57,68% des Espagnols ont finalement choisi de s'abstenir. Le taux de non-participation était de 54,9% aux élections européennes de juin 2004. Il faut insister sur l'indifférence et la défiance de la population juvénile : ainsi 73% des 18 à 24 ans se sont abstenus. Qui plus est, les ouvriers et les indépendants étaient les catégories professionnelles qui se sont le moins rendues aux urnes (respectivement 67% et 64%). Par niveau d'études, ceux qui ont terminé leurs études entre 16 et 20 ans sont beaucoup plus allés à la « pêche » (63%) que les autres. Dans l'Etat ibérique, 40% des abstentions étaient dues au manque d'information sur l'Europe et le Traité constitutionnel européen. Autre particularité, 57% des électeurs du Parti Populaire (parti membre du Parti Populaire Européen au même titre que le PCS, rejeté dans l'opposition depuis mars 2004) n'ont pas pris part au vote. Enfin, parmi les abstentionnistes, 70% n'avaient pas voté aux élections européennes.

Ensuite, en France, le taux d'abstention était de 30,7% (32,8% au référendum de Maastricht en 1992). Aux élections européennes de juin 2004, il était de 57,2%. Les Français âgés de moins de 40 ans étaient ceux aussi qui se sont le plus abstenus : 34% des 18-24 ans et 40% des 25-39 ans. 60% de tous les abstentionnistes n'ont pas voté parce qu'ils trouvaient que le texte était « trop compliqué ». En outre, 49% sont allés à la « pêche » car ils n'étaient pas assez informés sur le Traité pour participer à ce vote. En revanche, 51% des électeurs qui se sont abstenus lors des élections européennes de juin 2004 se sont cette

fois-ci rendus aux urnes, témoignage d'une politisation très forte du référendum.

Enfin, aux Pays-Bas, 54% des 18-24 ans n'ont pas pris part au vote. Les ouvriers et les indépendants se sont aussi beaucoup plus abstenus (respectivement 46 et 43%) que la moyenne. 51% des Néerlandais se sont d'abord abstenus car ils n'étaient pas assez informés sur le Traité. 33% des électeurs du PVDA (les Travailleurs néerlandais), le groupe le plus important, ne se sont pas également rendus aux urnes.

5.2.4 Le vote selon l'affiliation partisane

Les formations politiques européennes – auxquelles sont rattachés tous les partis luxembourgeois² – avaient toutes clairement pris position sur l'avenir du Traité constitutionnel européen. La Gauche européenne d'une part et les mouvements souverainistes membres de l'Union de l'Europe des Nations ou d'Indépendance et Démocratie au Parlement européen et les partis de droites nationales et d'extrêmes droites d'autre part avaient distinctement appelé à voter « non ». Leurs sympathisants ont été très fidèles à leurs consignes de vote sauf en Espagne où le parti de la Gauche européenne, Izquierda Unida, n'a mobilisé que de 2/3 de son électorat pour cette option (voir tableau ci-dessous). Il faut remarquer aussi que l'ADR au Luxembourg est, de tous les partis souverainistes européens, celui qui a le moins bien mobilisé son électorat. 23% de ses sympathisants ont préféré ainsi voter pour le « oui ».

Dans la mouvance écologiste européenne cette fois-ci en faveur du « oui » au Traité constitutionnel européen³, les Verts luxembourgeois se distinguent. Leur électorat s'est partagé à quasi égalité entre le « non » et le « oui » (respectivement 48 et 49%).

Les Socialistes luxembourgeois sont dans le même cas de figure mais le « non », contre l'avis du Parti Socialiste Européen (PSE), est encore plus fort parmi les Socialistes néerlandais et français (voir tableau ci-dessous). Les électeurs du Parti Socialiste Ouvrier Espagnol (PSOE) ont été en revanche le groupe d'électeurs déterminants dans la victoire du « oui ».

Les Libéraux néerlandais [surtout le plus puissant d'entre eux le Volkspartij voor Vrijheid en Democratie (VVD), situé à droite à l'inverse de son parti « siamois » les Democraten 66 au centre-gauche] et luxembourgeois se différencient nettement, les premiers étant majoritairement en faveur du « non » alors que le Parti Démocrate penche pour le « oui » bien que 42% de ses électeurs aient dit aussi « non ». Le mouvement libéral luxembourgeois doit être en partie le réceptacle du souverainisme libéral bien que ses leaders historiques comme Charles Goerens et Lydie Polfer n'aient pas ménagé leurs efforts pour assurer une ample victoire du « oui ».

² La Gauche est membre observateur du Parti de la Gauche Européenne depuis 2004 ; Les Verts sont membre du Parti Vert Européen ; Le POSL est membre du Parti Socialiste Européen depuis sa création en 1992 ; Le PD est membre du Parti Européen des Libéraux, Démocrates et Réformateurs depuis sa création en 1993 ; Le PCS est membre du Parti Populaire Européen depuis sa création en 1976 ; L'ADR est membre de l'Union de l'Europe des Nations depuis 2001.

³ Lors du Traité de Maastricht en 1992, les partis membres de la Fédération écologiste se partageaient entre le « oui » et le « non » et chacun des partis nationaux étaient confrontés à de multiples contestations internes par rapport à l'option choisie.

On remarquera que ce sont les sympathisants luxembourgeois du Parti Populaire Européen (PPE) qui ont suivi le plus fortement les consignes du parti membre, le PCS et de son leader Jean-Claude Juncker. La plus mauvaise performance dans cette famille politique européenne étant enregistrée chez les supporters traditionnels du Christen Democratisch Appel (CDA) néerlandais bien que le « oui » soit toujours majoritaire. Particularité espagnole, tandis que le PSOE, membre du PSE et le PP, membre du PPE, ont fait campagne en faveur du « oui », seul le mouvement socialiste, a réussi à convaincre la majorité de ses sympathisants à aller voter (58% des partisans du PSOE contre 43% de ceux du PP).

		Espagne	France	Pays-Bas	Luxembourg
La Gauche européenne	Oui	32	6	13	10
	Non	61	90	87	86
Les Verts européens	Oui	néant	50	54	48
	Non	néant	33	46	49
Parti Socialiste Européen	Oui	93	35	37	49
	Non	4	55	63	49
Parti Démocrate Européen	Oui	42	70	néant	néant
	Non	57	24	néant	néant
Européen Libéral Démocrate Réformateur	Oui	62	néant	49	55
	Non	19	néant	51	42
Parti Populaire Européen	Oui	72	70	53	79
	Non	19	24	47	21
Mouvements souverainistes/ Droites nationales	Oui		4	6	23
	Non	néant	81	94	77

Table 5.3 : Le vote référendaire selon les affiliations partisans

5.2.5 Le vote selon les catégories sociodémographiques

Selon les données sociodémographiques, le « non » dans les quatre Etats référendaires a été avant tout alimenté par les jeunes et les ouvriers.

En Espagne, les moins de 40 ans ont été les plus rétifs au Traité constitutionnel. Respectivement 38% des 18-24 ans et 25% des 25-39 ans ont voté contre alors que la moyenne nationale déclarée était de 17%. Les indépendants et les plus éduqués se distinguaient eux aussi puisque respectivement 24% et 23% d'entre eux se sont opposés à la ratification. Les jeunes, les plus éduqués et les indépendants étaient aussi les plus nombreux à s'être déterminés sur le Traité en lui même (respectivement 31, 31 et 33% contre une moyenne de 26%).

En France, toutes les classes d'âge ont voté en faveur du « non » à l'exception des + de 55 ans. De manière générale dans les quatre Etats référendaires, ce sont les électeurs les plus âgés qui soutenaient le plus le nouveau Traité. Il faut signaler également que 65% des ouvriers auraient rejeté le texte qui leur était soumis contre une moyenne nationale déclarée de 47%.

Aux Pays-Bas, les ouvriers et les jeunes de 18-24 ans étaient aussi les plus opposées au Traité constitutionnel européen (respectivement 78 et 74% ont voté « non » contre 62% en moyenne nationale déclarée).

Cette configuration « jeunes et ouvriers » en lien avec un vote négatif sur le Traité se retrouve également au Grand-duché. Respectivement 67 et 62 % des ouvriers et des jeunes de 18-24 ans auraient voté contre alors que la moyenne nationale déclarée est de 42%. Le « non » était aussi majoritaire chez les 25-39 ans.

5.2.6 Les thématiques du vote

Les thématiques du vote dans les quatre Etats référendaires se subdivisent en deux groupes. D'abord les éléments clés qui ont été choisis dans la conduite au vote. Ensuite les motivations qui ont été avancées suivant le vote « oui » ou le vote « non ». Paradoxe : L'enquête espagnole n'aborde que le premier volet. Qui plus est, entre l'enquête ibérique et celles des trois autres Etats référendaires (France, Pays-Bas et Luxembourg) des items ont été paradoxalement ajoutés ou modifiés... Trois enseignements principaux se dégagent :

- L'homogénéité entre les motivations du « non » en France et au Luxembourg ;
- La situation économique et sociale dans leur Etat-membre a été déterminante pour les partisans du « non » ;
- Les partisans du « non » se sont déterminés avant tout sur le Traité à l'inverse des tenants du « oui » qui l'ont fait sur l'Union européenne et les valeurs qui lui sont attribuées généralement par ses promoteurs.

En Espagne, 33% des personnes interrogées déclaraient que l'élément-clé du vote a été l'opinion générale sur l'Union européenne. Mais c'était avant tout ceux qui affirmaient avoir voté « oui » qui le pensaient (41% contre 6% pour ceux qui ont voté « non »). C'était aussi une valeur sûre pour ceux qui sont les plus éduqués (38%) ou les employés (39%). Ensuite, surgissait l'opinion sur la Constitution européenne elle-même (26%). C'étaient cette fois-ci les partisans du « non » qui étaient les plus nombreux à le considérer ainsi (35% et 25% pour les tenants du « oui »). Nous retrouvons en plus grand nombre les indépendants (33%) puis à égalité par rapport à cet item, les 18-24 ans et les personnes les plus instruites (31%).

En France, 32% des personnes enquêtées indiquaient que c'est à la fois l'opinion générale sur l'Union européenne et la situation économique et sociale en France qui avait été l'élément-clé les ayant conduit à voter au référendum. 52% des partisans du « oui » et 40% des plus éduqués en ce qui concerne la première proposition. 47% pour les tenants du « non », 44% pour les ouvriers et 41% des moins instruits en ce qui concerne la deuxième proposition. 18% des Français affirmaient s'être rendus aux urnes pour leur opinion sur le Traité. L'opinion sur celui-ci semblait avoir conditionné avant tout ceux qui ont poursuivi le plus longtemps des études (22%), mais aussi le vote des partisans du « non » (20%).

Aux Pays-Bas, 31% des sondés considéraient l'opinion sur l'Union européenne comme l'élément-clé du vote (44% pour ceux qui avaient voté « oui » contre 23% pour ceux ayant validé le « non »). Sur cet item, il y avait avant tout un

vote masculin (35%). Puis, c'est la situation économique et sociale aux Pays-Bas que les Néerlandais avouaient avoir été l'élément-clé ayant déterminé leur vote (21%). Sur cet item, c'était avant tout le cas pour les moins instruits (30%), les ouvriers (29%) et ceux qui avaient voté pour le « non » (28%). Enfin, arrivait l'opinion sur le Traité constitutionnel européen (18%). Ce dernier éléments-clé était jugé ainsi en premier lieu par les jeunes de 18-24 ans (32%) et en second lieu par les supporters du « non » (21%).

Au Luxembourg, 35% des enquêtés disaient que l'élément-clé était l'opinion générale sur l'Union européenne (49% pour les supporters du « oui », 19% pour ceux du « non »). Toujours sur cet item, c'étaient surtout les partisans PCS, les + de 55 ans et les femmes qui le pensaient ainsi (respectivement 45, 39 et 38%). Second élément clé, l'opinion sur la situation économique et sociale elle-même (24%). 30% des votants pour le « non » contre 21% des électeurs du « oui » l'estimaient ainsi. 30% des ouvriers et 28% des femmes étaient aussi d'accord avec cette proposition. Troisième élément-clé, l'opinion sur le Traité lui-même (22%). Là encore, c'étaient les partisans du « non » qui l'affirmaient beaucoup plus (35% contre 13% pour ceux du « oui ») avec une sur-représentation des partisans POSL (30%) et des employés (29%).

Les motivations pour le « oui » exprimées par les électeurs en France, aux Pays-Bas et au Luxembourg résident dans le caractère primordial de la Construction européenne. En effet, 39% des citoyens qui avaient soutenu le Traité en France et au Luxembourg déclaraient l'avoir fait parce qu'ils le considéraient comme indispensable pour la poursuite de la construction européenne (24% aux Pays-Bas).

Autre élément commun aux trois référendums sur ce point : c'étaient les électeurs qui avaient déjà pris leur décision avant le début de la campagne qui partageaient le plus ce sentiment. En France, les 18-24 ans, les résidents en Ile de France et les plus éduqués étaient le plus d'accord avec cet item. Au Luxembourg, c'étaient aussi les 18-24 ans (52%) et les plus éduqués qui le pensaient ainsi. A noter que 46% des ouvriers étaient sur la même longueur d'onde. Aux Pays-Bas, c'étaient avant tout les indépendants, les habitants des zones rurales, les plus éduqués qui étaient d'accord avec cette proposition.

Si les secondes motivations (voir tableau ci-dessous) étaient différentes entre les trois Etats, elles étaient toutes le témoignage de l'adhésion sur un mode affectif et quelque peu généraliste à l'Union européenne. Cette dernière est avant tout appréciée comme porteuse en soi de paix et d'identité commune.

Outre que la troisième motivation est de nouveau commune à la France, aux Pays-Bas et au Luxembourg (l'idée que l'appartenance à l'Union renforce le rôle des Etats membres au sein de l'Union et dans le monde), il faut remarquer que ce sont les Luxembourgeois qui sont le plus d'accord avec celle-ci (voir ci-dessous).

La différenciation vis-à-vis des Etats-Unis ne valait que pour les partisans du « oui » en France et aux Pays-Bas. En ce qui concernait la situation économique et celle de l'emploi, c'étaient les Néerlandais et les Luxembourgeois tenants du « oui » qui optaient pour cette option quand les

Français et les Luxembourgeois se retrouvaient sur la responsabilité envers les générations futures.

France	%	Pays-Bas	%	Luxembourg	%
Indispensable pour poursuivre la Construction européenne	39	Indispensable pour poursuivre la Construction européenne	24	Indispensable pour poursuivre la Construction européenne	39
J'ai toujours été pour la construction européenne	16	Renforce le sentiment d'une identité européenne	13	Pour la paix en Europe	28
Renforce le rôle de la France au sein de l'Union/dans le monde	12	Renforce le rôle des Pays-Bas au sein de l'Union/dans le monde	13	Renforce le rôle du Luxembourg au sein de l'Union/dans le monde	23
Renforce l'Union européenne face aux Etats-Unis	11	Premier pas vers/Symbole d'une unification politique en Europe	10	Pour les générations futures	18
Pour les générations futures	11	Renforce l'Union européenne face aux Etats-Unis	10	Renforce la situation économique et de l'emploi au Luxembourg	16
		Renforce la situation économique et de l'emploi aux Pays-Bas	10	Premiers pas vers /Symbole d'une Europe sociale	16

Table 5.4 : Les 5 premières motivations du « oui » dans les Etats membres ayant choisi le référendum comme mode d'approbation

En France, les justifications du « non » étaient plus nombreuses et reposaient essentiellement sur des thématiques nationales et/ou sociales qui ne laissaient aux orientations européennes qu'un rôle secondaire. En effet, les « nonistes » citaient comme raison le fait qu'à leurs yeux, le Traité aurait des conséquences négatives sur l'emploi en France (31%), dont la situation économique en termes de chômage est déjà jugée comme trop mauvaise (26%). Les conséquences négatives sur l'emploi étaient davantage perçues par les 18-24 et les 40-54 ans qui ont voté « non », par les ouvriers et les personnes résidant en zones rurales. La mauvaise situation économique de la France jumelée à un niveau trop élevé de chômage étaient ressentis principalement par ceux qui sont les moins instruits (38%), les plus de 40 ans et les personnes sans activité professionnelle. Ensuite, une vision trop libérale du texte sur le plan économique (surtout parmi les 25-39 ans) ainsi que le manque d'Europe sociale (parmi les plus éduqués et ceux qui se reconnaissent dans les gauches) étaient invoqués. L'opposition aux dirigeants politiques français était citée par 18% des partisans du « non » (27% pour les moins instruits et 22% pour les électeurs UDF-UMP, pourtant au pouvoir, non différenciés dans le sondage) et la complexité du texte par 12% d'entre eux (18% par ceux qui ont voté « non » le jour même).

Aux Pays-Bas, c'était le manque d'information qui aurait le plus motivé le « non » surtout parmi les électeurs libéraux de centre droit, les employés et les

habitants des grands centres urbains. Immédiatement après arrivait la crainte de la perte de la souveraineté nationale (auquel il faut ajouter les 8% de Néerlandais qui se déclaraient « contre l'intégration européenne »). Les Souverainistes parmi les « nonistes » bataves étaient aussi nombreux en moyenne dans tout le corps social à l'exception des + de 55 ans. Seuls 13% d'entre eux jugeaient que l'Etat-nation néerlandais déléguait trop de pouvoirs avec ce Traité. On remarquera aussi que les électeurs du « non » avaient voté aussi pour des raisons de politique intérieure à l'image des « nonistes » français. Enfin, « vieille rengaine » du débat politique à la Haye, 13% des votants pour le « non » estimaient que l'Union européenne était trop dispendieuse. Aux élections européennes de juin 2004, la liste *Europa Transparant* de Paul Van Buitenen avait recueilli 7,2% des votes et envoyé deux élus au Parlement européen justement sur ce thème.

Au Luxembourg, à l'image de la France, ce sont les effets négatifs sur l'emploi et les délocalisations des entreprises qui ont été avancés d'abord par les électeurs du « non » ; particulièrement chez les sympathisants écologistes, libéraux et les 25-39 ans. Des trois Etats référendaires dont nous disposons des résultats sur les motivations, les Luxembourgeois « nonistes » étaient aussi les plus nombreux (37%) à justifier ce choix à partir des propositions qui leur avaient été soumises. Toujours suivant l'exemple français, la situation économique au Luxembourg jugée trop mauvaise et l'importance du chômage ont été essentielles en seconde position chez les électeurs du « non », spécialement parmi les ouvriers (36%) et les Femmes (28%). Le désir d'un interventionnisme politique fort dans ce domaine se mesurait aussi par le sentiment que l'Europe n'est pas suffisamment « sociale » (22% de tous les « nonistes » et plus spécifiquement 43% des sympathisants écologistes).

Cette forte inquiétude sociale, qui avait été le principal enseignement des groupes de discussion, s'accompagnait d'une méfiance sur le processus d'intégration et son rythme. 20% des électeurs du « non » affirmaient que le projet « va trop loin et trop vite » ; particulièrement chez les sympathisants écologistes et socialistes (respectivement 27 et 25%). L'opposition à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne a été en revanche une spécificité luxembourgeoise ; une telle attitude étant plus élevée parmi les sympathisants ADR, écologistes, chrétiens sociaux et socialistes. A cette « turquerie » grand-ducale, il faut ajouter que 13% des « nonistes » justifiaient leur vote par le rejet de tout nouvel élargissement.

Pour ainsi dire le référendum sur le Traité constitutionnel européen au Grand-duché, tout comme en France, a été l'expression d'un vertige social et national. Ce dernier étant particulièrement fort, car de nombreux Luxembourgeois, mais aussi de nombreux ressortissants communautaires, n'ont pas l'impression de participer au processus politique décisionnel essentiel et que la société dans laquelle ils vivent est en réalité compartimentée d'un point de vue culturel, linguistique et social. L'état des lieux scientifique de la démocratie, de l'eupéanisation et de ses limites au Luxembourg et dans l'Union doit être poursuivi au risque de ne plus assurer toute la légitimité aux pouvoirs publics pourtant ô combien nécessaire au moment d'une nouvelle *Grande Transformation* au sens de Karl Polanyi⁴.

⁴ Karl Polanyi, *La Grande Transformation*. Paris : Editions Gallimard, 1983, [1944].

France	%	Pays-Bas	%	Luxembourg	%
Effets négatifs sur l'emploi en France/ délocalisation des entreprises/ perte d'emplois / est contre la directive Bolkestein	31	Manque d'information	32	Effets négatifs sur l'emploi au Luxembourg/ délocalisation des entreprises/ perte d'emplois / est contre la directive Bolkestein	37
La situation économique en France est trop mauvaise/ Il y a trop de chômage en France	26	Perte de la Souveraineté nationale	19	La situation économique au Luxembourg est trop mauvaise/ Il y a trop de chômage au Luxembourg	23
Le projet est trop libéral sur un plan économique		Opposition au Gouvernement/ à certains partis politiques	14	Pas assez d'Europe sociale	22
Opposition au Gouvernement/ à certains partis politiques		L'Europe coûte trop cher	13	Le projet va trop loin / trop vite	20
Pas assez d'Europe sociale	16	Je suis contre la Construction européenne/l'Intégration européenne	8	Ne veut pas de la Turquie dans l'Union européenne	17
Trop complexe	12	Effets négatifs sur l'emploi en / délocalisation des entreprises/ perte d'emplois	7	Trop complexe	17
				Manque d'information	17

Table 5.5: Les 5 premières motivations du « non » dans les Etats membres ayant choisi le référendum comme mode d'approbation

6 Bibliographie générale

6.1	Articles, livres, monographies	201
6.1.1	Articles de presse	201
6.1.2	Articles publiés dans des revues scientifiques.....	203
6.1.3	Ouvrages & contributions à des ouvrages	204
6.2	Documentations engagées, institutionnelles et partisans	206
6.2.1	Gouvernement	206
6.2.2	Institutions européennes & internationales	207
6.2.3	Institutions législatives et consultatives	207
6.2.4	Partis, groupes d'intérêts, tribunes politiques	208

6.1 Articles, livres, monographies

6.1.1 Articles de presse

- Adamowicz, J., « Luxemburger unter internationaler Beobachtung ». In, *Luxemburger Wort*, 4 juillet 2005.
- Bovy, L., « Non, malheureusement ce n'est pas possible ». In, *La Voix du Luxembourg*, p5, 8 mars 2005.
- Brigouleix, B., « Le « non » bénéficie dans les sondages d'une large et persistante avance ». In, *Tageblatt*, p3, 25 avril 2005.
- Denninger, J.M., « Jean Asselborn : Cinq raisons d'adopter le texte ». In, *La Voix du Luxembourg*, p5, 14 mars 2005.
- Denninger, J.M., « Le DP votera « oui », mais veut un vrai débat public ». In, *La Voix du Luxembourg*, p5, 11 février 2005.
- Di Marco, R., « L'UE ignore la spécificité luxembourgeoise ». In, *La Voix du Luxembourg*, p8, 22 décembre 2004.
- Di Pilo, N., « Pas de matraquage pour le « oui » ». In, *Le Quotidien*, p6, 8 juin 2006.
- DS., « Ja zur EU-Verfassung, Nein zum Sozialabbau ». In, *Luxemburger Wort*, pk1, 2 mai 2005.
- DS., « Gute Gründe für das Ja ». In, *Luxemburger Wort*, pk6, 8 juillet 2005.
- Fohl, A., « Skepsis und Kritik überwiegt bei Jugendlichen ». In, *Tageblatt*, p13, 2 juillet 2005.
- Fonck, D., « Un oubli fâcheux ». In *Tageblatt*, p1, 12 février 2005.
- Fonck, D., « Vous avez dit vérité ». In, *Tageblatt*, p11, 3 juin 2005.
- Gaudron, J.M. & Reinson, F., « Oui ou non ». In *Paper Jam*, <http://www.paperjam.lu/c/articles/11633.html>, 22 avril 2004.
- Gaudron, J-M., « Référendum au Luxembourg: le pari de Juncker ». In, *Paperjam*, <http://www.paperjam.lu/c/n/l/articles/12147.html>, 3 juin 2005.
- Glesener, M., « Vox populi ». In, *Luxemburger Wort*, pk3, 3 juin 2005.
- Glesener, M., « EU-Verfassung: Es lebt Plan D ». In, *Luxemburger Wort*, 18 juin 2005.
- Glesener, M., « CSV verstärkt Kampagne fürs Ja ». In, *Luxemburger Wort*, 30 juin 2005.
- Glesener, M., « CSV: Die Sorgen und Ängste der Bürger ernst nehmen ». In, *Luxemburger Wort*, 6 juillet 2005.
- Glesener, M., « Letzen Offensive der Verfassungsgegner ». In, *Luxemburger Wort*, 8 juillet 2005.
- Hamus, E., « Diskussionen – Debatte – Debakel ». In, *Luxemburger Wort*, 6 juillet 2005.
- Hansen, J., « Patate chaude. Les invétérés du « oui » au Luxembourg seraient les bac +, les femmes au foyer, les étudiants, les retraités et les enseignants ». In, *d'Lëtzebuurger Land*, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_referendum/medias_referendum_100605.html, 10 juin 2005.
- Hick, Th., « Le Grand-Duc doit rester en dehors du débat politique ». In, *La Voix du Luxembourg*, pn3, 9 juin 2005.
- Hilgert, R., « Taktiker vs. ungutes Gefühl. Die innenpolitische Debatte über den europäischen Verfassungsentwurf ist endlich eröffnet ». In, *d'Lëtzebuurger Land*, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_referendum/greng_040205.html, 4 février 2005.
- Hilgert, R., « Noch eine Meinungsumfrage. Die Volksbefragung vom 10. Juli droht, eine einzige Fehlleistung zu werden. Der entsprechende Gesetzentwurf trägt das Seine dazu bei ». In, *d'Lëtzebuurger Land*, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_referendum/gesetz_250205.html, 25 février 2005.

- Hilgert, R., « Die Partei der Nein-Sager. Mit derzeit 22 Prozent sind die Gegner der europäischen Verfassung so stark wie die LSAP, auch wenn sie als Irrgläubige abgetan werden ». In, *d'Lëtzebuurger Land*, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_referendum/neinsager_110305.html, 11 mars 2005.
- Hilgert, R., « 150 Minuten direkte Demokratie. Um den EU-Verfassungsvertrag zu legitimieren, wird nicht nur mit einem Referendum Parlamentsgeschichte geschrieben ». In, *d'Lëtzebuurger Land*, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_referendum/demokratie_060505.html, 6 mai 2005.
- Hoffmann, N., « Entre démocratie représentative et démocratie directe... et à quoi bon ? ». In, *Tageblatt*, p1, 4 mai 2005.
- Hoffmann, R., « Trois questions à Jean Huss ». In, *Le Jeudi*, p8, 10 février 2005.
- IMO., « Referendum am 10.Juli ». In, *Tageblatt*, p20, 11 novembre 2004.
- IMO., « Der Kapitalismus ist brutaler geworden ». In, *Tageblatt*, p12, 4 juillet 2005.
- IMO., « Gleichklang unter den Nein-Sagern ». In, *Tageblatt*, 4 juillet 2005.
- JM., « Handwerk sagt Ja zum EU-Verfassung ». In, *Luxemburger Wort*, pk3, 2 juillet 2005.
- JMO., « Aufklärung tut Not ». In, *Luxemburger Wort*, pka, 30 avril 2005.
- JMO., « Parteibasis meutert gegeg EU-Verfassungsvertrag ». In, *Luxemburger Wort*, pn3, 14 mars 2005.
- Klein, R., « Repartir sur de nouvelles bases ». In, *Woxx*, p2, 6 mai 2005.
- Mart, C., « Die Hauptstadt setzt sich parteiübergreifend für das Ja zur EU-Verfassung ein ». In, *Lëtzebuurger Journal*, p2, 18 juin 2006.
- MAS, « Referendum in Luxemburg soll am 10 Juli stattfinden ». In, *Luxemburger Wort*, pk4, 20 juin 2005.
- Mertzig, R., « Propagande éhontée pour un Traité qui devrait faire honte ». In, *Tageblatt*, p12, 17 mai 2005.
- Montaigu, G., « Illustre belge en visite ». In, *Le Quotidien*, p2, 7 mai 2005.
- Moyse, F., « Une avancée modérée pour les Droits de l'Homme ». In, *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, n°244, p35-36, mars 2005.
- Moyse, L., « Débat salutaire », In, *La Voix du Luxembourg*, pn1, 3 juin 2005.
- Pairoux, K., « Des Voix pour dire « non » à la Constitution ». In, *Le Quotidien*, p3, 1^{er} mars 2005.
- Reisen, T., « Le Traité constitutionnel est-il une avancée pour le citoyen ? ». In, *Tageblatt*, p2, 14 juin 2005.
- Rhein J., « Il restera ». In, *Le Quotidien*, p3, 3 juin 2005.
- Rimbaut, P., « Référendum : le « oui » reprend le dessus. La campagne des partisans de l'Europe commence à porter ses fruits ». In, *Luxemburger Wort*, pk5, 4 mai 2005.
- Schumacher, D., « Schüler fragen, Politiker antworten ». In, *Luxemburger Wort*, pk4, 9 juillet 2005.
- Schumacher, D., « Kampagne für das Ja auf vollen Touren ». In, *Luxemburger Wort*, pk8, 9 juillet 2005.
- Siweck, Jean-Lou, « Référendum à la recherche d'une date ». In, *d'Lëtzebuurger Land*, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_convention/referendum_date_09_1004.html, novembre 2004.
- Tissier, J-Ph, « Les résistants à la Constitution ». In, *Le Quotidien*, p7, 9 mai 2005.
- Van Grasdorff, G., « La France empêtrée dans le Référendum ». In, *Luxemburger Wort*, pk8, 18 avril 2005.
- Yegles, R., « Une Constitution pour l'Europe. Jacques Santer s'explique sur l'état de l'Union européenne ». In, *Luxemburger Wort*, pk4, 25 avril 2005.

- « Et si le « non » l'emportait... ». In, *Le Quotidien*, p15, 3 mai 2005.
- « Existe-t-il un plan B pour sauver la Constitution ? ». In, *Euractiv*, <http://www.euractiv.com/fr/avenir-europe/existe-plan-b-sauver-constitution/article-140027>, 27 mai 2005.
- « Deuxième chaos pour l'Europe », rubrique réactions. In, *Le Quotidien*, p2, 2 juin 2006.
- « Ein Nein der Luxemburger bedeutet das Aus für die EU-Verfassung ». In, *Luxemburger Wort*, 14 juin 2005.
- « Allen Unkerufen aus Brüssel zum Trotz ». In, *Luxemburger Wort*, 18 juin 2005.
- « Naturschutzverband für das Ja », In, *Luxemburger Wort*, 5 juillet 2005.
- « 96 Bürgermeister für das Ja ». In, *Luxemburger Wort*, 6 juillet 2005.
- Forum, Referendum, <http://referendum.forum-online.lu>, juillet 2005.

6.1.2 Articles publiés dans des revues scientifiques

- Blondiaux, L., « Prendre au sérieux l'idéal délibératif ». In, *Revue Suisse de Science Politique*, Volume 10, n°4, 2004, p158-168, 2004.
- Canovan, M., "Trust the people ! Populism and the Two Faces of Democracy". In, *Political Studies*, Volume 47, n°1, p2-16, 1999.
- Carey, S., "Undivided Loyalties. Is National Identity an Obstacle to European Integration?". In, *European Union Politics*, Volume 3, n°44, p387-413, 2002.
- De Vreese C. H., Banducci, S.A, Semetko, H.A. & Boomgaarden H.G., "The News Coverage of the 2004 European Parliamentary Election Campaign in 25 Countries". In, *European Union Politics*, Volume 7, p477-504, December 2006.
- De Vreese, C., "Political Parties in Dire Straits ? Consequences of National Referendums for Political Parties". In, *Party Politics*, Volume 12, n°5, p581-598, 2006.
- Dumont P. & Poirier, Ph., "Second-order campaigning: European elections in Luxembourg". In M. Maier & J. Tenschler, *Campaigning for Europe. Parties, Campaigns, Mass Media and the European Elections 2004*. London: LIT Publishers, p141-154, 2005.
- Dumont P. & Poirier, Ph., « Le référendum luxembourgeois sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe ». In, *Annales d'Études Européennes*, p213-244, Volume 8, 2005-2006.
- Dumont, P. & Poirier, Ph., "Luxembourg 2005". In *Political Data Yearbook* edited by Richard S. Katz and Ingrid van Biezen. In, *European Journal of Political Research*, n°45, p1182-1197, October 2006.
- Fayot, B. & Poirier Ph. « Les Etats et les représentants du Benelux au sein de la Convention: Analyse d'un discours et d'une stratégie ». In, *L'Année Sociale 2003*. Bruxelles : Editions De Boeck-Université, 2004.
- Hirsch, M., "Luxembourg at the helm: experience, determination and self-denial ». In, *Notre Europe, Studies & Research*, n°37, 2005.
- Hooghe, L. & Marks, G., "Does Identity or Economic Rationality Drive Public Opinion on European Integration ?" In, *PS Online: Political Science and Politics*, <http://www.unc.edu/~hooghe/downloads/psonline.pdf>, July 2004.
- Lubbers, M.& Scheepers, P., "Political versus instrumental euro-scepticism : mapping scepticism in European countries and regions". In, *European Union Politics*, Volume 6, n°2, p223-242, 2005.
- Mac Laren, L., "Opposition to European integration and fear of loss of national identity: Debunking a basic assumption regarding hostility to the integration project". In, *European Journal of Political Research*, Volume 4, n°43, p895-911, 2004.
- Manin, B., « L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine. Introduction, généalogie et éléments critique ». In, *Politix*, Volume 15, n°57, p37-56, 2002.
- Mattila, M. & Raunio, T., "From Consensus to Competition? Ideological Alternatives on the EU Dimension". Paper presented at *the European Election Survey Spring Meeting on The European Parliament Election of 2004*, Lisbon, 11-14 May 2006.

Mayer, N., « Le sondage délibératif au secours de la démocratie ». In, *Le Débat*, n° 96, p67-72, septembre -octobre 1997.

Monceau, H., « Constitution européenne et délibération. L'exemple de focus groups délibératifs à la veille du référendum du 29 mai 2005 ». In, *Notre Europe, Études & Recherches*, n°45, 2005.

Poirier, Ph., "Analysis on the Referendum in Luxembourg" In Brendan Donnelly, *EU Constitution Special Issue*. London: The Federal Trust for Education and Research Newsletter, July 2005.

Reif, K., & Schmitt, H., "Nine Second-order National Elections: a Conceptual Framework for the Analysis of European Election Results". In, *European Journal of Political Research*, Volume 8, n°1, p3-44, 1980.

Sanders, Lynn, "Against Deliberation". In, *Political Theory*, Volume 25, n°3, p347-376, 1997.

Thomassen, J., "European Citizenship and Identity". Paper presented at the *European Election Survey Spring Meeting on The European Parliament Election of 2004*, Lisbon, 11-14 May 2006.

Tiberj, V. & Brouard, S., "The French Referendum: The Not So Simple Act of Saying Nay". In, *Political Science & Politics*, <http://www.apsanet.org/imgtest/261-268.pdf>, p261-268, September 2006.

6.1.3 Ouvrages & contributions à des ouvrages

Blondiaux, L., *Démocratie Délibérative et Démocratie Participative : Une lecture critique*. Montréal : Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie, novembre 2004.

Boudon, R., *Effets Pervers et Ordre Social*. Paris : Presses Universitaires de France, 1977.

Bréchon, P., Laurent A. & Perrineau P., *Les Cultures Politiques des Français*. Paris : Presses de Sciences Po, 2000.

Dahl, R., *Who Governs?* Yale: Yale University Press, 1961.

Deloy, C., *Les Néerlandais rejettent massivement la Constitution européenne*. Paris : Fondation Robert Schuman, http://constitution-europeenne.info/special/pays-bas_ref.pdf, juin 2005.

Deutsch, K. W., *Political Community and the North Atlantic Area*. Princeton: Princeton University Press, 1957.

Dumont, P. & Poirier, Ph., "The Parliamentary and European Elections in Luxembourg of June 13th 2004". In, J M. Talero Garcia, *European Yearbook of Political Campaigns 2004*. Vienna: European Association of Political Consultants, p170-190, June 2005.

Dumont, P. & Poirier, Ph., « Les Etats du Benelux ». In, S. Cordelier, *Etat du Monde 2006*. Paris : Editions la Découverte, p616-620, octobre 2005.

Dumont, P. & Poirier, Ph., *The 2005 Luxembourg Presidency: A Presidency Devoted to the Stability and Growth Pact and to the Lisbon Process*. Stockholm: Swedish Institute for European Policy Studies, <http://www.sieps.se-EO-printAB>, 65p, April 2005.

Dumont, P., Fehlen, F., Kies, R. & Poirier, Ph, *Les Elections Législatives et Européennes de 2004 au Grand-Duché de Luxembourg*. Luxembourg : Service Central des Imprimés de l'Etat, 2006.

Fishkin, J.S., *Democracy and Deliberation*. New Haven: Yale University Press, 1991.

Gaxie, D., *Le Cens caché. Inégalités Culturelles et Ségrégation Politique*. Paris : Le Seuil, 1978.

Jaffré, J., *Le Gouvernement des Instruits*. Paris : Sfrès, l'Etat de l'Opinion, 1991.

Krueger, R. & Casey, M. A., *Focus Groups: A Practical Guide for Applied Research*. London: Sage Publications, third edition, 2000.

Lahire B., *Portraits Sociologiques. Dispositions et Variations Individuelles*. Paris Nathan, coll. Essais et recherches, 2002.

Lebaut-Ferrarese B. & Karpenschif, M., « La constitutionnalisation » de la Charte : Un acte fondamental pour l'Union européenne ». In, C. Philip & P. Soldatos, *La Convention sur l'avenir de l'Europe – Essai d'évaluation du projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe*. Bruxelles : Bruylant, p124-153, 2004.

Legrand, M., *Les Valeurs au Luxembourg : Portrait d'une société au tournant du 3^e millénaire*. Luxembourg : Editions Saint-Paul, 2002.

Manin, B., *Principes du Gouvernement Représentatif*. Paris : Calmann-Lévy. 1995.

Martelli-Banegas, D. & Rivière, E., « Pour un usage apaisé des sondages ». In, G. Grunberg & N. Mayer, *La Démocratie à l'Epreuve. Une nouvelle approche de l'opinion des Français*. Paris : Presses Universitaires de Sciences Po, p304-307, 2002.

Mayda, A. & Rodrik, D., *Why Are Some People (and Countries) More Protectionist than Others?* Harvard: Harvard University, January 2002.

Memmi, D., « L'engagement politique ». In, J. Leca & M. Grawitz, *Traité de Science politique*. Paris : Presses Universitaires de France, tome 3, p311-325, 1985.

Millon-Delsol, Ch., *L'Etat subsidiaire. Ingérence et non-ingérence de l'Etat. Le principe de subsidiarité aux fondements de l'histoire européenne*. Paris : Presses Universitaires de France, 1992.

Paille, P. & Mucchielli, A., *L'Analyse Qualitative en Sciences Humaines et Sociales*. Paris : Editions Armand Colin, collection U, 2003.

Perrineau, P., *L'Engagement Politique. Déclin ou mutation ?* Paris : Presses de Sciences Po, 1994.

Polanyi, K., *La Grande Transformation*. Paris : Editions Gallimard, 1983, [1944].

Ray, L., "Don't Rock the Boat: Expectations, Fears, and Opposition to EU-Level Policy-Making". In, G. Marks & M. Steenbergen, *European Integration and Political Conflict*. Cambridge: Cambridge University Press, p51-61, 2004.

Rosanvallon, P., *La Contre-Démocratie. Essai sur la société de défiance*. Paris : Seuil, 2006.

Scheuer, A. & van der Brug, W., "Locating Support for European Integration". In, W. van der Brug & C. van der Eijk, *European Elections and Domestic Politics. Lessons from the Past and Scenarios for the Future*. Southbend : University of Notre Dame Press, à paraître en 2007.

Scheuer, A., "A Political Community?". In, H. Schmitt & J. Thomassen, *Political Representation and Legitimacy in the European Union*. Oxford: Oxford University Press, p25-46, 1999.

Siedentop, L., *La Démocratie en Europe*, traduit de l'anglais par Anne Collas et Hélène Prouteau. Paris : Buchet-Chastel, 2003.

Simondon, G., *L'Individuation à la lumière des Notions de Forme et d'Information*. Paris : Editions Jérôme Million, 2005.

van der Brug, W., van der Eijk C. & Franklin M., *The Economy and the Vote. Understanding Voter Preferences and Election Outcomes in EU Countries*. Cambridge: Cambridge University Press, 2006.

van der Eijk, C. & Franklin, M., "Potential for contestation on European matters at national elections in Europe", in G. Marks & M. Steenbergen (dirs), *European Integration and Political Conflict*. Cambridge: Cambridge University Press, p32-50, 2004.

van Egmond, M. "European Elections as Counterfactual National Elections". In W. van der Brug & C. van der Eijk, *European Elections and Domestic Politics. Lessons from the Past and Scenarios for the Future*. Southbend: University of Notre Dame Press, à paraître en 2007.

Wergier, A., « Pourquoi le « non » était possible ». In, *Le Jour où la France a dit « non »*. Paris : Fondation Jean Jaurès- Editions Plon, p14-25, 2005.

Wüst, A.M. & Schmitt, H., "Comparing the Views of Parties And Voters in the 1999 Election to the European Parliament", in: W. van der Brug & C. van der Eijk, eds.: *Voting in European Parliament Elections: Lessons from the Past and Scenarios*, Southbend: University of Notre Dame Press, à paraître en 2007.

6.2 Documentations engagées, institutionnelles et partisans

6.2.1 Gouvernement

Service, Information et Presse, Gouvernement du Grand-duché de Luxembourg, *Le Gouvernement luxembourgeois décide de soumettre la future Constitution européenne à la ratification par référendum national*,
http://www.Gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2003/06/27referendum/index.html, 27 juin 2003.

Service Information et Presse, Ministère d'Etat, *Programme Gouvernemental, Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration*,
<http://www.Gouvernement.lu/Gouvernement/programme/programme2004/mae/index.html>, 4 août 2004.

Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-duché de Luxembourg, *Stratégie de Lisbonne: Jean-Claude Juncker rencontre des représentants d'organisations industrielles, sociales et environnementales*,
http://www.Gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2005/02/10juncker_lissabon/index.html, 9 février 2005.

Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-duché de Luxembourg, *Présentation des préparatifs en cours en vue du référendum sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe*,
http://www.Gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2005/03/03referendum/index.html, 3 mars 2005.

Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-duché de Luxembourg, *Avis de la Commission Consultative des Droits de l'Homme du Luxembourg sur le « Traité établissant une Constitution pour l'Europe »*,
<http://www.gouvernement.lu/dossiers/justice/droitshom/index.html>, avril 2006.

Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-duché de Luxembourg, *Déclaration de Jean-Claude Juncker, Josep Borrell Fontelles et José Manuel Barroso à l'occasion des résultats du référendum en France sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe*,
http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2005/05/29declconjointereferendum/index.html, 29 mai 2005.

Service Information et Presse, Gouvernement du Grand-duché de Luxembourg, *Jean-Claude Juncker au sujet du résultat du référendum français sur le traité constitutionnel « RTL France, Le matin »*,
http://www.gouvernement.lu/salle_presse/Interviews/2005/05mai/20050530juncker_rtlfrance/index.html, 30 mai 2005.

Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, *Discours de Jean-Claude Juncker devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*,
<http://www.eu2005.lu/fr/actualites/discours/2005/04/27conseurop/index.html>, 27 avril 2005.

Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, *Déclaration du Premier ministre et président en exercice du Conseil européen, Jean-Claude Juncker, à l'occasion des résultats du référendum aux Pays-Bas*,
<http://www.eu2005.lu/fr/actualites/communiqués/2005/06/01refnl-jclj/index.html>, 1^{er} juin 2005.

Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, *Le processus de ratification de la Constitution pour l'Europe n'est pas mort, déclare Jean-Claude Juncker après la décision du gouvernement britannique*,
<http://www.eu2005.lu/fr/actualites/communiqués/2005/06/07jcl-ratif/index.html>, 7 juin 2005.

6.2.2 Institutions européennes & internationales

Commission européenne, *Eurobaromètre 61.1, L'opinion publique dans l'Union européenne, Luxembourg, rapport national*. Luxembourg : Eurostat, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb61/nat_luxembourg.pdf, printemps 2004.

Commission européenne, *Le futur Traité Constitutionnel, Eurobaromètre Spécial, 214, vague 62.0*. Bruxelles : TNS Opinion Social, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_214_fr.pdf, mars 2005.

Commission européenne, *La Constitution européenne: sondage post référendum en Espagne*. Luxembourg : Eurostat, http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl_168_fr.pdf, mars 2005.

Commission européenne, *Eurobaromètre 63.4, L'opinion publique dans l'Union européenne, Luxembourg, rapport national*. Luxembourg : Eurostat, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb63/eb63_nat_lu.pdf, printemps 2005.

Commission européenne, *La Constitution européenne: sondage post-référendum en France*. Luxembourg : Eurostat, http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl171_fr.pdf, juin 2005.

Commission européenne, *La Constitution européenne: sondage post-référendum au Luxembourg*. Luxembourg : Eurostat, http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl_173_postref_lux_fr.pdf, 18 juillet 2005.

Commission européenne, *Déclaration du Président du Parlement européen Josep Borrell Fontelles, du Président du Conseil Européen Jean-Claude Juncker et du Président de la Commission européenne José Manuel Barroso à l'occasion des résultats du référendum aux Pays-Bas sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe*. Bruxelles : Référence IP/05/653, 1er juin 2005.

Eur-Lex, « Traité établissant une Constitution pour l'Europe ». In, *Journal officiel de l'Union européenne*, C 310 47, http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2004/c_310/c_31020041216fr00030010.pdf 16 décembre 2004.

European Commission, *Charlie McCreevy European Commissioner for Internal Market and Services Verbatim of discussion in the European Parliament Plenary – Commissioner McCreevy on the Services Directive European Parliament Plenary Session Strasbourg, Speech/05/148*, 9 March 2005.

European Commission, *The European Constitution: post-referendum survey in The Netherlands*. Luxembourg : Eurostat, http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl172_en.pdf, June 2005.

Parlement européen, *Résolution du Parlement européen sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe*, <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2005-0004+0+DOC+XML+V0//FR>, 12 janvier 2005.

6.2.3 Institutions législatives et consultatives

Chambre des Députés, *Convention sur l'avenir de l'Europe. Procès-verbal du Hearing du 9 juillet 2003*. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2002-2003.

Chambre des Députés, *Compte rendu des séances publiques*. Luxembourg : Chambre des Députés, n°8, session ordinaire 2004-2005.

Chambres des Députés, *Rapport de la Commission des Institutions et de la Révision Constitutionnelle, Projet de Loi portant organisation d'un référendum national sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, signé à Rome, le 29 octobre 2004*. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2004-2005, n°5443, 24 mars 2005.

Chambre des Députés, *Loi du 14 avril 2005 portant organisation d'un référendum national sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, signé à Rome, le 29 octobre 2004*. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2005-2006, <http://www.chd.lu/servlet/ShowAttachment?mime=application%2fpdf&id=815598&fn=815598.pdf>, p780, 14 avril 2005.

Chambres des Députés, *Rapport de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration. Projet de Loi portant organisation d'un référendum national sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, signé à Rome, le 29 octobre 2004*. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2004-2005, n°5442, 6 juin 2005.

Chambre des Employés Privés, *Traité constitutionnel : La CEP•L émet un avis positif*, <http://www.cepl.lu/ceplweb/F300.htm>, 10 mai 2005.

Chambre de Commerce-Chambre des Métiers, *Projet de Loi portant approbation du Traité établissant une Constitution pour l'Europe, des Protocoles annexés au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, des Annexes I et II et de l'Acte final, signés à Rome, le 29 octobre 2004*. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2004-2005, n°5442, 9 mai 2005.

Chambre de Travail, *Projet de Loi portant approbation du Traité établissant une Constitution pour l'Europe, des Protocoles annexés au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, des Annexes I et II et de l'Acte final, signés à Rome, le 29 octobre 2004*. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2004-2005, n°5442, 27 mai 2005.

Conseil d'Etat, *Projet de Loi portant approbation du Traité établissant une Constitution pour l'Europe, des Protocoles annexés au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, des Annexes I et II et de l'Acte final, signés à Rome, le 29 octobre 2004*. Luxembourg : Chambre des Députés, session ordinaire 2004-2005, n°5442, 22 mars 2005.

Conseil d'Etat, *Projet de loi portant organisation d'un référendum national sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, signé à Rome, le 29 octobre 2004*, Luxembourg, n°46 892, Doc. 5443, 22 mars 2005.

6.2.4 Partis, groupes d'intérêts, tribunes politiques

Action pour la Démocratie et la Justice Sociale, *Türkei / EU-Beschluss zur Aufnahme von Beitrittsverhandlungen*, [http://www.adr.lu/index.php?id=113&tx_mininews_pi1\[showUid\]=96&cHash=e8b06d665a](http://www.adr.lu/index.php?id=113&tx_mininews_pi1[showUid]=96&cHash=e8b06d665a), 20 décembre 2004.

Action pour la Démocratie et la Justice Sociale, *ADR in Verfassungsfrage von Staatsrat bestätigt*, [http://www.adr.lu/index.php?id=113&tx_mininews_pi1\[showUid\]=89&cHash=5a67cf19d6](http://www.adr.lu/index.php?id=113&tx_mininews_pi1[showUid]=89&cHash=5a67cf19d6), 21 janvier 2005.

Action pour la Démocratie et la Justice Sociale, *Das ADR zum NEIN der Franzosen*, [http://www.adr.lu/index.php?id=113&tx_mininews_pi1\[showUid\]=56&cHash=26e267114d](http://www.adr.lu/index.php?id=113&tx_mininews_pi1[showUid]=56&cHash=26e267114d), 31 mai 2005.

Bausch, F., « Ja zu einem politischen Europa. Der Verfassungsvertrag ist der erste Entwurf seit 1957, der versucht, dem Wirtschaftsraum einen umfassenden politischen Rahmen zu geben ». In, *d'Lëtzeburger Land*, 10 juin 2005.

Biltgen, F., « Das soziale Europa, das wir wollen ». In, *Luxemburger Wort*, 8 juillet 2005.

Bruges Group, Britain & Europe The text of the speech delivered in Bruges by The Rt. Hon. Mrs Margaret Thatcher, FRS, on 20th September 1988, <http://www.brugesgroup.com/mediacentre/index.live?article=92#britain>, 2005.

Castagnaro, J. & Glesener, M., « Eine Verfassung für die Menschen ». In, *Tageblatt*, 2 juillet 2005.

Cohn-Bendit, D., « Luxemburg entscheidet über europäischen Traum ». In, *Luxemburger Wort*. Propos recueillis par Zeimet, L., pk4, 8 juillet 2005.

Comité pour le NON à la Constitution européenne, *Déclaration du Comité pour le NON à la Constitution européenne*, <http://www.constitution.lu/News/article/sid=259.html>, juillet 2004.

Comité pour le NON à la Constitution européenne, « Un « Oui » sans enthousiasme malgré une orchestration sans précédent ». Luxembourg, 25 février 2005.

Comité pour le NON à la Constitution européenne, « APPEL: NON au projet de Traité établissant une Constitution Européenne. Pour une Europe démocratique et solidaire ». In, *Tageblatt*, p14, 7 mai 2005.

Comité pour le OUI, *Appel pour le « oui » au Traité établissant une Constitution pour l'Europe*, <http://www.constitution-ok.lu/indexfr.htm>, juin 2005.

Delors, J., « Le Président du Comité de soutien au « oui » du Parti socialiste : Le devoir de vérité impose de dire qu'il peut y avoir un plan B. Mais une solution rapide est impossible ». In, *Le Monde*. Propos recueillis par Mandraud, I. & Zappi, S., 13 mai 2005.

Engel, F., « Europa wollen! ». In, *Luxemburger Wort*, 8 juillet 2005.

Entringer, F., « L'Europe, un pari ». In, *La Voix du Luxembourg*, 22 avril 2004.

Erpelding, M. & Thomas, A., « L'Europe à la sauce néo-libérale Radiographie du projet de Constitution européenne : un projet qui enferme la construction européenne dans la cage de fer du néolibéralisme. ». In, *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, p14-17, n°245, avril 2005.

European Citizen Action Service, *50 Questions and Answers on the Treaty establishing a Constitution for Europ*, http://www.ecas.org/file_uploads/1245.pdf, January 2005.

Fayot, B., « On est tous priés de ne pas se taire ». In, *d'Lëtzebuenger Land*, p3, 25 mars 2003.

Fayot, B., *Lettre aux socialistes français sur la Constitution dite de Giscard*. Luxembourg : Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, 6 juillet 2004.

Fayot, B., « Le « oui » des socialistes français : Mode d'emploi du référendum ». In, *Tageblatt*, p3, 3 décembre 2004.

Fayot, B., « Pourquoi je ne voterai pas « non » le 10 juillet 2005 ». In, *d'Lëtzbuerger Land*, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_referendum/fayot_110205.html, 11 février 2005.

Fayot, B., « L'UE est vraiment dans une impasse ». In, *Le Quotidien*. Propos recueillis par Berche, D., p2, 13 juin 2005.

Fayot, B., « Die Gefahren des Neins für Luxembourg ». In, *Tageblatt*, 6 juillet 2005.

Fayot, B., *Les Quatre Référendums du Grand-duché de Luxembourg*. Luxembourg : Editions de la Petite Amérique, janvier 2006.

Forum Social Luxembourgeois, *Charte du Forum Social Luxembourgeois*, <http://homepage.internet.lu/forumsociallux/charte.htm>, 4 mars 2003.

Giberyen, G., « Remarques, Amendements et Propositions du parti luxembourgeois ADR quant au projet d'articles 1 à 16 du traité constitutionnel », <http://www.avenir-europe.lu/FR/PDF/Giberyen17022003.pdf>, 7 février 2003.

Giscard d'Estaing, V., « Le référendum au Luxembourg sera retentissant ». In, *Luxemburger Wort*, 2 juillet 2005.

Goebbels, R., « Referendum : Überstrapaziert man die Bürger? ». In, *Tageblatt*, p2, 14 mai 2005.

Goergen, P., *Constitution européenne - Sa ratification au Luxembourg*, <http://www.egoergenlaw.com/dossier1-constitutionUE-fr.htm>, septembre 2005.

Grosbusch, A., « Valeurs : L'Europe à la croisée des chemins..., ou déjà plus loin ? ». In, *Luxemburger Wort*, p27, 1^{er} décembre 2004.

Husson, M., *Casseurs de l'état social : Des retraites à la Sécu : La grande démolition*. Paris : Editions La Découverte, collection « Sur le vif », 2003.

Jonk Wielt Jo, *Eng Verfassung fir Europa: Jonk wielt JO!*, <http://www.jonk.lu/>, juin 2005.

Juncker, J.C., « Darum geht es ». In, *Luxemburger Wort*, 8 juillet 2005.

Kayser, L., « Pour un suffrage honnête Lettre ouverte à un Premier ministre respecté: Ne prenez pas l'électeur (ou l'Europe) en otage, laissez au premier la chance d'un suffrage honnête, d'un choix vraiment libre, sur ce qu'on lui demande ». In, In, *d'Lëtzebuenger Land*, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_referendum/kayser_010705.html, 1^{er} juillet 2005.

Kollweleter, S., « L'apport du Traité constitutionnel ». In, *Le Jeudi*, p23, 14 avril 2005.

La Gauche, *Non à cette Constitution. Pour une Europe Sociale*, avril 2005.

La Gauche, *Propositions pour un débat public démocratique et objectif*, 21 avril 2005.

La Gauche, *Audition à la Chambre - Frank Jost au sujet du projet de Constitution européenne*, 6 mai 2005.

Les Verts, *Résolution prise lors du Congrès à Hesperange*, 16 octobre 2004.

Les Verts, *wéi schued - dommage - what a pity - que pena - schade: Pour une révision de la Constitution. Chambre des Députés. Proposition de Révision des articles 9, 51 (7), 52 et 53 de la Constitution*. Luxembourg : Chambre des Députés, Session ordinaire 2004-2005, 26 janvier 2005.

Les Verts, *Résolution sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe*. Mamer : Congrès statutaire de Déi Gréng, 30 janvier 2005.

Les Verts au Parlement européen, *Oui à la constitution européenne*, motion Johannes Voggenhuber adoptée par le groupe Vert/ALE. Strasbourg, 15 janvier 2005.

Les Verts, *Wësse Stärkt. Eis Meenung zur Eu-Verfassung*, juin 2005.

Parti Chrétien Social, *Letzebuerg stëmmt fir d'EU-Verfassung!*, <http://referendum.csv.lu/>, juin 2005.

Parti Chrétien Social, *D'europäesch Verfassung: Wichteg fir Europa, gutt fir Lëtzebuerg! D'europäesch Verfassung. Maach dech schlau mat der CSV*, juin 2005.

Parti Démocratique, *Raisons principales du OUI du DP à la ratification du Traité établissant une Constitution pour l'Europe*, <http://referendum.dp.lu/dpditoui/pourquoi.php>, juin 2005.

Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, *La Constitution européenne*, 13 mars 2005.

Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, *Campagne pour le Oui - Lettre à François Hollande; Premier secrétaire du Parti Socialiste*, http://www.lsap.lu/index.php?level1=25&level2=133&co_group_id=30&fidlanguage=2&lang=fr&iddoc=1053&action=showdoc&showsearch=false&idusergroup=, 29 juin 2005.

Pescatore, T., « Je voterai « non » ». In, *Tageblatt*, 2 juillet 2005.

Pisani, G.E., « Oui à une Constitution Européenne, Non à la Constitution néo-libérale ». In, *Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek*, janvier -février 2005.

Pisani, G.E., « Oui à une Constitution européenne, Non à la Constitution néolibérale (12). Déclaration n°12 : mais où reste l'Europe ? ». In, *Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek*, p2, 9 février 2005.

Pöhle, K., « EU-Verfassung und die Lust der Bürger zur Revolte ». In, *Luxemburger Wort*, 2 juillet 2005.

Polfer, L., « La chimère du « non » au nom d'une autre Europe ! ». In, *d'Lëtzebuenger Land*, p4, 8 avril 2004.

Reding, V., « La Démocratie est vivante ». In, *Le Quotidien*. Propos recueillis par Berche, D., p2, 30 octobre 2004.

Rossi Serana, L., *Méthode Communautaire, Méthode Inter-gouvernementale. Réformer sans Déformer*, Documents de la Convention européenne, Bruxelles, 2003.

Salesse, Y., *Dire non à la « constitution » pour construire l'Europe Point de vue*. Paris : Fondation Copernic, <http://www.dossiersdunet.com/article335.html>, 24 novembre 2004.

Santer, J., « Für die Wahrung der Interessen Luxemburgs ». In, *Luxemburger Wort*, 2 juillet 2005.

Schmit, N., « La Constitution européenne est-elle contre l'Europe sociale ». In, *Tageblatt*, p1, 1^{er} mars 2005.

Spautz, M., « Ja zum Zukunftsprojekt Europa ». In, *Luxemburger Wort*, 2 juillet 2005.

Spielmann, D., « La Charte des droits fondamentaux ». In, *Luxemburger Wort*, pk5, 6 juin 2006.

Spier J., « Weder Diktatur des Proletariats, noch Diktatur des Marktes ». In, *Luxemburger Wort*, 2 Juillet 2005.

Steichen, R., « N'écoutez par les trouillards ». In, *Luxemburger Wort*, 2 juillet 2005.

Trausch, G., « L'Europe, la Constitution et le Luxembourg ». In, *Luxemburger Wort*, 2 juillet 2005.

Vogel, G., « Pourquoi je voterai non le 10 juillet 2005 ». In, *d'Lëtzebuerger Land*, http://www.land.lu/html/dossiers/dossier_referendum/vogel_280105.html, 28 janvier 2005.

Vogel, G., « Analyse du scrutin français ». In, *Tageblatt*, p2, 1^{er} juin 2005.

Wagner, D., « Le réveil des Européens ». In, *Woxx*, p1, 3 juin 2005.

Weber R., « Ich wird zu diesem Verfassungsvertrag Ja sagen! ». In, *Luxemburger Wort*, 2 juillet 2005.

Wehenkel, H., « Ein Europa ohne Zukunft, eine Demokratie ohne Volk? ». In, *Tageblatt*, 9-10 juillet 2005.

Wolter, M., « Jo: well et ëm Lëtzebuerg geet! ». In, *Luxemburger Wort*, 8 juillet 2005.

« Le projet de constitution européenne : un piège pour les femmes ». In, *Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek*, p2, 5 mars 2005.

« Le Traité peut être renégocié ! ». In, *Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek*, p2, 19 mai 2005.

